This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Read, 75-7-135
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
S.L.N.F.
Vente
du
1938

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1884

Don du Ministère

CXXXV^e ANNÉE

5^e SÉRIE. — TOME II

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1885

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
75 J-(135

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1884

CXXXV[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME II

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1885

Wbt/62/1

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME CONCOURS

DE

LA FONDATION HERPIN

PRIX A UN TRAVAIL CONCERNANT DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, AGRICOLES, ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES OU HISTORIQUES SE RAPPORTANT PARTICULIÈREMENT A LA LORRAINE OU A L'ANCIENNE PROVINCE DES TROIS-ÉVÊCHÉS

RAPPORT

PAR M. CH. GUYOT

MESSIEURS,

La fondation de M. le Dr Herpin permet à l'Académie de décerner, tous les quatre ans, un prix de 1,000 fr. aux auteurs de travaux intéressant la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés, et relatifs à des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques. En 1885, l'Académie résolut de ne point limiter le sujet du concours et d'accueillir tous les ouvrages se rapportant à notre contrée, et rentrant d'ailleurs dans le cadre tracé par le donateur. Avec des conditions aussi larges, il n'est pas étonnant que le nombre des concurrents se soit trouvé considérable; ce qui est plus important, c'est que, parmi les quinze ouvrages déposés, six ont paru à la commission dignes d'une récom-

Digitized by Google

pense, à cause de leur mérite exceptionnel. Regrettant de nous trouver aussi pauvres pour reconnaître comme il convient toutes ces œuvres, recommandables à bien des titres, nous avons pensé qu'il y avait lieu de diviser notre crédit de 1,000 fr. en trois prix, l'un de 400 fr., les deux autres de 300 fr., et d'accorder, en outre, trois mentions honorables. Je voudrais justifier en quelques mots l'attribution de ces récompenses.

M. Wohlgemuth, maître de conférences, chargé du cours de géologie à la Faculté de Nancy, a obtenu le prix de 400 fr., pour son livre intitulé : *Recherches sur le jurassique moyen, à l'est du bassin de Paris.* Cette partie du terrain jurassique se rencontre dans les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse ; bien que l'auteur se soit aussi occupé de la Champagne et de la Bourgogne, le sujet est essentiellement lorrain et satisfait aux exigences du programme. Le livre est considérable, — 300 pages, avec une carte et un grand nombre de coupes parfaitement rapportées. Les résultats de ce travail sont d'une valeur indiscutable : les observations personnelles de l'auteur lui ont permis de mettre en lumière des faits nouveaux et d'en tirer des conclusions importantes, en ce qui concerne la stratigraphie et la paléontologie. C'est une bonne fortune, trop rare depuis quelque temps pour l'Académie, qui a compté, et qui compte encore dans ses rangs, tant de représentants éminents de la science, de pouvoir couronner un ouvrage se rapportant à une question purement scientifique, et de prouver ainsi, conformément à sa tradition constante, qu'elle englobe dans sa sphère d'activité toutes les branches des connaissances modernes.

Digitized by Google

Le sujet traité par M. Émile Duvernoy, élève diplômé de l'École des Chartes, est d'ordre historique. Son manuscrit a pour titre : *Les Corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.* L'organisation et le fonctionnement de la classe ouvrière au moyen âge méritent au plus haut degré l'attention de l'érudit et du penseur. On peut y trouver la matière de drames aussi attachants que s'il s'agissait des luttes entre les rois et les princes : au nom des métiers de Flandre, on évoque le souvenir des Artevelde; les métiers de Paris font songer aux Maillotins et à l'émeute Cabochienne. Toutefois, les corporations lorraines n'ont pas eu de destinées aussi tragiques; suivant en cela les traditions de l'esprit lorrain, toujours calme et mesuré, elles n'ont pas dévié de leur institution, et n'ont jamais joué de rôle politique. Leur histoire soulève donc uniquement des questions d'économie sociale, et présente cette particularité remarquable que, la Lorraine n'étant pas un pays de grande industrie, les métiers y sont restés pour ainsi dire domestiques. Il en est résulté des conséquences multiples, que M. Duvernoy déduit d'une manière fort complète et toujours intéressante. Relations du patron avec l'ouvrier, du métier avec le pouvoir central, du producteur avec le consommateur, influence de la religion sur les classes ouvrières, ne sont-ce pas là des problèmes qui sont de tous les temps et de tous les pays? N'ont-ils pas, au siècle où nous vivons, une actualité particulière, et n'est-ce pas accomplir une œuvre éminemment utile, que de fournir à l'économiste et au législateur modernes des matériaux pour le grand travail de reconstitution sociale qui se poursuit sous nos yeux, de-

Digitized by Google

puis la fin de l'ancien régime? L'Académie, en attribuant un prix de 300 fr. à l'importante monographie de M. Duvernoy, a voulu témoigner l'intérêt qu'elle porte aux questions qui s'y trouvent traitées, en même temps que son estime pour un ouvrage consciencieusement élaboré et destiné à combler une lacune grave de notre histoire locale.

L'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin, a fourni à M. Maurice THIRION, professeur agrégé au Lycée de Nancy, le sujet d'une thèse, destinée à la Sorbonne, qui forme un livre considérable, et nous a paru mériter aussi un prix de 300 fr. Cette étude s'étend, depuis la Réforme du XVI^e^ siècle jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. L'auteur remonte jusqu'aux origines et aux causes générales qui ont favorisé ce grand mouvement; il nous montre l'extension du commerce messin facilitant, au moyen âge, l'infiltration des doctrines albigeoises et vaudoises; plus tard, la constitution de la république messine favorisant l'introduction de la Réforme de Luther; puis, les vicissitudes des églises protestantes sous la domination française, les controverses et les disputes, auxquelles se trouve mêlé le grand nom de Bossuet; enfin la désolation produite par la mesure impolitique et cruelle de 1685, ses tristes conséquences pour la ville de Metz et pour la France. Dans un sujet si délicat, touchant à un ensemble de questions sur lesquelles il est si facile de se laisser entraîner par l'injustice et le parti pris, M. Thirion s'est montré d'une modération et d'une impartialité auxquelles l'Académie se plaît à rendre hommage. Telle est la marque caractéristique d'un écrivain digne de ce nom. Il ne con-

Digitized by Google

vient guère, en effet, au véritable historien, d'être impitoyable pour les hommes et les partis dont il retrace les luttes : les erreurs et les fautes sont de toutes les époques, et ce serait faire preuve d'une présomption excessive que d'accabler de nos rigueurs nos pères du XVI^e^ siècle, alors que nous nous débattons au milieu de difficultés dont la solution est incertaine, et pour lesquelles nous serons, un jour peut-être, aussi sévèrement jugés.

Parmi les douze ouvrages qui restaient soumis à l'appréciation de l'Académie, elle en a distingué trois, qui ont paru spécialement dignes de mentions honorables. Tous trois sont des livres, des travaux importants, auxquels il semble, à première vue, difficile d'attribuer une valeur relative différente de ceux qui ont partagé le prix. Quelle est donc la ligne de conduite qui, dans cette appréciation délicate, s'est imposée à la commission ? Nous avons pensé qu'un prix ne doit être décerné qu'à un travail considérable, complet et bien coordonné ; il ne suffit pas que l'auteur ait accumulé des matériaux, il faut qu'en outre, il les ait mis en œuvre et nous offre un monument entièrement édifié. Sinon, quelle que soit la valeur des recherches, nous n'avons entre les mains que des lambeaux de livre, *disjecti membra,* auxquels nécessairement nous devons assigner une place secondaire.

Ainsi, pour nous en tenir exclusivement au nombre et à l'intérêt des documents recueillis, personne n'eût pu disputer la palme à ce laborieux chercheur, Charles COURBE, qui, bien qu'entravé par les nécessités de la vie matérielle, a consacré une bonne partie de son existence à fixer tous les souvenirs épars se rapportant à la ville de Nancy. Les maisons, les rues, les habitants de la capi-

Digitized by Google

tale lorraine ont trouvé leur chroniqueur, et revivent dans le volume compact que Charles Courbe a publié sous le titre de *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*. Il devait imprimer encore trois tomes sur le même sujet, quand la mort est venue, seule capable d'arrêter l'activité de cet intrépide travailleur. A l'humble concitoyen dont l'œuvre honore sa ville d'adoption, au continuateur infatigable du bon Lionnois, l'Académie donne un sympathique souvenir.

M. Arthur BENOIT nous offre un très beau volume sur *les Bibliophiles et les collectionneurs des Trois-Évêchés, de 1552 à 1790*. Ce livre donne beaucoup plus que son titre ne semble promettre; car, non seulement les bibliothèques célèbres y sont méthodiquement passées en revue, mais incidemment, toutes sortes de renseignements sur les hommes et les choses de l'ancien régime nous sont libéralement prodigués : fleurs légères, distribuées sans prétention et magnifiquement enchâssées dans un grand nombre de gravures, qui réjouissent la vue des bibliophiles lorrains. Si ce livre n'est pas de l'histoire, il en approche de fort près, en ce qu'il concourt à nous donner une idée plus nette des conditions dans lesquelles vivait la société polie des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; il nous fait regretter, une fois de plus, la dispersion brutale de tant de richesses littéraires et artistiques, que contenaient, en 1790, les bibliothèques des couvents.

C'est l'histoire d'un coin perdu de la montagne vosgienne, que M. Xavier THIRIAT a entreprise, dans son ouvrage intitulé : *la Vallée de Cleurie*. Cette vallée est celle où l'auteur a passé son enfance; c'est là que, dans des jours heureux, il a parcouru la forêt de sapins, si

Digitized by Google

belle pour ceux qui aiment la nature; plus tard, affligé d'une infirmité cruelle, due à un acte de généreux dévouement, c'est là qu'il a composé le *Journal d'un solitaire,* dans lequel il nous montre comment, appelant l'étude à son aide, il a su s'élever au-dessus des tristesses dont il était abreuvé. D'autres, peut-être moins déshérités que lui, eussent maudit le sol auquel ils se trouvaient attachés; M. Thiriat n'a pas cessé de regarder avec amour sa terre natale, dont il nous donne une description complète et intéressante. Même en faisant abstraction de la personnalité de l'auteur, le sujet n'est pas de ceux qui puissent nous laisser indifférents, et la manière dont il est traité rend l'œuvre encore plus estimable. *Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ;* dans sa simple narration, M. Thiriat nous a si bien représenté la vallée de Cleurie, que son livre est absolument digne du public lorrain et de l'Académie.

A mon grand regret, il m'est impossible de mentionner, ne fût-ce que d'une phrase, les autres ouvrages qui ont été soumis au concours : ce serait excéder les limites du temps qui m'est imparti. Presque toutes ces productions ont une valeur réelle, et mériteraient une distinction particulière, si les premiers rangs ne se trouvaient aussi bien gardés. Quelques-unes ont le défaut de ne pas constituer une œuvre unique, mais une collection de petits travaux sur des sujets séparés; d'autres, bien que satisfaisant aux conditions voulues, sont mal coordonnées, simples esquisses, exigeant encore de nouveaux labeurs. Avons-nous équitablement classé ces quinze ouvrages offerts à notre appréciation? Nous l'espérons, et dans ce but, nous n'avons pas ménagé notre peine.

Digitized by Google

La besogne, sans doute, était délicate, mais nous souhaitons en avoir souvent de semblable; et, s'il nous est permis de formuler un vœu, en terminant ce rapport, c'est que l'exemple de M. le Dr Herpin ne soit pas perdu pour nos concitoyens; c'est que, grâce à des fondations généreuses, l'Académie de Stanislas puisse plus fréquemment resserrer autour d'elle les liens qui l'unissent à l'élite des intelligences lorraines, afin qu'elle continue ainsi à diriger dignement le progrès des lettres et des sciences dans notre beau pays.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. MOURIN

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

En m'ouvrant les portes de l'Académie, vous m'avez fait un honneur dont j'ai été profondément touché. Homme d'étude, je suis heureux d'être accueilli avec tant de bienveillance dans cette maison hospitalière où se rencontrent, sans se heurter, toutes les choses de l'esprit. Aussi lorsque, pour la première fois, je prends la parole au milieu de vous, c'est pour moi un devoir, que j'aime à remplir avant toute chose, que de vous exprimer ma reconnaissance.

Vous avez encore ajouté à mes obligations en me désignant pour présenter le rapport annuel sur les prix de vertu. Je sais bien que bon nombre de gens doutent de

Digitized by Google

la vertu et disent d'elle aujourd'hui ce qu'un ancien philosophe disait de l'amitié : « O mes amis, il n'y a plus d'amis. » Mais ces boutades ne tirent pas à conséquence. Il a toujours été de mode de médire de son temps. Les siècles les plus illustres, ceux qui sont la gloire de l'humanité, n'ont pas échappé à la satire. En 1664, en plein règne de Louis XIV, un homme d'esprit, ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris, qui avait cependant de bonnes raisons pour être indulgent à l'égard de ses contemporains, puisqu'il avait connu saint Vincent de Paul, qu'il conversait avec Turenne et fréquentait familièrement chez le président de Lamoignon, écrivait du plus grand sérieux à l'un de ses amis : « Nous sommes arrivés à la lie de tous les siècles !... »

Si Gui Patin, un grand railleur il est vrai, parlait avec cette irrévérence du siècle de Louis XIV, il ne faut point s'étonner des méchants propos qu'on tient sur le nôtre. Mais en dépit des poètes qui aiment trop l'hyperbole, et des moralistes qui frappent trop fort pour frapper juste, notre temps assurément n'accuse pas une dépression morale. J'inclinerai même à penser, au rebours d'Horace [1], que, tout mis en balance, nous valons sinon mieux, ce que la modestie ne nous permet pas d'affirmer, mais du moins tout autant que nos grands-pères et que, suivant les probabilités, nos petits-fils vaudront mieux que nous.

Je ne sais pas si tel est aussi le sentiment de l'homme de bien qui a institué à Nancy les prix que nous décer-

1. *Ætas parentum, pejor avis, tulit*
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

Odes, Lib. III, carm. VI.

Digitized by Google

nons aujourd'hui. Mais il faut bien qu'il croie à l'existence de la vertu au XIXe siècle puisqu'il a prié l'Académie de se charger du soin de la chercher pour la mettre en lumière et en honneur.

Notre généreux compatriote ne s'est point flatté, sans doute, de provoquer par une sorte de concours l'éclosion de vertus extraordinaires. Mais comme il est philosophe et observateur, il a été frappé de ce qu'on rencontre de grandeur morale dans les situations les plus humbles et il s'est proposé d'honorer et d'encourager particulièrement l'énergie déployée par les pauvres gens dans les luttes de la vie. Il n'a point exigé de ces actes d'héroïsme qui sont accomplis d'enthousiasme dans des circonstances spéciales. Ce qu'il a demandé comme condition essentielle, c'est la durée, c'est-à-dire une longue suite d'efforts et de faits procédant du même sentiment, la constance résistant à la fatigue, la fermeté de volonté soutenue durant plusieurs années.

L'Académie a accepté avec empressement le mandat qui lui était offert. Elle y a vu un heureux complément de son institution et elle a pensé qu'elle ne saurait mieux répondre aux vues de son royal fondateur qu'en associant dans les mêmes honneurs la vertu, les sciences, les lettres et les arts.

Son embarras, je dois le dire pour rassurer les esprits inquiets, n'a jamais été de trouver des candidats suffisamment méritants, ç'a été plutôt d'en avoir un trop grand nombre et d'être obligée d'écarter ou d'ajourner tout au moins des personnalités très intéressantes. Elle opère donc chaque année une sorte de sélection. Toutes les propositions, de quelque part qu'elles viennent, sont

Digitized by Google

examinées avec soin et font l'objet d'une enquête. L'Académie ne se prononce qu'après avoir réuni tous les éléments possibles d'information et lorsqu'elle a les mains pleines de ce qu'on appelle aujourd'hui des documents humains. Nous pouvons dire que votre jugement ne fait que consacrer le jugement de l'opinion publique et que ceux que vous honorez ici sont déjà honorés depuis longtemps dans le milieu où ils vivent.

Cette année l'Académie, en raison de la multiplicité des candidatures recommandées et dignes d'être accueillies, a été obligée de diviser les deux prix de dévouement maternel et de piété filiale. Mais si nous faisons des parts de la valeur matérielle, nous laissons à chaque part l'importance morale, c'est-à-dire l'honneur en entier.

J'exposerai brièvement les titres des personnes qui ont réuni vos suffrages. Leur histoire à toutes est à peu près la même, simple, obscure, sans incidents dramatiques ni romanesques. Toutes ont été aux prises, soit avec les cruelles préoccupations de la pauvreté, soit avec les dures nécessités d'une vie étroite, sans plaisir et souvent sans espérance. On les voit peiner laborieusement jour après jour, année après année, sans repos, sans trêve, se dévouant en silence les unes pour leurs enfants, qu'il faut défendre à la fois contre la faim et contre le vice, les autres pour des parents qu'il faut garder contre les tristesses de la maladie et le déclin des forces. Je ne songe pas à m'excuser pour la monotonie de ces notices, mais je vous demande d'accorder un peu de votre attention à chacune d'elles, comme un surcroît de récompense.

Digitized by Google

I. — Dévouement maternel.

Mme *Nicolas François* est veuve depuis neuf ans. Son mari, un honnête journalier, atteint de phtisie, lutta pendant cinq ans contre un mal implacable et mourut en 1876, laissant sa femme dans le plus absolu dénuement, avec trois enfants en bas âge.

Sa vaillante femme ne se plaignit pas, ne demanda de secours à personne et se mit résolûment au travail. Elle fit plus encore : elle recueillit chez elle le père de son mari, un autre enfant ce vieillard, car il était impotent et incapable de gagner sa vie.

Lavandière de son état, elle est attachée depuis huit ans au lavoir de Tomblaine. Son patron loue avec émotion dans une pièce du dossier, son exactitude, son énergie, sa probité parfaite. Quelque temps qu'il fasse, quel que soit l'état de sa santé, elle fournit sa tâche journalière. Elle pourvoit toute seule aux besoins de sa famille.

Ce qui la soutient et l'encourage, c'est l'estime et la sympathie des braves gens qui l'entourent. C'est là une grande force morale qui excite les fiertés légitimes et préserve des défaillances. Une touchante solidarité règne d'ailleurs dans les groupes de travailleurs attachés à la même œuvre. « Comment faites-vous, disait-on à Mme François, lorsqu'un besoin exceptionnel se présente et que votre salaire n'y suffit pas ? » Elle répondit : « Nous nous venons en aide les uns aux autres. Lorsque ma fille dut faire sa première communion, il lui fallait une robe et j'étais dans l'embarras. Les femmes du lavoir devinè-

Digitized by Google

rent ma peine, elles se cotisèrent et mon enfant fut bien vêtue ! »

S'il y a des heures où le cœur de la veuve semble faiblir, cela n'arrive que lorsque, étreinte par la maladie, la pauvre femme sent que ses forces s'épuisent et que, prise d'angoisse, elle craint de ne pouvoir aller jusqu'au bout. Alors elle tend les bras vers le ciel, et savez-vous ce qu'elle demande ? Une seule chose, c'est qu'il plaise à Dieu de la laisser vivre jusqu'au moment où ses orphelins n'auront plus besoin de leur mère.

Vraiment mère et comprenant tous ses devoirs, elle ne s'occupe pas seulement des besoins matériels de ses enfants, elle veille sur leurs habitudes morales, et leur fait observer avec soin la loi du travail. Sa fille aînée est en apprentissage et les deux garçons se rendent à l'école avec une scrupuleuse régularité.

L'Académie décerne à Mme François un prix de vertu de 150 fr.

Le mari de Mme *Jean Moncollin* était un ouvrier chapelier, né à Saar-Union, qui était venu s'établir à Nancy après son option en 1872. Le petit ménage laborieux, honnête, rangé, prospérait doucement. Un coup de vent renversa ce fragile édifice. Jean Moncollin tomba malade, languit pendant quinze mois et mourut en 1878. Le travail avait forcément cessé, les économies s'étaient épuisées, les meubles et tous les objets de quelque valeur avaient été engagés au mont-de-piété. Lorsque la veuve resta seule, elle était sans ressources, sans crédit, avec des dettes et quatre enfants dont le dernier venait de naître.

Maladive elle-même, à bout de forces, dévorée d'in-

Digitized by Google

quiétude, obligée de quitter son logement dont elle devait plusieurs termes, qu'allait faire la malheureuse femme ? Céderait-elle au désespoir et irait-elle au coin des rues tendre la main à la pitié publique ? Non, elle réagit contre le chagrin et la misère et, bravement, elle se promit de sauver, de nourrir, d'élever ses quatre enfants. Elle a tenu parole.

D'abord elle se logea dans une mansarde, chercha du travail, sollicita les plus rudes besognes et employa ses nuits à des ouvrages de couture. Mais les salaires étaient modiques et variables ; elle serait morte à la peine si les témoins de son courage n'étaient venus à son aide. On fit admettre un des garçons à l'orphelinat de Saint-Stanislas, le plus petit fut reçu pendant la journée à la crèche, les deux filles allèrent à l'école.

Plus libre de ses mouvements, M^me^ Moncollin put alors trouver dans une fabrique de la rue de Strasbourg, une rémunération péniblement acquise, mais plus élevée. Le soir elle rentrait dans son pauvre gîte, ramenait à elle trois de ses enfants, les soignait, faisait son ménage, lavait, raccommodait, repassait et ne prenait quelques heures de repos que fort avant dans la nuit.

Songez qu'elle a mené sept années durant cette vie si âpre, longue accumulation de durs labeurs et de douloureuses préoccupations. Parfois le corps surmené succombait à la fatigue, la fièvre clouait au lit la pauvre mère. Mais tout à coup elle se relevait d'un effort héroïque et, sourde aux conseils de la prudence, se traînait à l'atelier et fournissait une nouvelle étape.

La merveille c'est qu'une telle existence n'ait pas été dépourvue de joie. M^me^ Moncollin en a eu une seule qui

Digitized by Google

pour elle a compensé toutes ses souffrances. Absorbée dans un unique sentiment, elle pousse l'amour maternel jusqu'à la passion, je dirai presque jusqu'à l'acharnement. Sacrifices de tous les jours, privations sans cesse renouvelées, rien ne compte, tout est oublié, lorsqu'elle voit ses enfants croître, s'instruire, se former, se préparer à une vie honnête. Elle a vécu souvent d'un morceau de pain, mais rien n'a jamais manqué aux appétits exigeants de la famille grandissante. Elle épargne à ses enfants jusqu'aux apparences de la misère. Elle portera, s'il le faut, les livrées de l'indigence, mais ses petites filles seront toujours mises convenablement. La nuit, de ses mains ingénieuses, suppléant à la dépense par un goût naturel, avec un bout d'étoffe, avec une robe hors d'usage qui lui a été abandonnée, elle leur confectionne des vêtements, ajustés avec une élégance relative. Simple de toute façon, elle a pourtant la coquetterie maternelle. Lorsqu'on sort le dimanche pour aller aux offices, quelque voisine qui se figure qu'on émeut la sensibilité publique en se couvrant de haillons, dira peut-être d'un ton moqueur: voilà les petites marquises! La veuve passe, non sans un peu de fierté. Soit instinct, soit raisonnement, elle pense à bon droit que cela rentre aussi dans son devoir de mère et dans sa dignité de femme, de parer et d'ennoblir autant qu'elle le peut la pauvreté des siens.

Aujourd'hui M^me^ Moncollin touche presque au but. La misère noire a été conjurée. Les salaires multipliés par un travail opiniâtre ont permis de payer les dettes, de racheter les meubles, de prendre un meilleur logement. La fille aînée, qui a 15 ans, gagne sa journée dans une

Digitized by Google

imprimerie ; la seconde va quitter l'école et travaillera aussi de son mieux ; le plus jeune des garçons reste le seul souci de sa mère.

Cette courageuse femme ne se doute pas qu'elle a fait une œuvre méritoire entre toutes, mais elle se réjouit en voyant se lever sur ses enfants l'aube des jours meilleurs.

L'Académie s'associe à ses justes espérances et, voulant à la fois honorer l'effort accompli et encourager l'effort qui reste à faire, décerne à Mme Jean Moncollin un prix de vertu de 150 fr.

Le ménage *Yung*, formé en 1864, fut cité pendant dix ans comme un modèle de bonheur domestique. Le mari était ouvrier coutelier. Le deuil entra dans la maison en 1874. Le père succomba à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Il ne restait plus rien des épargnes communes. Mme veuve Yung eut à suffire avec son travail aux besoins de deux enfants, une petite fille de trois ans et un garçon d'un an seulement. Sans s'abîmer dans les cruels souvenirs des félicités passées, elle se donna tout entière à sa tâche maternelle. Pour rester auprès de ses enfants, elle dut abandonner sa profession de lingère et chercher un travail plus pénible mais qui ne l'obligerait pas à s'absenter pendant de trop longues heures. Cependant ses forces s'épuisent bien vite, sa santé se délabre. Des personnes bienfaisantes interviennent et, presque malgré elle, font entrer son petit garçon à l'orphelinat. Le pauvre petit, habitué aux douces caresses, ne peut supporter la séparation, il est pris de tristesse, il dépérit, il se meurt... La mère accourt, l'emporte dans

Digitized by Google

ses bras, le ranime sur son cœur, lui donne une seconde fois la vie. Désormais elle ne le quittera plus. Son dévouement a triomphé. Aujourd'hui ses enfants, grâce aux soins qu'elle leur a prodigués en s'oubliant elle-même, approchent de l'âge où ils pourront la payer de sa peine et de sa tendresse. Les témoignages d'estime qui viennent à Mme Yung de tous ceux qui ont vu de près sa vie si laborieuse et si digne sont pour elle une haute récompense. Vous y ajoutez une sorte de sanction publique en accordant à cette excellente mère un prix de vertu de 100 fr.

Nous avons trouvé chez Mme *Victoire Braun* le même exemple de courage et de résolution dans une situation difficile. Laissée veuve en 1878 par son mari qui était un bon ouvrier tailleur, elle a entrepris avec des travaux d'aiguille qui lui rapportent en moyenne 1 fr. 50 c. par jour à élever sa petite famille composée de trois enfants et elle y a réussi par des merveilles d'ordre et d'économie. Lorsqu'on entre dans son logement, on répète volontiers un mot que je trouve au dossier : « Tout ici respire l'ordre, la bonne tenue matérielle et morale, la dignité à la fois sévère et tendre de cette mère. » On est même frappé, et j'en fais un grand mérite à Mme Braun, de la physionomie aimable et riante qu'une main de femme peut donner au plus modeste logis ; la plus parfaite propreté règne partout, des fleurs égaient la chambre où l'on travaille, une petite bibliothèque où sont rangés les livres de classe et les livres de prix atteste que l'étude et l'instruction sont ici en honneur. Mais ce qu'il y a de plus digne d'attention, ce sont les trois fils que cette plébéienne laborieuse aurait le droit, tout aussi bien que la

Digitized by Google

fière patricienne de Rome, de montrer avec orgueil comme sa plus riche parure. L'aîné a aujourd'hui 20 ans, et se fait apprécier dans la maison de commerce où il travaille ; les deux plus jeunes suivent régulièrement l'école et marcheront sûrement sur les traces de leur frère. C'est la mère attentive et vigilante qui gouverne, qui dirige et qui, doucement mais avec beaucoup d'autorité, ouvre ces jeunes âmes au sentiment du devoir. Cette forme si noble du dévouement maternel mérite une estime particulière, et l'Académie accorde à Mme Braun un prix de vertu de 100 fr.

A côté de ces mères suivant la nature, nous avons placé, à titre exceptionnel, Mlle *Marie Dortel,* qui est devenue, par adoption, la mère de ses deux nièces et qui, en s'imposant volontairement des devoirs non obligatoires pour elle, a porté dans cette mission de son choix un esprit de sacrifice et une ardeur de dévouement dignes de toutes vos louanges.

Orpheline à l'âge de 12 ans, Mlle Marie Dortel fut élevée au couvent des Dames dominicaines de Nancy. Elle se fit remarquer de bonne heure par la fermeté de son caractère et surtout par la haute idée qu'elle avait du devoir et par sa rare décision à l'accomplir. Au sortir de l'orphelinat, elle fut placée dans une honorable famille d'Haroué.

Elle avait un frère aîné, marié et père de deux enfants. C'était un ouvrier lithographe très estimé ; sa femme tenait un petit commerce de fruits et de légumes. Ils étaient tous les deux actifs et laborieux ; l'avenir semblait leur sourire.

Tout à coup la jeune femme est atteinte d'une ma-

Digitized by Google

ladie de la poitrine ; la science la condamne à une fin prochaine.

M. Dortel désespéré appelle sa sœur ; elle accourt sans hésiter, abandonne sa position, renonce à ses projets d'avenir et apporte dans la maison désolée son affection, son dévouement, sa bonne grâce, ses services, presque l'espérance.

Mais le malheur s'appesantit de plus en plus sur ces infortunés. On est obligé de liquider la fruiterie, les débiteurs se dérobent tandis que les créanciers deviennent exigeants ; les pauvres gens sont en proie à la plus cruelle anxiété ; M^lle^ Dortel les rassure, leur donne toutes ses économies et même, avec une généreuse imprudence, engage sa signature pour une somme importante. Voilà ensuite que le mari contracte la maladie de sa femme ; il est forcé de limiter son travail, puis de l'interrompre fréquemment et, enfin, de le cesser tout à fait. La famille se trouve alors tout entière à la charge de M^lle^ Dortel qui, avec son admirable énergie, se multiplie, partage ses soins entre les malades et les enfants et tâche de gagner un peu d'argent pour faire face à tous les besoins. La femme meurt en décembre 1882 et le mari s'éteint à son tour en 1884. La jeune fille adoucit les angoisses de leurs derniers moments en leur promettant de ne jamais abandonner leurs petits enfants confiés à sa tendresse.

C'est ainsi que M^lle^ Marie Dortel est entrée dans le rôle de mère. Elle en a accepté toutes les obligations matérielles et morales. On lui offrait de dégager sa promesse en plaçant les enfants dans un orphelinat. Elle n'y a pas consenti. Elle entend d'autre sorte la parole

Digitized by Google

donnée à leurs parents. Elle garde donc près d'elle les deux orphelins, et, pour leur assurer les attentions délicates et incessantes que réclame leur chétive santé, elle refuse d'aller au dehors chercher un travail plus lucratif et se résigne à des ouvrages plus pénibles et plus mal rémunérés.

L'Académie, touchée de ce dévouement, a fait monter Mlle Marie Dortel au rang des mères les plus honorées et lui décerne un prix de vertu de 200 fr.

II. — Piété filiale.

Mlle *Marie Eugénie Olivier* est née dans une famille de cultivateurs des environs de Charmes.

En 1866, elle fut appelée à Nancy par un vieux parent. Ancien employé, il avait quelque aisance, mais il était en proie à de cruelles infirmités qui réclamaient des soins incessants. Sa femme reculait devant la tâche.

La jeune fille n'écouta que son courage et son affection et se dévoua résolûment au service de son oncle.

Pendant huit longues années elle fut sa garde-malade patiente, délicate, ingénieuse et d'une bonne humeur inaltérable. Le vieillard mourut en la bénissant et en recommandant à sa femme de considérer sa nièce comme sa fille.

La veuve, qui n'avait pas rougi de se laisser suppléer dans son devoir, mit en oubli les paroles du mourant et ses propres promesses. Elle se laissa gagner par l'intempérance et en vint parfois à maltraiter sa fille d'a-

Digitized by Google

doption. Au dernier moment, un étranger entra dans ce triste foyer et la vieille femme disposa en sa faveur de tout l'héritage.

M^lle^ Olivier ne se plaignit point. Elle s'était donnée à ses parents sans stipuler aucun salaire. Elle sortit sans amertume de cette maison où elle avait dépensé dans des soins pénibles les plus belles années de sa jeunesse et d'où elle n'emportait que le souvenir du bien qu'elle avait fait.

Elle est établie aujourd'hui dans le faubourg des Trois-Maisons; c'est une habile ouvrière et le travail abonde chez elle. Pour continuer ses habitudes de dévouement, elle a pris avec elle sa mère devenue veuve. Depuis huit ans les deux femmes vivent en paix; la vieille mère passera ses derniers jours, entourée des attentions les plus tendres.

L'Académie accorde à M^lle^ Marie Olivier un prix de vertu de 100 fr.

M^lle^ *Eugénie Mussot* est née en 1848 dans l'estimable famille d'un ouvrier tailleur. Elle n'avait pas encore dix-huit ans lorsque sa mère, atteinte d'une maladie de poitrine, fut contrainte de lui remettre la direction du ménage et la surveillance de deux frères plus jeunes. M^me^ Mussot mourut en 1870. Les temps étaient difficiles; l'occupation avait arrêté les affaires; le travail manquait. Le père, démoralisé par la perte de sa femme et par la misère, s'abandonnait au découragement. La jeune fille, mûrie par le malheur et par le vif sentiment de sa responsabilité, fait face aux difficultés, relève les cœurs, cherche des ressources, trouve même du crédit sur l'estime qu'elle inspire. Elle a pu ainsi traver-

Digitized by Google

ser la crise et mener à bien l'éducation de ses frères qui sont aujourd'hui arrivés à l'âge d'homme et hors d'affaire.

Mais sa tâche n'est point terminée. Elle reste à côté de son père, partage son travail, tient son ménage. Les dettes ont été payées, l'ordre et l'économie ont ramené une aisance relative. Ce qui ajoute au mérite de M^lle^ Mussot, c'est la façon aimable dont elle fait son devoir. Elle n'est pas de ces natures tristes qui donnent à la vertu une physionomie morose et revêche. Elle a mis la grâce dans le dévouement. Son égalité d'humeur, sa constante patience, l'enjouement de son caractère, sont le charme de la maison paternelle.

M^lle^ Mussot vous a paru un sympathique modèle de piété filiale et vous lui décernez un prix de vertu de 150 fr.

Si la longue durée des épreuves est la condition essentielle de vos prix de vertu, personne n'y a plus de droit que M^lle^ *Franceline Sylvestre,* car elle a commencé dès l'âge de 11 ans sa carrière de sacrifices et de dévouement filial; elle a aujourd'hui 55 ans.

Sa première enfance avait été facile ; son père, meunier aux Grands-Moulins, gagnait largement la vie de la famille. Mais il arriva ce qui arrive trop souvent : Jean Sylvestre quitta la voie droite que suivait sa femme, négligea son travail, déserta la maison, et ce ménage, qui aurait pu être toujours heureux, tomba peu à peu dans la gêne.

Jean Sylvestre était de ces natures légères qui regardent la vie comme une partie de plaisir et le mariage comme un incident de peu d'importance. Dans le dos-

Digitized by Google

sier, on l'appelle « meunier sans souci, sans souci conjugal et paternel ». Joyeux compagnon, le cœur sur la main, il avait de nombreux amis et dissipait gaiement avec eux le petit avoir de la famille. Il chantait à tout venant, ne soupçonnant pas qu'il y eût pour un homme des obligations plus hautes. Lorsque la misère vint s'asseoir à son foyer, il ne songea même pas à l'écarter, seulement il se lassa de voir les siens souffrir et s'attrister. Il s'absenta fréquemment, se fit de plus en plus rare et un jour annonça, qu'ayant besoin de se former par des voyages, il allait faire son tour de France.

La mère et la fille restèrent seules ; Franceline avait alors 11 ans. Sa mère aurait voulu la pourvoir d'un état sérieux en la mettant en apprentissage. Mais elles n'avaient pas le temps d'attendre ; il fallait gagner le pain de chaque jour. Comme la broderie de Nancy était alors une industrie florissante, la jeune Franceline apprit en grande hâte à faire des jours et trouva du travail. Voilà 44 ans qu'elle fait ce métier devenu, par suite des caprices de la mode, de moins en moins productif. Aujourd'hui elle gagne en moyenne de 80 à 90 centimes à la journée. M^me^ Sylvestre de son côté, quoique de santé peu robuste, s'en allait de maison en maison faire des ménages. Leur gain mis en commun leur permettait tout juste de vivre.

De loin en loin le père, fatigué et pressé par le besoin, revenait à Nancy. Il s'y refaisait aux dépens des deux vaillantes ouvrières. Puis s'ennuyant au logis dans cette pauvreté qu'il n'eût tenu qu'à lui, avec un peu de cœur et d'énergie, de changer en bien-être, il partait de nouveau et reprenait ses mœurs vagabondes.

Digitized by Google

Un soir, après plusieurs années d'absence, il revint comme le pigeon de La Fontaine :

> Traînant l'aile, et tirant le pied,
> Demi-mort.....

Les deux femmes le reçurent avec leur admirable indulgence, le soignèrent, travaillèrent un peu plus. Au bout de six moix, des amis s'entremirent et le voyageur fourbu entra à l'hospice Saint-Julien. Il s'y guérit, recouvra bien vite sa belle humeur et comme il était probe, il faut lui rendre cette justice, on le nomma commissionnaire de la maison ; pendant 14 ans il retrouva, en parcourant les rues de la ville, une image de sa vie errante. On sourit malgré soi devant ces êtres inachevés qui restent de grands enfants et semblent presque irresponsables parce que leur sens moral n'arrive jamais à maturité. Mais il ne faut pas s'y tromper : ce sont là tout simplement des égoïstes qui font beaucoup de mal avec une sorte d'ingénuité et, si je ne craignais de blesser les sentiments de la femme et de la fille qui le couvrent encore de leur miséricorde, je dirais plus sévèrement ce qu'il faut penser de ce meunier sans souci qui, chef de famille, abandonne son poste et se dérobe par la fuite à ses devoirs de père et d'époux. N'en parlons plus.

Cependant les deux pauvres femmes délaissées allaient courageusement leur chemin, mettant leur dignité à dissimuler leur détresse. Lorsque Franceline fut devenue une jeune fille, sa bonne renommée, ses qualités morales et aussi les agréments de sa personne touchèrent un honnête homme qui la demanda en mariage. C'était peut-être le bonheur qui venait à elle. Elle n'osa pas l'ac-

Digitized by Google

cueillir. Elle refusa de quitter sa mère qui avait besoin de ses soins, de sa tendresse, de sa présence à toute heure du jour.

Plus tard survint la maladie. La mère fut retenue sur son lit pendant plus d'une année. M^lle^ Sylvestre ne voulut pas qu'on la transportât à l'hôpital et se fit garde-malade. Elle redoubla d'efforts, ajoutant à un travail déjà acharné. Mais quoi qu'elle fît, elle ne pouvait satisfaire à un surcroît de dépense. Cette misère qu'on avait jusqu'alors cachée avec une noble fierté, il fallut bien la laisser voir, elle éclatait aux yeux de tous d'une façon poignante. Les meubles du petit ménage s'en allèrent un à un; M^lle^ Sylvestre vendit jusqu'à son lit de jeune fille. La mère se releva enfin, mais sans recouvrer la plénitude de ses forces. Elle reprit en partie sa tâche laborieuse et la continua jusqu'à ce que, trahie par la nature, elle fut obligée de l'abandonner tout à fait.

Heureusement qu'on vint en aide à la piété filiale. Il existe à Nancy plusieurs sociétés de secours mutuels dont on ne saurait trop louer l'excellente organisation, la direction habile et l'action bienfaisante. La Société des familles à laquelle appartenaient les dames Sylvestre, intervint à l'heure la plus critique, racheta les meubles et, dans une séance solennelle, décerna avec de justes éloges un livret d'honneur à M^lle^ Franceline Sylvestre. Ce fut un rayon de soleil dans leur ciel si triste et si sombre.

Les pauvres femmes ainsi encouragées remontèrent d'un degré la pente de la misère. Elles s'ingénièrent à trouver de nouvelles ressources et, pour suppléer au salaire de la mère qui manquait désormais, elles prirent,

Digitized by Google

moyennant une modique indemnité, un petit pensionnaire de l'orphelinat de Saint-Stanislas.

Que dirai-je de plus? Ces deux vertueuses femmes n'ont plus d'histoire. Mme Sylvestre a aujourd'hui 84 ans et sa fille en a 55. Elles ne se sont jamais séparées un seul jour. Elles descendent la vie appuyées l'une à l'autre, cœur contre cœur. Leur tendresse mutuelle ne s'est jamais lassée et s'est renouvelée sans cesse. C'est une douce compensation aux amertumes d'une existence si avare de joie. Elles méritent l'une et l'autre d'être honorées de tous les honnêtes gens. L'Académie, qui a eu rarement à récompenser tant de mérite et de constance, unit dans son estime la mère et la fille et décerne à Mlle Sylvestre un prix de vertu de 250 fr.

Je n'ajouterai rien, Messieurs, à la simplicité de ces récits. Si j'en tirais des conclusions générales disproportionnées, je croirais manquer au respect qui est dû à ces humbles femmes. Toutefois, je n'exagère rien en disant que le spectacle offert dans un coin obscur de notre société par ces héroïnes du dévouement, de l'abnégation, du travail, est digne d'une sympathique admiration. Combien n'y a-t-il pas de ces victimes des rigueurs de la fortune qui, privées par la mort ou par toute autre cause de leurs soutiens naturels, luttent un moment, puis se découragent, fléchissent et se laissent glisser dans les avilissements de la mendicité. Faire le bien, c'est le premier mouvement de la nature humaine, y persévérer malgré tous les obstacles, n'appartient qu'aux âmes hautes et fortes. Ceux qui résistent aux suggestions de la misère, qui sauvegardent leur dignité, qui se font place dans la vie active par le travail, ceux-là sont l'honneur

Digitized by Google

de l'humanité et on doit les opposer comme de vivantes protestations au pessimisme des moralistes superficiels ou chagrins ! Non, tant qu'il y aura, à tous les degrés de notre société, un vif sentiment des devoirs de famille avec l'énergie qui fait les longs dévouements, il ne sera pas permis de dire que la vertu est morte et que nous sommes frappés d'une irrémédiable décadence morale.

Pour moi, je crois bien plutôt à la loi du progrès. Un jour viendra, je l'espère, où, grâce aux institutions que multiplie la bienfaisance publique ou privée, grâce aux principes de l'association appliqués, développés de plus en plus par les sociétés de secours mutuels, toutes les bonnes volontés et tous les courages trouveront l'aide nécessaire pour traverser les heures mauvaises de la vie. C'est pour cela, qu'au risque de me faire taxer d'optimisme, je suis de ceux qui parlent sans tristesse ni colère du temps présent et qui envisagent avec confiance l'avenir de notre démocratie.

Digitized by Google

LE

GÉNÉRAL FABVIER

1782-1855

PAR M. A. DEBIDOUR

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans votre Compagnie m'est depuis longtemps si sensible que je n'ai qu'un moyen de vous en remercier. C'est de vous prouver, par l'étude que je vais lire, que votre pays m'est devenu bien cher et que je ne suis pas moins jaloux de ses gloires que vous-mêmes.

Nouveau venu en Lorraine, j'ai trouvé parmi vous, dès mes débuts dans votre ville, l'accueil le plus indulgent et le plus cordial. C'est de confiance que vous m'avez fait vôtre. Je veux justifier vos suffrages en m'attachant comme vous à mettre en lumière ce que votre chère province a fourni de gloire à notre patrie commune.

C'est pour cela, Messieurs, que je vais essayer de retracer devant vous la vie d'un des plus vaillants hommes, d'un des plus nobles cœurs qu'ait jamais produits la Lorraine.

Digitized by Google

Ce héros, dont la mort ne date que de trente ans, est le général Fabvier.

Si parmi tant d'hommes d'élite qu'a produits votre pays, je l'ai choisi de préférence pour le louer devant vous, ce n'est pas qu'il soit le plus illustre, que d'autres ne l'aient surpassé par les dons de l'esprit ou n'aient joué dans l'histoire un rôle plus éclatant que le sien. Ce n'est pas non plus qu'il ait été exempt d'erreurs et n'ait subi, comme beaucoup d'hommes de cœur, les entraînements de son temps.

Fabvier fut un vaillant soldat, un habile tacticien, un organisateur militaire de premier ordre, un orateur émouvant. Mais ce n'est pas ce qui le distingue d'une génération où, vous le savez, la bravoure, les talents stratégiques et les qualités oratoires n'étaient pas rares. S'il a, d'un autre côté, partagé avec elle certaines passions, toujours généreuses, mais parfois imprudentes ou téméraires, quelle a donc été sa vertu propre? D'où vient l'admiration que, de son vivant, il a inspirée dans l'Europe entière? Comment expliquer la sympathie que, trente ans après sa mort, son nom éveille encore parmi nous?

Si la postérité n'a pas le droit de se taire autour de sa tombe, si la France et la Grèce sont toujours fières de ce glorieux enfant et de cet ami sans égal, c'est qu'en un siècle de fer il fut un homme de l'âge d'or; c'est qu'en un temps de palinodies et de défaillances il ne glissa jamais ni dans la trahison ni dans le découragement; c'est qu'à une époque où l'ambition égarait tant de grandes âmes, il ne songea qu'au devoir, à la patrie et à l'humanité; c'est que, sans illusions, ni sur les hommes

Digitized by Google

ni sur les choses, il resta invariablement fidèle aux nobles causes qu'il avait embrassées ; que ni l'ingratitude, ni les outrages ne l'en purent détourner; qu'en mourant il légua l'exemple d'un homme qui n'avait rien demandé[1]; c'est qu'au milieu des triomphes de la force il ne tendit la main qu'aux faibles et ne se plut qu'à être le soldat du malheur. C'est enfin que nul sophisme ne faussa jamais son inflexible droiture et que la foi jurée fut la règle de toute sa vie.

D'autres, Messieurs, ont été la science, le génie, la victoire, la puissance. Fabvier fut le dévouement, l'abnégation ; Fabvier fut l'honneur. Tel je viens de vous le dépeindre en quelques lignes, tel son histoire entière va vous le montrer, du premier au dernier jour de sa vie publique, qui a duré plus d'un demi-siècle. Dans les quatre périodes qu'elle comprend, à travers toutes les épreuves et tous les écueils, si son esprit a pu se tromper, jamais sa conscience n'a fléchi. Soldat de la France sous l'Empire, conspirateur sous la Restauration, champion de la liberté dans la guerre de Grèce, général et orateur politique sous Louis-Philippe et la seconde République, il a toujours également mérité ces trois épithètes : chevaleresque, intrépide et désintéressé. Le rapide exposé que vous allez entendre ne laissera pas, j'espère, le moindre doute à cet égard.

---

1. « ... Je n'ai rien demandé, disait-il à l'Assemblée législative le 14 novembre 1849, et quand je dis adieu à l'armée du haut de cette tribune, je veux lui léguer un bon exemple, celui de ne jamais rien demander... »

Digitized by Google

I

S'il ne nous apparaît qu'au second plan dans l'épopée impériale, la place qu'il y occupe n'en est pas moins glorieuse. Il était né trop tard[1] pour pouvoir parvenir avant la chute de Bonaparte au premier rang, où l'appelaient sa bravoure fougueuse et ses talents. Je ne sais, du reste, si son indépendance d'esprit et son aversion pour le despotisme ne lui eussent pas toujours nui près d'un chef qui entendait être un maître et n'aimait guère que des courtisans. Sorti de l'École polytechnique à 21 ans, il était à l'École d'application de Metz quand le premier Consul, qui aspirait à descendre, comme dit Courier, voulut devenir empereur. Fabvier vota *non*, comme beaucoup de ses camarades; et si depuis il servit loyalement Napoléon, tout dans sa conduite et dans

1. Charles-Nicolas Fabvier naquit à Pont-à-Mousson le 10 décembre 1782. Son père, qui possédait un office dans la maîtrise des eaux et forêts de cette ville, exerça la profession d'avocat après la Révolution. Suspect de royalisme, il fut quelque temps détenu, ainsi que sa femme, pendant la Terreur. Le frère aîné du futur général, Nicolas-Charles-Antoine Fabvier, né le 30 mai 1772, émigra et passa plusieurs années en Angleterre, où il fut professeur de belles-lettres. Rentré en France (1802), il devint, lui aussi, avocat et plaida longtemps avec succès à la Cour d'appel de Nancy, dont il devint procureur général après la révolution de Juillet. Nommé conseiller à la Cour de cassation le 5 août 1840, il mourut à Paris le 23 mars 1844. Un grand nombre des lettres qu'il reçut de son cadet, de 1803 à 1818, m'ont été gracieusement communiquées par son petit-fils, M. Édouard Fabvier, à qui je suis heureux d'adresser mes remerciements. D'autres, que le brave officier adressait à ses parents pendant la même période, m'ont été prêtées également. Cette correspondance prouve que, s'il entendait n'agir jamais qu'à sa guise et s'il effrayait parfois sa famille par son caractère aventureux et hardi, il n'en conservait pas moins pour les siens, et notamment pour son frère, la plus vive et la plus solide affection.

Digitized by Google

ses écrits montre que c'était sans enthousiasme pour sa personne et simplement parce que la fortune de la France était liée à celle du conquérant.

Ses débuts militaires, du reste, furent d'un homme de valeur et devaient attirer sur lui l'attention. Dès la fin de 1804, nous le voyons au camp de Boulogne, où il est lieutenant d'artillerie. L'année suivante, il prend part à la campagne d'Austerlitz et a l'honneur de sauver le corps compromis du maréchal Mortier en escaladant les rochers de Diernstein avec sa batterie et faisant tuer les deux tiers de ses hommes. Décoré pour ce fait d'armes, il est détaché de son régiment en 1806 et prend part en Dalmatie aux opérations de Marmont, qui est frappé de son mérite et ne l'oubliera pas. Bientôt après, poussé sans doute par cette humeur aventureuse, ce désir du lointain et de l'inconnu qu'on remarquera chez lui jusqu'à la fin de sa vie, il se fait envoyer à Constantinople, où Sébastiani, avec Foy et quelques autres officiers français, vient de défendre le Bosphore contre les Anglais. C'est là que le trouve bientôt le général Gardane. On sait que cet aide de camp de l'Empereur était envoyé vers Feth-Ali-Schah pour assurer à la France l'alliance de la Perse, réorganiser militairement ce pays et en faire une base d'opérations contre l'Hindoustan, dont l'attaque était le secret désir de Napoléon [1]. Fabvier demande à le suivre,

1. Les papiers d'État et documents inédits relatifs à cette curieuse ambassade ont été publiés en 1865, par M. le comte de Gardane, fils du général, sous ce titre : *Mission du général Gardane en Perse* (Paris, Lainé, 1 vol. in-8°). — Voir sur ce sujet une intéressante étude de M. Paul Gaffarel dans la *Revue politique et littéraire* du 16 février 1878.

Digitized by Google

traverse l'Asie-Mineure[1], dont il décrit les misères dans son curieux journal de voyage [2], et va fondre des canons à Ispahan. Abandonné à lui-même dans cette ville, sans livres, sans instruments, il crée de toutes pièces des ateliers, des fourneaux; il est à la fois ingénieur, serrurier, menuisier, ajusteur; huit mois durant, il ne dort pour ainsi dire pas; les fonctionnaires persans, jaloux de lui, le servent mal; les ouvriers qu'il forme ne le comprennent pas, brisent ses appareils. Mais Fabvier, qui n'est pas timide, fait marcher tout son monde, à coup d'écouvillon au besoin. Finalement il donne à Sa Hautesse cinquante pièces, des affûts, des caissons et trouve encore le temps d'écrire de judicieux mémoires, non seulement sur ses travaux, mais sur l'état militaire du royaume [3]. Par malheur, la mauvaise foi de Napoléon et les intrigues de l'Angleterre provoquent, en 1809, le renvoi de Gardane et le vaillant fondeur doit retourner avec lui en Europe.

---

1. Partie de Constantinople le 10 septembre 1807, la mission n'atteignit Téhéran que le 30 novembre suivant.

2. Je remercie M. le baron Fabvier, fils du général, d'avoir bien voulu me communiquer ce curieux journal, qui n'a jamais été publié et qui mérite de l'être. On y trouve, outre d'importants détails géographiques sur les pays parcourus, de quoi s'instruire sur la condition des provinces turques et persanes à la fin de 1807. Voir notamment le tableau de la cour du célèbre Tchiapan-Oglou à Josgad, de Joussouf-Pacha à Erzeroum, d'Abbas-Mirza à Tauris, etc., etc.

3. Les plus importants de ces travaux, dont je dois également la connaissance à M. le baron Fabvier et dont je regrette de ne pouvoir donner ici une analyse étendue, sont: 1° un récit très détaillé portant simplement ce titre : *Travaux à Ispahan;* 2° une étude très nette et très instructive sur l'*État militaire persan;* 3° le journal du voyage accompli par Fabvier, du 25 novembre au 31 décembre 1808 (retour d'Ispahan à Téhéran). Aucun de ces ouvrages n'a été publié.

Digitized by Google

Ne croyez pas, du reste, que ce soit pour se reposer. Avant même d'avoir atteint l'Autriche, où l'Empereur s'apprête à livrer la bataille de Wagram, il s'attache comme volontaire à l'armée polonaise de Poniatowski et y rend de tels services qu'à son retour l'Empereur le fait entrer dans sa garde. Le voilà sur le chemin des honneurs. Pourquoi s'en détourne-t-il peu après ? Je ne sais. Le fait est que nous le retrouvons en 1811, bien loin du maître, en Espagne, où il est aide de camp de Marmont. Ce dernier, depuis 1806, l'a pris en grande amitié. Fabvier, de son côté, conçoit pour le duc de Raguse un attachement et une estime que la conduite de ce personnage mettra plus tard, hélas ! à de rudes épreuves. Il le sert de son mieux, va, vient, se multiplie pour l'aider à venger sur Wellington le récent échec de Masséna. Peine perdue. Marmont est vaincu aux Arapiles (22 juillet 1812). L'aide de camp, grièvement blessé, doit cependant monter à cheval pour aller informer le roi Joseph de ce désastre. A peine de retour, le maréchal le charge de communications confidentielles pour l'Empereur et l'Empereur est en Russie. L'infatigable officier repart, traverse toute l'Europe à franc étrier et rejoint Napoléon devant la Moskowa, le 6 septembre 1812. Le lendemain a lieu la grande bataille. Fabvier, qui n'a pas de commandement, se jette en soldat dans la première colonne d'attaque et tombe sous le feu dans la grande redoute. Il survit pourtant ; mais les mauvais jours sont venus pour l'Empire ; le temps est proche où il aura la France à défendre. Raison de plus pour le bien servir. Pendant la campagne de Saxe, Fabvier est chef d'état-major de Marmont, qui commande maintenant le 6e corps de la grande armée. Il

Digitized by Google

se comporte en héros à Lutzen et à Dresde. Il devient colonel, il devient baron, que sais-je encore? Mais que lui importe? Les vainqueurs de Leipzig atteignent bientôt le Rhin. La seule ambition d'un Français ne doit plus être que de défendre la patrie menacée.

L'effroyable campagne de 1814 commence, en plein hiver. Le 6e corps, réduit à moins de 6,000 hommes, recule pas à pas, de Mayence à Paris, se recrutant des conscrits imberbes, qu'on appelle des *Marie-Louise* et qui n'en rivalisent pas moins d'entrain avec les vieux soldats[1]. Un de ces *blancs-becs* prend le général Alsufieff; un enfant de 13 ans, armé d'un simple couteau, ramène deux grenadiers russes[2]. Le pays est désert; les

---

1. « Levés et incorporés à la hâte, l'innocence et la simplicité de ces braves jeunes gens amusaient les vieux soldats. Leur habillement consistait en une redingote grise et un bonnet de forme féminine. On les appelait les *Marie-Louise*. Ces enfants manquaient de force et d'instruction, mais chez eux l'honneur remplaçait tout et leur courage est indomptable. Au cri : *En avant, les Marie-Louise!* on voyait leurs figures éteintes se couvrir de la plus noble rougeur; affaiblis par la fatigue et par la faim, leurs genoux se raidissaient pour voler à l'ennemi. Quant à ce qu'ils savaient faire, les grenadiers russes peuvent le dire. » (Fabvier, *Journal des opérations du 6e corps pendant la campagne de 1814.*)

2. A Champaubert, « l'ennemi occupait fortement un petis bois. On se disposa à l'enlever. Les *Marie-Louise* composant le 113e eurent la tête; des pelotons de tirailleurs furent disposés autour du bois... Avant le signal, le duc de Raguse parcourut les pelotons de tirailleurs en répétant les ordres. A l'un d'eux il demanda : « Qui commande ici? Y a-t-il un officier? — Non, lui dit un conscrit, qui était un véritable enfant. — Un sous-officier? — Non, mais nous sommes bons là. » — Plus loin, un autre *Marie-Louise* dit : « Oh! je tirerais bien mon coup de fusil, mais je voudrais bien avoir quelqu'un pour le charger. » Avec de pareils gens on pouvait donner le signal. Tout s'élança en même temps. Le bois fut enlevé. Le corps d'Alsufieff, composé de 9,000 grenadiers, fut totalement détruit. Ce général fut pris dans le bois par un chasseur du 16e, conscrit de 6 mois, qui ne voulut point le quitter qu'il ne l'eût

Digitized by Google

villages brûlent. On mange ce que de braves paysans, réfugiés dans les bois, apportent la nuit, au péril de leur vie, à nos colonnes harassées[1]. On livre, en 90 jours, 67 combats. Mais vainqueurs ou vaincus, finalement on recule. Si le peuple veut encore se battre, les maires, les fonctionnaires, la haute bourgeoisie le paralysent; les nobles, en plusieurs villes, arborent déjà la cocarde blanche et fraternisent avec les alliés[2]. Tel est le tableau navrant que Fabvier indigné esquisse chaque soir dans cet admirable *Journal des opérations du 6e corps*[3] que pas un de vous, Messieurs, ne pourrait lire sans pleurer.

Après trois mois de lutte, quand la fausse manœuvre de Napoléon sur Saint-Dizier a rendu inévitable la perte de la capitale, c'est ce débris de l'armée, uni aux restes

---

conduit à l'Empereur; il fut fait légionnaire. Un enfant de 13 ans amena d'une lieue deux grenadiers. Il avait pour arme un grand couteau de boucher qu'il brandissait d'un air tout à fait plaisant. « Ces gaillards-là voulaient broncher, disait-il, mais je les ai bien fait marcher. » (Fabvier, *Journal des opérations du 6e corps pendant la campagne de* 1814.)

1. « Dans cette campagne sacrée, où chacun défendait le sol qui l'avait vu naître, chaque jour voyait des scènes nouvelles ou attendrissantes. Tantôt, malgré nos efforts, il fallait abandonner aux barbares nos villes, nos villages et leurs habitants; d'autres fois, nous y rentrions en vainqueurs, et alors, malgré les pillages et les incendies, ces nobles paysans venaient nous offrir leurs dernières ressources. Souvent, on voyait, du milieu d'épaisses forêts, s'élever des colonnes de fumée: c'étaient des vivres qui cuisaient pour nous. On les apportait à la faveur de la nuit, à travers mille périls, à nos colonnes harassées. Habitants des campagnes, vous êtes la partie la plus vénérable du peuple français! Que n'auraient-ils pas fait, ces paysans, si une politique insensée, habituelle au despotisme, ne les eût tous désarmés de longue main?... » (Fabvier, *ibid.*)

2. Voir sur ce sujet, entre autres documents, la lettre de Napoléon au roi Joseph, du 13 mars 1814.

3. Publié en 1819 (Paris, in-8°).

Digitized by Google

du corps de Mortier, qui aura l'honneur de brûler sous Paris les dernières cartouches. Le 29 mars, c'est Fabvier qui, serré de près par l'ennemi, fait prendre position à ces derniers Français de Charenton à Belleville. Rien n'a été préparé pour eux : point de retranchements, point de vivres; 300 hommes restent pieds nus[1]. Le chef d'état-major n'en donne pas moins le signal du combat le 30, avant le jour. Douze heures durant, il tient tête aux colonnes russes. Il est blessé deux fois aux Prés-Saint-Gervais et ce n'est point sa faute s'il n'y reste pas. Mais à quoi sert tant d'héroïsme? Le roi Joseph a pris honteusement la fuite. Le soir venu, Marmont qui, avec raison, ne croit plus la résistance possible, se décide à évacuer Paris, et c'est Fabvier qu'il charge de signer en son nom la capitulation. Le noble officier se récrie, pleure, se débat. Mais le maréchal insiste, fait appel à son cœur. L'infortuné se soumet en soldat. Il faudra qu'il ouvre lui-même aux Russes les barrières, qu'il assiste à l'entrée triomphale des alliés et qu'il reste impassible. Et, en effet, Messieurs, le lendemain, mêlé au cortège des souverains, portant au cœur le deuil de la France, il entendait les hourras des barbares, et devant lui des Français leur tendaient la main, des Françaises leur jetaient des fleurs; une grande dame chevauchait en croupe derrière un cosaque; d'autres dansaient en plein air avec des Allemands; un légionnaire attachait la croix d'hon-

1. « Tout demeurait à l'abandon. On croira difficilement que quand nos troupes arrivèrent le 29 à Charenton, à Belleville, elles n'y trouvèrent pas une seule ration de vivres ou de fourrages et que le lendemain plus de 300 hommes combattirent pieds nus. » (Fabvier, *Journal des opérations du 6e corps.*»

Digitized by Google

neur à la queue de sa monture; et quelques lâches, attelés à un câble, sur la place Vendôme, s'efforçaient d'abattre aux pieds de l'étranger la statue de l'Empereur[1]. Scènes hideuses, que l'on n'a plus revues, qu'on ne reverra jamais.

Vingt-quatre heures après, Fabvier était à Essonne et rendait compte à Napoléon du spectacle qu'il avait eu sous les yeux. L'Empereur lui demanda les noms des coupables. « Sire, répondit le noble soldat, je les sabrerais si je les rencontrais, mais je ne les nommerai pas à Votre Majesté. »

J'ai hâte, Messieurs, d'en finir avec cette sombre histoire de l'invasion. Mais il faut bien parler de Marmont et de sa défection. Quand ce malheureux, comblé de bienfaits par son maître et qui seul pouvait encore le défendre, eut cédé aux suggestions de l'ennemi et consenti à livrer l'Empereur en découvrant Fontainebleau; quand il eut quitté son corps et qu'en son absence, sans même attendre ses instructions, ses lieutenants, trompant les troupes, leur ordonnèrent de quitter Essonne, le chef d'état-major, qui ne pouvait croire à une pareille détermination, accourut, fou de douleur, essaya de les arrêter, les supplia, au nom de la France, au nom de l'honneur. Tout fut inutile: « Le vin est tiré, il faut le boire », lui dit brutalement Souham[2]. La trahison fut consommée. Napoléon dut partir pour l'île d'Elbe.

Chose triste à dire, Fabvier avait dans le duc de Ra-

1. Voir les *Mémoires* du vicomte Sosthène de la Rochefoucauld, qui, loin de nier ces honteuses manifestations, se vante d'y avoir contribué.

2. Sur cet événement, voir les récits de Thiers, Vaulabelle, Viel-Castel, Louis-Blanc, etc.; voir aussi les *Mémoires* du duc de Raguse.

Digitized by Google

guse une si profonde confiance qu'il ne voulut pas le croire coupable. Il demeura persuadé que ses généraux seuls avaient fait tout le mal. Longtemps encore, il le défendit. Un an plus tard, quand Napoléon fut pour cent jours redevenu empereur, il lui fit parvenir par son compatriote et ami, le général Drouot, une justification du maréchal qui fut, du reste, accueillie avec bienveillance. Mais cette incroyable illusion ne l'empêcha pas de voir nettement, en 1815 comme toujours, où était son devoir de Français et de soldat. Fabvier ne suivit pas Louis XVIII en Belgique, comme Marmont. Pour lui, comme pour tout bon citoyen, là où était son pays, là était son devoir. Persuadé, d'autre part, qu'en repassant au service de l'usurpateur il commettrait, comme officier, un acte de félonie, il refusa, sans hauteur, mais sans faiblesse, les offres brillantes qui lui furent faites de sa part. Seulement, quand l'ennemi se montra de nouveau sur la frontière, il vint spontanément en Lorraine, organisa un corps franc et fit tête à l'invasion. Longwy et Montmédy furent par lui défendues. Le 15 juillet, un mois après Waterloo, il luttait toujours; à la fin d'août, enfermé dans Metz avec le général Miollis, il déclarait encore qu'il tiendrait bon et ne permettrait pas à l'étranger d'entrer dans la place. Voilà, Messieurs, comment un homme d'honneur se comportait en 1815.

II

Après les batailles, les complots politiques, qui sont aussi des luttes où l'on risque sa vie. Fabvier n'avait été jusque-là que soldat. Il allait devenir homme de parti,

Digitized by Google

conspirateur, et la Restauration ne devait pas avoir d'adversaire plus résolu, plus remuant que lui.

Ce n'est pas que son caractère le portât aux intrigues, qu'il aimât le désordre, ni que le gouvernement des Bourbons, au début, lui inspirât de l'horreur. La guerre civile lui parut toujours impie et sacrilège. D'autre part, s'il avait gémi, comme tous les bons citoyens, de voir des princes français remonter deux fois au trône grâce à nos désastres et sous la protection de nos vainqueurs, il se consolait en pensant qu'au moins ils avaient ramené en France la liberté. Sincèrement monarchiste et catholique, il n'était pas plus attaché au trône et à la religion qu'aux principes essentiels de la Révolution, que la Charte de 1814 semblait avoir consacrés. Il admettait la Restauration, mais il la voulait fidèle à ses engagements. Le jour où il lui fut démontré qu'elle ne voulait être qu'une réaction, il cessa de la servir et se crut en conscience tenu de la combattre [1].

---

1. Après la première Restauration, il avait exercé un commandement dans les gardes du corps. Après la seconde, il se refusa énergiquement, malgré les instances de sa famille, à rentrer dans la Maison du roi, déclarant qu'il préférait la demi-solde. Il souhaitait le commandement de la légion de la Moselle ; mais il ne l'eut pas. Sa conduite pendant les Cent-Jours lui avait fait du tort aux yeux des princes. Il n'avait pas voulu servir Napoléon, et pourtant les *ultras* l'accusaient de bonapartisme. Marmont, qui l'aimait toujours, le préserva d'une disgrâce complète en l'attachant de nouveau à son état-major. Le lecteur pourra se rendre compte, par les lignes suivantes (qu'il écrivait à son frère le 30 septembre 1815), des sentiments qu'il éprouvait alors pour les Bourbons et des préventions de la Cour à son égard : « Tout va au plus mal. Ce premier besoin de la France, le départ des étrangers, est encore fort incertain. Leur insolence accroît à tel point qu'on ne sait raisonnablement que penser des excès auxquels ils veulent enfin arriver. Ils insultent le roi dans son palais, la nation dans tous ses souvenirs, sa richesse, son existence et son honneur. Et le pis de tout, c'est encore

Digitized by Google

Qu'on se rappelle ce qui se passait en France après Waterloo : les hommes de Gand rentrant derrière Blücher, altérés de vengeance ; la populace poussée par eux à l'assassinat, Trestaillons glorifié, la délation partout, cent mille fonctionnaires destitués, Labédoyère et Ney fusillés, nos plus nobles soldats proscrits, chassés des régiments ; qu'on songe aux lois de haine portées par la Chambre *introuvable*, aux échafauds relevés par les cours prévôtales, aux 70,000 suspects emprisonnés en peu de mois, aux menaces des émigrés, à la France ruinée et terrorisée. Ces représailles et ces bassesses ne devaient-elles pas soulever l'âme loyale et généreuse de Fabvier ? Deux ans s'étaient écoulés et, comme au premier jour, le sang coulait, les cachots regorgeaient. D'in-

---

la démence qui dirige toute la conduite de la maison régnante. Rien ne peut la peindre. Il n'y a plus de ministres, plus de roi, c'est un Directoire informe. Les princes se livrent à tous leurs caprices, à ceux de leurs flatteurs, et toujours ils paraissent unis aux étrangers, malgré leurs mépris, et le public ne leur en fait pas grâce. Tu peux m'en croire sur parole, tout cela finira mal. Je ne suis que trop malheureux dans mes prophéties. Si tu voyais ce qu'on emploie ici, si tu pouvais t'y transporter, tu verrais quels malheurs se préparent pour cette pauvre France. Pour ma part, voici où j'en suis. Le ministre m'a porté pour le commandement de la légion de la Moselle. C'était une chose arrêtée. Mais depuis ce dernier bouleversement, je ne sais sur quoi compter. M. le duc de B. (le *duc de Berry*) m'a reproché fort vivement que j'avais combattu les étrangers et que je n'avais pas été à Gand, etc. J'ai répondu d'après ma façon de penser ; il a prétendu que c'était du bonapartisme. Je lui ai dit que s'il appelait bonapartistes ceux qui haïssaient les étrangers, il y en avait beaucoup en France et que je me mettais du nombre. Cela a fait une scène assez vive. Je l'ai prié de se rappeler qu'il parlait à un homme dont la réputation était assez solide pour ne pas beaucoup s'effrayer de son opinion, que j'avais combattu avec quelque honneur... — Il n'y a pas de quoi se vanter, m'a-t-il dit, dans l'armée de Bonaparte ! Une armée de bandits, de traîtres, etc. — Je l'ai quitté là sans vouloir en entendre davantage, quoiqu'il me rappelât. Tu vois, cela sent la demi-solde... »

Digitized by Google

fâmes provocateurs sollicitaient la faveur royale en poussant à de faux complots de pauvres gens qui, pour une parole ou pour une cocarde, allaient finir au bagne ou sous le couperet. La ridicule échauffourée de Didier avait coûté la tête à 25 patriotes, la liberté à plusieurs centaines[1]. Le général Donnadieu s'était illustré par cette répression. Canuel, commandant de Lyon, trouva bientôt le moyen de le surpasser. Cet ancien terroriste avait autrefois égorgé des Vendéens. Il fallait effacer ce fâcheux souvenir. Pour cela que fit-il? Il lança sa police dans tout le département du Rhône. Six mois durant, elle prêcha l'insurrection aux officiers en demi-solde, aux paysans qui tremblaient pour les biens nationaux. En juin 1817, elle parvint à entraîner en tout 250 individus qui *manifestèrent,* non pas réunis, mais par petits groupes et dans onze communes différentes; soixante à peine avaient des fusils. Tous, ou à peu près, furent aussitôt saisis; cinq cents personnes furent arrêtées à Lyon; la troupe s'établit et se comporta dans les villages comme en pays conquis; les prisons ne suffisant pas, on entassa les détenus dans des caves; parfois les sentinelles tiraient sur eux à bout portant; vingt-huit condamnations à mort furent prononcées par la cour prévôtale; un enfant de seize ans monta sur l'échafaud; quarante-un citoyens allèrent aux galères; et Canuel se vanta bien haut d'avoir sauvé le trône et la société. Il est vrai que, l'excès en tout étant un défaut, les plaintes de quelques-unes de ses victimes firent naître dans l'esprit du roi quelques doutes sur la réalité du complot qu'il venait de déjouer. Un

1. Dans l'Isère, au mois de mai 1816.

Digitized by Google

commissaire extraordinaire fut envoyé à Lyon avec pleins pouvoirs. C'était Marmont. Le duc de Raguse n'était ni bas ni cruel. Malgré sa défaillance de 1814 et peut-être pour se la faire pardonner par l'opinion publique, il était bien résolu à réparer, dans la mesure du possible, le mal accompli par le prétendu sauveur. Effectivement, s'il ne put ressusciter les morts, il mit du moins en liberté le plus grand nombre des prisonniers, rendit la sécurité aux Lyonnais et démontra au Gouvernement l'odieuse machination dont ils avaient été victimes. Vous pensez peut-être qu'après cela le roi se hâta de proclamer la vérité, de châtier le coupable? Point du tout; il fallait éviter le scandale. Canuel ne reçut que faveurs [1] et le maréchal eut ordre de garder le silence sur cette triste affaire.

Il obéit. Mais il est un homme de cœur que rien ne put contraindre à se taire. Le colonel Fabvier avait suivi Marmont à Lyon comme chef d'état-major. Il avait vu de près les persécutés, étudié les dossiers, contrôlé les témoignages. Sa loyale nature s'était révoltée. Dût-il perdre son grade, il était résolu à parler, il parla. Sa retentissante brochure sur *Lyon en 1817* révéla sans ambages à la France les horreurs dont cette ville avait été le théâtre. Les *ultras* crièrent à la calomnie. Mais M. de Sainneville, lieutenant de police dans le département du Rhône, confirma bientôt publiquement toutes ses allégations. Canuel osa répondre par un pamphlet rempli d'injures et de menaces. « Je ne suis pas assez

1. Il ne quitta Lyon, en septembre 1817, que pour devenir inspecteur général d'infanterie; en juin il avait été fait baron.

Digitized by Google

jeune, riposta le colonel, pour ignorer que ce que je fais n'est et ne sera jamais un moyen de faveur. » Et, dans une seconde brochure [1], il écrasa son adversaire par des citations si nettes, si précises, qu'aucune réfutation n'était plus possible. Que restait-il à ses ennemis? A le provoquer, s'ils avaient encore un peu d'honneur. « Si je leur ai déplu, disait-il fièrement en terminant, je les engage à se rappeler que je suis militaire. » Ils jugèrent plus noble de le poursuivre en justice. Fabvier avait toute la France pour lui. Il avait sonné pour elle le réveil de la liberté. Il avait vengé les lois méconnues. L'éloquence indignée et généreuse de l'illustre avocat, son frère, qui avait tenu à honneur de venir le défendre, ne put triompher des passions haineuses qui le poursuivaient. Il se trouva des juges pour le condamner [2]. Sans même attendre leur décision, le Gouvernement le mit en demi-solde (juillet 1818). Le duc de Raguse, pour avoir pris sa défense, resta lui-même quelque temps en disgrâce [3].

Dès lors, rien ne lie plus le colonel au régime de 1815. Arrêté à 36 ans dans sa glorieuse carrière par une inqualifiable persécution, il va mettre sans réserve à la

---

1. *Lyon en* 1817 ; 2e *partie*, en mai 1818.

2. Ce procès retentissant, qui passionna l'opinion, fut porté successivement devant diverses juridictions et ne se termina qu'en avril 1819. Fabvier finit par être condamné à 3,000 fr. de dommages-intérêts envers le général Canuel. Il eut dans cette affaire trois défenseurs : son frère, Dupin aîné et Mauguin.

3. Le maréchal, dans ses *Mémoires,* ne présente pas autrement que Fabvier l'histoire de l'affaire de Lyon. Il écrivit au roi et au duc de Richelieu des lettres respectueuses, mais fermes, pour justifier son chef d'état-major. Il les publia. Tout fut inutile. Il reçut défense de se présenter aux Tuileries et dut se retirer dans sa terre de Châtillon, où il resta plusieurs mois en quelque sorte exilé.

Digitized by Google

disposition du parti libéral sa popularité et ses redoutables talents. Il sera pendant plusieurs années l'un des agents les plus dévoués de ce comité central qui, sous Lafayette, organise et prépare la révolution dans toute la France. Il sera l'âme et le bras de vingt complots. Toujours en avant, jamais découragé, gardant tous les secrets, c'est un conspirateur de premier ordre. Pourquoi faut-il ajouter qu'il se trompe, avec tous ses amis, sur le choix des moyens et qu'avec les intentions les plus droites, il donne comme eux le regrettable exemple d'exciter l'armée à l'indiscipline? Aujourd'hui, Messieurs, à quelque parti que nous appartenions, nous pensons que l'armée doit rester en dehors de nos tristes querelles; nous la respectons par un accord tacite ; uniquement faite pour défendre le pays et la loi, nul de nous n'oserait la détourner de son devoir. La France repousse le régime des *pronunciamentos*. Mais elle semblait vouloir s'en accommoder sous la Restauration. C'était à nos soldats, disait-on, vaincus en 1815, à relever la liberté au dedans aussi bien que l'honneur au dehors. Ainsi pensaient des patriotes sans tache. Ils ne se doutaient pas qu'en habituant nos régiments à l'insurrection, ils pourraient préparer à notre pays un sort comparable à celui de l'Espagne. C'était l'illusion d'âmes généreuses, mais exaspérées, ne calculant plus la portée des coups. L'histoire la constate et la blâme. Mais elle ne saurait oublier que ce fut là l'erreur de toute une génération. Fabvier ne fit que la partager avec des milliers d'hommes de cœur qui, comme lui, croyaient bien servir leur patrie.

L'ancien chef d'état-major de Marmont avait entrepris, depuis sa disgrâce, des opérations commerciales qui

Digitized by Google

n'étaient au fond que le moindre de ses soucis. C'est à correspondre et à s'entendre avec ses amis politiques qu'il passait la meilleure partie de son temps. Aussi ne doit-on pas être surpris de le voir jouer un des premiers rôles dans le vaste complot militaire de 1820.

Il s'agissait de s'emparer à la fois de Paris et des grandes villes du Nord et de l'Est. Fabvier devait, pour sa part, attaquer le fort de Vincennes. Au dernier moment, comme il arrive presque toujours, un traître mit la police en éveil. Le capitaine Nantil, chef apparent de la conspiration, et plus de cent de ses complices furent arrêtés. Fabvier fut du nombre. Mais tel était son ascendant sur ses codétenus, que pas un ne le compromit par ses réponses. Au bout de cinq mois, il fallut le relâcher, faute de preuves. Il ne comparut au procès que comme témoin (mai 1821). La fermeté de son attitude devant la Cour des pairs en cette circonstance est demeurée célèbre. Sommé de déclarer ce qu'il ferait si, comme officier, il avait à dissiper un attroupement : « J'emploierais, dit-il, tous les moyens possibles pour dissoudre les groupes, la douceur, la persuasion, la menace et même la force de mes bras; mais, après avoir épuisé toutes ces voies, s'il fallait faire feu sur le peuple, je briserais mon épée et donnerais ma démission. » Inutile d'ajouter qu'il refusa de répondre quand on voulut qu'il nommât ceux des auteurs du complot que la justice ne connaissait pas encore. Le procureur général, M. de Peyronnet, qui avait acclamé les Anglais à Bordeaux en 1814, lui en fit un crime et osa s'écrier qu'en ne révélant pas tout ce qu'il savait, il *manquait à l'honneur et acceptait l'ignominie.* « Vous parlez d'ignominie, répliqua le

Digitized by Google

colonel; c'est par ses actes, par sa vie qu'on la mérite. Mes actes, je vous les livre, ma vie, je vous l'abandonne. Quant aux motifs qui doivent diriger ma conscience, vous trouverez bon que je cherche ailleurs des conseils sur ce qui touche à l'honneur. Je suis d'une famille et d'un pays qui, en fait d'honneur, n'ont pas de leçons à recevoir de ceux qui ont ouvert les portes de leur ville à l'ennemi[1]. »

Quelques mois à peine se sont écoulés depuis cette scène, et nous retrouvons Fabvier en campagne. A la fin de 1821 et en janvier 1822, il parcourt les départements de l'Est. Il est de la conspiration de Belfort, qui échoue et entraîne de nombreuses arrestations. Il la renoue peu après et il ne dépend pas de lui que le colonel Caron ne réussisse à délivrer les prisonniers. La même année, en septembre, il est à Paris, où il prépare avec quelques amis sûrs, un plan d'évasion pour les quatre sergents de La Rochelle. Il échoue encore. Les pauvres jeunes gens sont exécutés. Fabvier subit de nouveau une longue détention. Cette fois, du moins, il ne se trouve pas de juges pour le condamner. Redevenu libre, va-t-il enfin demeurer en repos? Moins que jamais. En mars 1823, quand l'armée du duc d'Angoulême, massée au pied des Pyrénées, s'apprête à franchir la Bidassoa, nous le revoyons en face d'elle. Quel est son but? La soulever contre la Sainte-Alliance, qu'elle sert à regret, et lui faire accom-

1. Voir les débats du procès dans le *Moniteur*. — Le zèle de M. de Peyronnet fut récompensé. Peu après il était ministre. Il le redevint en août 1829 et signa les ordonnances de Juillet. Fabvier, qui commandait la place de Paris, en décembre 1830, le protégea, lui et ses anciens collègues, contre le peuple, qui voulait leur mort.

Digitized by Google

plir ce *demi-tour,* dont Béranger vient de rendre l'idée populaire par une de ses chansons [1]. Caché plusieurs semaines au milieu même des cantonnements français, il a parlé aux soldats, aux officiers, aux généraux même.

1. Cette chanson, intitulée *Le Nouvel Ordre du jour,* venait de paraître (mars 1823) et avait un immense succès. Je la reproduis ici pour donner une idée des sentiments qui animaient alors le parti libéral. Elle a la forme d'un dialogue entre un sous-officier, qui a servi sous l'Empire, et un jeune soldat :

— Notre ancien, qu'a donc fait l'Espagne ?
— Mon p'tit, ell' n' veut plus qu'aujourd'hui
Ferdinand fass' périr au bagne
Ceux-là qui s' sont battus pour lui ;
Nous allons tirer d' peine
Des moin's blancs, noirs et roux,
Dont on prendra d' la graine
Pour en r'planter chez nous.
Brav' soldats, v'là l'ord' du jour :
Point d' victoire
Où n'y a point d' gloire.
Brav' soldats, v'là l'ord' du jour :
Garde à vous ! *demi-tour !*

— Notre ancien, que pensez-vous de la guerre ?
— Mon p'tit, ça n'ira jamais bien !
V'là z'un prince qui n' s'y connaît guère ;
C'est un' poire molle de bon-chrétien ;
Bientôt l' fils d'Henry quatre
Voudra qu'un jour d'action,
On n' puisse aller combattre
Sans billet d' confession.
Brav' soldats, ... *demi-tour !*

— Notre ancien, qu'est c' qu'c'est que l' trappiste
Avec tous ses Chouans déguenillés ?
— Mon p'tit, ils vont grossir la liste
Des gens que la France a rhabillés ;
Afin qu' pour leur vengeance,
Leurs frèr's soient massacrés,
Ils font une sainte alliance
Avec nos émigrés.
Brav' soldats,..... *demi-tour !*

Digitized by Google

Il a remué tous les cœurs. Ses menées découvertes et déjouées, il a passé la frontière avec quelques amis, mais sans aller plus loin. Le 6 avril, quand l'avant-garde s'ébranle et arrive au bord du petit fleuve, un homme de haute taille et de figure martiale, suivi d'une petite troupe, apparaît sur la rive gauche ; il agite un drapeau tricolore, symbole des gloires passées ; il entonne la *Marseillaise*, souvenir des libertés perdues. Mais l'officier royaliste qui commande la colonne ordonne de faire feu. Fabvier le reçoit sans le rendre. Il a défendu aux

---

— Notre ancien, quel s'ra not' partage?
— Mon p'tit, les coups d' cann' reviendront;
Et puis suivant le vieil usage,
Les nobles seuls avanceront.
Oui, s'lon not' origine,
Nous aurons pour régal,
Nous, l' bâton d' discipline,
Eux, l' bâton d' maréchal.
Brav' soldats,..... *demi-tour!*

— Notre ancien, que d'viendra la France,
Si ' cherchons *d' lointains dangers?*
— Mon p'tit, *profitant d' not' absence,*
On introduira l's étrangers;
A la fin d' la campagne
Nous s'rons tout étonnés,
Qu'en enchaînant l'Espagne
Nous nous s'rons enchaînés.
Brav' soldats, ... *demi-tour!*

— Notre ancien, vous que l' père aux autres
Eût fait z'officier d'puis longtemps,
Marquez-nous l' pas, nous s'rons des vôtres.
— Mon p'tit, v'là du français qu' j'entends.
Si la France en alarmes
Porte un trop lourd fardeau,
Pour essuyer ses larmes,
R'prenons not' vieux drapeau.
Brav' soldats,..... *demi-tour!*

Digitized by Google

siens de charger leurs armes. Une seconde volée de mitraille succède à la première, puis une troisième. Les morts jonchent le sol autour de lui. Les réfugiés persistent à ne pas tirer. Mais le drapeau s'agite toujours, l'hymne de 92 retentit encore. Ce n'est qu'après avoir vu tomber dix-huit des leurs[1] sous le canon français que ces braves se retirent. Ils n'ont plus de patrie; la France vient de les traiter en proscrits. Sans doute l'histoire dira que le moment et le lieu de cette manifestation étaient mal choisis; qu'à l'heure où notre armée, quelle que soit la cause qu'elle défend, franchit notre frontière, elle ne doit trouver en face d'elle que des étrangers. Mais elle épargnera ses sévérités à des émigrés qui, loin de s'unir à l'ennemi, se mettent simplement sur la route, un étendard à la main, et se laissent tuer sans résistance par leurs concitoyens.

III

Quel parti allait maintenant prendre Fabvier? Rentrer en France, il n'y fallait pas songer. S'engager dans l'armée des Cortès[2] et défendre la constitution espagnole, cette idée ne lui vint même pas, puisqu'il lui aurait fallu combattre les Français. Peut-être songea-t-il à prendre du service en Portugal. Mais le prompt rétablissement de l'absolutisme en ce pays ne lui permit pas de donner suite à son projet. L'Italie, garrottée par l'Autriche, ne

1. Entre autres le lieutenant Bénit, Lorrain comme Fabvier.

2. Quelques Français eurent le tort de ne pas imiter cette patriotique réserve. On regrette de trouver parmi eux Armand Carrel.

Digitized by Google

bougeait plus depuis 1821. Que faire? La Grèce était, à la fin de 1823, le seul pays de l'Europe où l'on se battît encore pour la liberté. Fabvier n'hésita pas : il partit pour la Grèce.

Je ne veux pas, Messieurs, retracer l'origine et les péripéties de la guerre épique où il alla se jeter, comme en pleine fournaise. C'est une histoire bien connue de vous. Elle a passionné nos pères. Elle ne laissera jamais indifférents ceux qui pensent que les peuples se régénèrent quand ils le veulent et ne sauraient payer trop cher leur indépendance. Fabvier, comme Santa-Rosa, Byron et tous les philhellènes qui les imitèrent, estimait que les pauvres Klephtes du Magne et les corsaires obscurs de la mer Égée, malgré leurs passions et leurs excès, donnaient à l'humanité un viril et fortifiant exemple. Ces bandits ne représentaient-ils pas, après tout, la plus illustre nation de l'antiquité? Ne luttaient-ils pas pour la plus sainte des causes? L'Europe chrétienne laisserait-elle détruire les dernières ruines d'Athènes et exterminer le dernier des Grecs? Le vaillant soldat dont je résume la vie avait vu de trop près la barbarie musulmane pour ne pas souhaiter passionnément le triomphe de la cause hellénique. Mais il était de ceux qui ne bornent pas longtemps à de simples vœux leur concours à la faiblesse et au malheur. Réfugié en Angleterre, il y voyait, comme en France, en Suisse et en Allemagne, s'organiser partout des comités puissants qui, sans relâche, expédiaient au petit gouvernement de Nauplie des secours de tout genre. Il voyait partir des volontaires et entre autres le le grand poète qui, en avril 1824, devait succomber à Missolonghi. Lui aussi voulut s'offrir, et vous savez, Mes-

Digitized by Google

sieurs, quel rôle glorieux, inoubliable, il allait jouer dans l'œuvre de l'affranchissement de la Grèce.

Je passerai rapidement sur cette partie de sa vie, d'abord parce qu'elle est généralement assez bien connue, ensuite parce qu'elle a été, dans cette Académie même, l'objet d'une étude importante, que beaucoup d'entre vous n'ont sans doute pas oubliée. L'honorable M. Mézières, qui a vu la Grèce et qui sait combien y est restée populaire la mémoire de Fabvier, a raconté avec émotion, dans un discours [1] auquel je vous renvoie, les souffrances, les travaux, les exploits de ce héros remarqué au cours d'une guerre où les héros n'ont pas été rares. Je déflorerais son beau récit en essayant même de le résumer. Je tiens seulement, en rappelant quelques-uns des événements auxquels fut alors mêlé votre compatriote, à établir que sur un théâtre et dans un milieu tout différents de ceux où il avait jusque-là vécu, ses vertus natives ne se démentirent pas un seul jour. Bien plus, je ne crois pas qu'à aucune autre époque, il ait fait preuve autant qu'en ces terribles années, de cette abnégation et de ce désintéressement qui sont, à mes yeux, son plus beau titre de gloire.

C'est à la fin de 1823 qu'il débarque à Navarin, et, dès l'abord, loin de lui faire fête on le reçoit froidement. Les chefs à demi barbares de l'insurrection, les Kolokotronis, les Mavromichalis, vingt autres encore, qui se disputent sans relâche le pouvoir suprême, ne sont en général d'accord que pour surveiller et contrarier les auxiliaires étrangers, dont ils sont jaloux. Ils sentent bien qu'ils ont

1. *Le Général Fabvier en Grèce,* discours de réception (Nancy, 1858).

Digitized by Google

besoin d'eux et pourtant ils ne leur témoignent en mainte occasion qu'ingratitude et mauvais vouloir. Ils ne leur savent gré d'aucun succès et leur imputent tous les revers. Après six mois de travaux et de combats, Fabvier, qui a fondé une poudrerie, réparé les fortifications de Navarin, lutté à Modon, en Crète et bien ailleurs encore, leur est toujours suspect. Ne le croyez pas pour cela découragé. S'il retourne en Angleterre, c'est simplement pour y chercher des renforts. Au bout de peu de mois, par l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, recrutant partout des volontaires, il reparaît dans le Péloponèse. Cette fois on l'accueille mieux. C'est que les affaires de la Grèce paraissent désespérées. Ibrahim a pris Navarin, la Morée presque entière est au pouvoir des Égyptiens. A quelques lieues de Nauplie on entend le canon ennemi. Bientôt (avril 1826), tombe Missolonghi, le rempart de l'ouest, et dans ses ruines la Grèce entière paraît devoir bientôt s'abîmer.

Ce n'est plus le moment de regarder avec dédain ou avec méfiance les anciens soldats de Napoléon. Dès la fin de 1825, le gouvernement grec a offert à Fabvier le commandement en chef de toutes ses forces. Mais il a prudemment refusé, sachant bien qu'il n'y a pas d'obéissance durable à attendre des bandes à demi sauvages qui forment l'armée. Ce qu'il demande, c'est de pouvoir composer à sa guise et dresser à l'européenne une milice *régulière,* qui sache manœuvrer dans l'attaque et dans la défense, qui soit patiente, docile et qui, par sa solidité, sa discipline, supplée à l'insuffisance du nombre. On lui accorde ce qu'il désire[1]; il entre à Athènes, où

1. Dès 1821, Démétrius Hypsilantis, généralissime de l'insurrection,

Digitized by Google

les jeunes filles lui jettent des fleurs et où les jeunes gens accourent en foule pour s'enrôler[1]. En quelques mois, le corps des *Tacticiens,* comme il les appelle, compte plus de 4,000 hommes. Tous semblent pleins de zèle. Mais le jour où il veut les mettre à l'épreuve en allant attaquer l'île d'Eubée, ils ne tiennent guère devant le canon turc. Les *irréguliers* qu'il a dû emmener avec eux les entraînent dans leur débandade; tous en fuyant accusent leur chef et les déserteurs se comptent par centaines.

Mais Fabvier n'est point homme à renoncer de sitôt

---

avait ordonné la formation d'une milice régulière. Cette troupe commandée successivement par le Français Palestra, les Italiens Tarella, Gubernati, etc., n'existait pour ainsi plus que de nom, lorsque Metaxa, membre du Gouvernement, en remit solennellement les drapeaux à Fabvier sur la grande place de Nauplie. (V. *le discours prononcé à l'Acropole d'Athènes par M. A. R. Rangabé, à l'occasion de la solennité célébrée par ordre du peuple dans le Parthénon en mémoire du général Fabvier,* dans une brochure intitulée *Funérailles du général Fabvier.* Paris, Simon Raçon, 1856.)

1. « Les habitants de tout rang et de tout sexe, les autorités militaires, civiles ou municipales, la jeunesse des écoles, les jeunes filles parées de fleurs, sortirent à une heure de distance au-devant de son armée... Tous à l'envi s'inscrivaient dans ses rangs, les étudiants quittaient les bancs des écoles, les principaux citoyens, prêchant d'exemple, faisaient enrôler leurs fils, les ministres de Dieu eux-mêmes, les moines et les supérieurs des couvents, impatients de servir aussi au prix de leur sang la cause de la foi, revêtaient l'uniforme des soldats réguliers; les chefs de l'armée irrégulière, qui pouvaient être regardés comme les rivaux des nouvelles troupes, en soutenaient au contraire la formation par des circulaires, prenaient publiquement place à leurs exercices, se couvraient de leur uniforme; et le capitaine tout-puissant qui commandait alors dans la ville d'Athènes, s'étant présenté à Fabvier, brisa devant lui son sabre de Pallikare et l'échangea contre la baïonnette du soldat régulier. » (Rangabé, discours cité plus haut.) — La vérité oblige d'ajouter que cet enthousiasme et cette abnégation des irréguliers ne se maintinrent pas longtemps.

Digitized by Google

à son entreprise. Le séjour d'Athènes ne vaut rien pour de jeunes recrues; il emmène sa troupe dans la petite presqu'île de Méthana. Loin de tout contact dissolvant, il lui bâtit des casernes, un arsenal, toute une ville que les Grecs appelleront depuis *Favieropolis;* il la protège par un retranchement; il la fortifie par d'incessants exercices. Il lui relève le cœur par d'heureux coups de main, comme celui de Tripolitza. Deux amis fidèles, deux Lorrains comme lui, Robert et Poirel, le secondent jour et nuit. Si bien qu'au bout de peu de mois l'échec de Carystos paraît oublié, la marche en avant redevient possible.

On est en août 1826. Après le sac de Missolonghi, Reschid-Pacha est venu fondre sur Athènes. La ville est prise. L'Acropole tient bon, mais elle n'a que 1,500 défenseurs. Que feront-ils, étroitement cernés, contre les 10,000 hommes et la forte artillerie du pacha? S'ils se rendent, c'en est fait de la Grèce; le découragement sera partout; les grandes puissances, qui témoignent enfin quelque bienveillance à la cause hellénique, renonceront à toute intervention. Le moment est décisif. Il faut à tout prix empêcher l'Acropole de succomber. Fabvier se met donc en marche pour la secourir. Malheureusement, il n'est pas seul. Comme toujours, plusieurs milliers d'irréguliers sont adjoints à sa troupe. Karaïskakis, qui la commande, méconnaît ses conseils. La bataille est mal engagée et, si les *Tacticiens* font cette fois bonne contenance, ils n'en sont pas moins entraînés dans le désastre que la panique de leurs auxiliaires a rendu inévitable.

Après la journée de Chaïdari, plusieurs semaines se

Digitized by Google

passent sans incident. Mais la citadelle d'Athènes est serrée de plus près que jamais. Il faut pourtant gagner du temps, prolonger le plus possible la résistance de la place. En décembre, elle ne paraît pas devoir être poussée plus loin. La garnison n'a plus de munitions. Qui lui en portera? Fabvier. Il arrive une nuit, avec 500 hommes d'élite, chargés chacun d'un sac de poudre, attaque les Turcs à l'arme blanche, franchit un large fossé sous la mitraille, perd plusieurs de ses hommes, parmi lesquels son fidèle Robert, mais finalement réussit. L'Acropole est sauvée. Mais ses défenseurs ont maintenant une telle confiance dans le chef des *Tacticiens* qu'ils ne veulent plus le laisser partir; leur capitaine Kryézotis, nouveau Thémistocle, va jusqu'à avertir l'ennemi de prendre ses mesures pour l'empêcher de passer. Fabvier restera donc sur ce rocher jusqu'à la fin du siège, c'est-à-dire six mois encore. Il y souffrira de la faim, de la fièvre, parfois aussi de la brutalité de ses compagnons, mais toujours sans se plaindre. Toutes les tentatives des *Tacticiens* de Méthana pour le délivrer échoueront successivement. L'Acropole succombe enfin. Mais ce n'est qu'en juin 1827. Cette longue résistance, en prouvant la vitalité de la Grèce, a donné à la coalition des grandes puissances le temps de se former. La France, l'Angleterre, la Russie, vont entrer en ligne. Le canon de Navarin retentit bientôt dans toute l'Europe; la Grèce est sauvée.

C'est le moment pour elle de reprendre l'offensive. Il faut se hâter, avant les négociations, d'étendre les limites de la patrie reconquise. De tous côtés sont formées les colonnes d'attaque. Fabvier, pour sa part, est

Digitized by Google

chargé d'assaillir l'île de Chio. Cinq mois durant il s'y maintient (nov. 1827-mars 1828), malgré le petit nombre et l'indiscipline de ses soldats ; à la fin, les Turcs recevant sans relâche de nouveaux renforts, il doit pourvoir en se retirant au salut de sa petite troupe. Il a étonné l'ennemi par sa hardiesse et sa ténacité. Ce sont les Grecs qui l'outragent et le raillent au retour. Que lui importe? Il a fait son devoir et sait bien que plus tard on lui rendra justice. L'essentiel est que l'œuvre à laquelle il s'est dévoué sans réserve soit accomplie. Elle l'est, maintenant, tout est bien. Fabvier n'a-t-il pas la joie profonde de voir son pays participer enfin officiellement à l'affranchissement de la Grèce? La vue des troupes françaises, qui débarquent en Morée, le console de tout. C'est pour la liberté qu'elles combattent à cette heure ; et en coopérant aux mouvements du général Maison, Fabvier peut sans arrière-pensée, sans regrets, servir le gouvernement de sa patrie.

Peu après, quand tout est fini, quand l'indépendance de la Grèce est reconnue par l'Europe, l'héroïque volontaire remet à Kapodistrias ses arsenaux, son artillerie, ses munitions; il assemble ses soldats, leur fait en quelques mots touchants ses adieux; il recommande aux Hellènes la concorde, reçoit leurs remerciements, mais refuse toute autre marque de leur reconnaissance ; point d'argent, point d'honneurs, point de places; il ne veut emporter, avec quelques années et quelques blessures de plus, que l'intime satisfaction de l'exemple donné, du dévouement accompli [1].

1. Il avait pris longtemps à l'avance l'engagement de ne rien accep-

Digitized by Google

IV

Une année s'écoule. Fabvier voyage, visite l'Italie. Tout à coup nous le retrouvons dans l'histoire. Le 26 juillet 1830, il rentre à Paris. C'est le jour même où paraissent dans le *Moniteur* les fatales ordonnances qui vont coûter le trône à Charles X. Votre compatriote entre à ce moment dans la dernière phase de sa glorieuse existence.

Point n'est besoin de dire qu'il salue avec enthousiasme la réapparition des trois couleurs, qu'il ne s'épargne pas dans la bataille des trois jours, qu'il participe à la lutte, qu'il contribue à la victoire de la cause populaire. La Révolution de 1830, c'est pour lui, comme pour l'immense majorité des Français, la revanche de l'honneur national, la liberté vengée, la tache de 1815 effacée. Mais après avoir été si longtemps à la peine, sera-t-il enfin à l'honneur ?

Il semble bien un moment que justice va lui être rendue dans sa patrie comme ailleurs et qu'un rôle digne de lui va lui être réservé dans l'État. Dès le 4 août, le général Gérard, ministre de la guerre, le nomme maréchal de camp et lui confie le commandement de la place de Paris. C'est par ce poste périlleux, en face d'une population nerveuse, inquiète, toujours prête à l'émeute

---

ter. « Lorsque, disait-il dans son premier ordre du jour aux *Tacticiens*, j'eus accepté la tâche honorable d'organiser l'armée régulière de la Grèce, je ne voulus accepter ni grade ni récompense pécuniaire. Je veux, lorsque la Grèce possédera des fils capables de diriger par eux-mêmes le corps régulier, rentrer dans mes foyers et n'emporter pour toute récompense que l'amour des Grecs heureux et libres. »

Digitized by Google

qu'il entre enfin en activité de service. On ne saura jamais ce que, six mois durant, ce soldat citoyen, toujours fidèle à son programme de 1820, a montré de patience, de courage, de présence d'esprit pour prévenir l'effusion du sang et maintenir la tranquillité dans la capitale. A chaque instant, les faubourgs s'agitaient, les barricades, à peine abattues, semblaient sur le point de se relever. Le commandant de place était partout ; il ne dormait plus. Il préservait des fureurs populaires, au risque de sa vie, les ministres coupables de Charles X. Il ne menaçait pas, lui qui ne craignait rien sous le ciel. Il priait. Il se présentait désarmé devant la foule, et la foule cédait. Aussi vingt ans après, pouvait-il rappeler avec orgueil à l'Assemblée nationale les grands services rendus par lui à la cause de l'ordre dans cette période critique : « J'ai commandé ici, disait-il, pendant six mois et demi après Juillet, et pendant ce temps j'ai reçu sur ma poitrine des émeutes et des tempêtes aussi fortes qu'on en pouvait braver; j'ai mis ma poitrine partout, mon épée nulle part, et pendant six mois que j'ai commandé, pas une goutte de sang n'a coulé.. Savez-vous quelles mesures j'ai prises? Je les ai trouvées dans mon cœur ; j'ai parlé d'honneur et de patrie[1]... »

Il avait le droit de parler ainsi, Messieurs, et l'on aime à penser que s'il eût été maintenu dans ses fonctions, les sanglantes épreuves qu'eut à subir Paris en 1832 et 1834 ne se fussent pas produites. Malheureusement, Fabvier avait des jaloux et des envieux. Sa modération fut appelée tiédeur dans l'entourage du nouveau roi.

1. Discours prononcé à l'Assemblée législative, le 16 février 1850.

Digitized by Google

N'était-il pas au fond, disait-on aux Tuileries, le complice de la démagogie? Sa remuante popularité n'était-elle pas un danger? Louis-Philippe finit peut-être par le croire. Le commandant de Paris résigna son emploi dès le commencement de 1831, et huit années encore, par l'effet d'incroyables préventions, ce capitaine, qui valait les Trézel, les Damrémont et les Bugeaud, fut réduit à une désespérante inaction.

Pareille ingratitude eût jeté tout autre que lui dans l'opposition. Mais Fabvier, vous le savez, n'était pas de ceux qui se détachent par dépit d'une cause qu'ils ont jugée bonne. La royauté transformée par la Révolution de 1830 lui paraissait le gouvernement le mieux approprié aux besoins de la France moderne. S'il avait tort ou raison, c'est ce que je ne veux pas examiner ici. C'est l'homme que je juge et non pas ses croyances. L'homme, Messieurs, resta digne de son passé. Ni l'indifférence ni l'oubli dont il souffrait ne lui rendirent moins chère une dynastie qui était, à ses yeux, la sauvegarde de sa patrie. Marié depuis peu (avec la veuve du grand-maréchal Duroc), il se retira sans fracas et parut quelque temps absorbé par les joies intimes de la famille. Établi en Touraine, où il dirigeait une grande exploitation agricole, revenant fréquemment visiter cette Lorraine qu'il n'avait pas cessé de chérir, il semblait s'être entièrement désintéressé des affaires publiques. Au fond, il s'en préoccupait sans relâche. Le Gouvernement même qui l'avait méconnu, lui demandait parfois officieusement son avis sur les difficultés du jour. C'est surtout au sujet de la question d'Orient qu'il était consulté. Ce problème politique qui trouble l'Europe depuis un siècle, était le cauchemar des

Digitized by Google

ministres de Louis-Philippe. Jamais, à cet égard, Fabvier ne leur refusa ses conseils. Suivant le vieux philhellène, la solution la plus rassurante et la plus légitime de la question n'était ni de favoriser Méhémet-Ali, ni de laisser la Russie prendre Constantinople, ni de provoquer le partage de l'empire ottoman entre les grandes puissances, c'était d'étendre le royaume de Grèce jusqu'aux limites de la nationalité hellénique et de former ainsi un État assez fort pour assurer la paix en Orient et tenir tête au besoin à l'ambition moscovite. C'est le programme qu'il développait encore en 1840, au plus fort de la crise, dans une brochure qui fut remarquée[1]. On ne l'écouta pas. Peut-être un jour trouvera-t-on qu'il avait vu juste.

Entre temps, son abnégation et sa modestie lui avaient enfin valu la faveur du gouvernement qu'il aimait. Fabvier était devenu en 1839 lieutenant-général. Le ministère de la guerre utilisa sa vieille expérience en l'appelant aux comités consultatifs de l'infanterie et de l'état-major et, à partir de 1841, le chargea de l'inspection générale de l'infanterie. Quatre ans après[2], il était nommé pair de France et entrait pour la première fois dans une Assemblée délibérante.

Dès le début, on put juger qu'il n'y était pas déplacé. L'autorité particulière avec laquelle il y traita de l'armée et de la défense du pays dans les sessions de 1846 et 1847 le fit écouter et remarquer[3]. Son éloquence souvent familière, toujours émue et sa patriotique prévoyance

1. *Orient*, par le lieutenant-général Fabvier (Paris, Bohaire, mai 1840).
2. Le 23 septembre 1845.
3. Voir notamment, dans le *Moniteur*, ses discours du 29 mars, du 27 avril et du 3 août 1847.

Digitized by Google

s'attachaient à signaler, par suite à prévenir par d'opportunes réformes, une décadence militaire que seul, peut-être, en France, il pressentait dès ce moment. On l'écoutait, mais, hélas! on ne le croyait pas. Il vivait, du reste, isolé, dans un monde politique dont le scepticisme, l'indifférence, les vices l'indignaient sans altérer sa foi monarchique. Il n'avait que mépris pour *la corruption, la bassesse des valets, des fripons ou des insouciants*[1] au milieu desquels il était forcé de vivre. Conservateur en religion comme en politique, il les faisait sourire en janvier 1848, par une profession presque mystique de catholicisme[2] et s'efforçait en vain de sauver par une épuration nécessaire la monarchie qu'il aimait. S'il eut jusqu'au bout le tort de méconnaître les fautes de ce gouvernement, il n'eut pas du moins celui de trahir. Il ne devait pas davantage le renier après sa chute.

La Révolution de 1848 ne fut, cela va sans dire, ni appelée, ni acclamée par lui. Mais il était trop bon Français, trop attaché aux principes de 1789 pour s'insurger jamais contre la volonté nationale. Nul ne devait être, en somme, plus fidèle que lui à cette République qu'il n'avait pas faite. Nul ne comprenait mieux les conditions nouvelles où le régime démocratique venait de placer la France. Nul ne travailla plus loyalement à lui assurer par une politique digne d'elle, tant au dehors qu'au dedans, les bienfaits que lui promettaient ses nouvelles institutions.

---

1. Ce sont les termes dont il se sert dans une lettre du 21 avril 1849 à son ami Victor Poirel. Cette pièce se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy.

2. Séance du 10 janvier 1848.

Digitized by Google

On sait que l'Europe était alors en feu. Plus d'un péril grave menaçait notre patrie. L'Allemagne semblait sur le point de réaliser son rêve militaire. La Prusse préludait à ses futurs attentats en attaquant le Schleswig et le Holstein dont la possession avait été garantie au Danemark par des traités solennels. La cour de Copenhague, vaincue, aux abois, n'avait obtenu qu'à grand'peine une trêve de sept mois. C'est pendant ce temps de répit que le roi Frédéric VII fit venir près de lui le général Fabvier, dont la réputation était grande dans toute l'Europe et le chargea de réorganiser et d'aguerrir sa petite armée. En six ou sept semaines, l'ancien chef des *Tacticiens* vint à bout de cette tâche. Quand il quitta le Danemark (en avril 1849), les troupes de Frédéric VII étaient en état de reprendre la lutte, et l'on sait avec quelle vaillance et quel succès elles se comportèrent dans la campagne suivante.

Juste à ce moment, l'Assemblée constituante était sur le point de se dissoudre. La France était appelée aux élections générales. Fabvier posa sa candidature dans la Meurthe et fut envoyé le 4e sur 9, par son département, à l'Assemblée législative [1].

---

1. Voici la liste des représentants élus par la Meurthe en mai 1849, avec le nombre de voix obtenu par chacun d'eux :

De Vatry, ancien député : 51,321 voix;
D'Adelsward, représentant du peuple : 46,443 voix;
Gérard, commandant du génie : 44,203 voix;
Fabvier, général de division : 41,697 voix;
Michaud aîné, conseiller général : 39,061 voix;
Monet, maire de Nancy : 37,835 voix;
Salmon, cultivateur : 27,695 voix;
De Foblant : 25,206 voix;
Viard, conseiller général : 20,407 voix.

Digitized by Google

Le rôle qu'il y joua, de 1849 à 1851, fut conforme à son caractère bien connu. Ce qui le préoccupait par-dessus tout, c'était l'avenir, la sécurité de la France. Aussi ne manqua-t-il pas de recommander à ses collègues, avec la plus grande énergie, la cause du Danemark qui, pour lui, n'était pas distincte de la nôtre. « Il y va, s'écriait-il, de l'honneur de la France et de son intérêt, car l'Allemagne ne vous cache pas qu'aussitôt que son intérêt sera éveillé par la conquête du Schleswig, l'*Alsace et la Lorraine seront aussi dans sa pensée*[1]. » Songez, Messieurs, que ces paroles fatidiques ont été prononcées en 1849; pourquoi Napoléon III, en 1864, ne se les est-il pas rappelées?

Il ne cessait, d'autre part, et avec une clairvoyance aussi patriotique, de combattre l'infatuation grâce à laquelle nous nous croyions alors invincibles et l'aveugle négligence dont souffraient dès lors tous nos services militaires. « Parcourez l'Europe, disait-il, nulle part vous ne trouverez les places en aussi mauvais état qu'en France. Je vous dis que mon pays n'est pas bien gardé... Quant à la stratégie active, c'est à peu près la même chose... Si vous voulez avoir la paix, il faut préparer la guerre; il faut que vos armes soient prêtes, que vos chefs soient instruits; il faut que les généraux travaillent, il faut que les troupes travaillent[2]. » « Je veux la paix, répétait-il un autre jour, mais je ne crois à une paix solide, durable et glorieuse, que quand elle s'appuie sur le droit et la force[3]. » En même temps, il soumettait à l'Assem-

1. Séance du 26 juin 1849.
2. Séance du 14 novembre 1849.
3. Séance du 5 décembre 1850.

Digitized by Google

blée des plans complets de réorganisation que, malheureusement, elle dédaignait. Il se déclarait prêt à combattre encore, malgré ses 67 ans et ses onze blessures [1]. L'âge n'avait pu calmer sa fougue. Le soldat de l'Acropole et de la Moskowa ne semblait pas vieilli.

Si son ardeur était la même, sa générosité native n'était pas diminuée. Écoutez-le, par exemple, quand il réclame la mise en liberté d'Abd-el-Kader, retenu depuis trois ans malgré la foi jurée. « Le peuple arabe, fût-il le plus belliqueux de tous les peuples, Abd-el-Kader fût-il le plus habile et le plus perfide des chefs, l'honneur de la France n'en est pas moins engagé. Qu'attendez-vous donc, Messieurs, s'il n'y a pas de danger? Et s'il y a du danger à remplir son devoir, le caractère français dit : raison de plus. Si vous voulez donner au peuple le spectacle du mépris du devoir, de quel droit direz-vous au soldat de se sacrifier pour le salut de sa patrie [2]? »

L'homme qui tenait un tel langage ne devait, vous le pensez bien, faire entendre en matière de politique intérieure que des conseils d'apaisement et de fraternité. Il voulait effacer jusqu'aux traces de nos discordes civiles. Il ne voulait pas, par exemple, que les vainqueurs de

---

1. « Ah ! sans doute, disait-il dans la séance du 19 juillet 1849, vous nous dites que l'âge nous a glacés. L'âge ! mais notre désir à tous est d'accord avec nos forces. Viennent les dangers de la patrie et je défie aucun de vous de mettre le pied plus en avant que moi dans ces dangers, dans le combat !... Vous qui m'interrompez, savez-vous qui je suis? Parce que je n'ai pas fait ma biographie, parce que je ne l'ai pas répandue dans l'armée, croyez-vous que je n'ai pas combattu pour mon pays? Moi qui vous parle dans ce moment, j'ai le corps couvert de onze blessures, dont deux reçues à la défense de Paris... » Le général avait été mis à la retraite, un peu malgré lui, le 8 juin 1848.

2. Séance du 25 novembre 1850.

Digitized by Google

Juin 1848 reçussent des récompenses qui, disait-il, pour du sang français versé par des mains françaises, seraient trop tristes à recevoir [1]. Quant aux vaincus, il s'opposait de toutes ses forces à leur déportation. « J'espère que de nouveaux troubles ne nous agiteront pas, mais s'il en était ainsi, à ces hommes que vous auriez présentés comme des martyrs, vous auriez suscité des vengeurs plus redoutables qu'eux [2]. »

Il avait foi dans la sagesse et les bons sentiments du peuple français. Rien n'était plus éloigné de sa pensée que de le soumettre, comme on le demandait dès 1850, au régime militaire. « Ce peuple est, disait-il, le plus noble, le plus loyal, le plus facile à gouverner [2]. Si vous ne savez pas le gouverner, laissez-le [3]. » Rien ne le révoltait, d'autre part, plus que l'idée de mutiler ce suffrage universel qu'il n'avait point appelé, mais qui lui paraissait maintenant l'inviolable propriété de la nation. La discussion de la loi du 31 mai 1850, qui allait supprimer trois millions d'électeurs, lui permit d'exprimer bien haut son sentiment à cet égard. « Nous ne pouvons pas, s'écria-

1. Séance du 28 janvier 1850. Il s'agissait de récompenses proposées pour la *garde mobile* de Paris. « Le système des récompenses pour chaque action, dit le général, est malheureusement adopté dans notre pays; je ne l'approuve pas, je le redoute et déjà, suivant moi, il a porté de tristes fruits; la morale s'en ressent... » Il demandait ensuite ce que l'on ferait pour l'armée, pour la garde nationale. « Confondons, ajoutait-il, tous ces dévouements dans la pensée de patriotisme et d'honnêteté qui règne si puissamment au cœur du peuple. N'offensons pas des hommes en leur disant qu'ils seront récompensés parce qu'ils ont rendu service à leur pays... Les récompenses pour du sang français versé par des mains françaises, elles sont tristes à recevoir... »

2. Séance du 8 juin 1850.

3. Discours sur les grands commandements (séance du 16 février 1850).

Digitized by Google

t-il, toucher à ceux qui nous ont nommés, retrancher quelques-uns de ceux qui nous ont nommés, qui ont nommé notre président. On a dit qu'on redoutait la multitude, M. Thiers a appliqué à la multitude, comme il l'appelle, l'épithète de *vile*... Une fois, j'ai vu la multitude accueillir des ennemis; ce n'était pas la multitude dont l'honorable M. Thiers parlait, c'était la multitude en habits et en jabots. Tandis que la multitude dont je parle applaudissait à l'entrée des étrangers et refusait des armes, la *vile* multitude de Chalon-sur-Saône défendait la ville contre les étrangers. C'était en ce temps-là aussi que la *vile* multitude défendait Bordeaux contre les étrangers[1]. »

Ainsi parlait, Messieurs, ce bon citoyen qui, instruit par les révolutions, n'admettait plus que la loi créât des distinctions entre les Français. On ne l'écouta pas, vous le savez, ni lui ni bien d'autres. La mesure qu'il repoussait fut votée. Dix-huit mois plus tard, elle fut le prétexte du coup d'État et la cause indirecte de son succès. L'Assemblée fut dissoute, les libertés publiques furent détruites, le régime dictatorial fut substitué pour longtemps à la République. Fabvier avait-il prévu le 2 décembre? Non, Messieurs. Sa clairvoyance habituelle avait à cet égard été mise en défaut par sa loyauté même. Cet honnête homme, qui avait toujours tenu sa parole, n'avait jamais supposé que le Président pût manquer à

1. Séance du 31 mai 1850. « J'ai entendu, ajoutait-il, des personnes dire : Cette loi est mauvaise et je la voterai. Si je commettais une pareille bassesse, je n'oserais pas rentrer parmi mes concitoyens... Si cette loi conduit à des désastres qu'on peut prévoir, quels remords ne viendraient pas vous assaillir ? de quel front vous montreriez-vous devant vos concitoyens ? Vous seriez l'objet de leur horreur... »

Digitized by Google

la sienne. Fort lié, depuis longtemps, avec la famille Bonaparte, il avait demandé à la Chambre des pairs, dès 1847, que plusieurs de ses membres fussent autorisés à rentrer en France [1]. Il s'était porté garant de la droiture, du patriotisme, du désintéressement de Louis-Napoléon. Il avait applaudi à son élection et, le 16 février 1850, il avait dit en pleine Assemblée : « Je connais le serment du Président de la République; il engage son honneur. Cela me suffit. Et d'ailleurs je sais et chacun sait que le parjure ne peut pas être un degré au trône... »

Ce qu'il ne croyait pas possible, il le vit cependant. L'Empire rétabli, Fabvier, grâce à ses glorieux services et à ses relations personnelles avec le nouveau maître, pouvait aspirer aux plus hauts emplois. Vous n'avez pas de peine à croire qu'il les dédaigna. Trois ans encore, il vécut, dans une retraite pleine de dignité, se rappelant sans doute avec tristesse ses beaux rêves d'autrefois et ses illusions perdues. Le silence se faisait autour de lui. Les jeunes gens ne savaient plus guère ce nom de Fabvier qui avait fait battre le cœur de leurs pères. Quand il mourut, en septembre 1855, son vieil ami Tracy [2] jeta sur sa tombe quelques paroles d'adieu. Mais l'écho n'en retentit pas dans cette France qu'il avait si passionnément servie. La Lorraine s'aperçut à peine qu'elle venait de perdre le plus noble et le plus glorieux de ses enfants [3].

1. Séance du 14 juin 1847.

2. Victor de Tracy, qui a joué un rôle politique assez important sous la Restauration, le règne de Louis-Philippe et le gouvernement de Juillet, avait été camarade de Fabvier à l'École polytechnique. Il avait aussi servi avec lui sous l'Empire et était toujours depuis resté son ami.

3. Il était pourtant encore venu à Nancy fort peu avant sa mort, pour assister, avec quatorze autres généraux de division, à l'inauguration de la statue de Drouot.

Digitized by Google

La Grèce seule salua dignement cette grande ombre. Le roi, les Chambres, les ministres, le peuple, l'armée, tout le monde à Athènes prit le deuil. Les murs de l'Acropole qu'il avait défendue résonnèrent de son éloge funèbre [1]. Depuis ce jour, Messieurs, trente ans se sont écoulés. La France et la Lorraine n'ont pas encore acquitté leur dette. Le feront-elles un jour? Je le souhaite et l'espère. Il faut, Messieurs, que sur sa terre natale, où ce qui est encore la patrie tient de si près à ce qui ne l'est plus, un monument s'élève et perpétue la mémoire de ce noble soldat, pour perpétuer dans l'âme de nos enfants la notion de l'honneur. En attendant, puisse le rapide exposé que vous venez d'entendre laisser dans vos cœurs un peu de l'émotion bienfaisante que j'éprouvais moi-même en l'écrivant pour vous. J'ai cru servir la France, notre mère à tous, et la province hospitalière que vous m'avez appris à aimer, en célébrant une des gloires les plus pures dont notre grande patrie soit redevable à notre chère Lorraine.

1. De nombreuses adresses de condoléance furent envoyées de Grèce à la veuve du général. — Outre le discours éloquent que M. Rangabé fit entendre à l'Acropole, l'éloge de Fabvier fut prononcé à Nauplie par le colonel Touret, au nom des philhellènes; il le fut aussi dans la même ville, devant la garnison et au nom du roi, par M. Axelos.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Ed. LALLEMENT

AUX RÉCIPIENDAIRES

Messieurs,

Souvent, en cette séance solennelle, votre président a dû regretter le hasard qui l'appelle à répondre à des orateurs dignes d'être présentés et loués par un appréciateur plus compétent. La bienveillance habituelle de cet auditoire ne saurait me faire taire l'expression du sentiment de l'insuffisance d'un homme de science pratique en face de deux historiens d'une vaste érudition rehaussée par une remarquable valeur littéraire ; mais du moins les témoignages de sympathie et les applaudissements que vous venez de recevoir me rassurent et me rendent ma mission plus facile en la réduisant à une formalité exigée par nos usages académiques.

Monsieur [1], l'enseignement était votre carrière ; agrégé d'histoire, docteur ès lettres, longtemps vous avez pro-

---

1. M. Mourin, recteur de l'Académie.

Digitized by Google

fessé dans les lycées de Nantes et d'Angers. Les terribles événements que nous avons traversés, qui ont appelé nombre d'hommes d'étude à consacrer pour un temps leur activité et leur zèle à la vie publique, vous ont appelé à la tête de l'administration municipale de la cité dont vous aviez fait votre patrie d'adoption. Puis, reprenant le cours interrompu de votre existence universitaire, vous êtes arrivé à Nancy comme le chef de l'instruction publique dans notre région. En vous présentant comme membre de notre Compagnie, vous avez tenu à honneur de continuer les traditions de ceux de vos prédécesseurs qui ont laissé les meilleurs souvenirs. L'empressement avec lequel vous avez été accueilli est non seulement la marque des bons rapports entre l'enseignement officiel et une société académique, mais encore l'hommage rendu à l'éclat de vos titres et à votre talent d'écrivain.

En effet, sans omettre votre *Histoire de la Ligue dans l'Anjou*, vous êtes l'auteur d'un livre dont la haute valeur vous a valu deux fois l'un des prix Gobert, une des récompenses les plus enviées que décerne l'Académie française. En écrivant, sous le titre d'*Histoire des Comtes de Paris*, l'avènement de la troisième race des rois de France, vous vous êtes attaché à une période singulièrement intéressante de notre histoire, mais bien difficile à élucider, en raison de la rareté et des obscurités des chroniques.

Vous avez exprimé « le plaisir infini que vous avez « goûté à vivre pendant quelques années avec les hommes « d'une période à peu près inconnue..., en plein x^e^ siècle, « sur un terrain injustement dédaigné par nos grands

Digitized by Google

« annalistes, à la limite de deux mondes, le monde ro-
« main qui achève de s'écrouler, le monde moderne qui
« rapproche et amalgame ses éléments organiques. »

Et à vous suivre dans le récit des commencements d'une dynastie vraiment française, de l'enfantement et l'organisation d'une nouvelle société se substituant aux conquérants, on comprend aisément le charme qui vous a entraîné et vous a fait vaincre tant de difficultés avec le succès le plus complet et sous la forme la plus attrayante qui rappelle votre modèle, Augustin Thierry.

Un chapitre de ce livre intitulé : *la Rive gauche du Rhin,* est de nature à nous frapper particulièrement. En quelques pages émouvantes, vous montrez comment les défaillances du roi Lothaire, l'avant-dernier Carlovingien, descendant dégénéré d'une race illustre, laissèrent perdre avec Héristall, Metz, Aix-la-Chapelle, avec les berceaux ou les tombeaux des Pépins et des Karls, les frontières par lesquelles la nature et la tradition séparaient la France de la Germanie. Ce fut le dernier terme de la décadence carlovingienne.

« Depuis plus de huit cents ans, dites-vous, la France
« porte la peine de la faiblesse du roi Lothaire. Le
« meilleur de notre histoire a été fait des efforts tentés
« en divers temps pour la réparer... » et, après les avoir rapidement énumérés, vous ajoutez :

« La France ne fera que sauvegarder son rang en re-
« prenant son antique patrimoine, héritage des Gaulois
« et des Francs, qu'elle a perdu au x^e^ siècle, qu'elle a
« toujours réclamé depuis, et pour lequel, tant qu'elle
« sera soucieuse de sa grandeur et de sa légitime in-
« fluence, elle n'admettra jamais aucune prescription. »

Digitized by Google

C'est en 1869 que vous écriviez ces lignes : quelques mois après, la même faiblesse, la même incurie perdaient presque tout ce que la France avait reconquis des lambeaux de l'antique Lotharingie. Vous ne vous doutiez guère alors, Monsieur, que la destinée vous conduirait un jour, comme un des premiers fonctionnaires de l'État, dans la capitale du dernier tronçon laissé par l'épée du vainqueur et qui s'appelle pourtant encore, lui aussi, la Lorraine !

Peut-être, Monsieur, auriez-vous pu, comme discours de réception, prendre texte de quelques pages de ces vieux chroniqueurs, Richer, Sigebert de Gembloux, Hugues de Fleury, où vous avez puisé les récits de votre beau livre. Les soins de vos fonctions administratives ne vous l'ont pas permis. Mais en vous faisant l'historien des paisibles vertus dont nous venons d'entendre le touchant récit, vous n'avez pas abaissé votre talent. Si les chefs des nations doivent posséder les qualités éminentes nécessaires au gouvernement des peuples, ils sont récompensés par l'éclat qui entoure leur nom dans la mémoire des hommes ; l'ambition n'est pas encore assez rare pour qu'il soit besoin de la stimuler par l'appât des couronnes de la renommée. Mais le devoir modeste chaque jour rempli, le dévouement incessant et obscur, les vertus familiales enfin, restent les bases même de toute société humaine, et il est bon que parfois elles soient mises en lumière pour nous servir de modèles et d'exemples, et aussi pour nous réconforter dans l'appréciation du temps dans lequel nous vivons. Ces vertus ne sont-elles pas, en effet, beaucoup plus communes que n'affectent de le croire nombre d'écrivains qui se croient moralistes parce qu'ils

Digitized by Google

ont minutieusement analysé les mœurs raffinées des salons ou les vices grossiers et tapageurs de la rue ? Se sont-ils donné la peine, ces graves observateurs, de pénétrer plus avant dans la foule profonde où subsistent ces vertus de tous les instants, qui n'ont rien de commun avec les passions romanesques ou immondes dont la description indéfiniment variée défraie les imaginations perverties ? Et voilà comment, l'exception retentissante écrasant la masse des faits réels mais silencieux, on conclut bien haut que la moralité va sans cesse se déprimant.

L'enquête à laquelle nous oblige la distribution de ces prix de vertu n'aurait-elle pour résultat que de nous démontrer le contraire et de nous consoler de tant de crimes si bruyamment racontés, qu'elle mériterait toute notre gratitude pour le bienfaisant confrère qui les a institués et pour le soin que vous avez mis à la résumer devant cette assemblée.

Vous aussi, Monsieur[1], vous vous êtes consacré aux recherches historiques les plus ardues; vous aimez à fouiller les annales obscures, à découvrir les textes les plus divers pour en faire sortir, par leur opposition, sinon toujours la lumière, du moins le doute, préférable aux fausses affirmations si facilement accréditées.

Certes, je n'oserais me permettre de critiquer, ni même d'analyser votre savante étude sur *Théodora,* thèse latine qui vous a valu le titre de docteur en Sorbonne et votre entrée dans l'enseignement supérieur. Il est probable et très vraisemblable, selon vous, que la fameuse

1. M. Debidour, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.

Digitized by Google

épouse de Justinien a été une impératrice digne du trône et qu'elle ne s'est pas souillée des crimes dont l'accuse la tradition. J'y souscris d'autant plus volontiers que, lorsque vous avez traité ce sujet, vous ne prévoyiez pas qu'il serait à cette heure d'une haute actualité, grâce à un illustre auteur qui, à propos d'une pièce de théâtre, a su exciter une controverse passionnée parmi les historiens et les archéologues. En fuyant ainsi le débat, j'échappe à la nécessité de prendre parti dans une question épineuse qui m'obligerait peut-être à émettre mon sentiment sur les règles de l'art dramatique, et je ne pousse pas la présomption jusqu'à ce point. Je constate seulement que votre thèse a pu reparaître au milieu de ce débat comme un document vivement apprécié et nullement suspect d'être écrit pour les besoins de la cause.

Ces qualités de chercheur obstiné, vous les avez révélées à un non moindre degré dans votre *Histoire de l'Anjou* et notamment dans ce chapitre de la *Fronde angevine* qui, devenu votre seconde thèse de doctorat, a pris les proportions d'un livre considérable couronné par l'Académie française. Vous y avez tracé toutes les péripéties de cette guerre civile dans une des provinces où elle a sévi avec le plus de rigueur ; mais en dehors du récit compliqué et dramatique des faits, l'intérêt plus spécial de votre ouvrage me paraît être le tableau de la vie municipale à une époque où l'on est étonné de voir régner dans certaines villes des franchises qui dépassent de beaucoup la liberté que nous donne notre constitution politique actuelle. On comprend en même temps comment ces franchises, n'étant que le monopole d'une oligarchie

Digitized by Google

égoïste et souvent tyrannique, ont pu être supprimées par la royauté sans grande résistance et même sans grand regret.

Cette passion de la recherche dans ses plus petits détails, qu'il s'agisse de la vérité historique ou des faits que la géographie accumule chaque jour, elle vous inspire dans votre enseignement. Comme professeur, vous êtes resté fidèle à des traditions qui paraissent devenir caduques, en vertu desquelles l'Université considérait comme un devoir de livrer un accès facile à un public nombreux, désireux de s'initier aux conceptions littéraires, philosophiques ou historiques des maîtres. Vous êtes de ceux qui, sans rien sacrifier à l'étendue du savoir et à l'exposé minutieux des faits, pensent que l'enseignement d'une Faculté ne doit pas se faire exclusivement à huis clos, en face de quelques élèves d'élite. Une érudition sévère, une exégèse méticuleuse, sont les conditions modernes d'une préparation littéraire sérieuse, qui songe à le contester ? C'est le travail du laboratoire annexé à l'enseignement dogmatique. Mais si les lettres veulent s'astreindre à l'allure des sciences, que du moins elles veulent bien imiter plus complètement leurs sœurs. Dans l'ordre scientifique que voyons-nous ? Les professeurs ne se contentent pas d'initier des adeptes ; ils sortent de leurs laboratoires ou de leurs amphithéâtres pour ouvrir généreusement à la foule les trésors découverts par leurs labeurs ; ils réservent une partie de leurs efforts à la vulgarisation ou aux applications sociales de leur science.

L'enseignement littéraire possède une séduction spéciale ; il a toujours gardé le culte de la forme qui lui

Digitized by Google

donne son caractère artistique particulier et qui l'a toujours fait rechercher dans notre pays par un public avide du beau. Laissera-t-il perdre cette précieuse prérogative d'une si grande importance pour le maintien et l'élévation de la délicatesse du goût français ? Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'un lettré érudit ou un profond philosophe veuille bien abandonner de temps à autre les régions sereines où il se complaît, pour condescendre à satisfaire, dans une leçon ou dans un discours, les amateurs de noble langage et de bel esprit, à plus forte raison s'il emploie sa virtuosité à développer une noble pensée ou même une notion morale utile. Est-ce qu'un musicien hésite à s'arracher à la délectation des compositions transcendentales des génies les plus sublimes, pour exécuter une mélodie facile et charmante qu'aime la foule moins savante ? Et lorsqu'une leçon se pare d'une forme éloquente ou délicate, tout n'est-il pas plaisir et profit pour l'auditeur, cet auditeur ne serait-il que de passage ?

C'est ainsi que, non content d'attacher à votre chaire un auditoire fidèle, vous vous êtes prodigué dans de nombreuses conférences, où votre verve ardente, quoique toujours esclave de la forme, vous a fait applaudir et aimer d'une population au tempérament placide qu'a vivement impressionnée votre chaude éloquence native. Vous nous dites que vous avez trouvé dès vos débuts parmi nous l'accueil le plus indulgent et le plus cordial; vous ajoutez : « c'est de confiance que vous m'avez fait vôtre » ; laissez-moi vous répondre que cet accueil vous l'avez justement mérité par votre talent et votre entrain à dépenser sans compter, au profit des causes les

Digitized by Google

plus diverses, vos brillantes facultés et les sentiments généreux qui vous animent.

Dans le domaine de vos préoccupations habituelles, vous avez pensé que l'esprit public devait se fixer sur ces études géographiques qui, s'étendant hors de la patrie qu'elles nous font aimer davantage par la connaissance précise de ses beautés et de ses ressources de tous genres, nous intéressent aux découvertes de hardis explorateurs, afin d'exciter le noble désir de répandre au dehors l'activité nationale prête à s'épuiser sur place. Si la France veut conserver son rang dans le monde, elle ne le pourra qu'en contribuant, comme les autres peuples, au développement de la civilisation par la diffusion de ses enfants au milieu de la prolifération des races concurrentes. Et vous vous êtes associé à l'œuvre que fondait avec tant de zèle un homme dont la vocation s'est révélée d'autant plus vive qu'elle avait été plus tardive, qui appartient aujourd'hui à notre Compagnie ; vous êtes devenu le président de la *Société de géographie de l'Est*, dont le promoteur est le secrétaire général.

Dans les réunions de cette société, comme dans les conférences que vous avez faites sur tant de sujets différents, vous avez eu pour but principal de stimuler dans l'esprit de vos auditeurs le sentiment de l'honneur national, l'amour de la patrie associés au libéralisme le plus large, c'est-à-dire dégagé de toute préoccupation étrangère et tels que vous les aviez définis dans l'éloquent discours sur l'*Éducation commune* que vous adressiez aux élèves du lycée d'Angers. Au moment où la France avait besoin de tous ses fils, vous-même, délaissant vos études, vous aviez couru aux champs de bataille de

Digitized by Google

Châtillon, de Champigny et de Buzenval; votre propre exemple donne d'autant plus d'autorité à votre parole.

Vous avez poursuivi le même but dans vos *Études biographiques sur Washington, l'abbé Grégoire et Du Guesclin*. Dans cette dernière, écrite plus particulièrement pour la jeunesse, vous vous êtes « proposé de glorifier ce « soldat loyal de la France qui fut au XIV^e^ siècle le libé- « rateur du territoire », comme le fut notre héroïne lorraine Jeanne d'Arc à la fin de la guerre de Cent ans. Ces opuscules démontrent le même souci de la vérité historique que vous apportez dans vos leçons ou dans vos travaux plus importants, de telle sorte qu'on y rencontre la double caractéristique de votre talent : une érudition vaste et sûre et l'expression entraînante et chaleureuse de votre patriotisme.

Il semble que vous aimez de préférence ces hommes de guerre qui n'ont eu qu'une pensée : le dévouement à la patrie, et dont la vie tout entière a été consacrée à l'honneur, quelle qu'ait été l'importance de leur rôle politique. Après le connétable breton, vous avez retracé devant notre Compagnie la figure martiale si intéressante du général Bigaré. Aujourd'hui qu'il s'agit de votre tribut académique, sous l'impulsion du même sentiment, vous nous entretenez du général Fabvier que, dans le discours auquel je faisais allusion tout à l'heure, vous placiez déjà au nombre de ceux qui, « portant au delà des fron- « tières du royaume ou des murs de la cité » les efforts de leur sympathie et de leur bienfaisance, se font les champions de la justice et de la fraternité humaine.

Vous ne vous êtes pas trompé, Monsieur, vous nous avez charmés et émus en nous retraçant la vie de ce

Digitized by Google

compatriote illustre, qui répond si bien à l'idéal du vaillant et libéral soldat, vouant son épée et ses connaissances techniques aux plus nobles des causes, à la grandeur et à la défense de son pays, à l'indépendance d'un peuple opprimé, la chaleur de son cœur et de sa parole à la conquête des libertés publiques.

Nous vous remercions d'avoir ainsi ravivé le souvenir de cette précieuse gloire lorraine et édifié le document biographique complet du général Fabvier. Si les limites imposées à cette séance vous l'avaient permis, vous auriez pénétré plus avant dans l'intimité de son caractère et constaté, selon la logique psychologique, qu'aux sublimes vertus qui font les héros aux jours d'épreuve ou d'enthousiasme, il unissait la bonté véritable et effective qui s'allie si bien à la loyauté et à l'activité du soldat. Il prenait en pitié et cherchait à soulager la misère des humbles, de telle sorte que dans la vie privée, lorsque, par exemple, le soldat se faisait laboureur, c'était encore pour être utile et appliquer les observations pratiques qu'il n'avait pas négligé de recueillir dans ses longs voyages. Ces dons précieux de l'esprit et du cœur sont restés l'apanage des siens, de son frère, de son neveu qui, avec le même nom, ont gardé dans la vie civile la générosité chevaleresque, le sage et sincère libéralisme du général, et qui ont honoré le barreau et la magistrature de leurs éminentes qualités d'orateurs et d'hommes de bien.

Vous auriez cherché aussi à dépeindre les traits de cette mâle physionomie dont la sculpture nous a conservé l'énergique expression accentuée par l'âge. Par là même, vous auriez fixé le programme de ce monument

Digitized by Google

que nous demandons avec vous, et qui devra porter l'inscription: ὁ στρατηγὸς Φαβιερος qu'a gravée l'artiste hellène sur le socle du buste destiné à la Grèce reconnaissante.

S'il est bon, dans un pays démocratique — et personne n'en doute —, que s'élèvent des monuments destinés à perpétuer le souvenir et l'exemple des grands citoyens en témoignage d'admiration de leurs hauts faits, de leurs talents ou de leurs vertus, en souvenir de reconnaissance pour leurs services, qui méconnaîtrait les titres du général Fabvier à une telle distinction? Vous les avez résumés, ainsi que l'opportunité de celle-ci, en quelques mots justes et vibrants.

L'Académie de Stanislas est parvenue cette année à obtenir l'érection du buste de l'un de ses membres les plus vénérés, patriote pacifique, mais non moins ardent; combien encore elle serait heureuse si, grâce à votre éloquent appel dans la solennité de cette assemblée, elle contribuait par son influence à stimuler le zèle des administrations locales, le concours de tous les admirateurs de Fabvier, et à faire élever sur les bords de la Moselle lorraine, non loin de la rue qui porte son nom, le monument que vous souhaitez si vivement pour l'honneur même de notre région!

Messieurs, notre Compagnie a toujours été jalouse de s'adjoindre les membres de l'Université désireux de s'associer à ses travaux. Tous deux, savants venus de l'autre extrémité de la France au service de l'enseignement public, vous avez rapidement conquis à Nancy votre droit de cité, l'un par le talent du professeur et la verve

Digitized by Google

du conférencier, l'autre par l'habile direction administrative et le dévouement constant aux intérêts de l'instruction à tous les degrés. Aujourd'hui, l'Académie se félicite d'avoir rempli à sa manière, vis-à-vis de vous, son rôle d'hospitalité ; elle vous remercie de lui avoir, par vos brillants discours, apporté un nouveau lustre, et elle est convaincue que, pour votre part, vous continuerez à soutenir ses traditions et son éclat.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1884-1885

PAR

M. BLEICHER

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Votre secrétaire annuel doit, à la fin de chaque année, résumer les faits les plus intéressants qui ont occupé les séances de l'Académie. C'est un travail bien difficile pour un homme de science, plus habitué à l'observation des phénomènes naturels qu'à l'étude des manifestations de la vie intime d'une Compagnie comme la nôtre. Votre indulgence lui sera donc précieuse et il vous la demande pleine et entière. Permettez-lui, en sa qualité de naturaliste ayant étudié la vie dans ses manifestations passées et présentes, de se dire qu'il lui est peut-être possible, dans ce rapport que vous lui demandez, de ne pas trop sortir de ses habitudes scientifiques. Notre Académie n'est-elle pas une réunion d'hommes qui poursuivent à

Digitized by Google

travers les âges un but commun, celui de l'avancement de toutes les connaissances humaines? N'est-elle pas un organisme toujours adulte, conservant au bout de plus d'un siècle, une vie sans cesse renaissante? Étudier et présenter le cadre des manifestations de cet organisme si compliqué pendant une année, tel est le devoir de votre rapporteur, tel il l'a compris.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Académie de Stanislas n'a perdu aucun de ses membres titulaires, mais elle doit à deux de ses membres, anciens titulaires, que la mort lui a enlevés, une mention particulière.

S'il est une existence méritante, c'est celle de M. Piroux, directeur et fondateur de l'asile des Sourds-Muets de Nancy, membre titulaire, puis honoraire de l'Académie. Pendant plus de quarante années, il s'est dévoué à cette œuvre sublime dont le but est d'élever les déshérités de la nature à la dignité d'hommes capables de raisonner et de se communiquer leurs impressions.

L'Académie de Stanislas a toujours suivi avec la plus grande sympathie les tentatives souvent heureuses auxquelles s'est livré M. Piroux pour perfectionner les méthodes d'éducation créées par l'abbé Sicard. Elle en a donné une preuve éclatante que je trouve consignée dans vos archives. C'est en faveur du Dr Piroux, alors débutant, que l'Académie de Stanislas a cru devoir déroger à sa constante tradition, qui est de ne s'abonner à aucune publication ou journal. L'*Ami des Sourds et Muets,* journal qu'avait fondé à Nancy votre confrère, a été une des rares exceptions à cette règle; l'Académie

Digitized by Google

s'y est abonnée, voulant faire acte de public encouragement, d'estime et d'intérêt pour une œuvre si éminemment philanthropique.

Les méthodes employées par M. Piroux pour arriver à son but étaient plus scientifiques que celles de ses prédécesseurs. Médecin, il appliquait toutes ses connaissances médicales et physiologiques à la solution du problème de l'éducation des sourds-muets. Philosophe, il a cherché à pénétrer jusqu'au fond de la nature humaine, en l'étudiant sur les êtres humains incomplets qui n'ont les facultés de l'homme normal qu'à l'état de rudiments. L'œuvre de M. Piroux est à la fois théorique et pratique, mais surtout pratique, et si ses nombreux travaux lui font honneur, les milliers de sourds-muets qui lui doivent d'avoir pris rang parmi les hommes utiles à la société, lui en font bien plus encore.

M. Forthomme dut aux hasards des garnisons où l'entraînait sa condition de fils de militaire, une éducation tout alsacienne et une connaissance de la langue allemande qui, plus tard, lui fut fort utile.

Après de brillantes études qui lui ouvrirent les portes de l'École normale, il fut reçu agrégé des sciences physiques et se consacra à l'enseignement dans les lycées d'Angoulême, de Bourges, puis de Nancy, d'où il passa à la Faculté des sciences.

M. Forthomme n'a composé qu'un seul ouvrage original, datant de 1860 : le *Traité élémentaire de physique expérimentale*, rédigé sur le ton familier de la leçon et dégagé des raisonnements mathématiques. Plus tard, prévoyant l'importance toujours croissante de la science

Digitized by Google

allemande, il traduisit successivement, en 1857, le *Traité d'analyse chimique à l'aide des liqueurs titrées,* de Mohr, en 1858, l'*Introduction à la haute optique,* de Beer, enfin, en 1875, les deux *Traités d'analyse quantitative et qualitative* de Frésénius. Ces deux ouvrages se trouvent actuellement dans toutes les bibliothèques et le dernier, remanié par l'auteur et le traducteur, est devenu un manuel indispensable pour le chimiste.

Une voix plus autorisée que la mienne, celle de notre confrère de l'Académie, M. le professeur Duvernoy, a retracé la vie de cet homme de bien, qui, jusqu'au dernier jour, alors que le travail, les chagrins, les fatigues intellectuelles et morales avaient depuis de longues années entamé sa robuste constitution, a continué à enseigner sans trêve ni repos.

Assidu aux séances de l'Académie, tant que sa santé lui a permis de conserver le titre de membre titulaire, M. Forthomme a dû vous demander de passer dans la classe des associés-correspondants anciens titulaires. L'Académie perd en lui une de ses illustrations scientifiques; elle conservera longtemps le souvenir de ses communications si intéressantes, de sa parole si originale, si nette, qui en faisait au sein des commissions une autorité respectée et toujours écoutée.

M. l'abbé Moigno, membre correspondant depuis 1841, a été directeur et fondateur de plusieurs journaux scientifiques, le *Monde,* le *Cosmos;* mais avant de se lancer dans la littérature scientifique, il s'était fait remarquer par des leçons de calcul différentiel et intégral qui lui ont assuré la réputation d'un mathématicien de premier

Digitized by Google

ordre. Pendant sa longue et brillante carrière que la mort est venue terminer récemment, il s'est efforcé de retarder la consommation du divorce regrettable de la science moderne avec les principes de la religion chrétienne.

M. Saucerotte, de Lunéville, était un des vétérans de l'Académie de Stanislas. Sa nomination de membre correspondant date de 1829; de 1827, date de son doctorat jusqu'à la fin de sa vie, il a tenu la plume du médecin sur les sujets les plus divers. Tantôt, c'est de la médecine pure, article sur le *Rhumatisme,* du *Dictionnaire encyclopédique;* tantôt la tendance philosophique de notre confrère prend le dessus. Il traite de l'*Éclectisme médical,* publie l'*Histoire de la philosophie dans ses rapports avec la médecine.* Le rôle du médecin dans la littérature l'a aussi tenté; nous avons de lui *les Médecins depuis Molière, la Profession médicale il y a un siècle.* Enfin, il a abordé, en dehors de sa sphère d'études, la grande question des races humaines dans un essai de classification sous forme de tableaux.

M. Regnier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vous appartenait depuis de longues années comme associé correspondant national. Nous n'avons pas ici à retracer la biographie de ce savant de premier ordre, dont la vie s'est passée tout entière en dehors de l'Académie de Stanislas. Rappelons seulement que M. Régnier s'est illustré par ses travaux de linguistique comparée et qu'il s'est consacré aux littératures française et allemande. On lui doit une traduction complète

Digitized by Google

des œuvres de Schiller, une édition des œuvres de Molière, d'après les textes originaux, publiée par l'Imprimerie nationale à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. C'est enfin lui qui a dirigé la belle publication des grands écrivains de France, qui compte actuellement déjà 60 volumes.

Avec M^me^ Amable Tastu, morte à 87 ans, après avoir débuté en 1809 par une pièce de vers intitulée *le Réséda,* dédiée à l'impératrice Joséphine, l'Académie perd une des gloires littéraires lorraines. Trop oubliée par la génération actuelle, M^me^ Tastu a brillé au premier rang de ces *poetæ minores* qui, en d'autres temps que ceux de Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, auraient mérité de passer à la postérité. L'Académie de Stanislas lui doit un souvenir, car elle lui était attachée de cœur, comme elle l'était, de naissance, à la terre lorraine qui l'avait vue naître.

M. Lemercier de Morière n'a fait que passer parmi nous, mais ses débuts à Nancy, dans les recherches paléographiques, ont été si brillants que nous ne saurions trop regretter sa mort prématurée. Élève distingué de l'École des Chartes, il s'était consacré depuis quelques années à l'étude des questions les plus ardues de l'histoire du duché de Lorraine. Outre les travaux imprimés qui ont fondé sa réputation, il laisse des travaux inédits d'une haute importance, parmi lesquels il faut citer l'*Introduction au Catalogue des actes de Mathieu II,* et le *Cartulaire de Bar,* qui a exigé de sa part de longues et patientes recherches.

Digitized by Google

M. Frécot, inspecteur général des ponts et chaussées, était membre correspondant de l'Académie, par le fait de l'annexion de Metz, sa ville d'adoption.

Comme ingénieur des ponts et chaussées, il a laissé des traces de son activité et de son intelligente direction sur tous les points du territoire de la France, du nord au midi, mais son œuvre capitale, qui est la dernière de sa vie, a été sans contredit la plus utile et la plus profitable.

Après nos désastres de 1870, il voulut réparer, dans les limites du possible, les pertes financières causées par l'annexion de l'Alsace-Lorraine, en proposant de rétablir à travers les Vosges méridionales restées françaises, la jonction par voie de canalisation, du nord au midi, que l'Alsace perdue pour nous ne pouvait plus nous donner que d'une manière précaire. Il essaya de réaliser cette magnifique entreprise sans recourir aux ressources épuisées de l'État, et avec le secours des seuls intéressés. C'est là le plus beau titre de gloire de cet homme d'intelligence, d'énergie, que les souffrances morales et physiques ont seules pu abattre, au moment où des récompenses bien méritées étaient enfin venues le trouver.

L'Académie de Stanislas a reçu cette année quatre membres titulaires, dont trois, MM. des Robert, Germain, Mellier, nous appartenaient déjà comme associés-correspondants. M. Grucker a d'emblée été nommé membre titulaire.

C'est l'historien de Charles IV de Lorraine que vous avez voulu honorer en vous attachant M. des Robert

Digitized by Google

comme membre titulaire. S'attachant à son héros, le suivant pas à pas dans ses campagnes, notre confrère a successivement étudié la période de sa vie agitée de guerres et d'intrigues, qui s'étend de 1634 à 1638. Grâce à des documents inédits tirés du Ministère des affaires étrangères, grâce aussi aux archives locales si riches pour qui sait en tirer parti, il a pu faire connaître plus à fond la vie de ce prince mêlé à tous les événements de la guerre de Trente ans. Depuis ce premier travail, M. des Robert a conduit l'histoire de Charles IV au delà de cette époque, et vous avez pu juger par les intéressantes communications qu'il ne cesse de nous faire, qu'il a tenu la promesse qu'il vous a faite au moment de son élection de correspondant, de pousser à fond l'étude du sujet qu'il s'était choisi dans l'histoire de Lorraine.

M. Léon Germain est de ceux dont on peut dire qu'ils ont déjà donné beaucoup et promettent plus encore. Il a tiré du fond inépuisable de l'histoire de Lorraine un si grand nombre de documents inédits, que votre rapporteur se contentera de rappeler que, depuis qu'il est membre correspondant de l'Académie jusqu'à ce jour, il ne s'est guère passé de séance sans qu'il vous ait apporté, sous la forme de mémoires ou de brochures, le fruit de ses recherches toujours heureuses. M. Germain est à la fois paléographe, archéologue et historien. La Lorraine suffit à peine à son besoin d'investigation, et tous les jours il étend le cercle de ses études, au grand profit de la science. En lui, suivant le langage du rapporteur de sa candidature, l'Académie a accueilli un arrière-neveu de dom Calmet, un bénédictin laïque, dont la vie solitaire

Digitized by Google

et grave ne connaît d'autre intérêt ni d'autre passion que l'étude.

En conférant à M. Mellier le titre de membre titulaire, vous avez suivi les traditions de notre Compagnie qui a toujours tenu à avoir dans ses rangs un critique d'art nourri aux sources classiques. Le champ d'études de notre collègue a été vaste. Professeur, puis inspecteur d'académie, il a consacré ses loisirs à l'inventaire des richesses artistiques des pays où ses fonctions l'ont appelé. Le centre de la France, la région de l'Est plus tard, de la Champagne aux limites actuelles de la Lorraine, l'ont successivement occupé. Ces études appliquées, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'ont été que le couronnement d'une éducation artistique dont l'art antique a fait les premiers frais. Nous y voyons le développement normal et régulier des tendances que notre confrère accuse dès ses débuts, dans son discours très remarqué sur l'incontestable utilité d'ajouter à l'étude des belles-lettres l'étude des beaux-arts comme couronnement.

La littérature étrangère et l'esthétique littéraire ont fait avec M. Grucker leur entrée dans l'Académie de Stanislas. Son enseignement très apprécié à la Faculté des lettres de Nancy, ses nombreux travaux sur diverses questions de philosophie, de littérature et d'histoire littéraire lui assurent parmi nous une place d'honneur. Vous avez surtout remarqué la haute compétence avec laquelle il étudie dans un ouvrage récent le curieux mouvement littéraire qui a précédé l'épanouissement de la

Digitized by Google

littérature allemande à la fin du XVIII^e^ et au commencement du XIX^e^ siècle. Notre confrère a montré dans cet ouvrage, qui n'est que le couronnement d'études commencées depuis longtemps, et annoncées dans un discours d'ouverture prononcé à la Faculté des lettres de Poitiers, combien nos voisins ont puisé dans notre littérature alors complètement développée, et combien leur génie national avait hâte de se débarrasser de cette tutelle étrangère et dès lors odieuse. M. Grucker ne fait pas de politique, mais son livre, pour qui sait lire entre les lignes, nous dévoile les origines de bien des événements que la fin de ce siècle et les temps récents ont vus s'accomplir à notre grand détriment.

M. Lorin, membre titulaire de l'Académie, a passé dans la classe des membres correspondants, à la suite de son avancement et de sa nomination à une autre résidence. Nous perdons en lui un admirateur passionné de nos belles Vosges, qui savait les apprécier, les décrire, et vulgariser les connaissances topographiques si indispensables aujourd'hui pour une éducation complète.

La classe des associés-correspondants de l'Académie s'est enrichie d'un certain nombre de membres, sur les mérites et les titres desquels nous devons attirer un instant votre attention.

C'est à l'histoire de son pays d'origine, l'Alsace, et de son pays d'adoption, le département des Vosges, que M. Dinago, bâtonnier de l'Ordre des avocats à Saint-Dié, a consacré ses loisirs. Les bibliophiles lorrains appré-

Digitized by Google

cient surtout ses dernières publications des *Œuvres manuscrites de Dom Calmet* et l'*Histoire de l'abbaye de Senones*. Ce dernier travail mérite une mention particulière, car il fait ressortir la condition précaire et souvent misérable de ce petit État indépendant et souverain à raison de ses chartes, mais sans force pour se défendre, en le suivant à travers tous les événements historiques, depuis sa fondation jusqu'à sa disparition. M. Dinago est aussi l'auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Münster,* d'une *Histoire de Saint-Dié,* et la science archéologique lui doit d'avoir repris la question des fameux bas-reliefs du Donon, réfractaire jusqu'ici aux explications des archéologues et des linguistes.

M. Clesse, notaire à Conflans, s'est particulièrement occupé du pays qu'il habite, tant au point de vue de l'histoire locale que de la linguistique. Il a été des premiers à répondre à l'appel de l'Académie dans son enquête sur les patois lorrains. Ses recherches nous ont valu la grammaire d'un patois local, celui de Fillières, du canton de Longwy. Notre confrère a également cherché, dans ses études, à établir la condition des classes rurales au moyen âge et à les comparer avec leur état présent. Il doit être cité au premier rang parmi les érudits et les chercheurs qui savent trouver les éléments d'études fructueuses et attachantes dans le pays même où ils sont établis et qui contribuent ainsi à le faire mieux connaître et mieux apprécier.

Il y a un an environ, l'Académie de Stanislas perdait un de ses membres correspondants dont elle était le plus

Digitized by Google

justement fière, M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française, l'auteur illustre de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*. C'est le fils déjà célèbre de cet homme de cœur, de ce grand citoyen qui, au lendemain de la guerre et de la douloureuse mutilation de la patrie, fondait la Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français, pour y accueillir les exilés fidèles à la France et fonder pour eux une grande colonie agricole en Algérie, que vous avez reçu au nombre de vos membres correspondants. M. O. d'Haussonville est à la fois publiciste et critique littéraire, et les six ouvrages qu'il a déposés entre les mains de la commission que vous avez chargée du rapport sur sa candidature, embrassent les sujets les plus variés.

Aux récits de voyage, aux études de littérature étrangère, d'économie politique, que la *Revue des Deux-Mondes* a fait connaître à tout le public français, M. d'Haussonville a ajouté dans ces dernières années une œuvre de piété domestique, en racontant, pour le plus grand profit de la littérature et de l'histoire de la fin du siècle dernier, le salon de M^me^ Necker, son arrière-grand'mère, d'après des documents inédits, tirés des archives du château de Coppet.

Parmi les dynasties de savants qui ont illustré la république de Genève, il n'en est point de plus illustre que celle à laquelle appartient M. H. de Saussure, que vous avez nommé membre correspondant. Faut-il rappeler ici que M. de Saussure n'est pas un étranger pour la Lorraine, puisque sa famille est d'origine presque nan-

Digitized by Google

céienne ? Comme son grand-père, notre illustre confrère ne s'est pas borné à faire de l'histoire naturelle et de la géographie dans son cabinet d'études. Un grand voyage d'exploration au Mexique lui a permis de recueillir d'importants documents relatifs à l'anthropologie, à l'hydrologie et surtout à l'entomologie de ce pays. Il y a découvert une ville antique absolument inconnue et nul mieux que lui n'a fait valoir la richesse de la faune des zones si tranchées qui constituent cette partie de l'Amérique. M. de Saussure n'oublie pas l'Académie, témoin l'envoi tout récent qu'il nous a fait d'un magnifique ouvrage avec planches sur la classification d'un ordre d'insectes, les Orthoptères.

C'est à l'économie politique et à la météorologie comparée que M. le pasteur Dietz, nouvellement élu membre correspondant, consacre les loisirs de son ministère.

Le fond de la vallée de Schirmeck qu'il habite est éminemment favorable aux observations scientifiques de toute nature, et nous avons de lui un certain nombre de travaux qui, pour ne pas être absolument originaux, n'en sont pas moins intéressants. Sa brochure sur les *assurances bovines du Ban-de-la-Roche* nous initie à certains risques de la vie pastorale d'une région des Vosges et aux moyens économiques d'y remédier.

M. Dietz ne néglige aucune occasion ; aucune découverte, si minime qu'elle soit, ne se fait dans ses environs, sans qu'il en soit aussitôt prévenu. Tout l'intéresse : phénomènes naturels, trouvailles archéologiques, numismatiques, et l'Académie peut compter sur sa collaboration active à ses travaux.

Digitized by Google

Un ouvrage intitulé : *Les Vosges pendant la Révolution* a été présenté par M. Bouvier, chef de bureau au Ministère des finances, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant. Ce titre vous a suffi, car il s'agit d'une étude locale, vivante, souvent passionnée, des temps de transition qui ont suivi les États généraux de 1789. Nous y apprenons qu'au début toute l'ambition des montagnards vosgiens se bornait à recouvrer leurs anciennes libertés provinciales.

Plus tard, le mouvement révolutionnaire s'accentua, mais jamais il n'y eut dans ce pays, ni sanglant proconsul, ni commission militaire, ni tribunal ambulant comme en Alsace. Le patriotisme a toujours été la note dominante de ces populations qui n'ont jamais failli à leurs devoirs de gardiens des frontières de l'Est de la France.

M. Haillant, docteur en droit, a présenté à la Faculté de Nancy une thèse sur l'*Autorité paternelle dans l'histoire du droit,* ouvrage d'une érudition de bon aloi qui lui fait le plus grand honneur. Depuis que ses fonctions l'ont fixé dans le département des Vosges, il s'est attaché à l'étude de la région qu'il habite et ses travaux, dont quelques-uns ont été publiés, ont tous eu pour but d'illustrer nos belles montagnes des Vosges.

L'âge et les infirmités précoces, conséquence d'une vie active et laborieuse, ont éloigné de nos séances M. Morey et l'ont décidé à demander l'honorariat. Vous le lui avez accordé, regrettant de perdre un membre de l'Académie, qui pendant si longtemps lui a fait honneur par ses travaux et ses communications. M. Morey a débuté

Digitized by Google

comme pensionnaire de l'Académie française de Rome. Cette éducation artistique lui a valu ses plus grands succès d'architecte, en lui permettant de puiser aux sources de l'art antique. Mais notre confrère n'a pas moins bien compris les ressources de l'art au moyen âge. Il a voulu lutter avec les grands maîtres de l'architecture qui ont élevé en France et sur les bords du Rhin ces magnifiques cathédrales, honneur de l'art gothique. Saint-Epvre de Nancy est là pour dire qu'il a pleinement réussi. L'Académie suivra M. Morey dans sa retraite. Elle espère, comme elle a lieu de le croire d'après la communication récente qu'il lui a adressée, que les loisirs de notre confrère seront encore utiles pour l'art et la critique artistique.

M. Maggiolo, que l'Académie de Stanislas vient de mettre, sur sa demande, au rang de ses membres honoraires, est de beaucoup le doyen de notre Compagnie. Il en faisait déjà partie comme membre correspondant en 1838. Vers 1866, fixé à Nancy, il devint membre titulaire. Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que chacune des quarante-six années qui nous séparent de la date de sa nomination de correspondant a été marquée par des travaux de recherche dans nos archives, soit au point de vue de l'histoire de l'enseignement, soit au point de vue de l'étude biographique de quelques grandes figures de l'histoire lorraine. La retraite de notre confrère de ses fonctions de recteur n'a fait que le stimuler dans ses patientes et fructueuses investigations. Arrivé au point où d'autres goûtent un repos bien mérité, il commençait de vraies tournées de bénédictin à la recherche de docu-

Digitized by Google

ments inédits, qu'il publiait au fur et à mesure de leur découverte. Entre temps, nul n'a été plus exact à nos séances que M. Maggiolo, nul n'a suivi avec plus d'ardeur ses travaux, ses discussions et pris un plus vif et constant souci de tout ce qui peut contribuer au bien de la Compagnie. M. Maggiolo membre honoraire suivra les traditions de M. Maggiolo membre titulaire, pour le plus grand bénéfice de nos séances.

Dans le courant de l'année dernière, l'Académie a eu, conformément au vœu du donateur, à s'occuper du prix Herpin, qui devait être décerné aux ouvrages les plus méritants sur une question de science, d'histoire, de lettres, ou d'art relative à la Lorraine. Le nombre des ouvrages proposés pour ce prix a été considérable et l'Académie est fière de pouvoir, grâce à la libéralité du Dr Herpin, soit contribuer à l'éclosion de travaux importants, soit encourager ceux qui, étant déjà publiés, lui sont adressés pour prendre part au concours.

L'embarras du jury que vous avez nommé à cet effet a été grand, mais pour l'unique raison qu'il y avait abondance de mémoires et de travaux imprimés. L'Académie a dû, sur sa proposition, diviser le prix de façon à faire la part aussi égale que possible entre les recherches d'ordre scientifique et littéraire. Les candidats heureux de ce concours sont au nombre de trois et chacun d'eux, dans une direction différente, a démontré que notre province peut inspirer des travaux originaux, grâce à l'inépuisable richesse de son sol et de ses archives historiques.

Digitized by Google

L'Académie a également eu la satisfaction d'amener à une solution favorable la question, pendante depuis un certain temps, du buste de notre regretté président d'honneur, Guerrier de Dumast. Ce buste, suivant ses vœux, sera placé dans la cour du palais des Facultés, rappelant tous les jours aux professeurs et aux élèves qui s'y pressent, la part importante qu'il a prise à la création du centre universitaire qui se groupe dans cet édifice.

Nous devons ici remercier M. le ministre de l'instruction publique, notre confrère M. le recteur Mourin, et surtout le conseil municipal de la ville de Nancy, du bienveillant appui qu'ils ont prêté à nos demandes et à nos revendications, et ne pas oublier MM. Adam et Benoît qui ont mis tout le zèle que leur inspirait leur admiration pour M. Guerrier de Dumast à l'achèvement de cette œuvre. Qu'il nous soit aussi permis de rappeler la part active qu'a prise un de nos associés-correspondants, M. Cuny, au succès de nos démarches en contribuant à faire de l'ensemble du monument Guerrier de Dumast, une œuvre d'art digne de la place que le vœu de l'Académie lui avait dès longtemps assignée.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, un certain nombre de vos membres titulaires et correspondants ont participé aux grandes assises de la science qui se tiennent chaque année, soit à Paris, soit dans les départements. MM. Maggiolo, Adam et Barbier nous ont représentés à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Liégeois et Bleicher au Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, à Blois. Nos mandataires ont fait à ces deux réunions scientifiques des

Digitized by Google

communications qui font honneur à l'Académie de Stanislas.

Vous avez aussi entendu un certain nombre de lectures et communications qui vous ont vivement intéressés. Diverses questions ont été débattues devant vous. M. Druon nous a raconté la jeunesse de Louis XIV au point de vue de son éducation morale, littéraire et scientifique; grâce à lui, il est possible de suivre le développement, l'évolution des premières impressions de jeunesse du grand roi pendant son règne de plus d'un demi-siècle, et de saisir la raison d'être de bien des événements qui l'ont illustré ou qui en ont obscurci la gloire.

M. des Robert, continuant la série de ses études sur Charles IV de Lorraine, a développé l'histoire du siège de Thionville.

M. Chassignet a cherché à reconstituer l'histoire du général Houchard et à venger cet homme de guerre de la période révolutionnaire de l'injuste oubli qui couvre sa mémoire, tandis que M. Antoine, membre correspondant de l'Académie, exerçait ses connaissances de linguistique sur l'étymologie des noms des rois de Rome.

La critique d'art a été représentée, dans les lectures qui vous ont été faites, par deux travaux, l'un sur Jean Nocret, peintre lorrain, de M. Meaume, l'autre de M. Morey sur la maison de Schifflique, du roi Stanislas. M. Maggiolo a tiré de son portefeuille des études rétrospectives sur la pédagogie en Lorraine, et M. Léon Germain nous a renseignés sur l'origine et le sens de l'emblème du chardon lorrain sous les règnes de René II et du duc Antoine.

La poésie n'est pas moins bien représentée par un

Digitized by Google

poème sur la muse moderne, de M. Lombard, et par la traduction des remarquables poèmes de Longfellow, de M. Duchesne.

L'étude de la suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et criminel, de M. Liégeois, touche au domaine de la science du droit et des sciences d'observation appliquées à la médecine et à la psychologie.

Vous avez été vivement frappés par les résultats de cette étude, qui met en évidence l'influence des hommes sur leurs semblables et calcule les limites de cette influence au point de vue de la question si controversée du libre arbitre.

Dans le domaine des sciences pures et appliquées, les lectures n'ont pas été moins intéressantes. La chimie moléculaire a fait l'objet d'un travail de M. Bloch, associé-correspondant, et votre secrétaire annuel vous a lu ses recherches sur les limites du lias en Lorraine et sur la comparaison des temps préhistoriques en Alsace et en Lorraine.

En terminant notre tâche, nous ne devons pas oublier de signaler les hautes distinctions qui ont été accordées pendant l'année qui vient de s'écouler à quelques-uns de nos membres titulaires ou correspondants. Nous avons tous applaudi à la nomination d'officier de la Légion d'honneur de M. Tourdes, et à son élection comme membre associé de l'Académie de médecine. Cet honneur était dû au professeur distingué qui a pris, il y a quelques années, la direction de la Faculté de médecine de Nancy, après avoir si brillamment professé la médecine légale à Strasbourg.

Digitized by Google

M. Eugène Benoist, membre correspondant de l'Académie, a été récemment nommé membre de l'Institut; notre éminent paléontologiste lorrain, M. Grandœury, vient également de lui être attaché par le titre très recherché de correspondant. Enfin, M. X. Thiriat a été couronné par l'Institut pour son ouvrage *Journal d'un solitaire,* qui lui a ouvert les portes de l'Académie.

Tel est le bilan de l'Académie de Stanislas pendant l'année qui vient de s'écouler. Puissions-nous avoir rendu compte, comme nous nous le sommes proposé, de tous les actes importants de sa vie pendant cette durée, de manière à donner un tableau fidèle de cet organisme plus compliqué que celui que nos études nous appellent à étudier!

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. PIROUX

Par M. Ed. LALLEMENT

PRÉSIDENT

LE 30 JUILLET 1884

Trois années après son installation dans notre cité, en 1831, M. Piroux fut élu membre de la Société royale des lettres, sciences et arts de Nancy; il restait le doyen d'âge et de réception de notre Compagnie qui, en 1874, lui avait conféré l'honorariat; c'est à ce titre qu'au nom de celle-ci, je viens lui apporter le dernier hommage dont la tradition nous fait un pieux devoir.

M. Piroux est né à Hadigny (Vosges), le 2 janvier 1800; ses humanités faites à Épinal, il hésita d'abord entre l'architecture et la médecine, puis entra à la direction de l'enregistrement et des domaines en qualité d'aspirant au surnumérariat. Pendant les deux années qu'il passa dans cette administration, ses études personnelles l'entraînèrent vers la grammaire et la philologie. En ce même temps, il fut frappé de la profonde infortune de

Digitized by Google

ces malheureux privés à la fois de l'ouïe et de la parole qui, dans notre pays, restaient à cette époque dénués de tous moyens d'instruction. Il résolut de se dévouer au soulagement matériel et moral de ces pauvres infirmes, d'autant plus intéressants qu'il suffit à leur intelligence, pour s'éveiller, d'entrer en rapport avec les intelligences des autres hommes. Immédiatement, stimulé par une sœur chérie, il se mit à l'œuvre en employant ses loisirs à instruire trois jeunes sourds-muets; le résultat fut des plus encourageants. Résistant aux avances qui déjà lui étaient faites par l'autorité départementale, M. Piroux voulut se perfectionner en passant deux ans à l'École royale des sourds-muets de Paris, où bientôt il devint maître à son tour. D'abord à Épinal, puis à Nancy, il commence son enseignement; le 1er mars 1829, il transforme l'externat primitivement ouvert dans une des salles de l'Hôtel de Ville en un pensionnat qui ne cessa de grandir et de prospérer sous son habile direction qu'il continua jusqu'à sa mort.

Je n'ai pas à vous raconter, Messieurs, les progrès de cette institution, les services qu'elle rendit à notre région, les encouragements qu'elle reçut de tous les hommes compétents et de toutes les administrations publiques du pays; il n'y manqua que son érection en établissement de l'État, vainement poursuivie avec tant d'ardeur et de zèle par son persévérant directeur : l'Institut des sourds-muets de M. Piroux est une des œuvres dont s'enorgueillit Nancy.

Je dois vous parler surtout de la science inspirée du plus noble dévouement et de la plus vive charité de notre éminent confrère.

Digitized by Google

Dans son discours de réception à l'Académie, en 1831, M. Piroux a exposé les principes de sa méthode d'enseignement à laquelle il est resté fidèle tout en la perfectionnant sans cesse ; il a énuméré les moyens d'entrer en communication avec ces intelligences fermées auxquelles il faut ouvrir l'horizon du monde moral et développer successivement la mémoire, l'imagination et le jugement. Ces moyens sont : manuels, langage des gestes et dactylologie ; graphiques, comme l'écriture des gestes réduits à leur plus simple expression et l'écriture alphabétique ; enfin la parole artificielle ou la lecture sur les lèvres, et même le dessin à l'aide de cartons, selon une judicieuse graduation.

L'analyse la plus délicate des phénomènes de l'entendement a conduit M. Piroux à fixer la pratique de cette pédagogie toute spéciale qui conduit un malheureux sourd-muet, voué aux instincts les plus mauvais, non seulement à l'exercice des arts manuels qui assurent sa subsistance, mais encore aux conceptions scientifiques, aux abstractions métaphysiques et aux vérités morales de l'ordre le plus élevé.

Mentionner seulement les procédés techniques du professeur serait indiquer bien imparfaitement le mérite de M. Piroux et méconnaître le souffle généreux qui inspirait sa méthode.

Se basant sur l'observation du développement de l'intelligence chez l'enfant et sur la coordination de nos facultés, M. Piroux remarqua que l'homme est d'abord passif, puis que l'imitation devient l'intermédiaire de cet état passif au rôle actif. D'autre part, l'action, puis le langage d'action devancent la parole dans l'éducation de l'enfant ;

Digitized by Google

ils doivent devenir prépondérants dans celle du sourd-muet. Chez celui-ci la parole et l'écriture sont merveilleusement suppléées par les gestes qui deviennent la parole visible, surtout quand leurs nuances sont singulièrement amplifiées par la multiplicité des mouvements de la main et des doigts coïncidant avec les sons et les articulations de la parole; la dactylologie pourra rendre ou remplacer la parole; l'écriture deviendra ensuite la peinture de ce langage nouveau.

Langage d'action, dactylologie, écriture, tel est l'enchaînement méthodique auquel s'est arrêté M. Piroux, contrairement à l'ordre adopté par le célèbre abbé de l'Épée et par ses disciples, et qui caractérise l'école nancéienne, ainsi que l'a désignée un de ses biographes.

Dès lors, le sourd-muet n'est plus une machine *mimante,* M. Piroux en fait un homme sentant, reproduisant sa pensée avec d'autant plus d'habileté, d'expression et d'âme qu'il aura senti plus réellement. « Le cœur du maître a parlé au cœur de l'élève »; le triste infirme est devenu « un homme rendu à l'espérance, à la foi, à l'amour, principe de vie (1). »

Voilà où se révèle la puissante originalité de la méthode de notre éminent confrère. Ceux qui l'ont approché, ne fût-ce que quelques instants, ont bien vite senti quelle immense charité, quelle religieuse philanthropie illuminaient cette belle âme qui a conservé jusqu'à la fin d'une longue vie l'ardeur du dévouement, la vivacité de la foi de ses premières années, enrichies par la vaste

1. Galeries biographiques historiques de la *Société de statistique universelle,* sous la direction de M. Aymar Bression. 1846.

Digitized by Google

expérience et par les réflexions d'un esprit philosophique toujours en éveil.

M. Piroux, d'ailleurs, ne se faisait pas d'illusions; il savait reconnaître ce qui pouvait rester d'incomplet dans le fonctionnement cérébral d'un être dont la spontanéité et la liberté morale rencontrent tant d'obstacles. Cependant, dans les cas difficiles, là où l'arrêt du développement organique limite fatalement la perfectibilité, l'habileté de sa méthode intuitive, l'obstination de ses soins parvenaient à obtenir de ces enfants arriérés des résultats relatifs remarquables.

Enfin, M. Piroux était un apôtre; par ses nombreuses publications, par les livres d'exercices gradués qu'il a composés en vue de l'instruction des sourds-muets, et même par un journal qu'il a rédigé pendant quelque temps, il cherchait à répandre ses principes d'enseignement et à les faire adopter jusque dans les écoles primaires pour le plus grand bien des infirmes et même de tous les enfants.

Tel est, Messieurs, le confrère vénéré que nous venons de perdre; il restera certainement une des plus pures illustrations de notre Académie parce qu'à la science pédagogique, à la profondeur du philosophe moraliste, il unissait la modestie, la charité la plus ardente excitée par la foi la plus sincère et la plus élevée.

Que l'expression du deuil de l'Académie se joigne pour sa famille en larmes au souvenir de son caractère et de ses bienfaits.

Digitized by Google

INAUGURATION DU BUSTE

DU

BARON GUERRIER DE DUMAST

Le samedi, 1er août 1885, l'Académie de Stanislas a inauguré solennellement, au centre de la cour d'honneur du palais académique de Nancy, le buste de bronze qu'elle consacrait à la mémoire du baron Guerrier de Dumast.

Quand elle perdit en janvier 1883 l'homme illustre et dévoué qui, après en avoir été l'âme pendant un demi-siècle, en était resté le président d'honneur, l'Académie, sur la proposition de M. de Guerle, qui en était alors le président annuel, résolut de lui ériger un monument, et ouvrit à cet effet dans son sein une souscription, à laquelle le pays s'empressa de s'associer. L'exécution du buste fut confiée à M. Mathias Schiff; la stèle en grunstein des Vosges fut exécutée par les frères Huyaux sur les dessins de M. Albert Cuny. L'opinion publique avait tout d'abord désigné, pour y placer ce buste, le palais des Facultés. C'est qu'entre tant de services que le baron Guerrier de Dumast avait rendus à Nancy, c'était à lui surtout que

Digitized by Google

cette ville devait d'être devenue un grand foyer d'enseignement supérieur, et l'administration municipale avait accédé aux vœux de tous.

Après une courte allocution de M. Viansson, président de l'Académie de Stanislas, M. Ch. Benoit, au nom de la commission du buste, M. Lombard, au nom des Facultés, se sont faits les interprètes de la reconnaissance de Nancy et de la Lorraine envers la mémoire du baron Guerrier de Dumast. Ensuite M. Sidrot, au nom de l'administration municipale, M. le recteur Mourin, au nom de l'Université, ont accepté la remise du monument confié désormais à leur garde. M. le baron René Guerrier de Dumast, conservateur des forêts, le fils du grand citoyen auquel cet honneur était rendu, a remercié en son nom et au nom de sa famille tous ceux qui avaient coopéré à cette œuvre de piété nationale.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. VIANSSON

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

MESSIEURS,

A peine la tombe se refermait-elle sur M. le baron Guerrier de Dumast que l'Académie de Stanislas résolut de perpétuer par un monument durable le souvenir de son vénérable président d'honneur.

Sous l'émotion de la parole si autorisée de M. le maire de Nancy rappelant ce que cette cité doit à ce dernier des Lorrains ; inspirée par le discours prononcé aux obsèques de M. de Dumast, au nom de l'Académie, par son président M. de Guerle, ainsi que par les hommages rendus à sa mémoire par MM. Adam, Leupol, Mourin, par les Sociétés savantes et la presse tout entière, une commission s'est formée.

M. Lucien Adam et M. le doyen Benoit ont successivement dirigé les travaux de cette commission, recueilli les souscriptions et assuré l'exécution du buste de M. de Dumast.

Grâce aux sympathies de M. le ministre de l'instruction publique, de M. le maire de Nancy et du conseil municipal ainsi que de M. le recteur de l'Académie, la commission a pu mener à bien la mission qu'elle avait acceptée.

Digitized by Google

Au nom de l'Académie de Stanislas, au nom des admirateurs de notre regretté confrère, je viens ici remercier M. le maire de Nancy, les représentants de l'Université, les souscripteurs et surtout les membres de la commission d'avoir doté la ville d'un monument qui reproduit fidèlement les traits d'un homme dont le nom restera justement honoré parmi nous.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. CH. BENOIT

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Athènes, avec ses innombrables statues de marbre et de bronze, s'était fait comme une population immortelle des grands citoyens, qui, par leurs actions ou leurs œuvres, avaient bien mérité de leur pays. En passant au pied de ces glorieuses figures du passé, les générations nouvelles aimaient à se rappeler les grands souvenirs de l'histoire nationale. Ces gloires d'autrefois éveillaient et entretenaient chez les descendants l'émulation de bien faire, l'ambition de la renommée, le zèle de la patrie. Ce culte des grands citoyens, perpétué par les monuments de l'art, était pour les Grecs comme une religion, plus voisine que l'autre de leurs âmes.

Aussi je ne me plains point que notre siècle multiplie les statues. Sans doute il y a là parfois quelques abus; et l'on prodigue souvent sans discernement le marbre et le bronze au gré d'engouements passagers, dont la conscience nationale ne ratifiera pas les caprices aveugles. Pour nous, Lorrains, plus lents et plus mûrs dans nos jugements, nous ne serons jamais exposés à ce désaveu de l'avenir. Notre ville ne se peuple que peu à peu des images des hommes qui l'ont honorée et servie. Mais ces

Digitized by Google

monuments, nous les garderons tous, quelles que soient les vicissitudes de l'histoire. Par leur mérite, les hommes auxquels nous vouons un buste ou une statue, se sont élevés dans l'estime de tous à un rang où rien ne saurait plus les atteindre.

Récemment, en consacrant un buste à Crevaux, notre ville s'appropriait justement le vaillant martyr de la science, qui ne pouvait plus avoir un monument dans sa ville natale, arrachée pour un temps à la France. Mais G. de Dumast nous appartient tout entier. C'est à Nancy qu'il est né, à Nancy que s'est écoulée la plus grande partie de sa vie, tout entière vouée à toutes les nobles causes, mais particulièrement consacrée à glorifier la vieille patrie Lorraine dans son héroïque passé, et à lui préparer dans l'avenir une destinée qui y réponde. C'est à Nancy enfin qu'il est mort, l'âme partagée entre Dieu et son pays.

Sur le bord de sa tombe toute rayonnante d'immortalité, M. le maire de Nancy a rappelé les services rendus à notre ville par ce grand homme de bien, avec une éloquence émue, dont nos cœurs ont gardé pieusement la mémoire. Au lendemain de sa mort, à l'appel de M. de Guerle, alors président de l'Académie de Stanislas, une souscription s'organisait pour perpétuer par un monument public le souvenir du dernier Lorrain, et témoigner de notre reconnaissance. Et non seulement notre ville s'est empressée de répondre à cet appel ; mais il nous est venu des adhésions de toute la Lorraine, ou plutôt de toute la France. Le conseil municipal s'est empressé de donner le nom de Guerrier de Dumast à une rue voisine du palais académique. Ce n'est pas assez. Il a consenti

Digitized by Google

ensuite à nous accorder, pour y placer le buste de notre illustre concitoyen, la cour d'honneur de ce palais, où il nous apparaît comme un fondateur. C'est l'honneur et le devoir des sociétés démocratiques de ne point marchander les témoignages de la reconnaissance nationale aux grands citoyens qui ont bien servi leur pays. Que M. le maire et ses collègues de l'administration municipale et du conseil veuillent bien agréer l'expression de notre vive et profonde gratitude. Le ministre de l'instruction publique, prévenu de son côté par une démarche officieuse de M. le recteur de l'Académie, n'attendait que la décision de la municipalité de Nancy, pour y donner son approbation. Que l'un et l'autre veuillent bien aussi recevoir nos remerciements.

J'avais espéré un instant que M. Lucien Adam, le promoteur de l'œuvre qui nous réunit aujourd'hui, serait avec nous pour l'achever. Mais un devoir douloureux le retient en ce moment hors de Nancy. A lui, plus qu'à personne revenait le droit et l'honneur de parler dignement et avec compétence de l'homme de bien et du savant, dont nous consacrons ici la mémoire, et de remercier tous les amis qui se sont intéressés avec nous à ce monument, et les artistes qui nous ont prêté le concours de leur talent.

M. Lucien Adam avait eu vraiment du bonheur de rencontrer à Nancy même, pour l'exécution de ce monument, d'aussi excellents artistes. Le buste est l'œuvre d'un jeune statuaire, M. Schiff, dont le talent s'était révélé dans un obscur village de la Lorraine Allemande. L'école de sculpture de Nancy l'avait bientôt adopté comme son enfant. Il ne tarda pas à payer sa dette à l'hospitalité

Digitized by Google

de notre ville, en sculptant pour une de nos places la statue héroïque de René, rentrant victorieux dans sa capitale après l'entière défaite du Bourguignon. C'est à ce jeune artiste que s'adressa M. Adam. Vous voyez s'il a eu la main heureuse! M. Schiff n'avait jamais connu Guerrier de Dumast. Il n'avait, pour en reproduire l'image, que quelques photographies déjà anciennes. Regardez s'il a su faire revivre dans sa noble et sympathique physionomie notre grand citoyen, tel qu'il était il y a vingt ou trente ans, à l'époque de sa belle et forte maturité. Qui de nous n'a été heureux de retrouver ainsi cet ami vénéré, si ressemblant à jamais dans une beauté immortelle? Honneur soit rendu au jeune artiste. Mais associons dans notre gratitude l'architecte distingué et vaillant de cœur, M. Cuny, qui nous a si bien secondés dans cette œuvre de piété nationale, et dont l'art savant a su si bien mettre la stèle en harmonie avec le buste et avec l'édifice qui devait l'encadrer. N'oublions pas non plus de remercier ici de tout notre cœur deux artistes de notre ville, MM. Huyaux frères, qui ont apporté autant de désintéressement que de zèle à l'exécution de cette belle stèle en granit vosgien, sur laquelle le buste est érigé.

Le voilà donc ici, le vénéré Guerrier de Dumast, à cette place que l'estime et la reconnaissance publiques lui avaient tout d'abord destinée, que nous appelions nous-mêmes depuis longtemps de tous nos vœux, au centre de ce palais académique, qu'il a vraiment fondé, et de ces Facultés dont il a poursuivi le rétablissement avec une foi et une constance victorieuses.

Oui, c'est bien ici sa place. Si Nancy, en effet, a fini par devenir le foyer d'un grand enseignement universi-

Digitized by Google

taire, c'est à Guerrier de Dumast surtout que nous le devons. — Mais ne croyez pas que cela ait été une bonne fortune, cueillie en une heure propice. Ce fut le résultat d'une longue et persévérante ambition. Il est bon, il est juste que les jeunes générations apprennent par quelle suite d'efforts prolongés ce restaurateur de l'Université lorraine est venu à bout d'une entreprise dont le dessein datait de loin. Car cette restauration était pour G. de Dumast le complément d'une pensée, d'une passion dirigée depuis bien des années vers le relèvement de sa ville natale.

C'est ici l'occasion d'en dire quelques mots.

Je laisse de côté aujourd'hui le savant, le poète, le linguiste, l'orientaliste illustre, pour ne vous parler que du Lorrain, qui s'efforce de réveiller la vie de l'esprit dans son pays, et de lui ramener la fortune.

Auguste-Prosper-François Guerrier de Dumast est né à Nancy le 26 février 1796. Après d'excellentes études classiques, il alla à Paris faire son droit. Il y arrive dans les premières années de la Restauration, à cette heure brillante, où la France, sous les auspices de la paix et de la liberté, semblait avoir retrouvé son génie, et où la poésie, après l'épuisement de l'Empire, renaissait plus féconde et plus glorieuse que jamais. Dumast se livre avec ivresse à ce généreux entraînement; il ouvre son cœur à tous les souffles; il étudie avec passion les littératures orientales. Mais la muse de la poésie surtout a séduit sa jeunesse. Ses vers lui ouvrent l'accès des salons littéraires. Alors surtout que la France est suspendue à la lutte héroïque de la Grèce, achetant au prix du martyre sa résurrection et son indépendance, tout le monde

Digitized by Google

se dispute le jeune poète, pour lui entendre lire de sa belle voix métallique son ode sur Chios, d'une inspiration si généreuse. Ce chant surtout commence la renommée du jeune Dumast. La gloire lui sourit. Il ne rêve plus qu'épopées, élégies, poèmes lyriques.

Mais le sort en a décidé autrement. Il ne sera pas libre de suivre cette vocation de son imagination et de son cœur. Le devoir brusquement l'appelle ailleurs.

Son père, qui avait été sous l'Empire ordonnateur des guerres, avait enrôlé son fils dans l'intendance militaire. Or, au moment où éclate la guerre d'Espagne en 1823, notre poète est appelé à faire la campagne comme sous-intendant militaire adjoint. Il lui faut quitter Paris pour suivre l'armée ; et, la campagne finie, il lui faudra rester encore là-bas de longs mois, noyé dans les paperasses de la liquidation. Enfin il est libre. Pourra-t-il reprendre à Paris sa brillante jeunesse et ses rêves de poète ? Non ; sa destinée est ailleurs. Le devoir le ramène à Nancy. Son père, devenu veuf, réclame les soins de sa piété filiale. Ce fils dévoué demande, non sans regret, et obtient un poste dans l'intendance à Nancy. Adieu désormais à tous ces songes brillants dont Paris l'avait bercé. Voilà le jeune savant, le poète, condamné à s'ensevelir en frémissant dans la léthargie d'une ville de province.

Que va-t-il y devenir, en sortant de ce foyer si animé et si enivrant de la vie parisienne ? Car vous ne savez guère, Messieurs, ce qu'était Nancy il y a 50 ou 60 ans, à la fin de la Restauration, et à quel humble degré était tombée cette ancienne capitale, cette ville des ducs et de Stanislas. C'était une chétive ville de province, un pauvre chef-lieu de département, comme il y en a tant, une vil-

Digitized by Google

lasse de 28,000 habitants, sans commerce, sans industrie, où l'herbe croissait dans les rues, et qui, après s'être abîmée dans la Révolution, y avait perdu jusqu'au souvenir de son passé et à la conscience d'elle-même. Ainsi déchue, elle s'y résignait. Si elle étalait encore dans ses édifices les monuments de sa splendeur passée, c'était comme une princesse tombée, qui cherche à se consoler dans sa disgrâce, en contemplant par intervalles, d'un regard mélancolique, quelques bijoux qu'elle a gardés d'autrefois. Ces monuments même, les conserverait-elle longtemps? Comme leur entretien était trop onéreux pour le modeste budget de cette capitale tombée, on songeait à les détruire. L'esprit de la cité semblait déchu avec sa fortune.

Qui pourrait dire où se serait arrêtée cette déchéance, si la Providence n'avait alors ramené parmi nous, jeune encore et plein d'activité, cet homme au grand cœur, qui allait faire du relèvement de la patrie lorraine la passion et l'œuvre de sa vie?

Un des amis et l'un des admirateurs les plus dévoués de Guerrier de Dumast, qui avait son rôle marqué dans cette cérémonie, mais que de cruelles infirmités retiennent aujourd'hui loin de nous, M. Leupol, il y a quelques mois, à la suite d'une conversation, où nous avions rappelé ensemble les services du maître, m'envoyait à ce sujet une pièce de vers, dont je veux vous citer au moins quelques strophes:

Nancy, ville des arts et de l'intelligence,
Voyait de son passé les rayons se ternir,
Et de son sceptre d'or perdant le souvenir,
Se résignait sans gloire à l'inerte indigence.

Digitized by Google

L'herbe et la solitude étendaient tristement
Leur deuil sur les pavés de la cité Lorraine,
Qui, n'oubliant que trop sa splendeur souveraine,
Conformait ses pensers à son abaissement.

Nous, un obscur chef-lieu, dépourvu de prestige!
Un reste de province, un débris d'autrefois!
Une âme en peine, un corps sans puissance et sans voix,
Un rameau desséché s'inclinant sur sa tige!

Que nous étions déchus, quand revint parmi nous
Un Lorrain au grand cœur, à la vive espérance,
Un champion valeureux, dont la persévérance
Revendiqua nos droits et nous les rendit tous!

Ambitieux pour nous, dévoué, sympathique,
Oublieux de lui-même, et fort de sa vertu,
Comme en notre faveur il a bien combattu
Jusqu'au succès promis à son cœur prophétique!

O poète, ô savant, ô séduisant causeur,
En relevant l'éclat de notre capitale,
Vous prouviez qu'il n'est point d'infortune fatale,
Et que l'obstacle cède à l'intrépide oseur.

N'était-il pas juste, Messieurs, qu'aujourd'hui, dans cet universel hommage rendu aux services de Guerrier de Dumast, la voix de son fidèle Leupol fût entendue, et qu'en esprit du moins il fût au milieu de nous?

A nous, Messieurs, à nous, les anciens, et presque les contemporains de Guerrier de Dumast, il appartient de rappeler aujourd'hui en quelques mots ce que doit notre ville à ce grand Lorrain, quelle part il a prise surtout à la restitution de l'Université de Nancy; et pourquoi son buste a pris ici sa place légitime. Apprenez donc, qu'en revendiquant, en obtenant pour notre ville l'honneur d'être le siège d'une grande Académie, et un foyer d'en-

Digitized by Google

seignement supérieur, il ne faisait que couronner par là l'œuvre de sa vie entière. On peut dire, en effet, que c'est pierre à pierre, qu'il a reconstruit la capitale intellectuelle de sa vieille Lorraine ; et l'on ne saurait assez admirer, avec quelle ténacité dans sa foi patriotique, et quelle constance dans ses efforts, il a travaillé pendant plus de trente ans à restaurer peu à peu notre ville, à lui inspirer une confiance nouvelle dans sa destinée, et à lui reconquérir dans l'Est de la grande patrie française toute l'importance que comportait sa situation actuelle. Sans doute Guerrier de Dumast a parfois trouvé autour de lui de braves collaborateurs ; sans doute les événements sont venus souvent à propos seconder ses desseins. Mais plus souvent aussi, il les a suscités lui-même ; et toujours il a su en user avec une admirable sagacité. Oui, en vérité, il a été l'instigateur et l'âme de tout ce qui s'est fait, éveillant les ambitions, soutenant les courages, montrant la route et le but. C'était le pilote, habile et intrépide, qui consulte les astres, épie les souffles favorables pour y déployer sa voile, regarde au delà de l'horizon, et, la main sur la barre, lui imprime à propos l'impulsion décisive.

Dès les premières années de son retour à Nancy, voilà le rôle où son instinct le pousse, voilà désormais l'emploi de son activité. Cet ardent esprit ne pouvait demeurer désœuvré ; sa carrière ne pouvait rester sans un noble objet. Il lui fallait un but digne de lui. Sans aucune ambition personnelle, il est dévoré d'ambition pour sa Lorraine.

Tout d'abord, Guerrier de Dumast s'est mis à étudier l'histoire passée du pays. Il y puise une sorte de religion

Digitized by Google

passionnée pour cette petite et héroïque nation, parfois si malheureuse, mais toujours si vaillante et si fidèle à ses souverains. Le livre qu'il a publié depuis, intitulé *Nancy, histoire et tableau,* n'est pas une histoire, c'est un hymne à la gloire de notre cité. Si le patriotisme de l'auteur s'y enflamme, s'il pousse son culte pour la Lorraine jusqu'à une pieuse exagération, ne souriez pas. Car voilà la source sacrée où il a puisé la foi généreuse qui anima et soutint toute sa vie.

Il ne peut admettre d'abord que cette ville de Nancy, qui a eu dans le passé une telle histoire, se résigne aujourd'hui au rôle effacé où les événements l'ont réduite. Il faut la réveiller de sa torpeur; il faut, en ressuscitant en elle le souvenir et l'orgueil de son passé, lui restituer la conscience d'elle-même, et lui signaler la destinée que l'avenir lui réserve encore dans la patrie française. Il convient qu'elle recouvre au moins son autonomie intellectuelle et morale. Pourquoi donc attendre toute vie et tout mouvement de Paris? Pourquoi le reste de la France se laisserait-il atrophier ainsi par ce cerveau monstrueux? Il est temps que la province, si elle ne veut pas laisser éteindre en elle ce qu'il lui reste de vie de la pensée, revendique une légitime part d'indépendance. — Or, quelle ville semble mieux prédestinée que la nôtre à donner le signal de cette décentralisation? La Lorraine n'est-elle pas demeurée jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle une nation indépendante? Notre ville de Nancy, qui a perdu la dernière sa couronne souveraine, ne doit-elle pas être la première à reprendre sa place et son rôle dans la vie nationale? Guerrier de Dumast publie en 1835, dans la *Revue Lorraine,* fondée par lui, le mani-

Digitized by Google

feste solennel de cette guerre déclarée à la centralisation excessive de Paris. Il l'intitule *le Pour et le Contre sur la résurrection des provinces.*

A quelque temps de là s'organisait sous son patronage une société de lettrés, d'historiens et de publicistes, qui arborait sur son étendard la devise : *Foi et lumières.* C'était une sorte d'académie chrétienne, qui entreprenait de réconcilier la science moderne dans ses progrès les plus récents avec les éternelles vérités du Christianisme, et qui pendant un temps jeta un vif éclat sur notre province. Ce réveil et ce mouvement des esprits répondaient en partie à l'appel du journal *l'Avenir.* Une jeune phalange d'hommes à la fois religieux et libéraux se groupait ici autour de Guerrier de Dumast, avec le sentiment profond, qu'à chaque progrès dans la liberté devait correspondre un progrès dans l'éducation morale de la nation; et que la philosophie chrétienne, qui depuis deux mille ans avait éclairé la marche de la civilisation, était seule capable encore de résoudre les graves problèmes du présent et de l'avenir. Quand Lacordaire vint plus tard se fixer à Nancy, il s'étonna d'y trouver tant d'amis. Énumérerai-je maintenant tant d'ouvrages considérables, qui sont sortis de cette *Société de foi et lumières,* et dont il faut faire en partie remonter l'honneur au fondateur de l'œuvre? Nancy devint dès lors le siège d'une École politique de décentralisation, qui exerça longtemps sur les esprits la plus libérale influence. Il y eut désormais en France, en dehors de Paris, un cœur qui battit pour toutes les revendications généreuses.

Notre Lorraine cependant ne s'était pas encore avisée de recueillir les reliques de son histoire, jusqu'alors dis-

Digitized by Google

persées dans une foule de collections particulières. En 1845, Guerrier de Dumast persuade à la *Commission des antiquités du département de la Meurthe,* dont il était membre, de mettre à l'étude la formation d'un *Musée lorrain;* et il intéresse la *Société française pour la conservation des monuments,* à demander au Ministre, pour l'établir, l'ancien Palais ducal, occupé alors par la gendarmerie. Je ne dirai pas les résistances inattendues opposées à ce vœu patriotique. La chose traîna quatre ou cinq ans. Mais à force de démarches et d'insistance, le bon sens finit par avoir raison, ce qui n'arrive pas toujours. Comme le Musée historique de Versailles avait repeuplé le Palais, vide depuis la Révolution, avec les souvenirs du grand Roi; ainsi notre Palais ducal, ainsi la *Salle des Cerfs,* qui servait depuis un siècle de grenier à fourrages, restaurés avec un art savant par M. Bœswillwald, rendaient à Nancy un des monuments les plus précieux de son histoire passée. Les tapisseries allégoriques prises dans la tente de Charles le Téméraire après sa défaite devant Nancy, commencèrent la collection nationale. Bien d'autres objets allaient suivre. On recueillit d'abord de toutes mains tout ce qui se présentait en attendant qu'on pût choisir. Il fallait donner l'élan, ouvrir comme un sanctuaire, où les collectionneurs lorrains pussent abriter désormais les objets de leur culte patriotique. Chaque année grossit ce trésor de nos souvenirs nationaux. Honneur au promoteur de cette restauration opportune!

Mais voilà que soudain un grave péril menace la fortune intellectuelle de notre ville dans l'avenir. Un projet de loi paraît, instituant en France quinze grandes Acadé-

Digitized by Google

mies, et dotant chacune d'elles d'un groupe plus ou moins considérable de Facultés. Nancy n'est pas sur la liste. Le cœur de notre grand Lorrain s'en émeut. Il rédige un mémoire. Il provoque une réunion du Conseil municipal. Il faut que le Gouvernement revienne sur cette injuste exclusion. Il fait partager au Conseil ses convictions et ses espérances. Une délégation composée de M. le baron Buquet, maire de Nancy, Lévylier, adjoint, Collenot père, Élie Baille et Guerrier de Dumast, et appuyée par le concours de tous les députés de la région, va réclamer auprès du prince Président de la République la réparation de cette injustice. Guerrier de Dumast, qui a provoqué cette demarche, en est l'âme. A lui de plaider la cause de Nancy. Il en redit le noble passé, le dévouement à la patrie française. Il rappelle les engagements de la France envers la Lorraine dans le traité de réunion de 1736. Sans doute la Révolution, survenue dans l'intervalle, a renouvelé la face du pays et déchiré bien des contrats. Mais, pour les nations, qui sont immortelles, et surtout pour les pays d'honneur il n'y a pas de prescription. Le droit demeure. La France doit tenir ses promesses. L'orateur, en parlant ainsi, semblait si assuré dans sa prétention, si confiant dans le génie et la destinée de sa cité lorraine, que M. Fortoul, le ministre de l'instruction publique qui se trouvait auprès du prince Président, lui dit en souriant : « *Je vois que la ville de « Nancy consentirait à devenir la capitale de la France.* « *— Et elle en saurait jouer le rôle* », répliqua Guerrier de Dumast, sans se déconcerter. — Le lendemain, nous apprenions que le Ministre de l'instruction publique était autorisé à créer une seizième Académie, dont le

Digitized by Google

siège serait à Nancy et à la doter d'une Faculté des Sciences et d'une Faculté des Lettres.

Toutefois, Nancy ne devait pas jouir sans trouble de ce bienfait de l'État. La ville de Metz, notre voisine, voulut tout d'abord entrer en partage avec Nancy, et obtenait déjà pour elle la Faculté des Sciences, qui ferait si bon effet à côté de son École d'application de l'artillerie et du génie, si Guerrier de Dumast, qui avait des amis dévoués au Conseil d'État, n'eût paré le coup. Trois ans plus tard cependant, Metz revint encore à la charge, et allait l'emporter. Cette fois tout semblait perdu. Mais, avec le concours des sénateurs et des députés de notre province, Guerrier de Dumast parvint à conjurer ce nouveau danger. Il rappela tous les sacrifices que notre ville avait faits déjà pour sa Faculté des Sciences, tous ceux qu'elle était prête à faire encore. Il démontra aisément, d'ailleurs, que ces établissements d'enseignement supérieur ne pouvaient prospérer, et exercer une influence efficace, qu'en se serrant en faisceau, et qu'ils perdraient au contraire presque toute leur vertu, si on les disséminait pour donner satisfaction à toutes les ambitions locales. — C'est dans la même pensée qu'il demandait qu'on multipliât les chaires dans l'une et l'autre Faculté. Il sollicitait particulièrement pour la Faculté des Lettres de Nancy la création de chaires spéciales de sanscrit et d'arabe, afin de faire entrer désormais dans le cadre de nos études classiques ces littératures orientales, dont il avait fondé à Nancy une école déjà renommée avec le concours de MM. Burnouf et Leupol. Il entassa à ce sujet mémoire sur mémoire, mais sans parvenir cette fois à faire prévaloir son idée.

Digitized by Google

Il fut plus heureux dans son ambition de rendre à Nancy une Faculté de Droit. Il y a longtemps qu'il y songeait. Mais, depuis surtout que notre ville était en possession déjà de ses deux Facultés des Sciences et des Lettres, dont la fortune avait justifié la fondation, il était naturel qu'une Faculté de Droit vînt compléter notre Université lorraine. Ce complément lui tenait particulièrement au cœur. — Mais je laisse à mon cher collègue, M. Lombard, le soin de vous parler de cette dernière conquête, due au patriotisme persévérant de Guerrier de Dumast. Professeur dans cette Faculté de Droit depuis sa fondation, enfant de Nancy depuis longtemps par adoption, M. Lombard a le droit de partager avec moi cette noble tâche, de payer à notre grand concitoyen la dette de reconnaissance de notre ville, et surtout de l'Université.

Guerrier de Dumast n'avait pas osé comprendre dans ses visées ambitieuses une Faculté de Médecine. C'est aux malheurs de la guerre que nous allions devoir ce couronnement inattendu de l'Université nancéienne. Mais si, dans nos désastres, Nancy se trouva préparée à recueillir et à garder en dépôt cette grande épave du naufrage de la patrie, nous en étions redevables à tous les événements qui avaient déjà doté notre ville de tant d'écoles considérables, et à l'action du grand Lorrain, qui avait travaillé avec tant d'intelligence et de suite au relèvement de sa chère capitale.

Il pensait à tout. Si l'évêché de Nancy n'a pas été érigé en archevêché comprenant à la fois la Meurthe et les Vosges, pour reconstituer ainsi l'ancien diocèse de Toul, soyez assurés que ce n'est pas sa faute. Car, de 1849 à

Digitized by Google

1853, il n'avait cessé d'insister sur ce projet auprès des divers ministères qui s'étaient succédé.

Que dirai-je maintenant de toutes les Sociétés diverses que Guerrier de Dumast a fondées ou patronnées, ou rajeunies et animées d'une vie nouvelle, dans notre région du Nord-Est, toutes destinées à entretenir et à propager dans notre province le mouvement et le progrès des idées, l'activité intellectuelle, morale, scientifique, artistique? On retrouve et l'on reconnaît partout son esprit d'initiative, sa main et son cœur. Quand, il y a quelques années encore (en 1875), une grande société internationale s'organisa pour étudier les antiquités de l'Amérique, c'est pour Nancy que Guerrier de Dumast réclama et obtint l'honneur du premier congrès[1]. — Dans sa pensée, Nancy gardait son rôle, en se mettant partout à la tête de toute initiative généreuse. C'était le rêve de son patriotisme lorrain. Son fédéralisme ne prétendit jamais au delà, quoi qu'on en ait dit. Depuis un siècle et demi en effet, la Lorraine s'est réunie étroitement d'esprit et de cœur à la France. Mais, dans la grande unité française, Guerrier de Dumast aimait toujours à reconstruire en pensée une Lorraine idéale, dont Nancy demeurait la capitale spirituelle.

Quelle était donc l'autorité de cet homme, pour

1. Bien qu'il entrât dans sa quatre-vingtième année (dit M. Adam dans l'excellente notice qu'il nous a donnée), Guerrier de Dumast déploya, pour assurer le succès de cette grande entreprise, l'activité d'un jeune homme, et il dompta ses souffrances alors très aiguës pour présider la séance d'inauguration, dans laquelle il avait à cœur de montrer aux deux mondes que la ville de Nancy n'avait pas péri, qu'elle remplissait noblement ses devoirs envers les provinces séparées et envers la France, qu'elle était plus que jamais une capitale (p. 57).

Digitized by Google

entraîner ainsi les esprits? D'où lui venait cet étrange ascendant, pour imposer aux pouvoirs publics les revendications de son patriotisme?

Rappelons d'abord que Guerrier de Dumast avait pris de bonne heure et toujours gardé dans le monde des lettres une place considérable. Obligé de vivre loin de Paris, il ne s'y était pas laissé oublier. Publiciste, il avait formé une alliance libérale avec Montalembert et sa vaillante phalange. La Mennais, dans ses beaux jours, le félicitait de l'excellente direction qu'il avait imprimée au *Courrier Lorrain*. A Nancy, il fondait, avec le concours de quelques amis, le journal *l'Espérance*. A Paris, aussi longtemps que l'*Univers* fut un journal libéral, il y écrivit des articles, dont la plupart firent sensation.

Comme savant, et surtout comme orientaliste, Guerrier de Dumast avait en outre acquis une notoriété européenne. A ce sujet même, nous ne pouvons assez regretter que sa merveilleuse facilité à s'assimiler tout ce qu'il étudiait ait dispersé à l'infini ses études, et qu'il n'ait pu concentrer sur un ouvrage capital les ressources de sa prodigieuse et curieuse érudition. De quelque objet, en effet, qu'on l'entretînt, il étonnait par la variété et l'étendue de ses connaissances, la puissance et la précision de sa mémoire, le charme de sa parole originale et fertile, qui suscitait dans votre esprit des essaims d'idées. Aussi n'a-t-il donné sa mesure (et encore bien imparfaitement) qu'à ceux qui le fréquentaient. Il a été du nombre de ceux dont Montaigne dit spirituellement qu'*ils sont partis sans avoir déballé*. — Ce qu'il a publié toutefois, ses *Fleurs de l'Inde*, son *Alphabet transcriptif*, son mémoire sur la *Question de l'unité des*

Digitized by Google

langues, sa traduction en vers des *Psaumes de David,* a suffi pour le signaler à l'Institut comme un savant philologue, et lui ouvrir en 1863 les portes de l'*Académie des inscriptions*.

Cette situation a contribué sans doute à cet ascendant singulier dont il usait avec tant d'à-propos. Mais avouons-le, sa plus grande force il la puisait encore dans son caractère. Il était quelqu'un. Dans un temps comme le nôtre, où les caractères deviennent de plus en plus rares, Guerrier de Dumast nous a étonnés par la vigueur, l'élévation et la fidélité de ses convictions. C'était avant tout une grande âme que toute noble cause enflammait, et qui, après l'avoir une fois embrassée, en poursuivait le succès avec une passion calme, sereine, mais indomptable, sans se laisser jamais déconcerter par les contradictions des uns, l'indifférence des autres, ou les sourires des sceptiques. Que de fois j'ai subi moi-même, presque malgré moi, la domination de son idée! Il exerçait sur vous la puissance singulière d'une âme qui veut, et qui sait ce qu'elle veut. Sûr de son droit, il s'y obstinait avec une opiniâtreté héroïque, et forçait les plus récalcitrants à partager ses convictions.

En un mot, c'était un croyant; il avait la foi qui transporte les montagnes; et il l'a bien prouvé. On raillait parfois le paradoxe de son Lotharingisme et la passion qu'il y apportait. Mais, sans la passion, on ne tenterait jamais l'impossible. Le succès lui a donné raison. Pour nous qui recueillons les fruits de son patriotique labeur, il nous convient de mesurer notre reconnaissance à la grandeur de ses efforts, et d'élever nos cœurs par le spectacle d'une si noble vie.

Digitized by Google

Mais c'est peut-être encore dans les dernières années de son existence si bien remplie qu'on a pu apprécier davantage la vertu de ce cœur magnanime. Sa tâche était achevée ici-bas. Maintenant aveugle et accablé d'infirmités, il tournait toutes ses pensées vers les horizons éternels. Toujours calme et serein, il ne parlait de son sort que pour le bénir et l'estimer. Aussi n'approchait-on de sa demeure que comme d'un sanctuaire, pour y chercher les plus saintes leçons, et l'on ne pouvait assez admirer la vertu de ce grand chrétien, qui, la main posée sur son crucifix qu'il ne pouvait plus voir, discourait avec vous de la vie, de ses devoirs, de ses épreuves et de ses espérances, avec la sagesse supérieure et le détachement d'un homme qui voit clairement l'au-delà. On sortait d'auprès de lui raffermi dans le bien, confiant dans l'avenir, rasséréné : surtout on en sortait meilleur.

En érigeant ici ce modeste monument à la mémoire du baron Guerrier de Dumast, non seulement notre ville et notre province lorraine ne font que lui payer la dette de la plus juste reconnaissance; mais elles s'honorent elles-mêmes en rendant hommage au mérite, et surtout aux vertus et au noble caractère que ce grand citoyen avait voués à leur fortune.

Au nom de la Commission de l'Académie de Stanislas, j'ai l'honneur de remettre à M. le maire de Nancy et à M. le recteur de l'Académie ce monument, placé au centre de ce palais des Facultés, comme en un sanctuaire des Lettres et des Sciences, pour raconter aux générations futures tout ce que notre pays doit à Guerrier de Dumast.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. LOMBARD

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE NANCY

Après les paroles que vous venez d'entendre, je n'ai point à vous retracer ces grandes qualités du cœur et de l'esprit qui ont distingué M. de Dumast, et lui ont donné dans notre cité un rang éminent et comme une primauté incontestée.

On vient de vous rappeler cet esprit remarquable, animé par une sensibilité si vive, par une imagination ardente qui lui montrait sans cesse dans le passé, dans l'avenir, quelque idéal vers lequel il se portait avec passion; ce noble caractère où la vertu du citoyen s'unissait à celle du chrétien, exempt des faiblesses de l'égoïsme et des aversions qui sont le fruit amer de l'ambition personnelle et de l'esprit de parti. Vous avez revu en vous-mêmes, en face de ce buste qui vous rend cette physionomie expressive, cet homme qui eut le privilège de conquérir une sympathie universelle, parce qu'il eut toujours l'amour du bien public, qu'en toute occasion il dirigea ses pensées et son activité vers les grands intérêts de notre ville, et que, vieillard aimable et vénéré, il resta jeune de cœur. Vous n'avez pu, sans en être ému, vous représenter cette nature exceptionnelle qui eut, dans l'ordre des vérités qui nous dépassent, ses doutes intérieurs et ses combats, puis s'attachant à ses croyances,

Digitized by Google

en fit son appui et sa règle pour agir constamment dans le sens du bien, tellement qu'elle sembla destinée à mettre d'elle-même en pratique la maxime du moraliste : « Il faut que l'ouvrage de la vie soit beau ! »

Aussi aurais-je gardé le silence, si je n'écoutais que mon propre sentiment. Mais on a pensé que l'âge et l'ancienneté du professeur l'autorisaient, l'obligeaient pour mieux dire, à rendre un témoignage public de reconnaissance à celui qui aida si puissamment notre ville, déchue d'un héritage précieux, frustrée du patrimoine scientifique et littéraire de la capitale de la Lorraine, à revendiquer ce qui faisait un de ses ornements et fut même une de ses gloires, ce qui intéressait au plus haut degré l'avenir de la cité qui se réveillait, se ressaisissait pour ainsi dire, sentait confusément qu'elle avait encore et ses destinées et ses devoirs.

Si, en effet, on se reporte à quelque trente ans en arrière, il semble, et j'en atteste les survivants de cette époque (car les hommes passent vite, si les institutions s'affermissent par la durée) que Nancy soit sorti de son sommeil à la voix de M. de Dumast, qu'il nous ait alors révélés à nous-mêmes, nous rendant la conscience de notre valeur, et cet orgueil si légitime quand il est l'orgueil des enfants de la cité.

C'est ainsi qu'il fut le promoteur de cette restauration qui nous donna l'Académie de Nancy, ramena dans nos murs les Facultés des Lettres et des Sciences et nous fit faire connaissance avec de jeunes talents qui prirent leur premier essor devant un public d'élite charmé de les entendre.

Mais ce n'était là qu'une restitution partielle et incom-

Digitized by Google

plète. Il fallait que l'enseignement du droit reprît à Nancy la place qui lui était due.

L'infatigable persévérance de M. de Dumast devait lui valoir une nouvelle victoire. De la lutte présente où il mettait en œuvre les ressources variées du raisonnement et de l'imagination, l'enthousiaste Lorrain reportait toujours ses regards vers le passé, le prenant à témoin de la justice de sa cause.

L'Université lorraine avait eu des jours de splendeur; du sein de l'indépendance elle avait rayonné bien au delà des limites d'un étroit territoire. On n'exagère pas en disant qu'elle acquit à la fin du XVI^e^ siècle un renom européen. Elle excita la jalousie de l'Université de Paris, laquelle en 1603 obtint du Parlement un arrêt qui défendait aux étudiants de France de se rendre en Lorraine. Si elle déclina forcément dans les temps difficiles et douloureux que les Lorrains eurent ensuite à traverser, elle restait grande encore lors de la réunion de la Lorraine à la France; et le traité de Vienne, en 1736, en avait stipulé la conservation.

C'était donc la parole de la France que M. de Dumast invoquait avec une confiance inébranlable, une assurance que rien ne pouvait déconcerter!

Mais cela datait de cent trente ans!

La Révolution était venue. Les Universités françaises dotées de tant de privilèges n'avaient pas été protégées par leurs glorieux souvenirs; elles avaient disparu devant l'esprit moderne sans que la Révolution leur fît seulement l'honneur d'une condamnation expresse.

Les temps nouveaux, les tendances toujours plus prononcées d'unité, de centralisation, qui s'en dégageaient,

Digitized by Google

appelaient une création nouvelle. Bientôt une main puissante allait fonder l'Université de France !

Quelle foi singulière animait donc M. de Dumast, quand il évoquait l'Université de Nancy qui avait subi le sort commun et qu'il rappelait le traité de 1736 ? Qu'importait ce souvenir historique, cette ombre d'un passé qui ne pouvait revivre ?

Il avait cependant raison contre les apparences, car il voyait la question de plus haut.

Ce pays avait aimé son indépendance, les souverains qui en étaient l'image. Ce petit peuple (et c'est ce qui fait son honneur au sein des vaillantes populations françaises) avait gardé à ses princes dans leurs luttes inégales et leurs malheurs une foi opiniâtre. L'âme de ce noble pays avait enfin cédé à la destinée ; elle s'était mêlée à celle de la patrie française ; elle lui avait reporté cette fidélité sans égale qui peut défier tous les coups de la fortune. S'il avait stipulé pour une institution locale, pour ses traditions scientifiques et littéraires, et en quelque sorte pour le foyer domestique, et si la clause n'était plus susceptible d'exécution littérale, ne fallait-il pas du moins qu'il fût dédommagé comme il pouvait l'être du bien précieux que les changements politiques lui avaient ravi ? Et l'œuvre de réparation qui avait commencé après un long oubli et qui devait se continuer par le rétablissement de la Faculté de Droit n'était-elle pas commandée par une équité souveraine ?

Ce fut l'honneur de M. de Dumast de l'avoir compris, et d'avoir eu dans la justice de sa cause, une foi telle qu'avec la puissance que lui donnaient son esprit et son cœur, le triomphe en était inévitable.

Digitized by Google

Faut-il vanter en outre l'habileté du négociateur? A quoi bon! Tout disparaît dans l'homme de foi. Jamais une hésitation, un doute sur l'issue du combat, et c'est ce qui a fait sa force.

Car la religion du passé se conciliait en lui, comme dans tous les esprits éclairés, avec la croyance au progrès. Nancy n'était pas pour lui la reine déchue, mais la cité, centre naturel des intérêts de la région lorraine, qui doit prospérer en se pénétrant toujours davantage de la vie active des sociétés modernes.

C'est ainsi que la Faculté de Droit revint dans nos murs, soutenue par la faveur publique, florissante aussitôt grâce au doyen, aux jeunes maîtres qui lui furent donnés ou prêtés, et qui formèrent dans son sein même la plupart de ses nouveaux professeurs.

Pourquoi faut-il maintenant que l'ombre du deuil national assombrisse nos souvenirs? Disons seulement que Nancy se trouva, dans ces temps douloureux, comme un asile préparé pour les exilés de Strasbourg, et pour cette grande Faculté de Médecine qu'elle fut fière, tristement fière de recevoir.

Je ne devais, Messieurs, considérer qu'un aspect de la vie de M. de Dumast. Si je ne me trompe, l'homme s'y voit déjà tout entier, dévoué au bien public et, pour le servir, puissant par l'énergie de la volonté, les dons brillants de l'intelligence, l'attrait même de la conversation, et le charme d'un esprit supérieur, bienveillant, libéral et modéré.

Que ce buste rappelle, aux générations qui se succéderont dans cette enceinte, l'hommage rendu par la cité à celui qui, pendant de longues années, apparut aux yeux

Digitized by Google

de tous comme le citoyen par excellence ! Ah ! si ce génie doux et familier pouvait converser avec l'âme d'une jeunesse généreuse, impatiente de se signaler à son tour dans les luttes de la vie, il me semble qu'il lui dirait : « Cette vie même, ô mes amis, n'est pas tout entière « dans les agitations et la poussière du jour. Il faut que « l'âme, s'élevant à de plus larges horizons, y puise de « la lumière et de la sérénité. C'est ainsi qu'elle appren- « dra à mieux servir le pays. Aimant du passé ce qui fut « bon, honorant les aïeux, elle ne sera ni contemptrice « ni superbe, mais active et dévouée. Comme on aime le « foyer et le coin de terre de la famille, elle aimera sa « ville, sa province, sa patrie, tout cela est le même « amour. Et sans perdre de vue le divin idéal, elle trou- « vera qu'il y a encore un prix de ses services, légitime « et doux, celui de vivre dans l'estime, le souvenir et la « reconnaissance des hommes. »

Digitized by Google

DISCOURS DE M. SIDROT

ADJOINT AU MAIRE DE LA VILLE DE NANCY

Messieurs,

Je regrette vivement qu'une indisposition de M. le maire le prive de l'honneur d'assister à cette cérémonie, car il vous aurait exprimé, avec la haute autorité que lui donne son talent oratoire, combien la municipalité a été heureuse de s'associer à l'hommage rendu à l'homme éminent qui a tant fait pour sa chère ville de Nancy et tout particulièrement pour la création de cette Université à laquelle son nom restera éternellement attaché.

Au nom de l'administration municipale, j'accepte avec reconnaissance et comme un dépôt sacré ce monument destiné à rappeler aux générations futures les traits d'un des meilleurs citoyens de notre vieille Lorraine, si franchement et si profondément française.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. MOURIN

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY

Messieurs,

M. le Ministre de l'intruction publique s'est associé avec empressement à l'hommage que l'Académie de Stanislas, d'accord avec la municipalité, a voulu rendre à votre éminent compatriote. Il a autorisé l'érection de son buste dans la cour d'honneur du palais des Facultés.

Les orateurs que nous venons d'applaudir ont fait connaître les titres de M. Guerrier de Dumast à cet honneur exceptionnel. Je n'ai pas l'intention de redire ce qu'ils ont si bien dit. Je demande seulement la permission d'ajouter quelques mots pour bien préciser le sentiment que nous apportons à cette cérémonie.

M. Guerrier de Dumast a exercé sa remarquable activité dans de nombreuses voies. Administrateur pendant plusieurs années, poète à ses heures, savant distingué devant lequel s'étaient ouvertes les portes de l'Institut, archéologue qui fonda le Musée lorrain et la Société d'archéologie, membre actif de l'Académie de Stanislas pendant cinquante années, il fut avant tout un patriote lorrain, passionné pour les intérêts de sa terre natale et

Digitized by Google

également préoccupé des souvenirs de son passé et du programme de son avenir. Il n'y a pas ici une seule institution remontant à quarante ou cinquante ans, à laquelle il n'ait point attaché son nom.

M. Guerrier de Dumast méritait donc à tous les titres que ses traits furent conservés et fixés dans le bronze. Mais pourquoi le buste du patriote lorrain s'élève-t-il au centre de cette maison qui est une des maisons de l'Université de France? On vous l'a dit tout à l'heure : c'est que dans cette belle carrière, féconde en initiatives diverses, il y a une œuvre maîtresse, celle qui entre toutes frappe et saisit l'attention. La postérité a déjà commencé pour M. de Dumast. Les jeunes générations l'ont peu connu. Eh bien, demandez quel est le titre qui le recommande à la reconnaissance de ses concitoyens : partout on vous répondra, c'est lui qui a fait restituer à Nancy l'enseignement supérieur.

M. Benoit et M. Lombard vous ont raconté la dramatique histoire de cette longue revendication. Je ne sais pas de spectacle plus émouvant, plus noble, plus capable d'élever les cœurs que cette infatigable persévérance, cette obstination généreuse à poursuivre un but élevé, sans autre intérêt que le bien public. Certes, M. Guerrier de Dumast a eu des collaborateurs, des associés pleins de zèle et il ne faut pas les dépouiller de la part d'honneur qui leur revient. Mais il a été, lui, le promoteur, l'inspirateur, l'âme, la volonté, la parole dans cette lutte triomphante. Il n'est que juste de dire que sans lui la victoire n'eût pas été obtenue, l'entreprise n'eût peut-être pas même été tentée et Nancy ne posséderait pas aujourd'hui ses Facultés d'État !

Digitized by Google

M. de Dumast a eu la joie d'assister longuement au succès de cette restauration qui, par ses développements successifs, a répondu, vous le savez, à ses plus belles espérances.

Voilà pourquoi, Messieurs, nous honorons le nom de M. Guerrier de Dumast et que nous sommes heureux de saluer sa noble image au milieu du palais des Facultés. L'Université de France adopte aujourd'hui le patriote lorrain comme un des siens. Nous ouvrons nos rangs pour le recevoir et nous lui disons : vous êtes le bienvenu dans cette demeure des sciences et des lettres ouverte par vos soins, nous vous y accueillerons avec déférence et sympathie, parce que vous avez aimé les choses de l'esprit, parce que vous avez éveillé dans cette région le goût des études supérieures et surtout, parce que, dans une pensée patriotique, vous avez mis votre honneur, votre passion, à fonder sur cette frontière un centre de haute culture qui rivalise d'éclat, de chaleur et de fécondité avec les plus brillants foyers scientifiques du pays voisin !

Monsieur le Président, Messieurs, je vous remercie de nous avoir confié la garde du monument consacré par votre reconnaissance à ce patriote qui fut à la fois un bon Lorrain et un bon Français. Nous serons des gardiens respectueux et fidèles.

Digitized by Google

REMERCIEMENTS

DE M. LE BARON RENÉ DE DUMAST

CONSERVATEUR DES FORÊTS A NANCY

Messieurs,

Je ne saurais vous exprimer comme je le voudrais ma très vive reconnaissance pour l'hommage public que vous venez de rendre à la mémoire vénérée de mon père.

Laissez-moi du moins vous dire tout simplement merci.

Merci à l'Académie de Stanislas, à la pieuse initiative de laquelle est dû ce monument destiné à perpétuer le souvenir de l'homme de grand savoir qui, pendant plus de soixante ans, l'a honorée par ses travaux sans nombre et par son incessante activité intellectuelle, de l'homme de bien surtout, dont la vie a été consacrée tout entière aux intérêts de sa ville natale, à la glorification de notre chère et malheureuse Lorraine.

Merci particulièrement au comité du buste et à ses deux présidents, MM. Adam et Benoit, qui, ne ménageant ni leur temps ni leur peine, ont, avec un dévouement vraiment filial pour la mémoire de celui qu'ils se plai-

Digitized by Google

saient à appeler leur maître, si bien rempli la mission qui leur avait été confiée.

Merci aux souscripteurs dont l'empressement et la générosité ont assuré le succès de l'œuvre.

Merci au conseil municipal de Nancy, à M. le maire et à M. le recteur qui, déférant à un vœu pour ainsi dire unanime, ont permis qu'on élevât le buste dans le foyer même de cet enseignement supérieur au rétablissement duquel mon père a tant et si ardemment travaillé qu'on peut le considérer comme son titre principal à la reconnaissance de ses concitoyens.

Merci au sculpteur habile, qui, sans avoir connu son modèle, a pu, grâce à un talent dont il a déjà donné tant de preuves, faire revivre cette chère image.

Merci à l'architecte artiste qui, avec un désintéressement dont il est coutumier, a bien voulu fournir à ses confrères de l'Académie le dessin de cette stèle gracieuse que nous admirons ici.

Merci enfin à tous ceux qui, de loin comme de près, directement ou indirectement, ont prêté leur concours.

Merci du fond du cœur en mon nom et en celui de toute ma famille.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

LA VIE

ET LES ŒUVRES

DE

L'ABBÉ GRÉGOIRE[1]

1794-1831

Par M. MAGGIOLO

1794. 10 janv. (an II 21 nivôse). — Le brigandage, sous le masque du patriotisme, mutile les monumens, brise les statues, dépouille les temples, Grégoire fait adopter le décret suivant : « 1° Les inscriptions des monumens publics seront désormais en français ; 2° toutes les inscriptions des monumens antiques seront conservées ; 3° dans les monumens modernes les inscriptions qui ne sont pas consacrées à la royauté et à la féodalité seront conservées. » Ce décret, qui venait un peu tard, est précédé d'un rapport imprimé par ordre (in-8°, 14 p.) ; il examine la question au double point de vue du passé et de l'avenir, il s'élève contre « l'injuste mépris par lequel on voudrait flétrir des langues autrefois l'accent de la liberté ». Il y a du trait, de l'érudition, mais

1. Suite des deux Mémoires publiés en 1873 et 1883.

Digitized by Google

aussi d'étranges paradoxes : il cite l'inscription populaire de la place de la Bastille : « Ici, on danse. Sous le despotisme, le peuple était compté pour rien, actuellement, il est ce qu'il doit être, c'est-à-dire tout;... les monumens publics doivent donc lui rappeler son courage, ses triomphes, ses droits, sa dignité... Notre langue avait la timidité de l'esclavage, quand la corruption de la cour lui dictait des lois,... l'insolence féodale excluait du langage relevé les termes qui désignent les professions utiles. Les termes de *vache,* de *fumier,* par exemple, auront dans notre langue républicaine une valeur correspondante à celle que ces objets ont en réalité, tandis qu'on reléguera dans le style ridicule et abject les mots de *princesse* et de *courtisan*... Le vocabulaire de l'égalité s'enrichira en élaguant et en ajoutant ; nous en avons effacé le mot de *protection,* nous y avons honorablement placé celui de *tyrannicide*... Tout ce qui est *beau,* tout ce qui est *bon* entre dans la définition du *sans-culottisme!!* » On a raison de détruire tout ce qui porte l'empreinte du royalisme, mais pourquoi ce débordement d'écrits où la grossièreté et l'infamie du style le disputent à celle des sentiments?... il s'irrite contre les propos immondes, « dont la contagion a gagné même un grand nombre de femmes; cette dégradation du langage est vraiment contre-révolutionnaire ». Il termine par une insulte contre un tyran trop longtemps vanté (Henri IV), « dont la prétendue bonté comparée à celle des autres despotes, n'est que dans le rapport de la méchanceté à la férocité... Il faut que les murs, le marbre, l'airain parlent à tous les *sans-culottes contemporains et futurs le langage de la liberté.* » A la même époque, Turreau,

Digitized by Google

de l'Yonne, accusait les prêtres de tous les crimes : « Ils se glissent dans les tribunaux révolutionnaires pour faire périr les patriotes et acquitter les aristocrates. »

22 janv. (*4 pluv.*) — Au nom du comité d'instruction, il dépose un rapport sur l'établissement d'un concours pour des ouvrages élémentaires : « Le corps social doit veiller à sa conservation et au bonheur des individus... Il faut que ses membres jouissent de leurs droits et s'acquittent de leurs devoirs. Comment le feront-ils s'ils ne les connaissent pas ? l'éducation seule donne des lumières et des vertus... L'instruction doit être soumise à l'autorité tutélaire du gouvernement... Un peuple ignorant et corrompu n'aura jamais qu'une liberté précaire... Si la théorie et la pratique de l'éducation étaient portées au point de perfection dont elles sont susceptibles, un code criminel serait presque inutile... Il faut que l'éducation nationale s'empare de la génération qui naît, qu'elle aille trouver l'enfant au sein de la mère, dans les bras de son père... Le premier livre élémentaire doit embrasser la période qui s'écoule du commencement de la grossesse jusqu'à six ans ; tracer les règles de conduite pour le temps de la grossesse, des couches, de l'allaitement, du sevrage, parcourir toutes les phases de l'enfance, en ce qui concerne la nourriture, le sommeil, la veille, l'exercice, les maladies, combattre les abus... » Il discute les théories, il signale les erreurs. « On n'attache aucune importance à ce que l'enfant brise les œufs et le nid d'un oiseau... On le rend vindicatif, en l'exhortant à frapper la pierre contre laquelle il s'est heurté... On le forme au mensonge et à l'orgueil en lui disant qu'il est laid lorsqu'il pleure... Un enfant vêtu de drap

Digitized by Google

se préfère à son camarade vêtu de bure ou de toile, voilà la première brèche à l'égalité, un premier pas vers le despotisme... La conduite des parens est un livre toujours ouvert... L'enfant acquerra-t-il le sentiment de la justice, quand, au lieu de le reprendre, de le châtier avec le calme de la raison, c'est en se livrant à des colères proportionnées toujours non à la grièveté de la faute, mais à la perte ou au désagrément que l'on éprouve... On se plaint de la dépravation précoce des enfans, le ruisseau est impur, parce que la source est empoisonnée... » Il est nécessaire de rédiger des instructions pour les parents, pour les instituteurs, qui doivent tour à tour *pétrir le caractère de l'enfant, l'imprégner des mœurs républicaines ;* il ne veut ni ouvrages volumineux, ni méthodes savantes: « laissons aux auteurs la plus grande latitude, bornons-nous à présenter des problèmes à résoudre ». Le programme des études primaires est bien simple : « Lire, écrire, parler la langue nationale... Les élémens du calcul, de l'arpentage, du toisé ; des notions sur la mesure du temps, sur les mesures linéaires, sur celle de superficie et de poids... » Il faut mettre l'enfant à portée d'apprécier les objets que la nature reproduit sans cesse... La Déclaration des droits, la Constitution, les annales du civisme, des instructions sur la morale républicaine, formeront les premiers ouvrages classiques... « Jusqu'ici, la plupart des livres élémentaires ont été *très médiocres ;* ils étaient le fruit de la médiocrité, le génie seul est capable de présenter des analyses... Aujourd'hui, ces ouvrages ont la plus haute importance, ils doivent, durant des siècles, concourir à la régénération d'une postérité républicaine

Digitized by Google

et consolider par les vertus la liberté conquise par le courage... Une belle carrière est ouverte aux talents républicains, la Convention éprouvera la plus douce satisfaction en couronnant leurs efforts; ce sera un jour de triomphe sur l'ignorance et les préjugés. » On ordonne l'impression du rapport et du projet de décret voté le 9 pluviôse[1]. Le 18 messidor, on nomme un jury de quatorze membres pour juger du mérite des ouvrages envoyés au concours; Grégoire n'en fait pas partie. Il avait pris part aux discussions, il avait protesté contre la corruption légale à laquelle on condamnait l'enfance; il avait entendu tel membre du comité dire crûment que l'instruction publique était inutile, qu'il fallait se borner *à faire lire les enfants dans le grand livre de la nature,* et quand il les pressait de « développer cette sentence, d'en donner une traduction commentée, il était sûr d'entendre débiter des inepties, à moins qu'ils ne se fâchassent pour se dispenser de déraisonner ». Le mal était grand, ces livres classiques primés par la Convention prêchent la haine de la religion, le mépris du passé; les manuels civiques posent aux enfants des deux sexes les questions les plus étranges: « Jeune citoyen, dis-moi quelles sont les précautions qu'une femme doit prendre lorsqu'elle s'aperçoit qu'elle est enceinte? » Aussi *toutes les âmes honnêtes répugnent à envoyer leurs enfants à ces magisters, presque tous ignorants et crapuleux, qui occupent les presbytères et perçoivent un traitement sans fonctions. Ils ont grand soin de ne leur parler de religion que pour la ridiculiser, de ne pas prononcer le nom de*

1. *Monit.*, 1794, n° 131.

Digitized by Google

Dieu, d'empêcher qu'ils n'apprennent à le prier...; dans quelques écoles, on fait faire le signe de la croix au nom de Marat, de Lazouski[1]... L'appréciation est sévère, elle n'est que juste ; l'école modèle est celle où l'on joue le mieux au tribunal révolutionnaire ; le 21 janvier, les maîtres du Collège des nations conduisent leurs élèves sur la place de la Révolution... « La barbarie, dit le conventionnel Daunou, a été semée dans les âmes délicates... » A Rennes, sous les fenêtres de Lanjuinais, proscrit, les élèves de l'école s'amusent à manier de petites guillotines ; après la chute de Robespierre, le conseil général, à Arras, fait saisir et briser les instruments avec lesquels les enfants guillotinent des oiseaux et des souris ; *on a remarqué qu'il y avait de petites plumes enduites de sang attachées à la planche...* » L'arrêté est du 16 fructidor an II. La pudeur est proscrite, comme la religion ; on lit dans l'*Observateur de l'esprit public* (4 ventôse an II) : « Beaucoup de jeunes filles de dix à douze ans se prostituent avec des garçons du même âge ; hier, le palais-égalité en était rempli. » L'arbre a porté ses fruits : partout l'impiété et la démoralisation ! En 1802, Grégoire disait à l'Institut : « Autrefois, chaque commune avait un maître, souvent aussi une maîtresse d'école, tout cela n'est plus... La persécution a tout détruit... L'ignorance menace d'envahir les campagnes et les villes, avec tous les fléaux, qui en sont la suite. »

4 mars (14 vent.). — Chargé de faire un rapport sur l'original d'une lettre « de l'un des Nérons de la France (Charles IX) au duc d'Épernon », il vérifie les faits et

1. *Mém.*, t. I, 341.

Digitized by Google

l'écriture à la Bibliothèque nationale : « Comme la publicité de cette lettre peut servir à augmenter encore l'horreur des peuples contre les rois », il en demande l'insertion au Bulletin et le dépôt aux archives.

12 germinal. — Barthelémy, adjoint au cabinet des médailles, adresse à l'Assemblée une médaille d'argent, qui, d'un côté, représente un bras armé d'une épée qui moissonne trois lys, avec cette légende : « *Talem dabit ultio messem;* de l'autre, un bras lançant la foudre sur une couronne et un sceptre brisés, avec ces mots : « *Flamma metuenda tyrannis.* » Grégoire lit la lettre qui accompagne l'envoi et il en conclut que dès le XV^e^ siècle, la sève républicaine fermentait déjà dans quelques têtes fortes. Le même jour, il fait hommage à l'Assemblée d'un « Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté[1] » ; on lui décrète une mention honorable. Il y a dans cette brochure, heureusement fort rare, une exaltation démagogique vraiment effrayante ; il en exprima plus tard quelque regret : une note écrite de sa main, sur un exemplaire que M. Carnot possède, signale quelques passages à supprimer. Il accuse les protes d'avoir altéré le texte... Cette débauche d'esprit et la lettre qu'il adresse à chacun des membres du comité de salut public au sujet de ce pamphlet, sont, à mes yeux, ce qu'il y a de plus criminel dans ses écrits : « Tout ce qui est royal ne doit figurer que dans les annales du crime... La destruction d'une bête féroce, la cessation d'une peste, la mort d'un roi sont pour l'humanité des motifs d'allégresse... Tandis que par des chansons triomphales nous célébrons

1. Paris, *Maison-Égalité,* in-24, 68 p.

Digitized by Google

l'époque où le tyran monta sur l'échafaud, l'Anglais avili porte le deuil de Charles Ier... Ah ! que les philosophes ne se découragent pas... La massue de la vérité est entre leurs mains, avec elle ils terrasseront les brigands de la cour de Saint-James et planteront sur les cadavres de la tyrannie l'arbre de la liberté, qui ne peut prospérer, *s'il n'est arrosé du sang des rois.* » Les notes sont dignes de l'œuvre : « Un vrai sans-culotte, Aristogiton, de concert avec son ami Armodius, tua le Capet d'Athènes, le tyran Pisistrate, qui avait à peu près l'âge et la scélératesse de celui que *nous avons exterminé.* » En 1792, Barère exprimait la même idée en d'autres termes : « la main impure de Capet avait déshonoré un arbre planté dans le jardin national, au nom de la liberté, qu'il voulait assassiner... Les peuples courront aux armes pour exterminer jusqu'au dernier rejeton de la race sanguinaire des rois. »

22 germinal. — Au nom du comité d'instruction, il rend compte d'un travail commencé depuis longtemps sur les livres appartenant à la nation : « Associé depuis peu aux commissaires chargés de surveiller cette opération », il présente un aperçu *des richesses,* qu'il importe de répartir entre les provinces ; c'est une statistique curieuse, un document à consulter pour apprécier le mouvement intellectuel, sous l'ancien régime. Ces objets scientifiques proviennent : 1° des dépôts que la nation possédait avant la Révolution ; 2° des ci-devant châteaux des tyrans ; 3° de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques ; 4° des émigrés et des suppliciés. On procède à l'inventaire « des livres, manuscrits, cartes, plans, statues, tableaux, gravures,

Digitized by Google

machines, médailles, pierres taillées en creux et en relief, herbiers, cabinets de physique, de chimie, d'histoire naturelle, et autres objets précieux accumulés, pour servir à l'ambition des nobles; tel le dépôt de l'émigré Castries, composé de plus de vingt mille pièces, qui a sûrement coûté plusieurs millions... On enverra à la refonte tous les papiers inutiles, on mettra sous les yeux du public ce qui est utile, on placera *sous la main exclusive* du Gouvernement, ce qui ne doit être connu que de lui seul »... Le département de la guerre renferme plus de douze mille cartes, celui des affaires étrangères, à Versailles, environ quatorze mille volumes in-folio de manuscrits; il flétrit, en termes énergiques, les dilapidations commises par des fripons. « On a vendu, à vil prix et au poids, des livres précieux malgré la loi du 10 octobre 1792. Dans un moment où la Révolution *se moralise*, des dénonciations civiques et le zèle des sociétés populaires vous mettront à même d'atteindre les coupables... Le département de Paris possède des richesses bibliographiques bien supérieures à celles des bibliothèques du Vatican et de Vienne; elles sont la propriété indivise de la grande famille, qui, par l'organe de ses représentans, saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie et avouée par elle. » Il s'indigne contre l'ineptie des copistes, l'insouciance et l'ignorance des administrateurs qui « jugent les livres sur la couverture, comme les sots jugent les hommes sur l'habit... Les ouvrages dans lesquels le despotisme consignait ses extravagances et ses fureurs avaient presque toujours les honneurs du maroquin... Les livres d'Hubert Languet se réfugiaient dans les angles ignorés, les ouvrages qui

Digitized by Google

révélaient les crimes des tyrans et les droits des peuples étaient *les sans-culottes* des bibliothèques. » L'énergie du gouvernement révolutionnaire imprimera de la célérité à la confection et à l'envoi des catalogues, un règlement et une instruction ont été rédigés; « dans huit ou dix mois, le travail sera terminé... On y trouvera des résultats d'une utilité réelle sur l'imprimerie, *ce bel art, qui n'eut pas d'enfance, qui ne vieillira pas, qui a fait notre révolution...* et aussi des matériaux abondans pour l'histoire... Quand le catalogue général sera fait, nous appellerons *le goût et la philosophie* pour exploiter cette mine féconde... L'esprit de discernement présidera au triage, la justice en fera la répartition... Dans l'hypothèse que ce scrutin épuratoire réduise même à cinq millions le nombre des ouvrages à garder, ce serait encore plus de 55,000 volumes pour chaque département... L'instruction est le besoin de tous... Les bibliothèques et les musées sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain; que le jeune homme fréquente ces asiles, où sans cesse il pourra converser avec tous les grands hommes de tous les âges... Près d'eux l'art trouve toujours des modèles... La patrie repousse ces hommes qui étudient pour briller... Elle n'avoue pour ses enfans, que ceux qui s'occupent sans cesse de devenir meilleurs, pour la mieux servir. » La Convention adopte le projet de décret; elle ordonne l'impression du rapport, et l'envoi aux administrations de district, qui, dans la décade qui suivra la réception, lui rendront compte de la confection des catalogues. La correspondance inédite de Grégoire est remplie de documents relatifs à ce sujet: le curé de Château-Salins, lui écrit:

Digitized by Google

« Nous avons vu des livres de toute espèce entassés dans un coin... Le curé de Bellange, qui en gémissait comme moi, a témoigné qu'en les vendant, la nation en tirerait profit... Un administrateur lui a répondu : Oui, pour propager les principes du fanatisme, nous en ferons un autodafé... Ils ont été ensachés, nous ne les avons plus vus... J'oubliais de vous dire que nous lisons vos rapports, avec joie et admiration... Je suis pour la vie votre ami, Thomassin. »

1er juin (13 prairial). — Au nom du comité d'agriculture, de commerce et d'instruction, Grégoire fait adopter un décret qui affecte cent cinquante mille francs à la conservation et à l'entretien des jardins botaniques[1]. Ce remarquable rapport fait ressortir l'utilité de ces établissements, « il faudrait les créer, *s'ils n'existaient pas*... Les végétaux les plus précieux à la nourriture de l'homme sont des étrangers naturalisés chez nous... Il importe de cultiver les plantes médicinales, dont l'acquisition est si dispendieuse ; un docteur a compté quatre mille maladies qui peuvent nous attaquer, elles sont pour les trois quarts les enfants de l'imprudence, du luxe, de l'immoralité, elles peuvent être réduites à un très petit nombre par l'*effet d'une révolution, qui, au physique et au moral, reconstitue pour ainsi dire l'espèce humaine*... Le moment est venu de former une pharmacie indigène... Déjà l'on peut citer d'heureux essais... Nos colonies nous offrent des ressources; le Muséum est pour ainsi dire un réservoir commun, qui fournira aux autres jardins et recevra d'eux des échanges... » Il y a dans ce

1. *Monit.*, 1794, nº 254.

Digitized by Google

rapport fort peu de politique ; beaucoup d'idées pratiques, un courage réel à signaler le mal... « Il y a neuf mois, j'ai dénoncé ce dont j'avais été témoin, à Chantilly, une haute futaie de quelques centaines d'orangers a été convertie en bois de chauffage[1]. »

16 prairial. — Au nom du comité d'instruction il lit un rapport sur « la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française[2] ». Le 8 pluviôse, un lettré, un poète, Barère, *dans un plan tout à fait neuf d'éducation,* avait soulevé la question : « Nous avons révolutionné le gouvernement, les lois, les usages, les mœurs, les coutumes, le commerce et la pensée même, révolutionnons aussi la langue, qui en est l'instrument journalier... Il faut abolir, par une loi, ces idiomes populaires qui ont perpétué le règne du fanatisme, de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles, des praticiens... » L'idée était folle, le rapport de Grégoire est en général plus sensé ; il contient une énumération très complète des trente patois, qui rappellent le nom des provinces. « Nous sommes encore pour le langage la tour de Babel, tandis que pour la liberté nous sommes l'avant-garde des nations... » Il repousse, comme chimériques, les utopies de ceux qui voudraient ramener les peuples à une langue unique, mais « on peut *uniformer* le langage... Le peuple français doit consacrer au plutôt, dans une république une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté... L'ignorance de la langue empêche

1. Il avait proposé à la commission des arts un projet de jardin de géographie pratique. *Mém.*, t. I, 349.
2. *Monit.*, 1794, n° 258.

Digitized by Google

les citoyens de connaître les lois, d'aimer la république... Il faut favoriser la propagation de la langue et du patriotisme. » Mais s'il est urgent d'établir sans délai l'unité d'idiome, qui est une partie intégrante de la révolution, il ne faut pas oublier que la connaissance des dialectes peut jeter du jour sur quelques monuments du moyen âge; « l'histoire et les langues se prêtent un mutuel secours pour juger les habitudes et le génie d'un peuple... Il importe d'étudier les dialectes et dans ce moment favorable pour *révolutionner* notre langue, de leur dérober des expressions et des termes qui nous manquent... Presque tous ces idiomes ont des ouvrages qui jouissent d'une certaine réputation, la commission des arts recommande de recueillir ces monuments imprimés ou manuscrits, il faut chercher des perles dans le fumier d'Ennius... » Il propose ensuite quelques moyens pour faire disparaître graduellement les patois et exécuter une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau... « Si la Convention adopte les vues du comité, nous ferons une invitation aux citoyens, qui ont approfondi la théorie des langues pour concourir à universaliser la nôtre... » On décrète l'impression du rapport et l'envoi aux communes, mais on ajourne le projet.

Dans le même ordre d'idées, il publie une adresse au peuple français; c'est une déclamation emphatique, violente, dont la réforme de la langue est le prétexte. « Cette race de brigands qu'on nomme rois et princes rend hommage à notre langue ; citoyens, vous détestez le fédéralisme politique, abjurez celui des langues ; la langue doit être une comme la république ! la Déclaration des droits que vous avez jetée sur les trônes est

Digitized by Google

aussi redoutable aux despotes que nos boulets... Le style grossier était *celui de Capet et d'Hébert;* le langage d'un tyran et d'un contre-révolutionnaire doit-il souiller les bouches républicaines?... Les sociétés populaires furent de tout temps les sentinelles vigilantes de l'esprit public, le bien qu'elles ont fait garantit qu'elles vont en opérer encore et s'assurer de nouveaux titres à la reconnaissance de la patrie[1]. »

28 juillet (10 thermidor). — La sainte guillotine, comme l'appellent ses fidèles de la place de la Révolution, a fait justice de « l'homme divin », Robespierre a expié ses crimes... L'Assemblée est divisée : les montagnards de la crête, les thermidoriens, les modérés, se comptent et se groupent, on se prépare à la lutte. Grégoire garde son indépendance ; il a refusé d'assister aux fêtes de la Raison, il n'a pas paru à celles de l'Être suprême et cependant il a échappé à la proscription. J'ai cherché dans le dossier des papiers de Robespierre publiés par le député Courtois, l'opinion du dictateur sur l'évêque de Blois : il n'en parle jamais; il ne craignait pas en lui un rival ou peut-être il lui savait gré de sa haine féroce contre la royauté.

1er fructidor. — Grégoire lit un premier rapport sur la dégradation des monuments des arts et fait adopter un décret sur les moyens de les réprimer. Le comité n'avait consenti qu'avec peine à cette lecture : « On me gratifia de l'épithète de fanatique, on prétendit que je voulais sauver les trophées de la superstition[2]... Il fallait

1. *Monit.*, 1794, n° 260.

2. *Mém.*, t. I, 345. « On faisait main basse de toutes parts sur les livres, les tableaux, les monuments...'; tels furent les excès qu'enfin il

Digitized by Google

ménager des députés provocateurs ou exécuteurs de dévastations... *On m'aurait jeté à bas de la tribune, si j'avais révélé toutes leurs turpitudes...* » Le décret, en quatre articles, fut imprimé au *Bulletin des lois*. On lit au *Moniteur:* « Nous donnerons le rapport dans un prochain numéro. » Je l'ai vainement cherché; il fut, en 1828, imprimé dans le *Bulletin du bibliographe*. — Aujourd'hui, on critique sa haine du vandalisme, M. Carnot lui-même l'accuse de s'être laissé entraîner par la passion, « d'avoir exagéré les faits et attribué aux désordres révolutionnaires des ruines antérieures ».

1794 (an II). 14 fructidor. — Grégoire veut parler encore sur les dévastations du vandalisme; l'Assemblée est peu disposée à lui accorder la parole. Je demande, dit Lakanal, que Grégoire soit entendu, vous apprendrez avec indignation qu'on est allé jusqu'à mettre les scellés sur des ménageries. On sait que le député de l'Ariège avait proposé de consacrer un jour de fête en l'honneur des animaux compagnons de l'homme. La Convention écouta la lecture de ce rapport, qui contient les plus effrayantes révélations... « Le mobilier de la nation a souffert d'immenses dilapidations... Les fripons ont dit: La nation, c'est nous... La seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, formerait plusieurs volumes... Il n'est pas de jour où le récit de quelque destruction nouvelle ne vienne nous affliger... La Convention fera retentir le cri de son indignation contre les auteurs et instigateurs *contre-révolutionnaires* de ces

---

me fut permis de parler, on *consentit* au comité à ce que je présentasse à la Convention un rapport contre le *vandalisme*, je créai le mot pour tuer la chose. »

Digitized by Google

délits pour les traîner sous le glaive de la loi... Il y a cinq ans que le pillage a commencé par les bibliothèques... Les libraires ont acheté à vil prix les livres volés... Les moines, à Senones, ont enlevé un manuscrit unique[1]... Malgré la loi de 1792, on a continué à vendre... Les administrations n'ont pas répondu à notre circulaire du 22 germinal dernier... Malgré les instructions les plus formelles, quelques corps administratifs ont encore la fureur de détruire et de livrer aux flammes... C'est plus expéditif que d'inventorier... Quelques-uns ont formé un tribunal révolutionnaire qui proscrit et condamne. Horace et Virgile passeraient pour avoir préconisé un tyran... Beaucoup de bibliothèques de moines mendians renferment des éditions du premier âge de l'imprimerie... Le Missel de la chapelle de Capet allait être livré pour des gargousses... La matière, le travail, les vignettes et les lettres historiées de ce livre sont des chefs-d'œuvre. Rien n'est respecté, rien n'échappe à la cupidité, ni les antiques, ni les émaux, ni les bijoux. » Il dresse un long inventaire des vols et des mutilations, il attaque « l'aristocratie, la contre-révolution, les brigands de la Vendée et aussi Manuel, Chaumette, Chabot, Hanriot, qui voulait renouveler ici les exploits d'Omar, dans Alexandrie... Et surtout Robespierre, qui voulait ravir aux pères le droit sacré d'élever leurs enfants... Ce qui dans Lepelletier n'était qu'une grave erreur, était un crime chez le tyran... » Il retrace, avec une juste indignation, le tableau de la persécution dirigée contre les hommes de talent; il cite

1. Ce manuscrit de Richer est à la Bibliothèque nationale. F. latin, 10016.

Digitized by Google

le nom des victimes de l'échafaud et des prisons et il termine par une énumération des richesses de la nation avant 1789 : « Il y a cinq mois, j'estimais à cinq millions le nombre des volumes, il est aujourd'hui de douze millions... Tirons enfin de la poussière ces milliers de manuscrits.... On y trouvera une foule d'anecdotes, qui attesteront les forfaits du despotisme... Législateurs, l'intérêt national vous prescrit d'utiliser au plus tôt vos immenses et précieuses collections, en les faisant servir à l'instruction de tous... en organisant promptement l'éducation nationale, en formant surtout des écoles normales... Souvenez-vous, quand il s'agit d'éducation, que des vues mesquines sont des vues détestables. Il y a quinze mois que le comité de salut public vous disait que cette organisation était une mesure de sûreté générale et cependant *rien n'a été fait.* » Il expose la situation désolante des écoles, de la science, des mœurs et il conclut : « frappons sans pitié tous les voleurs, tous les contre-révolutionnaires... Puisque les tyrans craignent les lumières, il en résulte qu'elles sont nécessaires aux républicains... La liberté est fille de la raison cultivée, rien n'est plus contre-révolutionnaire que l'ignorance, on doit la haïr à l'égal de la royauté. » A la suite de ce rapport imprimé par ordre, la Convention adopte un projet de loi en six articles.

An III. 8 vendémiaire. — Au nom du comité de l'agriculture, des arts et de l'instruction, Grégoire lit un rapport sur l'organisation du Conservatoire des arts et métiers[1]. « Dans tout pays où il y a une cour, les arts

1. *Monit.*, 1794, n° 12.

Digitized by Google

mécaniques sont avilis ; il y existe une classe dont l'immoralité privilégiée croirait se déshonorer en les cultivant... Depuis une quarantaine d'années seulement, l'art du tailleur est décrit, tandis que, depuis deux siècles, on imprime le *Parfait confiseur*, le *Parfait cuisinier*... Dans un pays libre, tous les arts sont libéraux... De bons vers sont infiniment moins utiles que de bons souliers.. Celui qui le premier réunit les douves d'un tonneau ou qui forma la première voûte, celui qui rendit le pain plus digestif... ceux-là méritèrent mieux de l'humanité que celui qui écrivit la *Henriade*... Tous les arts sont frères.. la Nation possède une quantité prodigieuse de machines ; je dis prodigieuse, car qui ne les a vues, aura difficilement une idée de leur nombre, de leur richesse, de leur perfection, de leur importance... Le perfectionnement de l'industrie n'enlève à l'ouvrier aucun moyen d'existence... Pour encourager et éclairer ceux qui cultivent les arts, il convient de réunir, en un local commun, toutes les collections anciennes... Il ne suffit pas d'avoir des modèles, il faut *des démonstrateurs*, pour enseigner la construction des outils et des machines, leur jeu, l'emploi des forces... Nous avons calculé les dépenses à la somme de 16,000 livres annuellement pour indemnité des membres du conservatoire ; il sera le réservoir, dont les canaux fertiliseront la France... Il faut répandre avec profusion des livres élémentaires sur l'industrie et leur attribuer des récompenses... Vous avez d'ailleurs, dans les cartons de l'ancienne administration du commerce et dans les papiers de l'Académie des sciences, une foule d'excellens mémoires inédits, qu'il est instant de faire paraître... Il y aura une salle

Digitized by Google

d'exposition, où toutes les inventions nouvelles viendront aboutir, tandis que l'orgueil des despotes élève des palais cimentés par le sang... vous vous occupez d'établissemens propres à faire naître le bonheur dans les chaumières. » La Convention vote l'impression du rapport et l'ajournement du projet de décret, qui n'est adopté que le 28 vendémiaire.

15 vendémiaire. — Grégoire se plaint avec amertume des persécutions dont il est l'objet de la part des colons; il lit une lettre de Saint-Domingue; il offre sa démission de membre de la commission des colonies; « il attend avec intrépidité ses accusateurs et avec calme le jugement de la Convention »; on passe à l'ordre du jour.

17 vendémiaire. — Il lit un long rapport sur les encouragements et récompenses à accorder aux savants, aux gens de lettres, aux artistes (10 col. du *Moniteur*). « Les despotes, depuis Auguste, ont senti l'importance d'attacher au char de leur ambition les talents capables d'ébranler leur puissance... C'est par là que les tyrans de la France ont empêché l'explosion révolutionnaire... Sanctifions par amour pour la liberté ce que les tyrans ont fait en haine de la liberté... Il est urgent de mettre la main à l'œuvre et de continuer les travaux commencés de plusieurs savants et des ci-devant académies; l'Assemblée doit porter aussi sa sollicitude sur les voyages; les belles époques à citer que celles de 1736, de 1760, de 1769! On ne voyage plus par ordre et aux frais du Gouvernement... Vous avez détruit les corporations, où la grandeur imbécile et fastueuse siégeait à côté du génie, mais vous favorisez les sociétés libres, qui com-

Digitized by Google

mencent à s'organiser... Privés des faibles ressources que leur assuraient les fonds des académies, les savants, les gens de lettres n'ont obtenu que des promesses... Non, vous ne laisserez pas le génie dans l'attitude de la misère ; vous le dédommagerez des arrérages, vous le consolerez des outrages, des persécutions, qu'il vient d'essuyer... Nous serions déshonorés, si nos savants avaient plus à se louer des caresses du despotisme que de la justice républicaine. » Un décret affecte une somme de cent mille livres aux encouragements, récompenses et pensions à accorder aux savants ou aux artistes, dont les talents sont utiles à la patrie.

« Cette répartition aurait pu être mieux faite, mais ce n'est pas ma faute... Pour sauver ceux qui cultivent les lettres, on créa *une commission des arts*... Nous mettions en réquisition les gens de lettres cachés et endoloris... On avait dressé des listes, je leur faisais expédier des lettres pour les charger de missions littéraires, qui étaient des brevets de sécurité et qui établissaient avec le comité, ou plutôt avec moi, des correspondances utiles... Je consolais autant que possible les hommes éclairés...[1] » Grégoire reçut et conserva des lettres de remerciement en grand nombre ; il y en a à la bibliothèque de Nancy un carton (n° 534). Durival, de sa retraite de Heillecourt, *rend grâces au savant citoyen représentant...*, à son cher et respectable compatriote... Il ne rougit pas de recevoir des secours de sa patrie, il a travaillé pour elle..., il en a un pressant besoin. « Je ne puis assez vous remercier de vos éloquentes philip-

1. *Mém.*, t. I, 354-355.

Digitized by Google

piques contre les modernes vandales et les Verrès; hélas! je tremble encore de leur passage à Nancy [1].

3 brumaire. — L'évêque d'Orange, vieux et infirme, est détenu à Provins ; il écrit à Grégoire qui obtient du comité de sûreté générale la liberté de son collègue.

7 brumaire. — Membre de la Société d'économie rurale de Paris, Grégoire, par application de la loi sur les sociétés populaires, adresse au président un état indiquant son nom, son âge, sa profession, avant le 14 juillet 1789, la date de son admission... La pénalité est sévère : tout contrevenant sera arrêté et détenu comme suspect.

8 brumaire. — Au nom du comité, il fait connaître les nouvelles dégradations qui lui sont signalées... « Nous avons pensé qu'il fallait dénoncer les coupables, placarder l'opprobre sur leurs fronts, prémunir les bons citoyens contre les erreurs de l'ignorance... » Il cite des lettres des agents nationaux ; « le mal est connu, avisons aux remèdes, répandons abondamment l'instruction, réitérons nos invitations aux sociétés populaires... Les tribunaux manquent de vigilance..., tant de ravages ont été commis et l'on trouve à peine un jugement à citer contre cette classe de voleurs et de contre-révolutionnaires... Quand les lois répressives sont muettes, ceux qui en sont les dépositaires sont coupables et complices ; c'est une vérité que vous confirmerez par un décret. » En effet, un décret en trois articles rend les agents et administrateurs individuellement responsables des destructions, à moins d'une impossibilité absolue de les empêcher.

9 brumaire. — Membre du comité d'instruction, il fait

1. Arch. de Nancy, ventôse.

Digitized by Google

de sages observations au sujet de la durée des cours de l'École normale, qui échoua misérablement.

18 frimaire. — Un officier de marine informe Grégoire des tortures infligées à plus de cinq cents prêtres entassés sur deux vaisseaux... : « on les a jetés dans des cachots fétides et flottants..., on les a successivement tenus en rade et en rivière... » En termes émus, l'évêque plaide leur cause devant l'Assemblée : « S'informe-t-on si un homme est médecin, procureur ou avocat, pour lui rendre justice? et on ose demander si un homme est prêtre! quel que soit un individu, s'il est mauvais citoyen, frappez-le ; s'il est bon, protégez-le... Tant que l'on suivra des principes contraires, on n'aura que le régime des sots, des fripons et des tyrans [1]. » Il obtint le renvoi de l'affaire au comité de sûreté, où il la suivit jusqu'à ce que le succès eût couronné ses efforts. Certes, il fallait du courage pour élever la voix en faveur des prêtres. « Le fanatisme est alors du côté des persécuteurs ; le comité de salut public, où siègent Robespierre, Carnot, Lindet, Saint-Just..., adressait aux autorités constituées et aux sociétés populaires des instructions précises sur la manière d'interpréter le décret relatif à la liberté des cultes. « La Convention n'a voulu déroger en rien aux lois et aux précautions de salut public contre les prêtres, réfractaires ou turbulens, contre tous ceux qui, sous prétexte de religion, compromettraient la cause de la liberté. » Partout les émissaires de la sainte Montagne organisent le gouvernement révolutionnaire conformément au décret de frimaire an II ; partout *des bureaux de police, des*

1. *Monit.*, 1794, n° 81.

Digitized by Google

comités de surveillance exécutent *des incursions, des expéditions révolutionnaires,* pour *jeter l'épouvante dans l'âme des fanatiseurs et verser le baume dans l'âme des fanatisés...,* aussi « les cultes étaient si peu libres, que toutes les églises furent fermées en quinze jours, sans que Robespierre en fît ouvrir une seule; en 1794, il n'y avait pas, en France, cinquante paroisses où l'on dît publiquement la messe [1] ».

19 frimaire. — Grégoire plaide la cause de Lanjuinais qui, caché à Rennes, a échappé à la mort.

20 frimaire. — Il appuie la proposition de Clauzel, qui accuse les architectes, « partout on abîme et on brise ».

21 frimaire. — Il se plaint que l'on change, sans motif, le nom des sections, des communes; il y a une déplorable confusion dans les titres de propriété et dans les monuments historiques.

24 frimaire. — Au nom du comité d'instruction, il rend le compte mensuel des dévastations: « A Strasbourg, au XVIII^e^ siècle, on a surpassé les Alains et les Sarrazins, l'immense et magnifique basilique est méconnaissable; des statues par milliers sont tombées sous le fer destructeur... Il en a coûté une somme considérable pour payer les attentats de ceux qui ont dégradé ce monument, dont la bâtisse a duré 270 ans et que l'antiquité eût désigné comme la huitième merveille du monde... On a emprisonné des professeurs, on a mis les scellés *sur la bibliothèque,* une des plus belles et des plus fréquentées; à côté, on a logé des porcs, il y en avait cinquante-deux, il en est résulté une infection... Il y a encore, dans la

1. Gazier, *Rev. hist.,* 1881.

Digitized by Google

plupart des communes, un petit Robespierre, et, tandis que le moderne Catilina a expié sa férocité sur l'échafaud, ses lieutenans sont tranquilles... Dans cette année de terreur et de crimes, où la barbarie étendait son crêpe sur le berceau de la République, les amis de la France étaient désolés... » Le compte rendu remplit neuf colonnes du *Moniteur;* on en vota l'impression. J'ai lu une lettre du curé d'Achain, *le très cher ami,* qui lui donne les détails les plus précis sur les dégradations et aussi des nouvelles de son vicaire Crousse.

21 décembre (*1er nivôse*). — « Persuadé que le règne de la cruauté et du délire devait avoir son terme, je n'allais pas aux séances sans avoir en poche mon discours sur la liberté des cultes; je l'avais communiqué à mes collègues dans l'épiscopat. Une discussion sur les ridicules fêtes décadaires, dont l'établissement mort-né a coûté tant d'argent, de larmes et de sang, était l'occasion favorable, je la saisis... Vous avez fondé la République, il vous reste à en consolider l'existence et à porter remède aux troubles religieux qui agitent et désolent la France... Persécuter quelqu'un, parce qu'il est financier, ci-devant noble ou prêtre..., cette conduite est digne d'un roi... Le Gouvernement ne peut adopter, encore moins salarier aucun culte..., il doit les tenir tous dans la juste balance, empêcher qu'on ne les trouble et qu'ils ne troublent... Un peuple qui n'a pas de liberté des cultes, sera bientôt sans liberté... Les orages de la Révolution ont pu motiver quelques actes de rigueur..., ces mesures doivent céder avec le besoin... *Ne parlons plus de l'inquisition, nous en avons perdu le droit, car la liberté des cultes n'est que dans les décrets, la persécution*

Digitized by Google

trouble toute la France... Lorsque, par votre ordre, nous sommes allés dans les Alpes-Maritimes et le Mont-Blanc, leur imprimer la forme républicaine, en votre nom, au nom de la loi, nous avons juré la liberté des cultes, dont ils redoutaient la perte, ils l'ont perdue, et je ne veux pas être parjure. » Il flétrit les mesures odieuses que l'on prend contre la religion, l'espionnage tyrannique exercé au sein des familles, les accusations insensées de fanatisme et de superstition... « Voltaire, qui croyait en Dieu, fut un jour traité de fanatique... choisirai-je, pour fixer le sens de ce terme, les discours merveilleux concernant les déesses de la Raison, ou ceux qui chantent le Dieu de la liberté, ou la harangue, dans laquelle Clootz prêche l'athéisme, ou celle de Robespierre, qui fait à l'Être suprême l'honneur de le reconnaître ? » Il oppose la conduite des prêtres « qui se sont élancés sur la brèche pour combattre le despotisme avec celle de ceux qui à la barre, il y a un an, ont renoncé à la prêtrise... En 1790, on persécutait les prêtres pour leur faire prêter le serment ; ensuite on les persécuta pour le leur faire abjurer... La faim, les injures, les cachots ont été leur partage et *on ose parler de la Saint-Barthélemy ?*... La persécution est toujours exécrable..., le culte catholique est celui d'une grande partie de la nation ; on l'a représenté comme incompatible avec la République... Lorsqu'une loi a supprimé le culte, j'ai recommandé le calme à ceux qui voulaient en réclamer la liberté... Charles IX et Louis XIV sont-ils ressuscités et faudra-t-il nous traîner sur des rives étrangères, en mendiant un asile et la liberté ? » Le président lui maintient la parole, malgré les interrupteurs. « Il faut assurer l'entière et indéfinie liberté de

Digitized by Google

tous les cultes, sauf à rappeler, dans une adresse au peuple, les règles que commande cet ordre de choses..., le moyen de concilier les jours de travail et de repos consacrés par nos idées religieuses, avec ceux que la Convention a établis... La loi existe, la loi doit être exécutée..., pourquoi le même temple qui réunira successivement les citoyens des divers cultes pour leurs actes religieux ne les réunira-t-il pas simultanément autour de la statue de la Liberté pour les fêtes civiles et politiques ? » Il termine en proposant un décret qui oblige les autorités à garantir à tous l'exercice libre de leur culte, y compris celui des fêtes décadaires. — Legendre (de Paris) ne doute pas des bonnes intentions de Grégoire, mais il croit que son discours peut faire beaucoup de mal ; il demande l'ordre du jour, qui est voté au milieu des plus vifs applaudissements. Le *Moniteur* a caché la vérité, Grégoire la rétablit... « *Quand* j'eus fini de parler, Legendre prétendit que la religion consiste à être bon époux, bon père, bon fils, bon ami... Après ces beaux raisonnemens, on passa à l'ordre du jour, en levant les chapeaux et en criant : « Vive la République ! » comme si l'on eût remporté une victoire... Pendant les trois quarts d'heure que j'occupais la tribune, les Montagnards étaient comme des patients sur la roue, je leur fis éprouver toutes les crispations de la rage, surtout en leur représentant l'admission à la barre des prêtres apostats ; d'une part, les interruptions multipliées de la Montagne, de l'autre, les applaudissemens prolongés des tribunes formèrent un contraste *piquant*[1]. » J'ai peine à croire *aux*

1. *Mém.*, t. II, 54.

Digitized by Google

applaudissements prolongés, je lis dans le *Tableau de la Révolution* d'Ad. Schmid (2 nivôse) : « La motion de Grégoire sur le rétablissement du culte a fait la matière des conversations ; on applaudissait en général au parti pris par la Convention d'écarter cette motion. » Le comité de sûreté générale défendit au *Journal des Débats* de *parler* de ce discours. « Je ne trouvai personne qui osât imprimer mon discours ! et Crapelet, après avoir commencé, n'osa continuer... Maradan fut moins timide, le discours parut avec une préface vigoureuse, que j'y ajoutai[1]. » On a prétendu que le carnaval inauguré par Chaumette, Hébert, Clootz et autres Jacobins a duré peu de temps ; on a nié le mal affreux fait à la France par la persécution religieuse ; on a dit que la Convention a décrété la liberté des cultes ; M. Carnot, dans un mémoire récent, vante sa tolérance en matière religieuse ; il répète que 32,214 églises étaient ouvertes aux fidèles... Écoutons son ami, le patriote Grégoire : « Ce serait une grande erreur de croire que le décret sur la liberté des cultes nous eût rendu la faculté d'exercer le nôtre... Le ministre protestant allait tranquillement de sa *maison conservée à son temple ouvert,* tandis que le prêtre catholique était chassé de son église *vendue, fermée* ou *démolie*... Sortis des cachots, sans pain, sans asiles..., courbés presque tous sous le poids des infirmités..., les infortunés ecclésiastiques avaient à lutter contre les *menaces,* les *outrages,* la *férocité* des agents du Gouvernement, irrités de voir rétablir le culte [2]. » Les archives des villes renferment par centaines les procès-

1. Brochure in-8°, imp. chrétienne.
2. *Mém.*, t. II, 70.

Digitized by Google

verbaux des violences excitées par les clubs, tolérées ou sanctionnées par les autorités constituées ; aux Archives nationales des liasses épaisses en sont remplies!

3 nivôse. — La Convention impose l'obligation des fêtes décadaires, Grégoire proteste au nom de la liberté ; sa voix est étouffée par le tumulte. Rien de plus triste, de plus instructif que les discussions, les motions, les projets et les contre-projets relatifs à ces fêtes *ridicules, dont l'établissement mort-né a coûté à la France tant d'argent, de sang et de larmes ;* l'évêque de Blois les a réunis, classés et souvent annotés avec une juste et impitoyable sévérité [1].

1795. 21 février. — Après tant d'anarchie, la Convention ou plutôt, comme dit Grégoire : « L'opinion publique commanda ce que j'avais demandé, et, trois semaines après m'avoir outragé, on décréta la liberté des cultes, d'après un discours de Boissy d'Anglas, qui insultait à tous les cultes. » Ce principe de liberté profita aux insermentés, plus qu'au clergé constitutionnel ; la correspondance de Grégoire le prouve. « Votre loi, lui écrit l'évêque de Metz, paraît plutôt érigée contre le culte qu'en sa faveur ; j'en prévois même des suites fâcheuses... Les réfractaires reviennent en foule et érigent autel contre autel... La Lorraine allemande en est pleine. »

Depuis la scène des abjurations (17 brumaire) jusqu'à la mort de Robespierre, Grégoire se montre peu à la Convention ; il a cessé de gouverner ostensiblement son diocèse ; le conventionnel Laurençot, en mission à Blois,

1. *Hist. des sectes rel.*, t. I, chap. 2, 3, 5, 8.

Digitized by Google

a empêché *tout rassemblement fanatique,* il a emprisonné ou envoyé à l'échafaud[1] ceux *qui, sous prétexte de liberté, voulaient ressusciter l'imbécile liturgie du sacerdoce.* Le plus fidèle des vicaires épiscopaux écrivait à l'évêque : « La lutte est impossible, le silence est forcé... 32 ecclésiastiques seulement sur 300 gardent leurs principes religieux et républicains, malgré les persécuteurs.., 32 se sont mariés, les autres ont remis leurs lettres de prêtrise. » Les vrais sans-culottes veulent supprimer tous les prêtres ; ceux qui ont prêté le serment ne valent pas mieux que les autres; ils ont entravé la marche de la révolution... L'hypocrisie comme le crime est un besoin chez eux, il faut extirper le fanatisme. — La situation est déplorable, Grégoire la connaît, mais il ne renonce pas à la lutte; le 12 mars, il adresse *aux fidèles de son diocèse* une lettre pastorale de 17 pages in-4° : c'est l'histoire de la persécution dans le Blésois : « Mes frères, il y a longtemps que vous n'avez ouï la voix de votre évêque. La tyrannie étouffait nos pensées... Écrire, c'était compromettre inutilement sa liberté et sa vie dans cette année effroyable, où le sang, même celui des justes, ruisselait de toutes parts, où la France était couverte de victimes... A Blois, un homme, revêtu d'un grand pouvoir, trouvait étrange... qu'il y restât des prêtres... On se rappelle avec horreur que cinq furent égorgés.., l'un d'eux était muni d'un certificat de civisme... La

1. A Paris avant le 9 thermidor, 200 prêtres *accusés de propos fanatiques,* sont guillotinés, 100 avaient prêté le serment. Grégoire a écrit de sa main un catalogue des curés et ecclésiastiques lorrains déportés ou guillotinés ; il a classé ces martyrs de la foi, par lettre alphabétique; il en compte 262 ! (Bibl. cart. 533.)

Digitized by Google

terreur était si grande que l'on n'osait leur donner la sépulture... Leurs corps sanglants, roulant dans les flots de la Loire épouvantée, allaient se réunir à ceux que l'on noyait à Nantes... Une troupe de brigands, composée, en partie, de prêtres apostats, se précipitait avec fureur dans les églises, pour détruire les chefs-d'œuvre des arts... et vomir des blasphèmes... » Ce qui redouble sa tristesse, ce qui excite son indignation, c'est que le peuple repousse les prêtres jureurs, il réclame des insermentés, et cependant, dans ses visites des paroisses, il n'a rien négligé pour développer les vertus républicaines et inculquer la haine du despotisme... « *Ce sont les royalistes qui fomentent les troubles ; il faut les repousser... Ne souffrez pas, dans vos assemblées religieuses, l'alliage impur d'hommes qui voudraient faire regretter le régime exécrable de la royauté...* Qui n'aime pas la République, est un mauvais citoyen et conséquemment un mauvais chrétien. » Michelet, qui admire le ferme caractère de cet évêque, « resté seul libre à la Convention, pendant la Terreur, dans sa robe violette, personne n'osant s'asseoir près de lui », se trompe, lorsqu'il dit qu'il partageait, avec les insermentés, ses ornements et ses églises ; il était dur pour eux comme pour les prêtres mariés. — Le 24 germinal, il écrivait à *son conseil épiscopal :* « J'apprends que des apostats, des prêtres mariés veulent rentrer dans le ministère ; j'espère que vous ne les souffrirez pas... » Il écrit au curé de Chederny : « Comment vont vos Pâques ? » Le curé répond : « Cent paroissiens sur mille ont rempli leur devoir... » L'église constitutionnelle est menacée dans son existence, Grégoire le sait ; il faut lutter à la fois contre les indifférents,

Digitized by Google

les décadaires, les insermentés; il fonde la société de philosophie chrétienne.

15 avril. — Il en indique clairement le but: « Combattre l'erreur par la science, publier des livres, des brochures, des dissertations pour éclairer les fidèles, les prémunir contre les assauts de l'impiété, pour exalter les bienfaits de la Révolution et resserrer les nœuds qui unissent l'amour de la religion à l'amour de la patrie. » Il fut l'âme de cette société, qui compta parmi ses membres résidents ou associés des hommes de valeur, jurisconsultes, ingénieurs, militaires et surtout des prêtres constitutionnels. « Un journal religieux était un levier puissant pour soulever l'opinion... Nous commençâmes la publication des *Annales de la religion*... Ce journal, dont je fus l'un des premiers et principaux rédacteurs, parut le samedi 1er mai 1795..., écrit pour les contemporains; il fournira à l'histoire la connaissance exacte de l'Église gallicane... Nous peindrons l'état de misère et d'avilissement dans lequel, contre la foi des engagemens les plus solennels, on a précipité des hommes qui n'ont jamais cessé d'être utiles... » Imprimé d'abord chez Leclère, puis, à partir du 1er août, à *la Librairie chrétienne,* fondée par Grégoire et ses amis, ce journal hebdomadaire comprend 400 numéros réunis en 18 volumes. C'est là qu'il faut étudier l'histoire de cette Église constitutionnelle, dont un historien de la Révolution caractérise, en ces termes, le rôle aveugle: « Les innocents de l'Église constitutionnelle, dit M. Quinet, tels que Grégoire, ne travaillent jour et nuit que pour leurs ennemis, acharnés, implacables, les insermentés et les réfractaires, et ils ne s'en aperçoivent pas...; ils rédigent des ency-

Digitized by Google

cliques..., ils en appellent au Pape, qui les tient au bout de sa chaîne... A un signe du Pape tombent et s'évanouissent pour jamais ces *fantasmagories* d'Église constitutionnelle, libérale, républicaine, révolutionnaire..., faux évêques, faux synodes, faux conciles, fausses encycliques... Le peuple ne les connaît plus... L'abbé Grégoire ouvre la porte à M. de Maistre ; il dépose, *comme témoin,* dans *son vandalisme,* contre une révolution à laquelle il s'est voué. »

15 avril. — Il reçoit une adresse de félicitation des citoyens de la Réole ; 116 républicains ont signé ; entre autres, Jean Jaubert, bon Çanculotte (*sic*).

23 avril. — Grégoire a la parole pour une motion d'ordre : il propose à l'Assemblée de faire une déclaration du droit des gens et il lit un projet en 21 articles. On décrète l'impression ; mais le lendemain, Merlin de Douai, au nom du comité de salut public, démontre les conséquences d'une pareille déclaration répandue en Europe. Il rend hommage, d'ailleurs, aux intentions qui ont dicté le projet ; « elles sont pures, comme l'âme de leur auteur ». Satisfait de cet éloge, Grégoire retire sa motion ; « il n'usera pas de la liberté de la presse pour la publier ». L'année précédente, il avait proposé de placer en tête du titre des rapports de la République avec les nations étrangères, une série d'articles formant une sorte de déclaration du droit des gens. Ce beau rêve, comme il l'appelait, fut classé, avec raison, parmi les utopies philanthropiques.

30 avril. — Dans une nouvelle lettre à son conseil épiscopal, il insiste sur la nécessité d'exclure les pasteurs dont les crimes ou les impiétés publiques ont scandalisé

Digitized by Google

les fidèles ; il faut une pénitence publique, conforme à l'esprit et aux règles de la primitive Église... « Plutôt laisser une paroisse sans curé que lui en donner un mauvais. »

31 avril. — Sous la présidence du citoyen Lalande, la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris admet Henry Grégoire au nombre de ses membres résidents (section des lettres).

4 prairial. — Les révolutions des 9 thermidor et 12 germinal ont reçu, aujourd'hui, leur complément, dit Fréron, qui voudrait détruire l'Hôtel de ville, « ce Louvre du tyran Robespierre ». Grégoire réclame une répression énergique contre les assassins, les voleurs, qui, après avoir égorgé la Convention, voulaient le pillage des sections de Paris. « En révolution, frapper vite et frapper fort est un moyen de salut... Rappelez-vous le moment, où les poignards étaient levés sur vous... A cette tribune, je vois encore le sang de notre collègue..., des émigrés, des membres des commissions populaires... se sont mêlés aux factieux ; je demande qu'à l'instant on exécute le décret. » On applaudit.

25 juin (*7 messidor*). — Au nom des comités de marine, des finances, de l'instruction, il propose l'établissement d'un bureau des longitudes. Il en fait parfaitement ressortir l'utilité pour la marine ; le passé lui fournit des considérations du plus haut intérêt. Il y a beaucoup d'érudition ; la passion politique en diminue la valeur. « La royauté avait tout souillé, la République purifiera tout. » Le projet est adopté, il comprend 16 articles. « Dans une Histoire de l'astronomie, Lalande imprima que Lakanal avait établi le bureau des longitudes ; j'en ai ri et le nom de Lalande dispense de toutes réflexions. »

Digitized by Google

4 juillet (*16 messidor*). — La constitution de 1793 tombe avec la Terreur ; Grégoire prend une part active à la discussion du nouveau pacte constitutionnel, qui la remplace, le 22 août 1795. Il veut que la liberté de la presse soit illimitée ; les abus seront réprimés par les lois. « N'oubliez jamais, citoyens, que c'est la liberté de la presse qui nous a acquis la liberté. » La Montagne proteste, elle veut enchaîner la presse renaissante ; Pastoret, comme Grégoire, ne conçoit pas « qu'un pays soit libre, quand la pensée ou la parole ne le sont pas; quand il y a des pensées sujettes et une pensée souveraine ». Au Conseil des Cinq-Cents, Portalis, dans un rapport remarquable (26 germ. an V), établira les notions fondamentales que la loi doit consacrer sur la liberté et sur les délits de la presse.

11 juillet. — On discute le titre II, l'*état politique des citoyens.* Grégoire demande que les jeunes hommes de 16 à 18 ans soient, comme en quelques cantons de la Suisse, admis dans les assemblées primaires. « A 16 ans, un homme est en état de défendre la patrie, pourquoi lui refuser le droit de vote ? A 21 ans, il peut être père de famille..., c'est une garantie de sa moralité et de sa conduite. »

13 juillet (*25 messidor*). — Au nom du comité d'instruction, Grégoire a la parole : « Citoyens, dit-il, demain est l'anniversaire du 14 juillet..., souvenir cher à vos cœurs..., bientôt, le 10 août, qui vit écrouler le trône ; le 9 thermidor, qui renversa les 40,000 bastilles, dont un nouveau tyran avait couvert la France, et le 3 octobre, où nous rendions des honneurs funèbres à ces 22 représentants du peuple, à ces généreux patriotes assassinés

Digitized by Google

par ceux qui organisaient les révoltes des 31 mai, 12 germinal et 1er prairial. » Le plan qu'il propose est simple, peu coûteux : « le 26 messidor, anniversaire du 14 juillet, à 10 heures précises du matin, les représentants en costume se rendront au lieu ordinaire des séances, l'Institut national de musique exécutera une symphonie suivie d'un chant républicain et, de suite, la Convention continuera de discuter la Constitution. »

21 juillet. — Le titre IV concerne les assemblées électorales ; Grégoire s'élève contre les fraudes, il veut « que le peuple soit mis en garde contre les corrupteurs ».

22 juillet (4 thermidor). — En réponse à une lettre de l'agent national de Dieuze, du 27 messidor, Grégoire, au nom du comité d'instruction, autorise le district à conserver les livres que le directoire de Sarreguemines lui réclame. La copie de cette lettre est au folio VIII du 1er registre de la municipalité.

27 juillet (9 thermidor). — Courtois a fait le tableau de la France sous Robespierre ; on chante l'hymne de Chénier : « Salut, neuf thermidor, jour de délivrance ! » (*Moniteur* 1795, n° 315.) Grégoire annonce que le comité s'occupe d'un rapport sur la fête du 10 août ; « elle ne sera pas concentrée dans le lieu de vos séances, il faut qu'elle soit publique, afin d'en imposer aux *royalistes,* qui lèvent la tête... L'histoire des rois est le martyrologe de la nation, et les Français, après avoir écrasé leurs ennemis du dehors, prouveront qu'ils sont prêts à écraser ceux du dedans. » On applaudit.

2 septembre (18 fructidor). — Un décret de l'an II a interdit le cumul. « Pourquoi, dit Grégoire, un maximum de traitement?... » et il fait adopter le décret ci-après :

Digitized by Google

« Les savans et gens de lettres et artistes qui rempliront plusieurs fonctions relatives à l'instruction publique, pourront en cumuler les traitemens. » Ce décret autorisait les gens de lettres à cumuler des traitements jusqu'à concurrence de 1,200 fr. « Le vénérable Pingré fut des premiers à jouir de cet acte de justice [1]. »

20 fructidor. — Au nom du comité d'instruction, il présente un rapport sur le costume des deux conseils législatifs et de tous les fonctionnaires publics. L'exposé des motifs est curieux; on y reconnaît le prêtre, qui n'a pas oublié la pompe des cérémonies sacrées. « En adoptant un costume..., vous rentrerez dans l'usage de presque tous les peuples civilisés... La suppression des ordres... entraîna la suppression des costumes, mais l'Assemblée eut tort de n'en pas substituer d'autres... Dès lors s'affaiblit la dignité de nos séances..., le mal empira jusqu'à l'époque où les tyrans qui opprimaient la Convention, mirent presque la propreté, la décence, au rang des crimes contre-révolutionnaires et se firent un mérite d'afficher jusque dans leur costume le mépris de la pudeur... Ils ont épuisé l'immense série des crimes, des vices, des sottises... Le costume commande au fonctionnaire le travail, l'humanité, l'intégrité...; il dit aux citoyens : Voilà l'homme de la loi!... L'adoption d'un costume préparera peut-être un heureux changement dans celui des citoyens... » On vote l'impression du rapport; le 25 octobre seulement, Boissier présente un projet : « Veste et culotte blanches, habit gros bleu croisant sur la poitrine, manteau écarlate, descendant jusqu'au

1. *Mém.*, t. I, 355, 20 fruct.

Digitized by Google

genou. » On se récrie, c'est un habit de Jacobin... Chénier fait l'éloge de la forme proposée par Grégoire ; *c'est la plus belle et la plus commode ;* elle est adoptée.

16 vendémiaire an IV. — Grégoire demande que les comités examinent la question de savoir s'il est convenable que le Corps législatif s'assemble à Paris. Le renvoi est décrété.

1796. 20 octobre (4 brumaire). — La Convention se sépare ; il faut lire les jugements sévères que Grégoire consigne dans ses *Mémoires* (t. I, p. 423 à 428) : « Divisée en factions qui, tour à tour, s'envoyaient à l'échafaud..., elle contenait deux ou trois cents individus qu'il fallait bien n'appeler que scélérats, puisque la langue n'offre pas d'épithètes plus énergiques... Les impiétés, les injustices, les assassinats dérisoirement juridiques commis sous son règne, sont la source de tous nos maux... La majorité se composait d'hommes féroces, surtout d'hommes lâches...; elle renfermait des hommes hideux, que l'enfer semblait avoir vomis, comme indignes de ce séjour d'horreur. » La Constitution de l'an III, promulguée le 1er vendémiaire an IV, partageait l'unité du Corps législatif en deux branches : le Conseil des Anciens composé de 250 membres, le Conseil des Jeunes, appelé le Conseil des Cinq-Cents. Le Conseil des Jeunes propose les lois, le Conseil des Anciens les approuve ou les rejette. Grégoire est élu membre des Cinq-Cents ; « les deux conseils prêtent le serment de haine, haine *éternelle* à la royauté. »

14 décembre (23 frimaire). — Grégoire appelle l'attention du Conseil sur les bibliothèques... La France possède plus de six millions de volumes ; Paris en a plus de seize

Digitized by Google

cent mille ; « il faut distribuer ces richesses nationales de manière qu'elles soient utiles et qu'elles ne se dégradent pas. »

12 janvier 1796 (22 nivôse an IV). — Grégoire est nommé membre de l'Institut dans la classe des sciences morales et politiques.

31 janvier 1796 (11 pluviôse). — Il fait un rapport sur le changement du sceau de la République ; il établit l'utilité du sceau. « Le blason ne peut plus servir que pour l'histoire, il faut tout républicaniser ; il convient surtout que notre sceau représente l'emblème de la République... On a proposé trois modèles, ils sont exposés dans la salle, le Conseil choisira. » L'impression du rapport est ordonnée, le vote ajourné. (*Monit.* 1796, n° 136.)

9 ventôse. — La loi du 3 brumaire a fondé l'Institut, qui comprend 144 membres répartis en trois classes. Elle a réalisé un projet inexécuté de Colbert, qui voulait, à la bibliothèque du roi, réunir, à chacun des jours de la semaine, les hommes les plus éminents dans les sciences et les lettres. Grégoire, en l'absence de Sieyès, préside une séance générale des trois classes. Il s'agit de fixer le règlement intérieur de la compagnie et le mode des élections. Naigeon « débite un discours, dans lequel il invite les géomètres et les chimistes à prouver que Dieu n'existe pas... Je ne lui ôtai pas la parole, afin de ne pas fournir le prétexte de crier à l'intolérance contre un évêque... Je crus que le parti le mieux calculé était de laisser l'assemblée faire justice de cette incartade. L'événement justifia ma présomption[1]. »

1. *Mém.*, t. II, 9.

Digitized by Google

1796 (an IV). 29 février. — Grégoire aurait voulu visiter son diocèse ; il manquait d'argent ; l'un de ses vicaires, Boucher, et les marguilliers de la cathédrale lui offrent de subvenir à ses dépenses ; il refuse. On craignait sa fougue révolutionnaire ; le 26 septembre, il écrit au vicaire épiscopal Dupont : « J'ai mon congé... je me réjouis d'arriver au milieu de vous et, en dépit de toute *la vermine royaliste,* je parlerai république, j'en parlerai hautement, souvent, intrépidement. » En effet, du 1er octobre au 21 décembre, il parcourt son diocèse, il recommande l'instruction chrétienne dans les écoles et dans les églises... Il a rendu un compte détaillé de cette visite, dans une réunion des évêques à Paris ; nous verrons tout à l'heure que ses efforts n'eurent d'autres résultats que de précipiter la ruine de son Église constitutionnelle.

1797. 15 juillet. — Grégoire se rend en Lorraine, il visite sa vieille mère au presbytère d'Emberménil et la tombe de son père à Vého [1]. « A la demande de Maudru, évêque des Vosges, il porte la parole, le 26 juillet, dans la respectable réunion du synode convoqué à Saint-Dié pour réorganiser le culte divin et mettre en vigueur la discipline. »

1797 (an IV). 15 août (28 thermidor). — Au jour de l'Assomption, un concile se réunit à Notre-Dame ; il s'agit de rétablir le culte, la discipline, de réorganiser les diocèses, la plupart privés d'évêques ; la tentative était hardie : « Sous les yeux d'un pouvoir ennemi, plus de cent évêques ou prêtres se trouvèrent assemblés ; ils

1. V. Ire partie, 27-58.

Digitized by Google

étaient encore couverts des cicatrices de la persécution et des lambeaux de l'indigence, mais animés de l'esprit de Dieu, ils apportaient ici piété, courage, lumières et patriotisme. » Ce serait une grave erreur, écrit-il dans ses *Mémoires,* de croire que le décret sur la liberté des cultes nous eût rendu la liberté d'exercer le nôtre... Desbos, évêque d'Amiens, sortait des cachots, où, pour l'humilier davantage, on l'avait confondu avec des prostituées. — Ce concile par ses acclamations et ses canons déclare que l'Église gallicane reste invariablement attachée à la doctrine évangélique, à l'enseignement de l'Église Universelle... Il adopte le règlement et le plan de travail proposés par Grégoire, qui présente un traité sur la liturgie en langue vulgaire, des rapports sur l'érection de nouveaux sièges aux colonies, un résumé de ce que les évêques ont fait en faveur de la religion, et une proposition pour rendre commune à toute l'Église de France la fête du rétablissement du culte, qu'il a instituée dans son diocèse. Les non-conformistes convoqués refusent de se présenter; on ferme le concile par cette acclamation : « Que Dieu les pénètre de l'esprit de paix ! »

Les fruits de ce concile furent amers pour l'évêque de Blois ; il y eut contre lui un redoublement de haine ; les philosophes le détestaient à cause de son dévouement à la superstition; les catholiques comme régicide et schismatique... C'était un ambitieux, il aspirait à devenir patriarche de l'Église de France ; — la proposition en avait été faite, Grégoire l'avait combattue, il redoutait un nouveau schisme; on se borna à rendre à l'évêque de Lyon le titre de primat des Gaules. — L'année suivante, il publia un recueil des canons et décrets de ce concile

Digitized by Google

et un compte rendu des travaux des évêques réunis (in-8°, 84 pages). La situation était déplorable, il est forcé de l'avouer : « Harcelés, outragés, calomniés sans cesse par les dissidens, les royalistes, les impies, les libertins, tous ligués contre nous, nous eûmes encore à lutter contre les préventions d'hommes bien intentionnés, mais à vues étroites, à conceptions timides et fausses. » Tous ses collègues ne partageaient pas ses opinions : « Avons-nous le droit, lui écrit l'évêque de l'Ardèche, d'exclure les prêtres mariés? Nous nous sommes affranchis d'une grande partie de l'ancienne discipline respectée par nos pères, pouvons-nous exiger impérieusement le maintien d'une autre partie ? » Son ami, un ancien carme, Sermet, métropolitain de Toulouse, déclare que sur cent catholiques, soixante ont tourné le dos à l'Église constitutionnelle, et ceux-là ont tenu bon dans la foi ; sur les quarante autres, il faut compter au moins vingt-cinq apostats..., les anti-constitutionnels seuls font foule..., ils ont de l'argent en abondance..., les abjurations vont grand train, à la ville, à la campagne surtout...; plus on s'aigrira contre le pape, plus il gagnera de terrain ; *piano, piano,* Rome ne meurt jamais ! » Rien cependant ne saurait arrêter l'évêque de Blois ; il réunit, à Bourges, un concile provincial ; il faut rétablir le culte dans ce diocèse et dans ceux de Guéret et de Moulins. On y proclame un hommage solennel à la révélation, on y prononce anathème à la théophilantropie. — En 1803, Grégoire écrivait : « Théophilantropie, décadis, fêtes décadaires et toutes ces pantalonades inventées par la haine, soutenues par les lois, le Gouvernement et la persécution ; tout cela n'existe plus que dans l'histoire, à laquelle

Digitized by Google

j'adresse le récit de ces folies scandaleuses... » En 1697, on avait érigé le diocèse de Blois, pour combattre l'hérésie sur les bords de la Loire; Grégoire institua une fête séculaire de cette fondation, afin de retracer des souvenirs chrétiens et de stimuler la ferveur des fidèles. « La fête fut célébrée, dit-il, d'une manière attendrissante » ; je n'ai rien trouvé à l'appui de cette assertion, mais sa dissertation est fort remarquable (in-8°, 36 p.). Il a compulsé « les auteurs du pays et du voisinage, il y a trouvé une foule de témoignages propres à fixer les idées sur les contestations qui divisent les deux clergés ». Il y accuse son prédécesseur de l'avoir, dans ses lettres pastorales, dépeint sous les couleurs les plus noires, tandis que lui-même, en chaire et dans ses écrits, il a pris sa défense « en tous les points où il pouvait le faire et préconisé en lui des vertus et des talens ».

A la suite du concile, il fait *rouler* une circulaire sous le titre d'*Observations sur les calomniateurs et les persécuteurs en matière religieuse* (in-8°, Paris, chez Dubois, rue Saint-Jacques, et tous les marchands de nouveauté). C'est un acte d'accusation contre les dévastateurs des églises, une histoire de la persécution, une réponse aux attaques de Réal, dans le *Journal des Patriotes*. De concert avec les évêques restés à Paris, il publie deux encycliques pour exclure du ministère les prêtres apostats, mariés, traditeurs des livres saints, de leurs titres de prêtrise. — « La misère de la plupart des évêques les empêchant de faire imprimer des lettres pastorales, ils adoptaient les nôtres, toutes rédigées par moi et publiées à frais communs. »

Digitized by Google

15 décembre (*25 frimaire*). — Les administrateurs de la Sarthe écrivent à Rebwel : « Les prêtres recommencent à distribuer leurs poignards et leurs poisons, avec l'audace du crime et l'impudence du succès; leur chef est Grégoire qui, avec d'autres évêques, désigne aux poignards des fanatiques les autorités et les fonctionnaires... » — « Les misérables qui mentaient sciemment, répond Grégoire, ne se doutaient pas que je révélerais leurs turpitudes,... *en leur pardonnant de tout mon cœur*; je veux cependant que justice se fasse et j'*imprime la flétrissure* sur le front de MM. les commissaires du directoire exécutif... Noms illustres, je vous adresse à l'histoire où est votre poteau. »

18 fructidor. — A la séance du soir, le Conseil arrête définitivement la liste de déportation; 800 prêtres sont déportés à la Guyane, 1,200 internés à Oléron; on les traque, on les fusille à Lyon, à Marseille, à Nancy;... Grégoire cherche vainement à faire rayer de la liste des proscrits le nom de Siméon, successivement professeur de droit à Aix, membre du Tribunat, comte de l'Empire et ministre de la justice, sous la Restauration.

1797 (*an VI.*) *4 vend.* — Le Conseil adopte le projet de Grégoire sur le costume des représentants.

27 vend. — Il publie une notice sur son voyage des Vosges (in-8°, 12 p.). « Je vais vous promener seulement sur quelques points... » Il a vu à Moyen-Moutier « un manuscrit original des *Mémoires* du cardinal de Retz, qui avait plus de talent pour bien écrire que pour écrire lisiblement... Si quelques faits incohérens, quelques réflexions superficielles ont pu vous amuser un moment et vous inspirer le désir de voir les Vosges,

Digitized by Google

mon but est rempli ; une autre fois, je vous promènerai sur un plus grand théâtre... Les montagnes appellent la méditation, elles invitent l'homme à se replier sur lui-même... »

7 nivôse. — L'administration de l'Allier accuse Grégoire d'avoir « relevé les espérances du fanatisme et rallumé ses torches ». L'évêque déclare qu'il n'a fait que réclamer l'exécution de la loi, il invoque la liberté ; il attaque aussi l'administration de Cambray, qui a prescrit des mesures vexatoires. Une discussion s'élève dans l'assemblée : Baraillon rend hommage au patriotisme de Grégoire, mais il s'étonne « qu'il corresponde d'un bout de la République à l'autre, comme évêque, tandis qu'il ne devrait être que législateur ».

1798. 15 et 16 mai. — A la suite de deux rapports de Grégoire, une résolution du Conseil des Cinq-Cents décide que le Conservatoire des arts et métiers sera installé dans l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs. On y réunit les machines, outils, dessins et instruments disséminés dans trois dépôts, au Louvre, à la rue de Charonne, à la rue de l'Université.

17 therm. — Une loi ordonne aux autorités constituées et aux écoles de chômer seulement les décadis et les jours de fête ; Grégoire proteste inutilement : « ces pauvres enfans furent condamnés à dévorer l'ennui pendant des heures entières que durait la lecture des lois. »

15 août. — Le secrétaire de la Société libre d'agriculture, arts et commerce des Ardennes lui adresse, avec une lettre très flatteuse, un diplôme de membre externe.

Digitized by Google

27 sept. — Il est nommé membre de la Société libre d'agriculture de la Seine. Le règlement a 8 articles; la cotisation annuelle est de 72 fr., le jeton de présence vaut 3 fr.

1799 (an VII).— Il publie dans les *Annales de la religion* une lettre à l'archevêque de Burgos, grand inquisiteur d'Espagne. « Cette lettre me valut trois ou quatre volumes de réfutations et de diatribes. » Privé depuis longtemps de son traitement d'évêque, il avait dû « vendre à vil prix sa bibliothèque composée de livres, dont plusieurs à peu près introuvables ». Il expose lui-même les causes de sa pauvreté : il a fait de grands sacrifices pour distribuer des écrits religieux dans son diocèse, en France, à l'étranger. « Je soumis aux évêques réunis le total des dépenses, on me trouva créancier de quelques milliers de francs, dont j'ai fait avec plaisir le sacrifice. La friponnerie des remboursemens en papier fit une nouvelle brèche à ma très modique fortune, dont les débris s'ensevelirent sous une pile d'assignats, le naufrage fut complet... » Il avait songé à cultiver un petit domaine affermé, mais il fallait des avances, et sa santé altérée par la lutte l'empêchait de se livrer au travail des champs... « Ce qui ajoutait à mon chagrin, c'est qu'il fallait, pour ne pas contrister la plus tendre des mères, lui dérober la connaissance de ma détresse et lui procurer le superflu, même en me privant du nécessaire...» L'épreuve fut cruelle, il eut à se défendre contre les persécuteurs, qui croyaient avoir trouvé l'occasion de l'écraser : « Hérode et Pilate se donnaient la main... » Le ministre de la justice, Duval, écrivait à Blois, pour s'informer de ce qu'il faisait comme évêque... « Ma

Digitized by Google

correspondance avec mes coopérateurs ne fut jamais interrompue... Dans une clandestinité forcée, ils avaient toujours, comme leur évêque, exercé le culte. » On mettait les scellés sur les presses des *Annales de la religion*... « A chaque instant de nouveaux actes arbitraires »; le Directoire, qui n'eût jamais tenu les rênes sans le clergé constitutionnel, était un peu honteux de sa conduite envers l'évêque de Blois; il fut question de lui proposer une ambassade,... « mais, disait l'un des directeurs, peut-être voudra-t-il dire la messe ou y assister? Et moi, lui répondai-je, je ne te demande rien,... mes sentimens religieux sont invariables. » Son compatriote François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, créa tout exprès pour lui une place de conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, avec un traitement de 4,000 fr. Une des vertus les plus chères à son cœur, disait-il, c'est la reconnaissance; aussi, il légua à cette bibliothèque sa riche collection de livres et de documents relatifs à la traite et à l'esclavage des nègres, plusieurs manuscrits, sa correspondance avec Haïti (6309-6573), des suppléments au Bréviaire blésois (2165-2167), un mandement sur le jeûne et l'abstinence (2103) et surtout les deux manuscrits de ses *Mémoires*, que j'ai consultés avec le plus vif intérêt (5290-5291).

11 nivôse. — Mort de la mère de Grégoire, à la cure d'Emberménil.

15 therm. — L'évêque de Blois fait un second voyage dans les Vosges; il y rétablit sa santé et rédige, jour par jour, un manuscrit qu'il intitule : *Promenade dans les Vosges*. Ce manuscrit, conservé à la bibliothèque de Nancy (n° 532), comprend 8 feuilles de préliminaires et

Digitized by Google

126 feuilles de relation. Rien de plus curieux que ses notices sur les chants populaires, les kyrioles, sur Plombières, sur Gérardmer, sur la coiffure des femmes, leur respect du lien conjugal, leur fécondité, leur économie, le soin qu'elles apportent à la culture des fleurs et des jardins. Il fait un bel éloge du père Fourier, de Jameray Duval, de Dom Calmet, du pasteur Oberlin; il raconte des anecdotes sur le séjour de Voltaire à Senones, sur les Dames de Remiremont. Il a recueilli des renseignements sur la façon de faire les fromages, le Kirswasser, la glu; il y a des notes souvent illisibles ou abrégées..., par exemple : « Couvents..., Almanach des Vosges dit hermites venus, les uns par oisiveté, *alii* par suite de libertinage et débauches (p. 30)... Je demande preuves... Senones, Voltaire *ibi,* avec Calmet, hypocrite, dévot, à procession Fête-Dieu, a fait 4 vers pour bas de son portrait... hospitalité de moines, outragés par qui en profitait. » — A la suite de ce voyage, Grégoire reçut un grand nombre de lettres : 18 vend. an VIII. Simon, curé de Fougerolles, lui envoie une recette pour confectionner la glu... Un pharmacien de Remiremont lui adresse un traité sur les oiseaux du pays et sur la manière dont on leur fait la chasse; le chapitre relatif à la pauvre petite mésange mérite d'être lu.

J'ai vu à la Bibliothèque nationale (n° 11422, f. français) un manuscrit petit in-folio de 343 millim. sur 220, intitulé : « Observations sur l'état actuel de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives, des monumens dans les départements de la Haute-Marne, de la Saône, des Vosges, de la Meurthe », que Grégoire remit à l'Institut. « J'arrive d'un voyage... J'ai porté un

Digitized by Google

œil observateur sur les mœurs, les usages, l'influence de la Révolution sur l'agriculture, les manufactures, les bibliothèques, les archives, les écoles... Il y a dix ans que chaque commune de ces départemens avait un maître, souvent aussi une maîtresse; la méthode était bonne, surtout dans les Vosges et la Meurthe... De toutes parts on stimulait le zèle des parens; l'émulation de tout cela n'est plus, la persécution a tout détruit, l'ignorance menace d'envahir la campagne, les villes mêmes... On a beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'établissement des écoles et les écoles sont encore à naître... » Il trace un tableau fort triste des écoles centrales : « l'ignorance continue à détruire... Depuis trois ans, le Gouvernement a dépensé certainement des millions pour persécuter les opinions, tourmenter les citoyens, faire haïr la République; avec la moitié de ce qu'on a de cette sorte volé au peuple pour lui faire du mal, on eût fait chérir la liberté, activé l'industrie nationale et donné l'impulsion aux sciences et aux arts. »

1799 (an VIII). 18 brum. — Le Conseil des Cinq-Cents est brusquement dissous. Le journal rédigé par Grégoire (les *Annales de la religion*) voit, dans ce coup d'État, un espoir de salut pour la liberté religieuse.

1800 (30 janvier). — Grégoire écrit aux professeurs de l'École centrale de Nancy : « Votre école est citée parmi celles dont la composition et le succès sont des plus éclatans. » Il sera heureux de les aider à obtenir tout ce qui leur manque.

Il lit à l'Institut une « Apologie de Barthélemy de Las-Casas. Le vénérable évêque de Chiappa n'a ni introduit ni favorisé la traite des nègres.

Digitized by Google

2 sept. — Il préside à Blois un synode qu'il a convoqué, dès le 20 juillet, par une circulaire de 8 pages in-8°. « Il y invite les dissidens à se présenter, à quitter leurs oratoires clandestins... On ne parlera de politique que pour affirmer l'obéissance aux lois, *l'attachement au Gouvernement.* » Cinquante ecclésiastiques à peine répondent à son appel; les champions de la nouvelle Église gallicane, les prêtres jureurs n'ont plus pour les soutenir *les sociétés de chasse*[1], on les repousse partout, on accueille avec faveur les insermentés, aucun ne se présente au synode. — Grégoire irrité publie les actes du synode (1 vol. in-8° de 94 pages), avec une violente réfutation des pamphlets dirigés contre lui... « *La fille* qui, à Blois, joua le rôle de la déesse Raison, signala sa conversion, en recevant la bénédiction nuptiale de la main d'un prêtre dissident, plus traitable que ces constitutionnels, qui auraient certainement exigé une réparation publique du scandale. »

15 sept. — Il assiste au concile métropolitain de Bourges; au retour, il adresse au premier Consul, qui le lui avait demandé, un « mémoire sur la manière de négocier avec la Cour de Rome, pour faire cesser les troubles religieux de la France ». Il établit la situation, il oppose aux crimes de la Convention et du Directoire, « la conduite sage et mesurée du général Bonaparte, qui partout respectant le culte, veut, du sein même de la religion faire sortir cette force morale propre à consolider les républiques »; il expose la politique de la Cour romaine : « *ses brefs séditieux sur les affaires de France...* Que les

1. Taine, ch. III.

Digitized by Google

négociateurs se tiennent en garde contre l'astuce et les prétentions de Rome... Le pape ne fera rien sans les individus influents du Sacré-Collège... Le levier qui ébranle la France est à Rome; les évêques émigrés dirigent le mouvement... La France est placée entre deux écueils: d'une part, les préventions de l'ambition aigrie, la cupidité irritée; de l'autre, la discorde religieuse, qui agite la République... On exagère la puissance du clergé dissident... Le Gouvernement doit encourager le clergé assermenté; le passé le prouve... *Sous le gouvernement monarchique, nos libertés* furent défendues d'une manière éclatante; aurions-nous moins à espérer du gouvernement de la République? » Il résume en quelques articles les mesures préliminaires ou concomitantes des négociations; ce document a été imprimé *in extenso* au sixième volume de l'*Histoire des sectes religieuses*. A la même époque et dans le même ordre d'idées, il rédige un « mémoire sur l'établissement d'une commission consultative pour les affaires de la religion ». Il appelle le passé au conseil de l'avenir; « la persécution religieuse a été l'une des plaies les plus profondes qu'on ait faites à la société... *Quand il y a collision entre la religion et l'État, celle-là y perd souvent, celui-ci y perd toujours... la religion est une enclume sur laquelle viendront éternellement frapper et se briser tous les marteaux...* L'expérience de quarante siècles atteste que les points de contact entre la religion et l'État sont la partie d'administration la plus délicate,... de là la nécessité de créer une commission qui s'occuperait de l'examen des rapports permanens et journaliers de la religion avec l'État... Depuis Constantin jusqu'à nos jours, on en trouve

Digitized by Google

l'analogue chez presque toutes les nations chrétiennes... Dans le siècle dernier, un *conseil de conscience* existait même sous le régent. Cette mesure ne produira que du bien, elle n'occasionnera pas de dépenses, les frais de bureau seront presque nuls; un local, un secrétaire, quelques livres faciles à trouver dans les dépôts. La commission devra en outre s'occuper de l'instruction de la jeunesse, *une lacune de dix ans est un des dangers les plus imminens qui puissent menacer la société.* Elle se composerait de dix membres choisis parmi les hommes de loi, les magistrats, les ecclésiastiques... L'auteur de ce mémoire invariablement attaché à la République n'a pas le désir de se donner une importance politique, à laquelle il n'aspire pas, ni la prétention de tracer des règles à l'autorité gouvernante... *faire le bien et le bien faire,* telle est sa devise et quand même le premier Consul n'adopterait pas le projet, le motif qui l'a dicté obtiendrait encore son approbation. » Dans un dîner chez Joseph Bonaparte, « l'aménité du maître de la maison me mit à portée de converser longtemps avec Spina, un des agents de la Cour romaine venus à Paris... Il désirait une entrevue avec moi..., des intermédiaires furent chargés d'en provoquer une, entre autre, Savoye, de Gérando (de l'Institut) et même Lalande, qui dans ses ineptes et abominables brochures, distribue des brevets d'athéisme. Si M. Spina désire me voir, répondit Grégoire, il peut venir... L'entrevue eut lieu... Spina sortit, je pense, plus pénétré d'estime que d'amitié. Les gazettes m'envoyaient en ambassade à Rome, une foule de gens sollicitaient des places dans ma légation, elles me décoraient du cardinalat, qui n'est qu'une superfétation étran-

Digitized by Google

gère à la hiérarchie et surtout inconnue de la primitive Église [1]. »

1801 (*an IX*). *28 vend.* — Le ministre de l'intérieur nomme le citoyen Grégoire membre du Conseil du Conservatoire des arts et métiers.

25 frim. — Il reçoit un diplôme de membre associé correspondant du lycée des sciences et arts de Marseille.

27 niv. — On lui adresse le diplôme d'associé correspondant de la Société libre d'agriculture des Pyrénées-Orientales.

31 mars. — La situation de son diocèse est déplorable; les vicaires généraux de l'évêque de Thémines ont publié un mandement; son vicaire Boucher est mort, Dupont s'est rétracté, il y a plus de soixante prêtres insermentés dans la seule ville de Blois, il ne reste pas quatre-vingts prêtres constitutionnels.

29 juin (*10 mess.*). — Au jour de la fête de Saint-Pierre, en l'église métropolitaine de Paris, l'évêque de Blois prononce le discours d'ouverture du deuxième concile national : il signale les efforts tentés depuis le premier concile pour rétablir le culte; il voudrait inscrire sur le frontispice du siècle qui vient de s'ouvrir : accroissement de la foi, régénération des mœurs, union des cœurs; il insiste sur l'utilité, la nécessité des conciles et des synodes, il fait une revue rétrospective des concordats, il flétrit les tentatives impies pour substituer le décadi au dimanche, il déplore, avec amertune, la lâcheté, la mauvaise foi des dissidents, qui refusent de prendre

1. *Mém.*, t. II, 95-96.

Digitized by Google

part à des conférences sur les points controversés ; un gouvernement sage accueillera ses efforts ;... *dans un État républicain, la religion doit être l'indispensable supplément de la loi,...* seule la religion avait créé, en France, une multitude d'établissements ouverts à l'instruction et d'hôpitaux ouverts au malheur... « Nous défendrons avec la même intrépidité les prérogatives du Saint-Siège et les libertés de l'Église gallicane. » Sa péroraison est chrétienne: « Que le Dieu de paix et de charité répande ses dons sur vous et sur vos pasteurs! fidèles à notre vocation, marchons courageusement vers la montagne d'Horeb, vers cette terre promise éclairée par les splendeurs des jours éternels, où la fin du voyage sera le commencement du bonheur ! .»

Des considérations politiques abrégèrent la durée de ce concile, à la suite duquel Grégoire fit imprimer un programme de conférences publiques sur le schisme de France (1 vol. in-8°) et aussi un mémoire, que lui avait demandé Joseph Bonaparte, sur les moyens de réunir l'Église grecque schismatique au centre de la catholicité. Évidemment Grégoire espérait que le premier Consul ferait triompher l'Église constitutionnelle : « Rien n'était plus facile que de maintenir en place ce clergé constitutionnel, ami de la paix, composé d'évêques et de prêtres triés par la persécution [1]. »

A Auteuil, chez la veuve d'Helvétius, Bonaparte lui avait témoigné une confiance et des sentiments auxquels il était fort sensible : « Sur son invitation, plusieurs fois

1. *Mém.*, t. II, 93.

Digitized by Google

je m'étais rendu à la Malmaison; dans nos conversations prolongées, au milieu des bosquets, nous avions longuement discuté les moyens de pacifier l'Église de France. » Aux mémoires, dont j'ai parlé déjà, il faut ajouter des rapports et des notes, qui prouvent qu'il avait sérieusement étudié la question: « De l'État du clergé constitutionnel. — De l'Esprit religieux en France. — De l'Élection des pasteurs par le clergé et le peuple. — Du Droit des métropolitains pour instituer les évêques. » Le premier Consul admirait l'intelligence de Grégoire, son courage, sa lutte contre l'impiété, mais il redoutait l'opiniâtreté de ses idées; il craignit le retour des anciennes querelles, aussi confia-t-il à l'abbé Bernier la mission de négocier avec Spina et le cardinal Conzalvi le Concordat de l'an IX, qui fut signé le 15 juillet 1801. Une nouvelle circonscription des diocèses fut faite, de concert avec le Saint-Siège; le pape demanda aux évêques anciens et nouveaux de donner leur démission.

16 vendém. an X. — Surpris et attristé, Grégoire, dans une lettre, à M^me^ Dubois, attaque Paris : « Cette ville sale, puante, malsaine; ces inconvéniens ne sont rien comparativement à ceux qui résultent de l'accumulation de toutes les folies, de tous les vices, de tous les crimes. » Il se console de tout le mal qu'il a éprouvé, en retour du bien qu'il a tenté de faire,.. heureusement il va sortir de cette tourmente, il sera plus heureux dans sa retraite... « Gardez toutes ces confidences pour vous, soignez votre santé, ayez confiance en Dieu, vous avez quelquefois j'ai presque dit souvent des impatiences, qui ne sont pas chrétiennes. Salut, respect et attachement. Grégoire, év. de Blois et *bientôt évêque tout court.* » En effet, son

Digitized by Google

rôle dans l'Église constitutionnelle, sa haine contre la royauté l'exclurent de l'épiscopat, où douze de ses collègues furent admis. Il envoie sa démission à l'évêque de Bourges, son métropolitain, et non pas au pape. Puisse cette démarche, lui écrit-il, donner lieu au choix d'un pontife qui fasse le bonheur de mes diocésains... qui réunisse tous les cœurs dans les liens de la charité!... Il se désiste volontairement, librement, spontanément de tout droit et juridiction, mais il persiste invariablement dans les principes qu'il a toujours professés. Sa lettre pastorale est empreinte, au début surtout, d'un sentiment d'amertune et de dépit : « Je ne vous connaissais pas, vous vîntes m'arracher au repos,... aux auteurs de mes jours,... à la contrée où j'ai pris naissance, *où sont les tombeaux de mes ancêtres*... » Il retrace les difficultés qu'il a rencontrées; il en accuse « la faiblesse, la lâcheté, la versatilité de la plupart des hommes... Combien j'en pourrais citer dont le caractère aussi variable que les nuages agités par les vents, aussi mobile que l'empreinte tracée sur le sable avaient des masques adaptés à toutes les phases de la Révolution ! » Le clergé n'est pas épargné. « Retracerai-je la conduite de ces turbulens, que j'ai peints dans une foule d'écrits ? Menaces, mensonges, calomnies, lettres anonymes, libelles, tels furent leurs moyens... » Il flétrit ces prêtres rétractés et apostats, qui passèrent des tentes d'Israël sous les tentes des Philistins. Il rappelle ce qu'il a fait comme évêque et comme homme politique, il explique sa nomination à la Convention, *qui laissa passer aux mains du crime, le sceptre du pouvoir*. Ce qui le console, c'est qu'il a été *aimé des bons* et *honoré de la haine des méchants*. Il fait allusion

Digitized by Google

à l'époque où il a connu l'indigeuce, « que vous avez ignorée ou feint d'ignorer ». Mieux inspiré, il trouve en finissant des paroles émues et chrétiennes : « Puissiez-vous, bien-aimés coopérateurs, dans l'exercice d'un ministère *désormais* plus paisible, goûter les consolations les plus douces!... Quelles soient, en attendant les récompenses éternelles, un dédommagement pour tout ce que vous avez souffert pour Jésus-Christ ! En offrant l'auguste sacrifice, rappelez-vous de celui.... qui fut votre évêque,... qui se souviendra toujours de vous avec l'émotion de l'estime et de l'amitié, recevez mes tendres embrassemens et mes adieux. Et vous, mes diocésains, entendez, pour la dernière fois, les exhortations de celui qui, par votre choix et sur vos instances, devenu votre évêque, fut en cette qualité consacré et institué *légitimement*... Soyez fidèles aux vérités saintes... Soyez bons, justes, charitables, chastes... Respectez vos pasteurs et les dépositaires de l'autorité... Veillez sur l'éducation de vos enfans... Nous nous retrouverons dans l'éternité... Pour rendre compte, moi de mon ministère, vous du bon usage ou de l'abus que vous en aurez fait... Que le Dieu de miséricorde reçoive dans son sein les pasteurs et les ouailles... Paix à l'Église, paix au peuple des villes et des campagnes, de la part de Dieu Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il ! » Sa démission fut accueillie avec indifférence, il réclama une partie des registres et des actes de son épiscopat et il fit insérer, dans son journal, une prière ou plutôt une défense aux curés de correspondre avec lui. Il publia, en 3 volumes in-8°, les actes du deuxième concile national.

3 frim. — Président du Corps législatif, orateur de la

Digitized by Google

députation envoyée au Gouvernement, il rend en fort bons termes, un juste hommage aux consuls : « Le tableau de la situation intérieure et extérieure de la République a inspiré au Corps législatif le plus vif intérêt et les plus douces espérances... La paix, qui fut toujours l'objet de nos désirs, arrive sur les ailes de la victoire... Échappée aux orages, qui ont assiégé son berceau, aux malheurs qui ont tourmenté son enfance..., la République, tranquille au dedans, respectée au dehors,... fait son entrée solennelle dans l'univers et s'assied majestueusement au rang des premières puissances... Treize ans de révolutions ne sont donc pas perdus pour les amis de la liberté! Puissent-ils désormais oublier les erreurs et les torts de quelques frères égarés!... Aux fureurs de la Ligue, aux délires de la Fronde succéda un siècle illustré par les monumens du génie... Retrempé au milieu des tempêtes révolutionnaires, le caractère national va développer son énergie et s'élancer vers tout ce qui est utile et juste... Les arts consolateurs... s'élèveront aux conceptions les plus hardies... L'histoire classera les matériaux accumulés autour d'elle et remplira la tâche immense que le premier Magistrat lui a imposée... L'industrie et l'agriculture vivifieront toutes les parties du corps social. La sagesse et le courage du Gouvernement ont amené cet ordre de choses : recevez, citoyens consuls, les félicitations du Corps législatif... Pénétré de la dignité et de l'importance de ses fonctions, il s'empressera de seconder les vues du Gouvernement pour conduire la République au plus haut degré de félicité... La confiance et l'amour du peuple seront la plus douce récompense des dépositaires de l'autorité. »

Digitized by Google

5 frim. — Notre plus belle colonie, Saint-Domingue, est en révolte; Bonaparte réunit des conseillers, des membres des Corps législatifs pour conférer sur les mesures à prendre ; la plupart réclament une énergique répression, seul Grégoire plaide la cause des nègres : « Vous êtes incorrigible », lui dit le futur empereur. Par 211 voix contre 65 l'esclavage est rétabli. A la prière de l'évêque de Blois, Mauviel, sacré évêque de Saint-Domingue, était parti sous les auspices du premier Consul; Toussaint-Louverture refusa de le recevoir. Il faut lire dans les *Mémoires* (t. 1^er^, 289 à 300), un résumé de tout ce que Grégoire a dit, a écrit et a fait en faveur des colonies.

1801 (an X). 8 frim. — Grégoire est élu membre du Sénat au lieu et place du citoyen Crassous. Sa candidature a été fort discutée, il a échoué, le 9 et le 21 ventôse an IX. M. Carnot prétend que Bonaparte en est cause, l'évêque est plus juste : « Mon caractère épiscopal et ma conduite religieuse étaient mis en avant pour me repousser. » A la veille de l'élection, il avait adressé au président une lettre très digne : « Il importe à ma conscience, à ma délicatesse, à mon honneur, à mon repos qu'elle vous soit remise avant la séance du vote. » Il y affirme l'invariabilité de ses principes religieux, sa résolution d'y joindre comme ecclésiastique, les actes extérieurs, qu'il considère comme des devoirs; il sait souffrir, il ne sait pas s'avilir, il gardera jusqu'à son dernier soupir sa fierté et son indépendance. « A ma grande surprise, je fus élu sénateur, par le concert généreux des patriotes; Clément de Ris, malade, se fit porter à la séance... L'amitié reconnaissante n'oublie jamais un

Digitized by Google

trait de ce genre[1]. » Le traitement de sénateur varia de 24,000 à 36,000 fr.

25 frim. — Il est nommé membre de l'Institut de jurisprudence et d'économie politique.

15 pluv. — La Société académique des sciences, dont les séances sont fixées, à 7 heures du soir, au Louvre, le primidi de chaque décade, l'admet au nombre de ses membres.

8 germ. — L'évêque de Metz écrit « à son très honoré collègue et très cher ami » pour se plaindre de la mauvaise conduite des prêtres rentrés... « Leur soumission n'est que jésuitique. »

22 floréal. — Le curé du Tholy le prie « de lui faire obtenir la grâce de conserver, comme vicaire, un de ses amis, qui a 57 ans et qui a professé, pendant 14 ans, à l'école militaire de Pont-à-Mousson. »

9 prairial. — Il reçoit un diplôme de membre associé de la Société de l'Afrique intérieure et de découvertes, dont le siège est à Marseille.

18 prair. — Grégoire adresse à « son révérendissime confrère », M. Osmond, évêque de Nancy, *une lettre confidentielle,* à laquelle il donnera, s'il le faut, la publicité la plus éclatante. Il chérit la paix et la religion, mais il déteste les abus et il ne craint pas le combat. Il expose ses motifs d'inquiétude et il formule ses plaintes. Il a, *sous les yeux,* une lettre dans laquelle l'évêque exige des rétractations... Il aurait pu la dénoncer au ministre de

1. *Mém.*, t. I, 436.

Digitized by Google

la police générale, il s'est contenté de signaler au premier Consul, *ces jongleries scandaleuses et ridicules...* L'époque n'est pas éloignée peut-être où éclatera sa juste indignation... Si les ennemis de la paix religieuse tentent encore d'agiter les esprits, « à l'instant, je taille ma plume et je rentre dans la carrière politique... *Si consurgat adversus me prœlium, in hoc ego sperabo...* » Après une attaque contre l'ultramontanisme et des menaces, il prend Dieu à témoin que « dans tout ce qu'il a dit, il n'a pas la moindre intention de choquer ni d'affliger le révérendissime évêque ; il voudrait même concourir à rallier autour de lui l'affection de son vaste diocèse. Il fait l'éloge de la piété, des mœurs, des lumières du clergé, il vante le mérite des préfets de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, il rappelle le bien opéré par les évêques Maudru et Nicolas et il termine par ces mots : « J'ose croire que cette franchise mérite de votre part une réponse animée du même esprit et que bientôt elle m'arrivera, les événemens prochains diront si je me suis trompé. Salut et respect. » L'évêque de Nancy ne répondit pas, « soit par manque de bonnes raisons, dit Grégoire, soit par défaut d'honnêteté, ou par ce double motif ».

A la même époque, il écrit au P. Collin, son successeur à la cure d'Emberménil : « Si un Dosmond ou tout autre avait l'insolence de vous parler de rétractation, annoncez-lui que vous allez dénoncer ce fait au ministre de la police générale, et dites que c'est moi qui vous ai donné ce conseil ; en même temps, vous me préviendrez pour que j'en parle au ministre... les réfractaires sont enragés, parce qu'ils voient leur cause perdue... Publiez

Digitized by Google

ma lettre sur les toits. Vous aurez vu dans les *Annales* un morceau de ma façon sur cet objet[1]... »

26 messidor. — Voyage en Angleterre. « J'ai toujours aimé les voyages à l'étranger, dit-il en ses *Mémoires,* peut-être en publierai-je des fragmens. » Il a laissé des manuscrits, des notes, des lettres, que l'on consulte avec intérêt: il écrit, de Londres à M^me^ Dubois: « Bonne et respectable mère, aujourd'hui, je reçois enfin vos deux lettres des 8 et 16 messidor; il était temps qu'elles arrivassent, votre silence m'inquiétait cruellement... Il serait trop long de vous détailler tout ce que nous avons fait... Visites aux établissemens de bienfaisance, aux monumens, aux savans... Tous nos momens sont employés utilement... *Les journaux parlent, d'une manière honorable, de nos occupations littéraires en ce pays...* J'ai lieu de me louer beaucoup de l'accueil que je reçois. » M^me^ Dubois lui a parlé de sa mère, il en exprime sa pieuse reconnaissance: « Vous avez donc la bonté de penser à votre Henri et surtout à une tendre mère qui est au ciel. J'espère aussi y arriver... Je fais les mêmes vœux pour vous, qui avez pour moi la tendresse d'une mère. » Il a visité les magnifiques établissements et les fermes du duc Belford, il est fier de s'être promené, *en habit violet,* au parc de Saint-James; à son retour, il lit à l'Institut une réfutation de la théorie de Godwin sur la reconnaissance. Il avait, à Londres, refusé de se

1. J'ai réuni plus de cent documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire du schisme en Lorraine (1793 à 1802): lettres pastorales, mandements, discours, éloges funèbres, procès-verbaux des synodes de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle, et j'y ai constamment trouvé l'influence de l'évêque de Blois.

Digitized by Google

rencontrer avec cet écrivain, « qui dans *sa justice politique,* prétend établir par de spécieux paralogismes que la reconnaissance est un vice ». Il ajoute cependant que « les amis ressemblent presque tous aux cadrans solaires : ils ne sont d'usage que dans les beaux jours. »

Il résume dans un mémoire déposé à l'Institut ses « observations sur l'état actuel de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives dans les départemens de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, des Vosges, de la Meurthe et du Bas-Rhin ». En 1871, je copiais, à la Bibliothèque nationale, ce manuscrit important lorsqu'on m'informa que M. Ulysse Robert le mettait sous presse.

13 vendém. (an XI). — Le professeur Mollevaut lui écrit : « Citoyen, sénateur et cher compatriote, vous recevrez par ce courrier, des imprimés relatifs à une société libre des sciences, lettres et arts, qui vient de se former, à Nancy, par mes soins et ceux de mes fils... Il y a ici des hommes instruits, qui ont de bonnes vues, mais l'isolement est funeste, nous voulons le faire cesser... Nous avons besoin de votre secours puissant... La société vous prie de l'honorer du titre de son associé. » La réponse ne se fit pas attendre ; Mollevaut le remercie de « *sa lettre aimable et de ses démarches singulièrement* bienveillantes ». Il le charge de ses remerciements et de mille civilités pour M. et M^me^ Dubois.

Le secrétaire de la même société, Vilmette, écrit aussi à son *vénérable et très respectable compatriote,* il est heureux qu'il ait accepté le titre d'associé ; « vous aimez les Nancéiens et les Nancéiens vous aiment... servez-leur de protecteur, ainsi que vous l'avez témoigné en tout temps. »

6 frim. — Un vieux prêtre, Oudin, rue de la Harpe, 26,

Digitized by Google

expose à l'évêque son extrême infortune : « Pour sortir des prisons de la Terreur et sauver sa vie, j'ai pris une personne pour compagne : serait-ce un obstacle insurmontable à tout espoir d'être secouru ? Votre cœur, pénétré de cette divine charité qui embrasa le cœur des premiers apôtres, se refusera-t-il à me tendre une main secourable ? Le Saint-Père me l'a tendue pour le spirituel... Agréez, respectable prélat, l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance. »

13 germ. — Le secrétaire de la Société académique libre du Bas-Rhin lui exprime sa reconnaissance, son respect, son admiration : « Continuez, Monsieur le Sénateur, à combattre avec une égale force l'*intolérance et l'irréligion*. »

1^er^ nivôse. — Le citoyen Haldat, secrétaire de l'Académie de Nancy, rend hommage à Napoléon Bonaparte, protecteur de la Société, et il donne lecture de l'adhésion de M. Grégoire, l'un de nos compatriotes, sénateur et membre de l'Institut : « Je suis extrêmement flatté d'être membre d'une société établie pour le progrès des connaissances utiles, dans la contrée qui m'a donné le jour. Mon agrégation se lie à une foule de souvenirs chers à mon cœur. L'émotion que j'éprouve acquiert plus d'énergie, en parcourant la liste de mes nouveaux collègues... Si je puis seconder les efforts de votre Société, en acquittant un devoir, je goûterai un plaisir. »

20 germinal. — Voyage en Belgique et en Hollande. Il écrit de Bruxelles à M^me^ Dubois : « Je suis arrivé, hier soir, un peu las de poussière et de chaleur, mais bien portant, je partirai probablement mardi pour Anvers. » Son épître sera courte, car il a beaucoup à cou-

Digitized by Google

rir, à voir, à prendre des notes... « Tâchez, bonne mère, de faire tout pour votre santé, promenades, bains; courez le voisinage avec nos amis, que j'embrasse... Je regrette nos soirées charmantes du dimanche... Il y a au jardin, sur le grand abricotier, un nid de chenilles, que nous avons oublié de détruire; hâtez-vous de faire la guerre à cette légion vorace... J'embrasse M. Dubois et je salue respectueusement la bonne mère, dont j'espère trouver des lettres à Utrecht. »

1er floréal. — De Rotterdam. Il est arrivé lundi; il a voyagé par terre et par eau, il a écrit six lettres, il n'en a reçu que trois; il se plaint du froid, du vent, de la pluie... Les villes et les villages sont d'une propreté qui enchante, la propreté règne partout: « Je crois qu'à cet égard la bonne mère descend de quelque famille hollandaise... La statue d'Érasme est en face de notre auberge, je parie que vous ne connaissez pas le citoyen Érasme?... Dans ses écrits il a parsemé sur le compte des femmes quelques vérités qu'elles appelleront méchancetés, il faut lui accorder grâce, le sujet est si abondant... D'un autre côté, il était distingué par ses vertus, sa piété, ses talens. » A Utrecht, il a eu grand soin de visiter la maison où naquit Adrien VI: « Si à la place de Pie VII, un autre Adrien eût occupé la chaire de Saint-Pierre, nous aurions eu moins de peines pour les affaires du clergé. » Il achève sa lettre dans le bateau qui le conduit à Delft, fondée par un duc de basse Lotharingie; « il est à merveille dans le *wœf*, chambre d'honneur, avec coussins, tables et miroirs... Une espèce de boudoir flottant. »

A Amsterdam, il visite les synagogues, il reçoit les félicitations et les remerciements des rabbins, son nom

Digitized by Google

est intercalé dans les strophes hébraïques d'un cantique sacré... « Cette effusion de bienveillance envers un évêque catholique est un trait auquel applaudiront également la religion et la philosophie. »

An XII. 19 vend. — Son ancien bienfaiteur, Sanguiné, curé de Saint-Epvre, lui écrit : « Très cher et très fidèle ami », il lui recommande plusieurs affaires, il se loue du citoyen préfet : « A vous, salut, respect, tout le cœur de votre ami. »

15 nivôse. — Dulaure lui écrit : « J'ai reçu le catalogue manuscrit et votre lettre, je vous envoie les quatre volumes... Trop heureux de posséder quelque chose qui puisse vous faire plaisir... Recevez mes salutations amicales et faites agréer mes respects à M^me^ Dubois. »

21 germ. — Un prêtre de Blois se recommande à lui : « Vous connaissez mieux que moi, l'ingratitude des Blaisois. »

10 floréal. — Consulté ainsi que ses collègues sur les changements à apporter au pacte constitutionnel, il adresse à la commission des dix établie par un décret du 6 floréal, une déclaration en 23 articles ; il est opposé à tout système héréditaire dans le pouvoir exécutif, à tout changement de dénomination dans le titre de la suprême magistrature ; néanmoins, il promet « *la soumission la plus sincère au vœu que la nation aura librement émis sur l'organisation de son gouvernement* ». Le 18 floréal, dans une lettre à la commission, il développe sa pensée : « Quand le peuple, devant la majesté duquel tout doit s'incliner et de la souveraineté duquel dérivent tous les pouvoirs, aura parlé, chacun doit obéissance loyale et entière. » Comme on pourrait un jour travestir son opi-

Digitized by Google

nion, il demande que sa lettre soit déposée aux archives du Sénat; lorsqu'on vota sur l'impérialité, Bonaparte eut toutes les voix, excepté deux billets blancs et trois *non*. « Lorsque la question de l'hérédité fut soumise au scrutin, seul je réitérai mon opposition... J'ai prêté le serment et l'on peut compter sur ma fidélité plus que sur celle des flagorneurs, qui assiègent la puissance pour capter sa faveur... J'obéis à ma conscience... *Si, ce qu'à Dieu ne plaise, et ce qui heureusement n'arrivera pas,* les Bourbons rentraient en France, à l'instant, je la quitterais pour me soustraire à leur vengeance. »

1803. 1er août. — Il conduit sa respectable amie en Lorraine. — J'ai raconté dans la première partie les incidents de ce voyage. — Le 30 thermidor, Mgr Osmond écrit au Conseiller *d'État* Portalis : « Dans ce moment, nous ressentons la funeste influence du passage du sénateur Grégoire, qui a été choqué de la tranquillité dont nous jouissons..., de mon silence sur les lettres *indécentes* de l'an dernier et du peu de besoin que l'on avait de ses avis. » Plus tard, il ajoute: « Je vous ai prévenu, il y a un mois environ, que le passage et le séjour d'un homme *influent,* dans ce pays, allaient lui devenir funeste; depuis, les notes de M. Georgel, mon représentant dans les Vosges, sont remplies de doléances... L'on est devenu encore plus audacieux dans la Meurthe... Un inamovible a été détaché vers moi pour me faire des remontrances. » La situation du nouvel évêque était réellement très difficile; aux funérailles de l'évêque Nicolas, il y eut des troubles; le ministre exigea des explications, Mgr Osmond offrit sa démission. Dans un mémoire (18 déc. 1807), il signale M. le sénateur Grégoire comme

Digitized by Google

l'auteur principal des diatribes imprimées contre lui, et des difficultés qu'il éprouve.

1er messidor. — Grégoire fait son testament. J'en ai indiqué, dans la première partie (26-30), les dispositions essentielles; il me semble nécessaire d'en reproduire textuellement quelques autres : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je soussigné, Henri Grégoire, évêque de Blois et sénateur, incertain de l'heure à laquelle il plaira à Dieu de m'appeler à lui, après m'être prosterné en sa présence pour invoquer ses grâces, j'ai cru devoir par ce testament manifester mes sentimens sur divers objets et régler mes affaires temporelles... Les divisions qui ont affligé l'Église gallicane ont contristé mon cœur, j'ai tâché de rendre service à mes frères dissidens, je leur ouvris toujours les bras de la charité, mais je gémis de voir que la plupart d'entre eux... tourmentent ce clergé constitutionnel toujours attaché à la patrie et sans les efforts duquel la religion eût été peut-être exilée de France. Tout évêque a droit d'avoir chez soi une chapelle... la mienne est le lieu où j'ai presque toujours rempli mes devoirs religieux et non à Saint-Sulpice, ma paroisse... En voici les raisons... Les évêques démissionnaires ne sont pas admis, dans les églises, sous le costume qui leur est propre, j'ai cru, non par un sentiment d'orgueil, mais par respect pour l'épiscopat, qu'il valait mieux ne pas fréquenter habituellement les églises, que d'y être en quelque sorte confondu avec des laïcs... Dans les diverses fonctions que j'ai remplies, comme vicaire, curé, évêque, législateur, sénateur..., j'ai tâché d'acquitter mes devoirs, mais je n'ai pas la présomption de croire que je n'y ai pas fait de

Digitized by Google

fautes, je prie Dieu de me les pardonner... Avec sa grâce je mourrai bon catholique et bon républicain... Je veux que l'on acquitte fidèlement tout ce que je pourrai devoir ; on trouvera dans mes papiers la note de ce qui m'est dû. Je travaille à l'histoire de l'Église gallicane pendant la Révolution... Si je meurs avant de l'achever, j'espère qu'elle le sera par le révérendissime Moyse, mon ami... Il m'a promis de me suppléer... En conséquence, je veux qu'on lui remette mes manuscrits, extraits, notes, lettres authentiques et autres papiers..., déposés dans mes archives, ainsi que les registres originaux des deux conciles nationaux, dont le double a été par moi déposé à la Bibliothèque nationale... Le manuscrit contenant mon testament moral et les mémoires de ma vie ecclésiastique seront remis à Mme Dubois ; elle m'a promis de les faire imprimer... Je prie M. Lanjuinais, sénateur, et M. Silvestre de Sacy, de l'Institut, de vouloir bien être mes exécuteurs testamentaires ; ces deux savants chrétiens et citoyens me sont attachés ; ils ne me refuseront pas ce dernier acte d'amitié... Fait à Paris, le 1er messidor mil huit cent-quatre de Jésus-Christ, an XII de la République. » Cet acte institue son héritière unique et légataire universelle, Mme Marie-Anne Brenier, épouse de M. Dubois, qui, depuis quinze ans s'occupe de ses affaires temporelles.

La même année, il commence la rédaction de ses *Mémoires,* qu'il termine en 1808, et il publie un *Essai sur l'agriculture, en Europe, au seizième siècle.* Cette étude sérieuse des procédés de l'agriculture, en Lorraine surtout, fut insérée dans les *Mémoires de la Société d'agriculture* d'abord et ensuite dans une édition du *Théâtre*

Digitized by Google

d'agriculture, d'Olivier de Serres, réimprimé par Bosc, en 1804. » En l'an III, il avait réclamé les honneurs du Panthéon pour le célèbre agronome, dont le buste fut placé dans la salle des séances de la Convention.

1er fructidor. — Le Pape est à Paris, pour le sacre de l'Empereur ; malgré les instances du cardinal Fesch, de l'abbé Émery, du ministre de la police, du secrétaire des Brefs, M. Devoti, Grégoire ne fait pas visite à Pie VII. « Certes, je n'avais aucune répugnance à visiter le chef de l'Église, il fut et sera toujours l'objet de ma tendre vénération, mais j'avais mis pour condition que me présentant, non comme sénateur, mais comme évêque, je serais reçu en cette qualité : avec moi serait quelqu'un qui pût certifier mes discours et ma conduite... que si l'on osait tirer de cette visite une induction contre l'immutabilité de mes principes, à l'instant je reprendrais la plume pour démentir l'imposture. L'affaire en resta là. »

28 fruct. — Le sous-bibliothécaire Fachot, de Nancy, le remercie de ce qu'il a fait pour lui ; il lui rend compte du triage des 50,000 volumes entassés dans les maisons de la Visitation et des Minimes. On a fait des parts pour les bibliothèques du préfet, de l'évêque, de la Cour d'appel, de la mairie et du lycée, le reste sera vendu ou échangé. Fachot envoie sa lettre, par occasion ; il y joint les Mémoires de la Société royale de Nancy (1750-1754), comme une marque d'estime et de reconnaissance pour son cher compatriote.

1805 (an XIII). 7 vent. — En réalité, l'évêque de Blois regrette de ne pas voir le Pape ; il cherche une occasion de lui écrire : un protestant, M. Hausseman, la lui procure, en le priant de demander au Saint-Père, comme

Digitized by Google

une grâce, de baptiser ses six enfants. La lettre de Grégoire à Pie VII est fort longue[1]; après avoir exposé la requête du père de famille, il retrace la part qu'il a prise dans les événements relatifs à l'Église de France et il ne dissimule pas les considérations qui l'empêchent d'aller lui-même offrir au pontife ses respectueux hommages : « J'aurais pu saisir cette occasion pour présenter à Votre Sainteté quelques vues qui me paraissent aussi utiles à la religion et au Saint-Siège, que faciles à exécuter... Pour qu'il ne s'élève aucun nuage sur la pureté de ma foi, je me fais un devoir de répéter ici ce que j'ai sans cesse énoncé de vive voix et consigné dans mes écrits; enfant de l'Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je suis né, je vis et je veux mourir, croyant tout ce qu'elle enseigne, condamnant tout ce qu'elle condamne, soumis, suivant ses canons, au Saint-Siège, centre de l'unité, à Pie VII, chef visible de l'Église et successeur de Pierre, rempli de vénération pour son éminente dignité et pour ses vertus personnelles, je rends l'hommage le plus sincère à sa primauté d'honneur et à sa juridiction. » Il espère que Sa Sainteté ne lui refusera pas une réponse paternelle et sa bénédiction apostolique. M. Devoti, chargé de la réponse *verbale* du pontife déclara qu'il ne pouvait, en raison de son départ prochain, déférer au vœu de M. Hausseman, vu surtout la nécessité d'une enquête préalable sur les dispositions des catéchumènes. « Il est d'autant plus fâcheux, disait M. Devoti, que M. Grégoire s'obstine à refuser au Pape la consolation de rétracter son serment, qu'il n'at-

1. *Mém.*, t. Ier, 117-125.

Digitized by Google

tend que cela pour lui faire part de ses bontés. On rend justice à ses bonnes qualités, à son attachement à la religion, qu'il défend avec énergie, contre les incrédules et les libertins. »

5 prairial. — Il reçoit un diplôme de membre de la Société d'agriculture, sciences, commerce et arts de la Haute-Saône, avec une lettre très respectueuse du secrétaire. « M^me^ Dubois jouit-elle présentement d'une bonne santé ? Présentez-lui mon respectueux hommage. »

7 fruct. — Diplôme de la Société départementale des sciences et des arts de Mayence, avec un extrait très flatteur du procès-verbal de son admission.

Le citoyen Fauriel s'excuse, dans les termes les plus respectueux, de n'avoir pas rendu assez vite le livre que M. le sénateur a eu la complaisance de lui prêter ; il exprime ses remerciements et son vif regret.

An XIV. 10 nivôse. — Diplôme de membre correspondant de la Société d'émulation de la ville de Cambrai.

Août et septembre. — Voyage en Allemagne. Il visite successivement Francfort-sur-le-Mein, Berlin, Dessau, Seezen, où il constate, dans une école ou plutôt un lycée exclusivement réservé aux juifs, *les talents des maîtres et les progrès des élèves.* A Goettingen, le 30 août, il assiste à une séance de la Société royale des sciences ; on lui décerne le titre de membre associé ; le diplôme, que j'ai copié à la bibliothèque de Nancy, contient cette phrase : « *Sodalium ex suffragiis... virum doctissimum Henricum Grégoire illustrissimum imperii Galliarum senatorem, instituti... socium... quem nominis, doctrinæ, virtutisque ac prudentiæ civilis fama coluimus præsen-*

Digitized by Google

tem admiramur ac veneramur. » Au retour, il publie, sous le titre d'*Observations nouvelles,* divers opuscules, qui furent traduits en hollandais, en allemand, en italien. Il critique un règlement du Prince-Primat, qui soumet les rabbins à l'examen du consistoire luthérien : « pour être juste, il fallait soumettre celui-ci à l'examen des rabbins... cette ordonnance dictée par l'intolérance luthérienne est digne de la stupidité du moyen âge, sous un prince qui est en avant de son siècle. »

7 oct. — Diplôme de membre honoraire de la Société ducale minéralogique d'Iéna.

16 décembre. — Une lettre de part : « M. Geoffroy Saint-Hilaire a l'honneur de vous annoncer que Mme Geoffroy Saint-Hilaire est heureusement accouchée ce matin d'un garçon ; la mère et l'enfant se portent bien. » Dans le même dossier, je lis de semblables communications de la part du maréchal Lannes, de Portalis, des invitations à dîner, des billets d'enterrement : « Vous êtes prié d'assister au service qui se fera, lundi prochain, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Séverin, pour le repos de l'âme de *discrète et scientifique personne* Messire Nicolas Leroy. *De profundis.* »

26 décembre. — Grégoire assiste à une séance de l'Institut, convoqué extraordinairement pour entendre la lecture d'une lettre de l'Empereur au ministre de l'intérieur, avec injonction de la communiquer à la docte assemblée ; il nous en a conservé le texte : « Si M. Lalande continue à professer l'athéisme, je serai obligé de me rappeler que mon premier devoir est d'empêcher que l'on n'empoisonne la morale de mon peuple. » M. de Lalande présent à la séance, écrit Grégoire, pria l'Insti-

Digitized by Google

tut de recevoir sa déclaration, qu'il se conformerait aux intentions de l'Empereur.

1807. — Il publie un ouvrage intitulé : *De la Littérature des nègres, ou recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature.*

2 avril. — Diplôme de membre associé étranger de la Société académique de Besançon, délivré à M. le sénateur Grégoire, évêque démissionnaire, membre de l'Institut. Le secrétaire, un de ses anciens amis, lui écrit : « N'allez pas nous réfuser, je vous excommunierais, j'attends même que vous me ferez une petite lettre ostensible portant votre acceptation... Malgré un carême *à feu et à sang,* je me porte assez bien... Conservez précieusement votre santé et donnez le même avis à M^me^ Dubois, que je prie d'accepter mes hommages, ainsi que vous et M. Dubois ; je vous embrasse tendrement. »

1808. 12 mars. — Seul, il refuse de voter l'adresse de félicitations à l'Empereur au sujet du rétablissement des majorats, d'une noblesse héréditaire et des titres héraldiques. On le dénonce, il écrit : « Je suis persuadé que l'Empereur a un profond mépris pour les délateurs et de l'estime pour l'homme courageux, qui se montre aussi intrépide dans l'énoncé de ses opinions *que fidèle à ses serments envers lui...* Ma fidélité n'est pas un calcul d'intérêt, mais le dictamen de ma conscience, qui *sans approuver se soumet et qui a promis non d'aimer, mais d'obéir.* » Il faut lire dans ses *Mémoires,* surtout dans les notes privées, ses boutades sur le Sénat, sur la noblesse ; il y a des phrases mêlées de latin, inachevées. « Le Sénat a septembrisé les principes... Armoiries, *ego* une croix... *Nova* noblesse, insolence... Noblesse, fruit

Digitized by Google

d'adultère... Sénat conservateur, oui conservateur de ses traitements... »

2 avril. — Diplôme de membre de l'Académie royale de Munich.

23 avril. — Il termine ses *Mémoires*, qu'il conserva durant 23 ans; ils devaient être publiés après sa mort, « comme une confession et un testament ». Les deux manuscrits sont déposés à la bibliothèque de l'Arsenal. Je les y ai tous deux consultés : le premier (n° 259) comprend 333 pages in-4°. Grégoire a écrit sur le verso des lettres et des notes, qui m'ont fourni les plus utiles renseignements sur sa vie privée, ses relations. Le second (n° 5291) est une copie mise au net de cet important travail, auquel M. Carnot déclare avec raison « qu'il n'y a pas été changé une ligne ». L'épigraphe est de saint Jérôme : « *Hoc mihi præstiterunt amici mei, ut si tacuero reus, si respondero inimicus judicer, dura utraque conditio, sed e duobus eligam quod levius est.* Le bonheur a fui loin de moi, depuis mon entrée dans les affaires publiques... toujours moi et n'appartenant à aucun parti, j'ai été en proie à la rage de tous... L'homme probe doit repousser l'imposture des accusations, comme celle des éloges... J'écris sous les yeux de celui qui voit tout et dont la providence tutélaire m'a comblé de grâces... Je n'ai jamais compté que sur Dieu, je me confie à sa miséricorde et j'abandonne à l'injustice ou à la justice des hommes ces Mémoires, qui ne paraîtront qu'après ma mort. » J'ai publié dans la première partie de nombreux fragments sur le chapitre II, relatif à son enfance, à son adolescence, à ses premiers travaux. Voici quelques extraits des autres : « *Ma vie littéraire.* Lorsque la Conven-

Digitized by Google

tion, livrée au brigandage, ne permit plus à la raison l'accès de la tribune, lorsque le blasphème, les déclarations furibondes et les paroxismes de la frénésie y remplacèrent le langage de l'humanité et de la sagesse, le comité d'instruction publique me parut le seul où quelque bon sens s'était réfugié... Mais là aussi était l'ombre au tableau... J'ai mentionné ailleurs l'histoire de ce calendrier nouveau inventé par Romme pour détruire le dimanche... D'après ses calculs, il découvrit que, dans 3,600 ans, l'année ne devait pas être bissextile... Il nous fit un rapport sur cet objet et il présenta au comité un projet de loi... Je demandai l'ajournement à 3,600 ans; l'ajournement fut adopté et le rapport imprimé. Au comité, j'étais réduit sans cesse à lutter contre des projets dictés par la haine antireligieuse... Plus d'une fois... on fit admettre des propositions hideuses ou absurdes, lorsque j'étais forcément absent par maladie ou pour intercéder, au comité de sûreté générale, en faveur de malheureux persécutés... gens de lettres ou prêtres dissidents... Pour sauver les gens de lettres, je fis créer une commission des arts... Nous mettions ou faisions mettre en réquisition les gens de lettres cachés ou endoloris dans les divers coins de la France... J'en avais dressé des listes... A l'Institut, j'ai lu: 1° une réfutation de la théorie de Godwin sur la reconnaissance; 2° un voyage dans les Vosges; 3° des recherches sur la domesticité; 4° un traité sur les facultés et la littérature des nègres; 5° l'apologie de Barthelémy de Las-Casas; 6° un mémoire sur Sierra-Leone; 7° un essai sur le progrès des sciences politiques; 8° une histoire de l'agriculture au XVI^e^ siècle... Voué aux lettres dès mon enfance, j'ai vécu avec

Digitized by Google

ceux qui les cultivent ; peu d'hommes, en Europe, ont eu avec eux des correspondances aussi étendues... Les gens de lettres ne sont guère que des meubles de décoration, de vanité, dont par là même on fait des meubles de garde-robe... En rédigeant cette philippique, autrefois j'eusse excepté du blâme les savants. Mais sous ma plume accourt le souvenir des adulateurs... La probité politique est très rare, il en est de même de la probité littéraire... Dans un ouvrage sur les progrès de l'art social, je place en première ligne les efforts concertés de tous les hommes qui cultivent leur raison ou communiquent au public le fruit de leurs recherches... Muratori a jeté quelques vues sur une confédération des savants, il nomme des archontes... La République des lettres frappe d'anathème quiconque voudrait l'asservir... Les Français cultivent peu les langues ; semblables au gentilhomme qui, à défaut de mérite personnel, se targue de celui de ses ancêtres, ils sont d'une ignorance grossière sur les littératures étrangères... Mes correspondances en diverses contrées, mes réunions hebdomadaires de savants étrangers et nationaux sont pour moi une source intarissable de jouissances pour l'esprit et pour le cœur.

« *Ma vie politique.* — La calomnie, qui affirme toujours et qui ne prouve jamais, a répété que nous avions reçu de l'argent des nègres... Je pardonne volontiers aux colons de m'avoir, au Cap, pendu en effigie... J'avoue que leur mauvaise foi et leur tyrannie m'ont attaché à la cause des nègres... Toussaint-Louverture me suppliait de faire moi-même le voyage de Saint-Domingue pour organiser l'administration spirituelle... Ma haine pour le despotisme m'a valu la haine de Calonne,

Digitized by Google

de Bertrand de Molleville... Louis XVI lui-même m'a accusé dans ses lettres. — Un jour, dans le cours de ma présidence, je portais, au roi, des décrets ; on me dit que le roi était au Conseil et que je ne pouvais le voir... J'exprimai mon indignation au grand-maître de la garde-robe... Une heure après, je retournai chez le roi, l'appareil des honneurs rendus au président eut quelque chose de plus solennel qu'à l'ordinaire. Mirabeau me succéda... Je lui recommandai de ne pas se laisser manquer par le Président du pouvoir exécutif... Lorsqu'on eut la simplicité de ramener le transfuge, qu'il fallait pousser hors des frontières, en lui fermant à jamais les portes de la France, le peuple avait encore le sentiment de sa dignité... Partout où passait la voiture, défense était faite de se découvrir et des secrétaires de bureau accourus sans leurs chapeaux furent obligés d'y suppléer en nouant leurs mouchoirs autour du cou. — *Je ne connais rien de plus fou, de plus impolitique que d'avoir voulu greffer le républicanisme sur l'impiété,* c'est-à-dire sur ce qui lui est le plus opposé, au lieu de montrer partout la sainte alliance du christianisme et de la démocratie. Imperturbable dans mes principes politiques et religieux, je suis détesté par ces individus, dont les variations sont aussi nombreuses que celles dont Bossuet a tracé le tableau... Se relèvera-t-elle jamais de son ignominie cette France si avilie et si vile?... Je vois de toutes parts le despotisme et le népotisme escortés de l'ignorance applaudir à la secte des obscurants... La plupart des hommes à talent qui nous restent, plus vils que les individus qui remplissent les bagnes et les repaires du libertinage, semblent confédérés pour étouffer

Digitized by Google

même la liberté de penser... Mais où me conduisent ces réflexions amères? à l'aurore de la Révolution, je crus sourire à la liberté, je me livrais à cet élan, avec la loyauté et le dévouement sans bornes d'un cœur brûlant du désir de concourir au bien de ses semblables, de ramener la vertu et le bonheur sur la terre... Dans les dix-neuf siècles révolus depuis dix-neuf ans, on a fait sur le cœur humain un cours expérimental le plus complet, le plus désolant... N'est-ce pas Racan[1] qui l'a dit:

Vouloir ce que Dieu veut
Est la seule science
Qui nous mette en repos.

C'est la traduction versifiée de ces mots : *Fiat voluntas tua.*

« *Ma vie ecclésiastique.* — Une éducation chrétienne et raisonnée est un des plus grands bienfaits de la Providence; par là elle m'avait prémuni contre les dangers à courir dans la société des gens de lettres... Les incrédules ont attaqué la religion sur les abus que l'ignorance et l'hypocrisie voudraient lui associer... Aujourd'hui les hypocrites attaquent la philosophie sur les égaremens de ceux qui se parent de sa livrée. Nous n'imiterons pas les pharisiens modernes en imputant à celle-ci les excès qu'elle désavoue ; *mais nos ennemis auront-ils jamais la loyauté de ne pas imputer au christianisme les forfaits qu'il abhorre!*... Le comte Rœderer avait soutenu que le décadi mangerait le dimanche, ignorait-il que la France abhorrait son décadi, que les chevaux même et les autres bêtes

1. Non, c'est Malherbe.

Digitized by Google

de somme n'en voulaient pas... Je suis très attaché à la religion, très attaché au chef de l'Église, mais je n'aspire pas à la barette, dont je laisse à d'autres tout l'honneur, si c'en est un. — Aujourd'hui, 23 avril, je termine ici mes Mémoires... En les relisant, je les trouve très imparfaits, très incomplets... Mais je suis bien aise d'avoir au moins cette rédaction informe... Elle sera dépositaire de mes sentimens; si Dieu prolonge mes jours, je retravaillerai cet ouvrage, en y joignant mon testament moral. Que Dieu répande ses bénédictions sur moi, sur mes amis et sur mes ennemis, pour lesquels je donnerais mon sang et ma vie. »

30 mai. — Il achète, au prix de 85,000 fr., en l'étude de Me Boulard, notaire à Paris, le domaine de Grange-Neuve, arrondissement de Sens. Par bail authentique, ce domaine, qui comprend 251h11a89c est affermé pour 5,000 fr.

1808. 6 juin. — Membre de l'Académie étrusque de Cortona, il reçoit un diplôme qui, gravé dans un cartouche emblématique, est aussi remarquable par le dessin du célèbre antiquaire N. Marcello Venuti que par l'exécution de l'artiste Teodoro Vercinèse.

2 juillet. — La Société d'agriculture de Rostock lui décerne un diplôme de membre honoraire.

25 juillet. — Par lettres patentes datées de Bayonne, Napoléon confère le titre de comte *à son cher et amé Grégoire.* Il ne proteste pas, mais il ne veut pas de livrée ; il jette au fond d'une armoire le galon que Mme Dubois lui présente; il ne consent à le lui rendre que lorsqu'elle promet de s'en servir pour border les

Digitized by Google

meubles du salon ; la scène est curieuse. Cependant, il prend fort au sérieux les dignités qu'on lui confère, il refuse une invitation du cardinal Caprera, parce qu'elle est adressée au sénateur et non à l'évêque ; il aime qu'on l'appelle monseigneur. Il trouve fort mauvais que les voitures des sénateurs ne soient plus admises dans la cour d'honneur aux Tuileries et à Saint-Cloud. La bibliothèque de Nancy a remis au Musée lorrain ses lettres patentes et son écusson. Il est d'argent, à la croix palée de gueules, franc quartier des comtes sénateurs, d'azur à un miroir d'or en pal, après lequel se tortille un serpent d'argent brochant sur le tout.

2 octobre. — M. Coster, professeur de législation à l'ancienne École centrale, prie le sénateur Grégoire de lui faire obtenir la place de recteur, dans le cas où Nancy deviendrait le siège d'une académie universitaire. « Retiré dans sa belle campagne de Gentilly, avec une pension de 3,000 fr., il est octogénaire, mais il veut fuir l'ennui et les dégoûts de l'inutilité. »

1809. 20 janvier. — M. Haldat demande au grand-maître de l'Université la place de professeur de physique et de chimie à l'Académie de Nancy ; il écrit à M. le sénateur : « Oserai-je vous prier de me recommander. »

18 février. — Il est nommé membre honoraire du musée de Francfort-sur-le-Mein.

16 avril. — La Société académique désire l'établissement, à Nancy, d'une Université ; elle exprime, à M. le sénateur, ses inquiétudes ; elle réclame son *puissant concours*. Grégoire répond, le 21 avril : « Messieurs, hier, j'ai reçu votre lettre, sur-le-champ j'ai écrit au

Digitized by Google

chancelier de l'Université pour savoir quel crédit mérite la nouvelle fâcheuse qu'on vous a donnée. Je lui ai exposé rapidement les raisons qui militent pour l'établissement d'une académie dans une ville qui possédait une Université et qui, à travers les orages de la révolution, conservant des savants distingués et sa réputation littéraire, perpétue les bonnes études avec autant de zèle que de succès. Je reçois la réponse et je me hâte de vous l'envoyer. Le départ très prochain du courrier ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Soyez persuadés, Messieurs, que dans toutes les circonstances possibles, je me ferai un devoir et un plaisir de prouver à mes compatriotes, à la Société académique et à vous en particulier mes sentimens d'estime et d'attachement. † L'ancien évêque de Blois, sénateur, Grégoire. »

27 avril. — Le curé et le maire de Vého le prient de recommander au préfet une pétition relative à la réparation de l'église; la lettre est adressée à monseigneur l'évêque de Blois, l'un des premiers membres du Sénat conservateur de France et membre de la Légion d'honneur. » Le maire, Bister, son ancien camarade, « le bon voisin de ses braves père et mère », lui donne des nouvelles du pays; il finit par ces mots : *Je vous salue avec amitié.*

2 may. — Au nom de l'Académie, M. Haldat le remercie : « Nous avons toute confiance en un patron aussi excellent et aussi capable de défendre nos intérêts. »

1^er^ juillet. — Voyage en Lorraine. — Dans une série de lettres conservées à la bibliothèque de Nancy (l. 534), Grégoire rend compte à M^me^ Dubois des incidents de son voyage. La première est datée de Nancy : « Je débute

Digitized by Google

par le journal de mon voyage : à Clayes, près Meaux, j'ai visité une manufacture de poules blanches, elles étaient par centaines dans une basse-cour... Leur plume est préférée à celle des poules colorées, deux ou trois fois l'an, on la leur enlève ; à Clayes, on dépouille les poules, à Paris, on dépouille tous les animaux et on pille les pauvres humains. » A dix heures du soir, il est arrivé, à Épernay, « chez ces braves gens qui vous logèrent, il y a six ans, ainsi que votre aumônier ; on s'est hâté de me parler de vous,... de votre santé. » Le mardi, il est arrivé de bonne heure à Châlons, il y a passé la journée avec des personnes qu'il a connues, il y a vingt ans et plus... « Voilà ce que c'est que d'être vieux... » Plus tard, il parle de son séjour à Lunéville, à Vého, à Emberménil... M. et Mme Germain, à Réchicourt, lui ont donné à dîner, les curés des environs, l'abbé Jennat, Mlles Marchal étaient au nombre des invités... On voulait le retenir plus longtemps... ; à son passage à Laneuveville-aux-Bois, à Marainviller, on a sonné les cloches, il a été l'objet de démonstrations publiques les plus bienveillantes... Il a visité des tombeaux chéris, il a satisfait à la tendresse amicale et filiale... Il a été tellement attendri que son âme ne suffisait plus à tant d'émotions, il a craint d'être malade. Son voyage fut moins long qu'il ne l'avait pensé, il voulait aller se concentrer dans une solitude des Vosges, au milieu des lacs et des sapins, mais « ma bourse me le défend... J'ajourne ce voyage à une autre année, si je suis au monde ».

1er août. — Il publie des *Observations sur le poëme « the Colombiadde Barlow »*. (Paris, in-8°, 16 p.)

Digitized by Google

Psaume, de Commercy, le remercie d'avoir plaidé sa cause auprès du préfet de la Moselle. Fachot, son correspondant de Nancy, lui envoie des nouvelles et des livres.

26 août. — Sermet, ancien métropolitain de Toulouse, meurt à Paris. Grégoire prononce son oraison funèbre : il rappelle *aux pieux laïques, aux vénérables prêtres, aux révérendissimes évêques* rassemblés dans le temple, les vertus du défunt, ses études dans l'ordre des Carmes déchaussés, son ferme et vaillant caractère comme catholique et comme évêque, durant cette persécution *la plus atroce qui ait désolé l'Église de France; la fureur de Dioclétien jointe à l'astuce de Julien...* profana, renversa nos autels, remplit les cachots de victimes, fit ruisseler le sang et poursuivit les chrétiens jusque dans l'asile de la pensée...; elle frappa les pasteurs pour disperser les fidèles.

15 décembre. — Le mariage de l'Empereur est annulé, par défaut de formes, devant l'officialité diocésaine, en première instance et devant l'autorité métropolitaine, en seconde instance. « On a procédé, dit M. Thiers, avec la décence convenable et la pleine observance du droit canonique », on n'a pas eu recours à la forme du divorce. Inflexible dans ses opinions, Grégoire proteste; on a violé l'indissolubilité du mariage; il n'assistera pas à la cérémonie religieuse. Il tint parole : il n'était pas aux Tuileries, le 2 avril suivant.

A l'occasion de l'année séculaire de la destruction de Port-Royal, il publie une seconde édition des *Ruines* de ce monastère, il y retrace, avec émotion, l'influence de l'école de messieurs de Port-Royal sur la pureté du

Digitized by Google

goût, l'amour des fortes études, la marche de l'esprit humain vers le beau, l'honnête et le vrai. J'ai analysé ce travail dans la première partie (38-39) [1].

1810. 11 janvier. — Il avait publié dans un recueil intitulé : *Cérémonies et coutumes religieuses,* de nombreux fragments d'une Histoire des sectes religieuses au XVIII[e] siècle. Mécontent des inexactitudes de cette publication, il fait imprimer, en deux volumes in-8°, une première édition de ce livre. Le chapitre sur la *basiléolatrie* éveille l'attention du ministre de la police, Fouché, qui fait saisir tous les exemplaires chez l'imprimeur et chez les libraires; il écrit à son ancien collègue une lettre sèche, laconique, impérative : « Votre ouvrage renferme sans doute quelques vues utiles, mais aussi des opinions et des détails que je ne puis approuver... Je prends encore plus d'intérêt à votre repos qu'à votre gloire littéraire. J'ai l'honneur de vous saluer, le duc d'Otrante. »

27 septembre. — L'abbé Jennat, le mandataire de ses libéralités, lui adresse une longue lettre ou plutôt un décompte de ce qu'il a dépensé en dons et en aumônes. « P. S. Présentés par vous, M. et M[me] Dubois voudront bien me faire l'honneur d'agréer mes respectueux hommages. »

15 novembre. — M. Noël, maire de Sommerviller, remercie M. le sénateur d'avoir accueilli sa requête, il a remis à son protégé « six napoléons et un paquet ».

1812. 22 janvier. — Marchal, maire d'Emberménil, a

1. Sainte-Beuve, dans son *Histoire de Port-Royal* est injuste pour cette brochure « intéressante en somme, mais pleine de faits entassés pêle-mêle ».

Digitized by Google

représenté l'évêque comme parrain de l'une des cloches, il le remercie de ses largesses: « je souhaite que cette filleule puisse encore nous annoncer plusieurs fois votre arrivée » ; il lui exprime la reconnaissance des habitants et la sienne, il lui annonce la mort de sa tante, qu'il recommande à ses prières.

3 février. — Le président de l'Académie ionienne de Corfou envoie à l'ancien évêque de Blois, sénateur Grégoire, un diplôme de membre correspondant. « Je regrette, lui écrit Grégoire, de ne pouvoir vous adresser mon *Histoire des sectes religieuses,* dans laquelle j'ai inséré un très grand article sur l'état actuel de l'Église grecque. J'ignore quand sera levé l'embargo sur ce livre. »

15 juin. — Il envoie à Bégin, de Metz, un grand nombre d'articles biographiques et de notices sur les martyrs de la foi, prêtres de Lorraine, morts à Rochefort, et aussi une note sur Lalande, de l'Oratoire, qui après trois refus finit par accepter sa nomination d'évêque de la Meurthe. (Cart. 345.)

L'Empereur a quitté la Russie, on s'agite à l'intérieur; Grégoire prépare un projet de déchéance. Ce projet, dit M. Carnot, est une diatribe singulièrement passionnée contre Napoléon, un acte d'accusation *ab irato.* Je n'analyse pas ce triste document, où il insulte tous les corps constitués, le Tribunat, le Corps législatif, les administrations, les tribunaux, le clergé, l'Université, *organisée de manière à jeter toutes les têtes dans le moule pétri par le despotisme, pour étouffer toutes les idées de liberté;* je me borne à reproduire textuellement deux phrases: « En égorgeant les peuples..., il voulait ne voir

Digitized by Google

dans leurs chefs que des esclaves, il eut même l'insolente prétention de l'apprendre à la postérité. Des artistes, profanant le marbre et l'airain, ont multiplié les monuments de son orgueil, monument que la vengeance étrangère et nationale doit réduire en poudre, et aussi cet article 9 de la déclaration : Le Sénat, au nom de la nation, *vote des remerciements solennels aux puissances alliées, dont le courage victorieux l'a soustrait au joug de la tyrannie.* »

1813. 10 janvier. — Grégoire propose à l'Académie de Nancy de continuer l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet ; il a recueilli des documents, il est en relation avec les hommes les plus compétents ; sa correspondance à ce sujet est très instructive ; il y a surtout entre Fachot et lui, un échange de notes sur les mœurs, les lois, les coutumes de Lorraine ; le laborieux bibliothécaire a rédigé pour le sénateur une notice sur les manuscrits et les livres qui ont rapport à notre histoire.

20 janvier. — L'institutrice de Lancuveville-devant-Foug remercie Grégoire du secours de cent francs qu'il lui a envoyé.

21 janv. — Le curé de Gérardmer rappelle à Monseigneur le bonheur qu'il a eu à le recevoir durant l'un de ses voyages ; il réclame un service : il prépare quelques élèves pauvres pour le sacerdoce. « J'ai été dénoncé au recteur qui m'a fait écrire par le procureur impérial ; j'espère, grâce à votre puissante intervention, n'être plus troublé dans l'exercice d'une œuvre si charitable. »

1er juillet. — La santé de Mme Dubois est mauvaise, Grégoire la conduit en Lorraine ; il nous a laissé le récit de leur séjour à Vého, à Emberménil, à Nancy, où sa vé-

Digitized by Google

nérable amie reçoit l'hospitalité à la maison du Refuge. L'évêque en garde une vive gratitude. Le 12 septembre, de Paris, il écrit à la sœur Clotilde : « Madame, j'avais quelque envie de vous écrire en latin, c'est la langue de votre diurnal, vous auriez compris ce que je vous aurais dit, comme ce que vous dites à Dieu... j'acquitte ma promesse en vous envoyant quelques livres, dont la liste est ci-jointe,... ils doivent vous arriver franc de port... Vous y trouverez entre autres... un Nouveau Testament et une *Imitation* en allemand... Votre maison ayant des salles où sont enfermées des personnes qui ont vécu dans le désordre, il importe de placer sous leurs yeux des exemples de quelques convertis... Ces livres ne sont pas neufs,... il ne faut pas juger les livres par la couverture, pas plus que les hommes par l'habit... Je me hâte d'arriver à ma mère adoptive, Mme Dubois, à qui je lis ma lettre et qui s'impatiente de ce que je ne vous ai pas encore parlé d'elle, de sa reconnaissance pour les témoignages multipliés de bonté que vous lui avez donnés... En passant à Saint-Dizier, j'allai visiter la colonie de votre congrégation, et la sœur Caroline, avec la doyenne, s'empressèrent de venir à l'hôtel, voir notre chère malade... La bonté de cœur est une heureuse épidémie pour les sœurs de Saint-Charles... La santé de Mme Dubois ne s'est pas empirée, sans être bonne... Vous savez qu'elle est extrêmement grasse, nous aspirons à ce qu'elle devienne aussi maigre que la sœur Euphémie... Certes, Madame, si sa santé ne se rétablit pas et si la mienne ne se fortifie pas, croyez-le bien, ce ne sera pas votre faute, car vous nous avez munis de moyens curatifs et conservateurs pour l'estomac et pour la poitrine... Les

Digitized by Google

souvenirs de Mme Dubois et les miens se reportent souvent sur votre maison, où j'ai été édifié de l'union qui y règne et de cette piété douce et franche, qui sanctifie toutes les actions... Vous avez notre amitié, Madame et chère sœur; partagez-en l'assurance avec la sœur Euphémie et avec toute votre communauté; si de quelque manière nous pouvons vous en donner des preuves, disposez de nous par réciprocité de sentiment,... ne nous oubliez pas dans vos prières. »

19 sept. — La réponse ne se fit pas attendre : « Monseigneur, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre et les livres... je ne puis vous exprimer ma reconnaissance,... nous ne pouvons nous venger qu'en priant le Seigneur de vous accorder des jours longs et heureux pour le bonheur de ceux qui vous connaissent et qui, comme nous, profitent de l'exemple de vos vertus... La communauté a appris avec joie votre heureux retour et celui de la respectable Mme Dubois, qui nous avait donné beaucoup d'inquiétudes,... nous ne l'avons pas oubliée devant Dieu... Vous vous êtes rappelé, Monseigneur, que j'aimais de prier en latin... Si j'allais à Paris, ma plus grande jouissance serait de voir non la capitale, mais vous, Monseigneur, et Mme Dubois... Il suffit de l'avoir vue une fois, pour apprécier ses aimables qualités; je la prie d'agréer mon profond respect... Vous nous comblez de joie en nous annonçant que nous aurons l'honneur de vous voir dans le pays et surtout dans notre chaumière... Permettez que mes compagnes et moi nous ayons l'honneur de vous assurer de nos sentiments du plus profond respect. Sœur Clotilde Pothier. »

12 octobre. — M. Gley, principal du collège de Saint-

Digitized by Google

Dié, écrit à Monseigneur : « J'ai remis vos lettres au bibliothécaire Fachot et à l'évêque de Nancy, qui désire un petit séminaire à Saint-Dié. Il craint les lycées, où les jeunes ecclésiastiques ont à entendre des propos les plus indécents, souvent les plus obscènes. »

1814. 30 mars. — Le canon tonne sous Paris ; dans un conciliabule politique chez Lambrecht, Grégoire propose que l'on se borne à déclarer que « la nation française choisit pour chef un membre de l'ancienne dynastie, qui aura préalablement accepté les bases d'une Constitution libérale, qu'on lui soumettra ».

6 avril. — La déchéance est proclamée par le Sénat, Grégoire signe l'acte constitutionnel ; il a vainement réclamé qu'il fût d'abord imprimé, distribué et soumis à l'acceptation du peuple. Il publie sous ce titre : *Constitution française de 1814,* une brochure anonyme de 34 pages, trois fois réimprimée en quelques semaines : « La France est sans doute le seul pays civilisé où, dans trois jours, on rédige, on discute, on adopte, une charte constitutionnelle... Puisse le nouveau Gouvernement se pénétrer de l'idée qu'il importe à son existence de ne pas concentrer ses affections dans un cercle tracé par l'esprit de parti,... mais d'identifier son intérêt avec celui de la grande famille ! L'âme est profondément attristée à la vue des fourbes couverts d'or et de crimes, qui par leur fortune, leur audace et leurs places exercent un funeste ascendant... Louis XIV disait tout haut : L'État, c'est moi », eux disent tout bas : « La patrie, c'est moi... » Le moi est le thermomètre secret de leurs actions... Plusieurs, après avoir encensé Marat et Robespierre, entassèrent toutes les malédictions sur la tombe de ceux dont ils

Digitized by Google

avaient été les complices... Les panégyristes de l'homme qui vient de tomber déroulent actuellement le tableau des forfaits de celui qu'ils déifiaient... Tenez pour certain que les Séjan, les séides, les sicaires d'un despotisme sont toujours portés à s'enrôler sous de nouvelles bannières. »

La Chambre des Pairs remplace le Sénat, l'ancien évêque d'Autun, ministre du roi, y admet en grand nombre les sénateurs qui ont adhéré à la Charte; il en exclut son collègue à la Constituante, l'évêque de Blois. Grégoire fort irrité écrit cette note : « Toutes les éditions de la Charte attestent qu'elle a été mise sous les yeux du Sénat; on demande que, dans une édition nouvelle, on indique le jour... ; on offre cent mille francs de récompense à celui qui pourra le faire connaître. »

15 avril. — Il fait hommage à l'Académie de Nancy de la nouvelle édition de son *Histoire des sectes religieuses* (2 vol. in-8° avec figures). Le Gouvernement lui avait rendu les exemplaires de l'édition saisie, en exigeant cependant des cartons.

Son livre sur la *Domesticité chez les peuples anciens et modernes* eut un grand succès; il en avait lu des extraits à l'Institut. Il y expose, avec méthode, l'état des esclaves, des serfs, des domestiques dans les diverses contrées : la dépravation des maîtres est trop souvent la cause de la dépravation des domestiques; il propose la création d'une société pour former de bons serviteurs; il a un système complet, il a tout prévu : le recrutement, les encouragements, les récompenses, les pensions de retraite ; il a étudié, à Londres, l'organisation et les statuts d'une société de ce genre fondée en 1792.

Digitized by Google

Dans l'intérêt de sa chère Église constitutionnelle, il fait imprimer une traduction de la célèbre homélie démocratique que le cardinal Chiaramonte, Pie VII, avant d'être élevé à la papauté, avait prononcée dans sa cathédrale d'Imola.

14 mai. — Les Bourbons sont rentrés, Grégoire n'a pas quitté la France ; il écrit à Louis XVIII pour qu'il prête son concours à un projet de fusion des Églises chrétiennes, grecque et latine, au sujet duquel il a adressé un mémoire à l'empereur Alexandre. Depuis 1810, il est en correspondance suivie avec l'archevêque métropolitain de Moscou. Ce mémoire est inséré dans l'*Histoire des sectes religieuses.*

18 août. — Grégoire a exprimé à l'Académie de Nancy le regret de ce que l'on n'a pas rendu hommage à la mémoire de Durival, homme de bien, ancien chef de division au ministère des affaires extérieures, qui a écrit sur l'histoire de son pays. Lamoureux aîné fait l'éloge de notre laborieux confrère. « Le vaste et précieux dépôt qu'il a recueilli, sauvé, démêlé, classé, est soigneusement conservé. »

1815. 1er avril. — Malgré les instances de Carnot, l'Empereur refuse d'admettre Grégoire dans la Chambre des Cent-Jours. Il n'a oublié ni sa protestation adressée au Sénat contre l'établissement de l'Empire, ni son projet de déchéance, à la date de 1812. A l'Institut, Grégoire proteste contre l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

2 juillet. — « Après Waterloo, sous la remise, comme aujourd'hui, écrivait-il en 1830, je crus devoir adresser à la Chambre des députés une réclamation en faveur des

Digitized by Google

nègres. » Dans un nouveau mémoire, imprimé (*De la Traite et de l'esclavage des noirs et des blancs*), il proteste contre l'odieuse stipulation du traité de 1814, qui rétablit la traite, et il plaide, avec énergie, la cause des noirs et celle des catholiques d'Irlande. Il fait hommage à l'Assemblée de la collection de ses ouvrages.

1816. 30 janv. — L'un de ses correspondants de la Meuse, le curé de Billy-les-Mangiennes, le remercie du don gracieux qu'il lui a fait de son livre sur les ruines de Port-Royal; il offre à *son aimable protecteur* l'hommage de sa reconnaissance, il se met complètement à ses ordres pour des recherches; il lui demande son portrait.

21 mars. — L'ordonnance Vaublanc l'éloigne de l'Institut... Je lis dans une note l'expression de sa colère (c. 534): « L'ordonnance est illégale. Il y a plus d'un siècle, l'abbé de Saint-Pierre fut chassé de l'Académie française, Fontenelle protesta... Dans les quatre classes de l'Institut, pas un n'a imité cet exemple... D'après l'ordonnance de Louis le Fourbe, tous ont accepté la flétrissure et consenti à n'être plus que des commis congédiables, comme ceux de la douane. » Ce qui ajoutait à son indignation, c'est que Vaublanc, son ancien collègue à la Convention, comme lui comte de l'Empire, et de plus préfet de la Moselle, se montrait, en 1816, le ministre le plus redouté pour ses épurations. Une mesure plus grave diminue ses moyens d'existence : il est privé de sa pension d'ancien sénateur, fixée à 24,000 fr. par l'ordonnance du 14 juin 1814. Il se décide à quitter Paris, il se retire à Auteuil, il réduit les dépenses de sa maison et il vend une partie de sa bibliothèque. Forcé de se défendre contre les attaques les plus violentes, il le fait avec

Digitized by Google

une colère mal coutenue, dans une brochure de 24 pages in-8°, publiée sous le titre de *Réponse aux libellistes*. « Il n'a jamais voté la mort de personne,... il a été dénoncé aux Jacobins pour n'avoir pas voté la mort du roi... On a imprimé contre lui le *Philanthrope dévoilé*, on l'a accusé d'avoir abandonné les prêtres, victimes de la Terreur,... il a plaidé leur cause, il a obtenu la liberté d'un grand nombre;... il s'étonne de n'avoir pas eu plus de détracteurs, car il s'est voué à la défense des persécutés, juifs, anabaptistes, serfs, nègres, mulâtres... Nourri dès l'enfance des lois de la piété, il est philanthrope; ne pas l'être serait cesser d'être chrétien. » Il cite toutes les circonstances où il a affirmé ses convictions et bravé le péril; 17 brumaire an II, 1er nivôse an III, 18 brumaire an V... « L'artillerie des gazettes jouait un grand rôle dans le gouvernement de Bonaparte, on l'accusait de conspirer!! Tel de ses souvrages qu'on attaque a été imprimé sans son aveu... ; des correcteurs infidèles ont inséré des phrases qui ne sont pas de lui... Persécuté toujours pour ses sentiments religieux et son aversion pour la tyrannie, il se console des persécutions passées, présentes et futures, au sein de la religion, des lettres et de l'amitié. »

1817. 1er avril. — Le Concordat de 1817 le blesse et l'irrite, il proteste : son *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*, fut inscrit à Rome sur l'*Index librorum prohibitorum*. C'est tout à la fois un manuel du clergé gallican et une histoire des rapports de l'Église avec l'État depuis saint Louis. Cet *Essai*, qui eut une certaine vogue, ne manquerait pas aujourd'hui d'opportunité. (Paris, in-8°, au bureau du *Censeur*, 6 fr.) Dix ans

Digitized by Google

après, une nouvelle édition coûte 6 fr. 50 c. ; une traduction en espagnol, 2 vol. in-12, 6 fr.

13 mai. — Le recteur de l'Université de Cassano lui adresse, avec une lettre en fort bon latin, un diplôme de membre honoraire.

1818. — Il publie : 1° des *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou constructeurs de ponts* (in-8°). Cette savante dissertation a une valeur réelle ; elle met en lumière les services rendus à l'architecture en particulier par ces pieuses associations de maçons, d'ouvriers, de constructeurs ; 2° une troisième édition (in-8°, 30 p.) de sa traduction de l'homélie *du citoyen Chiaramonte, actuellement pontife, adressée au peuple de son diocèse, dans la république cisalpine, le jour de la naissance de Jésus-Christ, l'an 1797.* L'avant-propos attira l'attention de la censure, on vit une ironie dans l'éloge *du bon père qui s'efforce de verser dans le cœur des fidèles la piété aimable et la charité, dont le sien abonde... les sentiments de Pie VII sont, n'en doutons pas, ceux du cardinal ; il les aura portés sur le premier siège de la catholicité...* On prétendit que l'homélie était apocryphe, on exigea l'exhibition du texte italien, *quelques expressions furent rayées impitoyablement par les douaniers de la pensée.* Le traducteur reproduisait avec une certaine malice quelques propositions du pontife : « La forme du gouvernement démocratique adoptée chez nous n'est point en opposition avec les maximes que je viens de vous exposer... Soyez tous chrétiens et vous serez démocrates,... les vertus chrétiennes font la gloire des républiques. » La censure interdit au *Journal de la librairie* d'annoncer cet ouvrage.

Digitized by Google

1819. 14 juillet. — Désigné pour candidat des patriotes, par les chefs de l'opposition dans l'Isère, Grégoire accepte, mais il n'adresse pas de profession de foi aux électeurs, il écrit à un ancien député une lettre, qui est un manifeste : « Il ne veut faire aucune démarche pour appeler sur lui les suffrages,... il ne déviera pas de la route qu'il a suivie dans sa longue et pénible carrière,... dans les temps calmes comme dans les tempêtes... Il a toujours concouru à faire élire des hommes désignés par l'estime publique,... récemment dans les élections de la Seine, il l'a bien prouvé... Le refus de servir encore sa patrie serait un crime,... le souvenir du jour où il écrit aggraverait sa culpabilité ;... il a exposé ses sentiments avec la franchise innée de son caractère,... religion, vertu, liberté, science, amitié, voilà, digne citoyen, les objets, qui toujours occuperont mon esprit et mon cœur, tel je serai jusqu'au tombeau, qui doit bientôt me recevoir. Je vous embrasse avec estime et affection. »

13 septembre. — Il est nommé député à une très forte majorité; il y a eu coalition; son élection est tout à la la fois un défi et une menace contre le trône et contre ce ministère libéral, qu'il faut renverser. La presse de toutes les nuances s'occupe du vieux conventionnel, on le porte aux nues, on le traîne dans la boue. Un modéré, M. de Staël, lui exprime, au nom de son parti, le désir qu'il refuse le mandat qu'on lui donne. La lettre est du 2 octobre : « Votre nomination, Monseigneur, effraie les honnêtes gens... On croit au retour des passions funestes d'une autre époque... Elle alarme, elle irrite les nations étrangères,... elle divise les libéraux... Vous eriez preuve, Monseigneur, d'un patriotisme éclairé en

Digitized by Google

refusant... Il y a incompatibilité entre le ministère calme d'un prédicateur de l'Évangile et les guerres de parti, dont une assemblée est le théâtre. » Il invoque le témoignage de sa mère, l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique. « J'ose espérer, Monseigneur, que vous verrez dans la franchise de cette lettre un hommage rendu à votre amour de la liberté... M. de Broglie se joint à lui pour vous adresser cette prière; il vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu lui faire. »

Grégoire est mécontent, il ne répond pas; il écrit en marge sur cette lettre: « Erreur, il y a le banc des évêques au Parlement anglais. » Le ministère semble disposé à payer son désistement par des faveurs, les patriotes, d'autre part, le conjurent de ne pas les abandonner, d'être leur illustre guide; il répond à Lafayette: « Monsieur et honorable collègue, ce début vous atteste que je n'ai pas donné ma démission. Assurément si je ne consultais que mon goût... et le désir d'achever quelques ouvrages, depuis longtemps sur le chantier, je préférerais ne pas rentrer dans la carrière politique, mais en ce moment donner ma démission serait un acte de lâcheté... une tache de cette nature n'a jamais flétri mon caractère... » Le même jour il adresse aux électeurs une lettre de remerciements.

6 décembre. — La rentrée de la Chambre a eu lieu, Grégoire n'a pas reçu de lettre de convocation; l'extrême droite le repousse pour cause d'indignité, la droite et le centre pour cause d'illégalité... On invoque l'article 42 de la Charte pour prouver la nullité de l'élection. Ce jour-là, le député Becquez présente, au nom du cinquième bureau, un rapport sur les opérations du collège

Digitized by Google

électoral de l'Isère : « le bureau a pensé que M. Grégoire n'ayant aucun droit pour être admis, nous étions dispensés de soumettre à votre examen une question bien plus grave, qui agite tous les esprits, depuis le jour où le bruit de cette nomination a retenti dans le royaume, question de morale publique, qui se rattache aux plus douloureux souvenirs, puisqu'elle rappelle l'horrible attentat que la nation en deuil va, chaque année, déplorer aux pieds des autels. » Une très vive agitation se manifeste, à droite et à gauche ; Laîné, qui est à la tribune, ne peut obtenir le silence : le Président invite l'Assemblée à rester calme, à conserver la dignité qui doit caractériser la délibération, en présence de la France et de l'Europe... Benjamin Constant, Manuel, de La Bourdonnaye, Villèle, demandent la parole, le bruit et l'agitation redoublent... Après le ministre Pasquier, Manuel se présente à la tribune... La droite et le centre se lèvent aux cris de : *Non, non, descendez...* En vain Laîné réclame le silence, le tumulte est effroyable, le Président se couvre, la séance est suspendue et la Chambre, aux termes du règlement, se retire, une heure, dans ses bureaux. A trois heures moins un quart, le Président, M. Anglès, doyen d'âge, monte au fauteuil ; il faut lire, au *Moniteur,* les discours de Pasquier, de Laîné, de Benjamin Constant surtout, qui supplie la Chambre d'écarter la question d'indignité et de délibérer sur la légalité... « C'est au nom de la Charte, c'est au nom du Roi, qu'il demande cet acte de justice. » M. Ravez établit que les deux propositions tendant au même but, celle de l'illégalité, comme celle de l'indignité, la Chambre n'a pas besoin de motiver sa délibé-

Digitized by Google

ration. Une très forte majorité se réunit à cet avis, la Chambre déclare la non-admissibilité de M. Grégoire. Les cris de *Vive le Roi!* ont retenti dans les tribunes et sur les bancs de la droite [1].

Le même jour, Grégoire écrit à son ami Lambrechts, il repousse les motifs d'indignité et d'illégalité, il accuse la faiblesse, la lâcheté, la mauvaise foi de ses adversaires; ce qui surtout le blesse et l'irrite, c'est la conduite du ministre, président du Conseil, Decaze, pour lequel il a eu autrefois l'affection d'un père. M. Carnot a trouvé dans ses papiers une note « dont le décousu atteste la sincérité: « *Ego,* lié avec lui et *subito,* brusquement rompu. *Quare? Nescio;* il a de belles qualités, *sed...* »

1820. 25 janvier. — Grégoire adresse une seconde lettre aux électeurs de l'Isère; il explique les motifs de sa conduite : .« En refusant une démission qu'on sollicitait avec bassesse, j'ai montré de quel peu de valeur sont à mes yeux ma propre tranquillité et mon bonheur au prix du salut de la patrie. » (In-8°, 31 p.)

10 juin. — Il reçoit un diplôme de membre de la Société historique de New-York.

1er juillet. — En vertu de la loi du 28 mai, le comte Grégoire est inscrit sur la liste des pensions pour une somme de 24,000 fr., avec jouissance du 22 décembre 1819. Dans toutes ses quittances, il ajoutait : « Sans préjudice de ce qui m'est redu pour 2 ans et 3 mois, dont je n'ai rien perçu et pour la diminution arbitraire qui a eu lieu, pendant un autre laps de temps, ce qui

1. *Monit.,* 1819, 7 décembre.

Digitized by Google

est formellement contraire à l'ordonnance du 4 juin 1814 et à la loi intervenue sur cet objet. »

3 juillet. — Il publie au tome V de la *Chronique religieuse* un opuscule anonyme : *Des Catéchismes qui recommandent et prescrivent le paiement de la dîme et l'obéissance aux seigneurs de paroisse, officiellement imprimés depuis 1817.* Ce pamphlet, réimprimé en 1822, comprend 16 pages in-8°.

4 juillet. — Psaume, dans le *Journal de la Meurthe,* fait l'éloge de la deuxième édition de l'*Essai sur les libertés de l'Église gallicane.* L'évêque a retrouvé aux archives apportées du Vatican à Paris, l'original de la lettre qui l'invitait à résigner ses fonctions épiscopales : « L'original est plus poli, plus chrétien que l'injonction qui lui a été faite. »

15 septembre. — A l'inhumation du vénérable Maudru, ancien évêque de Saint-Dié[1], jeté, en 1793, dans les cachots de la Conciergerie, Grégoire, dans l'église de Belleville, prononce une oraison funèbre, où l'on retrouve, avec ses opinions sur l'Église constitutionnelle, les plus belles pensées sur l'immortalité de l'âme. « Ici-bas, nous ne sommes pas chez nous, nous n'avons pas de cité permanente en ce monde dont la figure passe... Une autre patrie nous attend, le Dieu que nous servons

1. *Journ. de Sonnini,* 27 février 1791. « Au collège électoral de Saint-Dié, l'opinion se réunit d'abord sur M. l'abbé Grégoire, mais on apprit qu'il y avait un combat très vif entre plusieurs départements pour savoir à qui resterait l'honneur de récompenser son civisme. » Le même journal, le 10 avril 1790, publiait ces vers sur l'abbé Grégoire :

Des charmes de la bienséance
Il embellit tous ses momens,
Son cœur répond à sa science
Et ses vertus égalent ses talens.

Digitized by Google

ne sera pas toujours invisible, la splendeur du jour éternel paraîtra... Appuyés sur l'espérance, ayons les yeux fixés sur Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi; nous sommes en route pour l'éternité... que la fin du voyage soit le commencement de notre bonheur... » Certes, s'il n'a pas l'autorité de l'évêque, il en a parfois le langage et, comme on l'a dit, s'il a les mains d'Ésaü, il a souvent la voix de Jacob.

4 octobre. — Dans son ouvrage *Du Gouvernement de la France depuis la Restauration...*, M. Guizot attaque les jacobins, les républicains, les régicides et il n'oublie pas M. Grégoire, *dont le nom ne rappelle que des souvenirs de sang et de terreur.* « Un monsieur Dubouchage, que l'évêque de Blois ne connaît pas et qu'il ne désire pas connaître », a fait imprimer une lettre où plusieurs fois on lit ces mots : *Le régicide Grégoire;* aussitôt il adresse à tous les journaux une violente protestation. « Dans plusieurs écrits, il a gravé sur le front de ceux qui l'ont accusé d'avoir voté la mort du roi, la qualité ineffaçable de lâches et infâmes calomniateurs... vous entendez, Monsieur Dubouchage, *lâches et infâmes.* Ce signalement vous est commun avec ceux qui conseillent, qui ordonnent, qui paient, qui répètent de pareilles impostures... avec quelques députés... qui ont si souvent et si lâchement outragé un homme qui n'était pas là pour se défendre. » Depuis 1814, il vivait paisible, inoffensif, retiré du monde, dans sa studieuse solitude et depuis seize mois surtout il est en proie à toutes les fureurs de la persécution... Il déclare à ses calomniateurs qu'il les traduira au tribunal de l'histoire et de la postérité, dont il ne craint pas le jugement. La cen-

Digitized by Google

sure, « qui a permis d'insérer la lettre de l'infâme calomniateur, interdit aux journaux l'insertion de cette réponse ». Grégoire écrit au duc de Richelieu, président du Conseil; il se plaint de ce que tout récemment, par la petite poste, il lui est arrivé une lettre de Lausanne, *indignement décachetée et découpée*... Son âme inflexible se roidira toujours contre la fourberie, la calomnie, l'iniquité : « Je suis comme le granit, on peut me briser, mais on ne me plie pas. Je réclame de votre justice, avec confiance, l'ordre de faire insérer dans le *Moniteur* et aux journaux ma réponse *textuelle* et *intégrale*... Si mon attente était déçue, j'en serais affligé pour moi et pour vous. » Le duc ne répondit pas, mais immédiatement Benjamin Laroche, dans une brochure de 94 pages, publia les deux lettres de Grégoire, précédées et suivies de considérations critiques sur l'ouvrage de M. Guizot, dont il constate les erreurs sur les doctrines et sur les hommes. Les chapitres X, XI et XII sont consacrés à M. Grégoire, à son élection, à la séance du 8 décembre.

1821. — L'ancien évêque de Blois publie successivement une *Notice sur une association de prières*[1] et une brochure : *De l'Influence du christianisme sur la condition des femmes*[2]. Le christianisme améliore la condition de la femme; il a exercé une heureuse influence sur la législation civile en leur faveur. La loi de Beaumont-en-Argonne fut rédigée, en 1182, par l'archevêque de Reims. Il a des paroles sévères pour les fausses dévotes,

1. Paris, in-8°.

2. In-8°, 48 p., 1 fr. 50. En 1826, nouvelle édition in-18. 1 fr. — Traduction en toutes les langues, même en russe.

Digitized by Google

il critique les abbesses de Remiremont et de Fontevrault, mais il fait le plus bel éloge des sœurs hospitalières, des filles de Saint-Vincent de Paul; il exalte surtout l'héroïsme des femmes qui, sous la Terreur, pénétraient dans les cachots... Il y a une page sur l'éducation de la femme que Fénelon n'aurait pas désavouée. La piété véritable console de tout, la femme y trouve un appui qui tempère les souffrances du présent par les espérances de l'avenir; en général, elles quittent la vie avec plus de résignation que les hommes, quarante ans d'exercice dans le ministère m'ont procuré l'occasion fréquente de faire cette remarque. « La reconnaissance doit fortifier leur attachement au christianisme,... la seule religion qui leur a rendu leurs droits et la seule qui puisse les leur conserver. » Grégoire, dont l'érudition etait immense, me semble avoir profité de deux écrits fort rares, de Louis Machot, archidiacre du Port, chanoine de Toul, qui, en 1640, publiait: un « Discours ou sermon apologétique des femmes, question nouvelle, curieuse et non jamais soutenue » et un « Traité des différends politiques entre les papes et les rois ».

1822. — L'indulgence des lois a provoqué des actes de barbarie; Grégoire publie sous ce titre : *Des Peines infamantes à infliger aux négriers,* une brochure pleine de verve et d'indignation. Il fait réimprimer son *Manuel de piété à l'usage des hommes de couleur et des nègres;* le texte est orné de figures.

19 novembre. — Il refuse de remplir les conditions exigées pour le renouvellement de son brevet de commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur; avec

Digitized by Google

la franchise ou plutôt la crudité de son caractère, il écrit une longue lettre au grand chancelier, le maréchal Macdonald : il rappelle les honneurs qu'il a reçus dans les trois hiérarchies, ecclésiastique, politique, littéraire, et aussi « le plan systématique d'impostures, d'outrages, de persécutions commandées, soudoyées, ourdies... contre lui... repoussé de l'Institut, repoussé du siège législatif, il n'enverra pas les documents qu'on lui demande, il ne donnera pas aux agents du pouvoir le plaisir de le faire révoquer... arrivé aux confins de l'éternité, il n'a d'autre ambition que de mériter un arrêt favorable au tribunal de l'histoire et à celui du juge éternel. » Sa lettre est énergique, mais il a dû entourer sa détermination des motifs sur lesquels elle s'appuie... : « la vérité les a tracés, il croit le maréchal digne de l'entendre et cette déclaration est un hommage d'estime qu'il lui présente. » Il publie sur cette abdication *volontaire* et *motivée* du titre de commandeur une brochure in-8°.

1823. — Il fait imprimer des *Considérations sur le mariage et le divorce adressées aux citoyens d'Haïti.* Il y démontre la sainteté et l'indissolubilité du lien conjugal. (In-12, 52 p. 1f,25).

27 juin. — J.-B. Grégoire, de Baccarat, suppléant du juge de paix, prie son parent de faire accorder à son fils la bourse qu'il a fondée au séminaire : « Personne n'ignore que votre pouvoir égale votre mérite,... si la bourse n'est pas libre, vous pourriez faire admettre mon fils dans tel séminaire il vous plairait. »

27 septembre. — Mélin de Château-Salins implore son appui en faveur des sœurs d'un curé défunt, qui avait

Digitized by Google

été son confrère, en 1785. A la date de 1823, on trouve [n° 2345] des notes manuscrites très importantes sur le R. P. Fourier, sur R. Didier de la Cour, réformateur des Bénédictins, sur les sœurs de la Providence, dont il fait l'éloge, sur les hommes et les choses de l'histoire de la Lorraine.

1824. — Les publications de cette année sont nombreuses, quelques-unes fort importantes : 1° une notice sur les irrégularités d'une lettre pastorale. C'est une appréciation peu charitable du mandement d'un évêque (Paris, in-8°) ; 2° un projet d'organisation de la république des lettres soumis au jugement du public. Il y développe l'idée d'une diète, qui serait la représentation œcuménique de la république des lettres. Cette république *acéphale,* dans le sens de ce mot qui exclut la domination, admet des rangs déterminés par l'admiration, l'estime, la reconnaissance... Là se réuniraient des diverses contrées du globe, des savants, des députés d'universités, d'académies, de corporations littéraires et scientifiques... Outre ce congrès général, chaque pays, chaque province pourrait annuellement en tenir un, auquel seraient admis les savants étrangers ; 3° un essai sur la solidarité littéraire entre les savants de tous les pays. Il dédie à Legendre, de l'Institut, cette brochure, où il expose le plan d'un *asile littéraire,* où seraient recueillis les savants de toutes les nations victimes de l'injustice ou de l'infortune. L'un des fondateurs d'une société en faveur des savants et des hommes de lettres, il signe, avec François de Neufchâteau, un prospectus, qui en précise le but : « Donner des encouragements et des récompenses aux hommes

Digitized by Google

de génie, aux auteurs, aux inventeurs, aux jeunes gens, qui annonceraient de grands talents..., provoquer la composition d'ouvrages utiles, la traduction de bons écrits, les recherches, les inventions,... qui auront pour but le perfectionnement des connaissances humaines; 4° une brochure intitulée: *De la Liberté de conscience et de culte, à Haïti.* C'est une réponse aux reproches d'intolérance formulés par quelques missionnaires méthodistes contre les habitants de Saint-Domingue, où lui-même il envoyait et il entretenait des prêtres français; 5° une *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes* (in-8°, 25 chapitres, 411 p.). Le chapitre premier est une sorte d'introduction : la religion et la politique furent joujours *et toujours elles seront les plus puissants mobiles de l'ordre social...* On doit poursuivre l'erreur et le vice jusqu'au pied du trône et de l'autel... La littérature est présentement, comme la nation, divisée en côté droit et en côté gauche... Un livre paraît, n'attendez pas une analyse raisonnée... C'est la personne qu'on juge et non le livre... Il y a dans cet ouvrage des anecdotes fort curieuses, j'en citerai quelques-unes : « Un jour de fête, à Milan, Théodose apporte son offrande à l'autel, il reste dans l'enceinte du sanctuaire, Ambroise lui fait dire par l'archidiacre : la pourpre ne fait pas le prêtre. L'empereur remercie et va se placer à la tête des laïques ; je ne connais, disait-il, qu'Ambroise qui justifie en tout son titre d'évêque. En 1775, dans une contrée, qui compte des sources salées multipliées et abondantes,... un pauvre octogénaire avait puisé un peu d'eau pour préparer une mauvaise soupe; surpris par les agents du fisc, il fut traîné

Digitized by Google

dans une prison, où il trouva le terme de sa vie. Là, étendu sur un triste grabat, il réclama les secours de la religion, les reçut avec piété et dans les transports d'une joie angélique, son âme s'exhala vers le ciel ; le confesseur qui lui administra les sacremens a parcouru les divers grades de la hiérarchie, mais de toutes les fonctions qu'il a remplies, aucune ne lui a laissé des souvenirs plus attendrissans et plus honorables. » Il examine et critique les *Monita secreta* de la Compagnie de Jésus, il fait un bel éloge des oratoriens, où, selon l'expression de Bossuet, on commandait sans empire, on obéissait sans dépendance... Il loue les bénédictins, les prémontrés, les doctrinaires, qui se concentraient dans les exercices littéraires et religieux. Il analyse et résume le principaux traités sur la direction de la conscience des princes ; il accepte les doctrines politiques que Bossuet tire de l'Écriture, il adopte un grand nombre de propositions du *Télémaque,* mais il critique la description très peu épiscopale de la grotte de Calypso. Il est sévère pour les crimes politiques ; l'état de la religion dans les cours est déplorable, mais il réfute, avec énergie, un livre publié, en 1618, sur la situation des protestants en France ; l'auteur a prétendu « qu'il s'établit une étroite intimité entre les confesseurs des princes et leurs maîtresses et cependant en une matière si grave, il n'a articulé aucun fait. » Le secret de la confession est prescrit par le droit naturel, le droit divin et le droit ecclésiastique, aussi « depuis 35 ans, parmi les scandales causés par *des prêtres sans vocation, dont les évêques de l'ancien régime avaient encombré l'Église,...* il est inouï qu'aucun n'ait violé le secret de la confession. En 1202,

Digitized by Google

l'impératrice Constance appelle à Palerme l'abbé Joachim, qui avait un renom de sainteté... Elle veut lui faire la confession de toute sa vie. Introduit dans la chapelle, l'abbé voit un trône magnifique élevé pour la princesse et plus bas un tabouret pour le confesseur... Madame, lui dit-il, vous comparaissez ici en criminelle, descendez du trône, faites votre confession dans une posture plus humble, sinon, je me retire. Constance descend, s'agenouille sur le pavé et se confesse avec de grands sentimens de pénitence. » Après une longue énumération des confesseurs des empereurs grecs, russes, allemands, des princes et des princesses en Belgique, en Bourgogne, en Lorraine, il arrive aux confesseurs des évêques, des cardinaux et des papes... A quelques exceptions près, la conduite des papes envisagés soit comme chefs de l'Église, soit comme chefs d'une souveraineté temporelle commande l'estime. Nulle part on ne trouve une succession si ancienne, si nombreuse, si *vénérable* d'hommes vertueux et savants. Les sept chapitres consacrés aux confesseurs des rois et des reines de France ont un intérêt particulier ; il fait un bel éloge de saint Louis... qui sut résister respectueusement aux exactions ultramontaines; il connaissait les limites qui séparent l'autorité légitime des abus que l'on en peut faire. Il reproche à Louis XIV son luxe et ses tendances mythologiques ; « il n'a pas élevé une statue à l'héroïne qui sauva la France »; il attaque Lachaise et Letellier, *provocateurs* de la bulle *Unigenitus*... Il flétrit la conduite scandaleuse de Louis XV et de ses maîtresses ; il sait gré au régent « d'avoir préféré à tout autre le docte et sage abbé Fleury, prêtre séculier et roturier, parce

Digitized by Google

qu'il n'était ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain.» Il apprécie et résume les causes de la Révolution : les dilapidations et le libertinage de la cour, le déficit et l'incrédulité. « Sous Louis XV, la débauche et son alliée naturelle l'impiété rompent les digues... Louis XVI fut un modèle de fidélité conjugale... Il était sincèrement pieux... Ses deux confesseurs furent massacrés dans les horribles journées de septembre qui, suivant l'expression de l'évêque Fauchet, seront l'épouvante de tous les siècles... » Le conventionnel a oublié sa haine contre le tyran ; il raconte, en termes émus, comment au Temple et sur la place de la Révolution, l'abbé Edgeworth a rempli son ministère sacré ; il parle de la reine avec respect, il blâme Napoléon de n'avoir pas eu de confesseur en titre. « Le Salomon, le Cyrus, le Constantin, le nouveau Théodose fit supprimer dans le cérémonial du sacre l'article qui portait que le roi, après s'être confessé, devait communier sous les deux espèces ; cependant il tient pour certain qu'à Sainte-Hélène, « l'ex-empereur a réclamé et reçu les secours spirituels ».

1825. 24 mai. — Il ajoute un codicille à son testament de 1804 : « Je lègue pour les pauvres et pour les écoles 500 fr. à la paroisse de Vélo, 500 fr. à celle d'Emberménil, 500 fr. à celle de Vaucourt, 400 fr. à celle de Marimont, 500 fr. à celle de Plessis-Saint-Jean, 500 fr. à la paroisse où je mourrai. L'évangile du cinquième dimanche après la Pentecôte a pour objet le pardon des ennemis, je consacre une somme de 4,000 fr. à la fondation d'une messe annuelle pour mes calomniateurs et mes ennemis morts et vivants. » Je me borne à compléter ici les détails que j'ai donnés dans la première partie

Digitized by Google

(p. 27, 30, 62). « Je prie Mme Dubois d'étendre ses bienfaits à ceux de mes calomniateurs et de mes ennemis qui seraient dans le besoin et à leurs enfants. Je lègue 6,000 fr. pour six prix à décerner au concours pour les questions ci-après : 1° prouver par l'Écriture sainte et par la tradition que le despotisme ecclésiastique ou politique est contraire au dogme et à la morale de l'Église catholique; 2° quels seraient les moyens d'extirper le préjugé injuste et barbare des blancs contre la couleur des Africains et des sang-mêlés ; 3° quels seraient les moyens d'inspirer aux savants, gens de lettres et artistes du courage civil et de la dignité, de prévenir ou de guérir la propension qu'ils ont presque tous à l'adulation et à la servilité ; 4° quels seraient les moyens les plus efficaces pour rendre aux libertés gallicanes leur énergie et leur influence et de rétablir en entier l'antique discipline ; 5° les militaires assouplis par l'obéissance passive et par la force physique ont une tendance à négliger ou à fouler aux pieds les devoirs des citoyens, quels seraient les moyens d'empêcher qu'ils ne les oublient et de les porter à les remplir? 6° les nations avancent beaucoup plus en lumières et en connaissances qu'en morale pratique ; rechercher les causes et les remèdes de cette inégalité dans leurs progrès. » Ces dispositions ne furent exécutées qu'en 1836, après la mort de Mme Dubois, qui confia à son exécuteur testamentaire le soin de régler le mode du concours. L'Académie de Stanislas, en ce qui concerne la troisième question, déclara qu'elle était bien loin de penser que les hommes de lettres, plus que les autres, fussent dépourvus de courage civil et de dignité ; en 1838, elle décerna à

Digitized by Google

M. Perrot un prix de mille francs pour un mémoire sur ce sujet[1].

22 octobre. — Il rédige une note sur ce qu'il désire que l'on fasse, s'il tombe malade, et dès qu'il aura expiré. « J'ignore si la mort viendra m'atteindre inopinément par un coup d'apoplexie, par un accident, par un assassinat... Dans ce dernier cas, je pardonne à celui qui m'ôterait la vie et je prie Dieu qu'il lui pardonne.... Si, au contraire, une maladie précède mon trépas, je supplie ma bonne mère adoptive de me procurer sans délai les secours de la religion, plus importans que ceux de la médecine, en priant de se rendre près de moi mon confesseur, M. Euvrard, prêtre de la paroisse Saint-Séverin, rue de la Vieille-Boucherie, 24, pour me disposer au passage de la vie à l'éternité, par les sacremens de pénitence, d'extrême-onction et de l'eucharistie comme viatique. Par respect pour le caractère épiscopal dont, quoique indigne, j'ai l'honneur d'être revêtu et pour me conformer aux prescriptions du pontifical et du rituel, on me revêtira du rochet, camail, étole, croix pastorale; avant de recevoir le corps sacré de Jésus-Christ, je renouvellerai mes vœux de baptême et ma profession de foi catholique. Je regarde comme un crime l'absurde délicatesse de ceux qui craignent d'annoncer à un malade le danger de sa situation; je veux qu'on m'en instruise sur-le-champ, c'est tout à la fois un ordre que je donne et une grâce que je demande; dès ce moment, je supplie les personnes qui veulent bien s'intéresser à moi de redoubler de ferveur pour demander à Dieu le salut

1. *Mém. de l'Académie,* 1838.

Digitized by Google

de mon âme. Que l'on fasse près de moi des prières, à voix haute, afin que mon cœur s'y associe... Qu'on me récite... l'hymne *Urbs Jerusalem beata,* qu'on me lise la passion de Notre-Seigneur... Qu'on place le crucifix entre mes mains... Quand on présumera que je suis près d'expirer que l'on me récite les prières des agonisans, que l'on m'étende, si ma situation le permet, sur la paille ou sur la cendre, pour y rendre l'âme, en pénitent. Je veux que ce soit un homme qui m'ensevelisse... On trouvera dans mon testament mes dispositions concernant mon inhumation, mais, au moment où j'écris, les journaux retentissent du refus de sacremens de la part d'évêques ignorans et fanatiques.... Le clergé insermenté, émigré, accorda les funérailles chrétiennes à Lalande, qui professa l'athéisme le plus révoltant, à Volney, mort décidément incrédule... Qui sait si la haine du clergé, qui actuellement domine la France, ne les refusera pas à l'évêque qui, dans la Convention, au milieu des hurlemens de l'impiété, se déclara catholique et évêque... Si, après tant de calomnies, d'outrages, de persécutions, un dernier outrage est réservé à ma dépouille mortelle, que Dieu pardonne à ceux qui en seront les auteurs et les approbateurs! J'espère en la miséricorde de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur. »

30 novembre. — Je lis, dans les papiers de Grégoire (cart. 535), une note sur M. Noël, notaire à Nancy: « M. Noël vient de publier des documens curieux sur les domaines et sur l'état constitutionnel de la Lorraine, ils éclairent des faits et fixent l'opinion... La Lorraine était un pays d'États composés des trois ordres auxquels

Digitized by Google

le pouvoir du prince était subordonné ; à chaque vacance, le duc devait se faire reconnaître par les États, ce qui n'avait lieu qu'après avoir prêté serment de maintenir les droits et franchises du pays. Le prince ne pouvait sans leur consentement, ni établir, ni lever des impôts. En 1561, les États assemblés à Nancy refusent de payer les aides, c'était le budget du pays, ils étaient mécontens de quelques ordonnances... La conduite du fougueux, fourbe, libertin Charles IV ayant attiré les troupes étrangères, ce beau pays[1] fut en proie aux calamités de tout genre... Les États furent assemblés pour la dernière fois, en 1629... En France, la dernière assemblée est de 1614... Depuis cette époque la Cour des comptes, la Cour souveraine, le Parlement de Nancy, qui avaient la prétention de remplacer les États, refusèrent plusieurs fois d'enregistrer les édits... Il est à désirer que des citoyens éclairés comme lui s'occupent de recherches analogues à celles qu'il a faites ; sûrement leur zèle y découvrirait des titres enfouis par le despotisme, qui serviraient à constater par des faits les droits imprescriptibles des peuples à la liberté. » M. Noël, à l'occasion d'un Résumé de l'histoire de Lorraine publié par Henri Étienne, rappelait « que M. l'évêque Grégoire s'était fort intéressé à la publication de cet ouvrage », et qu'il lui avait demandé des renseignements, entre autres sur le supplice du curé de Ludres.

1826. — Deux publications : 1° *De la Noblesse de la peau, ou du préjugé des blancs contre la couleur des Afri-*

1. Le chanoine de Toul, E. Machon, témoin des misères de notre pays, exprime dans les mêmes termes son mépris pour Charles IV.

Digitized by Google

cains et celle de leurs descendants noirs et sang-mêlés. Le manuscrit in-8° est à la bibliothèque de l'Arsenal; 2° *Histoire du mariage des prêtres en France, particulièrement depuis 1789*[1]. La préface mérite d'être signalée : « La partie souterraine de la Révolution n'est pas entièrement découverte... Des personnages qui, dans ce drame étonnant, furent toujours acteurs ou spectateurs, avouent que bien des choses ont échappé à leurs investigations, comment donc des hommes qui n'étaient pas nés pourraient-ils se flatter d'en montrer tous les ressorts? Les vétérans de la Révolution remarquent l'ignorance et les préjugés de la génération nouvelle sur les événemens accumulés depuis 1789. Les affaires ecclésiastiques et politiques sont mal jugées : La génération présente n'a pas même l'idée de ce que l'établissement d'un nouveau calendrier, les fêtes sacrilèges de la Raison, les fêtes décadaires ont coûté de sang, de larmes et d'argent. » Il raconte les persécutions des proconsuls envoyés par la Convention, des tribunaux et des sociétés populaires pour forcer les prêtres à se marier. Charles Lacroix, en mission dans la Meuse (21 fruct. an II), arrête que tout prêtre non marié sera mis en surveillance et chassé de la paroisse où il aura exercé. Il rappelle les services rendus par les filles de la Charité et par les curés, en faveur de qui tous les cahiers de la noblesse et du Tiers réclamaient en 1789. « C'est le clergé qui avait couvert la France d'établissemens destinés à l'instruction et au soulagement des malades, collèges, écoles, hôpitaux, secours de bienfaisance...

1. 1 vol. in-8°, 192 p., 3 fr. Traduit en espagnol, in-12, 6 fr.

Digitized by Google

Tout cela a été détruit,... et par qui? » Il n'oublie pas les anathèmes des conciles contre les prêtres mariés, il analyse les causes et les résultats de ces unions scandaleuses, il en donne le nombre et il blâme, avec aigreur, les évêques de Nancy et de Meaux qui ont réintégré dans leurs fonctions des prêtres mariés... Il déplore l'état actuel de la France *inondée par le jésuitisme,* et il termine cette douloureuse histoire par cette phrase qui montre bien les tristesses et les amertumes de son âme: « Pauvre Église de France, qui du temps de Bossuet était la plus illustre de la catholicité par les vertus et les talens, à quel état déplorable elle est réduite ! »

Grégoire publie des observations critiques sur l'ouvrage de M. de Maistre intitulé : *De l'Église gallicane dans ses rapports avec le souverain pontife.* Le mémoire est violent, il ne discute pas, il insulte ses adversaires... « Ce sont d'aveugles et coupables pharisiens qui calomnient l'Évangile. Ils se sont faits chevaliers du trône et de l'autel... Qui pourrait ne pas sourire de pitié, quand de Maistre adresse ses condoléances au clergé concordaliste d'avoir été, sous Napoléon, exposé aux antichambres... *Son ouvrage sur l'Église gallicane est un tissu de déclamations, de contradictions, de paradoxes, de paralogismes... Les exposer c'est les réfuter.* »

1828. — Il fait imprimer, en 5 volumes in-8°, une troisième édition de l'*Histoire des sectes religieuses qui sont nées, se sont modifiées, se sont éteintes dans les différentes contrées du globe, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle*[1]. Ce livre,

1. En 1846, M. Carnot publia le VI^e^ volume.

Digitized by Google

fruit de longues et intelligentes recherches, est certainement l'œuvre de prédilection, l'œuvre maîtresse de l'évêque. Durant plus de 30 années, il a étudié, avec cette énergie, cette passion, qu'il apporte à tout ce qu'il fait, la naissance, le développement, les caractères, la ruine des diverses sectes; son immense érudition a réuni, dans un ordre plus ou moins logique, une foule de documents inédits, d'anecdotes, de citations du plus haut intérêt; il y a des pages éloquentes, des scènes dramatiques, des pensées élevées et chrétiennes; c'est l'histoire la plus complète, la plus originale des erreurs et des superstitions qui ont affligé l'humanité; c'est le travail de ses dernières années. Je me borne à citer, avec le titre des 10 livres, qui comprennent 163 chapitres, quelques fragments relatifs aux contrées de l'Est et à l'évêché de Blois : 1er livre, 12 chapitres : Athéisme. Fêtes de la Raison. De l'Être suprême. Nouveau calendrier. Institution et chute des fêtes nationales et décadaires. « On tracera d'abord l'histoire de la subversion du culte catholique, en 1793, l'athéisme érigé en système, puis le culte prétendu de la raison remplacé par les fêtes de l'Être suprême et les orgies décadaires... » Que de révélations épouvantables sur les choses et les personnes! « Chaque commune était en proie à la tyrannie d'une poignée de pervers, qui composait rarement le centième de la population,... qui punissait par les cachots ou la mort les soupirs des opprimés... Partout les persécuteurs s'emparent des églises, les dévastent, inscrivent au frontispice : « Temple de la Raison », parce qu'on y boit ,on y danse, on y chante des couplets immondes... Barbier, agent national à Dieuze, invite les communes du district à remplacer les idoles

Digitized by Google

des prêtres par les bustes de Marat et de Robespierre... A Sarreguemines, l'agent écrit : « Autrefois on s'engouait pour les calotins et leurs orviettes, aujourd'hui l'aimable Raison, l'équerre à la main, dirige les citoyens... » Vomis par les comités de salut public et de sûreté générale, la plupart des députés en mission, si justement appelés proconsuls, parcourent les départements, précédés par la Terreur, escortés par la hache des supplices... A Nancy, le 30 brum. an II, à la fête civique, au temple de la Raison, Brisse, maire de la ville, fit l'éloge d'apostats connus... Le député Faure prit le calice de l'évêque, le fit remplir de vin et but à la République, les corps constitués en firent de même[1]... A Châlons-sur-Marne, le char de la féodalité, rempli de vêtements sacerdotaux, est traîné par des ânes mitrés,... on y voit le pape et deux cardinaux ; des hommes armés de haches enlèvent le pape, ils l'attachent au char de la liberté, ils jettent au feu les ornements du culte, en présence du proconsul ordonnateur de la fête... Je n'ai pu m'assurer si, à Blois, on a fait fouler l'Évangile aux pieds de la fille, qui joua le rôle de déesse de la raison... A Lunéville (14 brum. an II), Benoît, l'aîné, dresse le plan d'une fête civique, il y rappelle l'existence de Dieu... Un garçon de 12 ans, le casque en tête, le sabre en baudrier, avec un drapeau surmonté d'une hache et d'un coq, représentera la France ; sur un char attelé de quatre chevaux, deux jeunes filles, grandes et bien faites, couronnées de roses et de feuilles de chêne.., représenteront la liberté et l'éga-

1. J'ai lu à la bibliothèque de Nancy un procès-verbal de cette fête. (In-4° de 14 p.) V. aux archives de la ville de nombreux documents sur ces orgies.

Digitized by Google

lité... Quatre desservants porteront deux cassolettes de parfums à l'honneur de l'Éternel,... douze autres, tous en lévites, un bramine ayant sur sa poitrine une prière philanthropique, fera, à chaque station, une prière à voix haute, après qu'on aura chanté en chœur l'hymne national. — Chaque jour voyait éclore un décalogue républicain, un *credo* républicain tissu de blasphèmes; l'administration de la Haute-Saône envoyait à ses administrés le *Pater* de Félix Nogaret. — Grandidier, de Moyen-Vic, publiait la messe nationale des Français dédiée à Pie VI; dans la pièce finale qui correspond à l'Évangile saint Jean, Voltaire est l'envoyé de Dieu[1]... — Le journal républicain de la Meurthe publie (29 flor. an II) une prière patriotique à l'Être suprême : « O toi, à qui nous parlons debout pour ne point avilir ton ouvrage et nous approcher de ces globes célestes que tu fais rouler sur nos têtes... » — A la fête de Commercy (20 prair. an II), le maire Arnould déclare que l'Être suprême ne prit jamais intérêt aux gestes, aux génuflexions, aux habits des prêtres... A l'issue de la fête, un exercice eut lieu à l'institution littéraire; un élève fit un discours dans lequel il dit qu'en lisant Robespierre, Saint-Just, Collot d'Herbois, on croit entendre des oracles; la Grèce les aurait pris

1. Grandidier avait envoyé ce pamphlet à Grégoire qui a écrit en marge : « *Pièce impie.* » Voici des extraits du premier et du dernier évangile : « En ce temps-là, la stupidité des peuples engendra les rois, la mollesse des rois engendra le luxe... le luxe engendra le déficit, le déficit engendra l'Assemblée nationale, l'Assemblée engendra la prise de la Bastille, la prise de la Bastille engendra l'abolition de la royauté, l'abolition de la royauté engendra la République, de laquelle naîtra la félicité du peuple français. Il a été un homme envoyé par le Seigneur, cet homme s'appelait Voltaire; il n'était pas la liberté, mais il en était le précurseur et l'apôtre... »

Digitized by Google

pour des dieux. Le ministre de la police, Duval, avait écrit au commissaire central de Loir-et-Cher pour s'informer s'il était vrai que l'évêque Grégoire défendait de transférer le dimanche... J'en fus informé confidentiellement, je fis répondre qu'il circulait contre la translation non pas un écrit, mais deux et qu'au besoin ils seraient suivis d'un troisième... — L'empereur Julien n'eût été qu'un novice sous la Convention et sous le Directoire[1], qui a raffiné en astuces et en perfidies... Quels moyens ont été employés pour établir leurs fêtes? Les promesses, les flatteries, les menaces, la fourberie, l'imposture, le pillage, les amendes, la confiscation, les cachots, l'exil, la déportation, l'échafaud... Le message du Directoire au Corps législatif dans la guerre contre le dimanche accéléra leur chute... Le 7 thermidor an VIII, un arrêté des consuls déclare que les décadis sont les seuls jours fériés reconnus par l'autorité,... mais que les simples citoyens ont le droit de vaquer à leurs affaires et de choisir leurs jours de repos... Dès ce moment, les décadis tombèrent en désuétude, ils furent un objet de risée... Les cerbères décadistes, qui grinçaient les dents, firent encore insérer quelques diatribes à ce sujet dans les gazettes, mais l'indignation générale les réduisit au silence et, grâce au gouvernement consulaire, le décadi, après avoir végété pendant sept ans, expira au mois d'août 1800... Destiné à nous rappeler la résurrection de Jésus-

1. Il attaque surtout François de Neufchâteau qui, ministre, envoie aux fonctionnaires la *Contagion sacrée* du baron d'Holbach. « L'impiété, descendue aux excès les plus immondes, inonda les départemens de productions athées. On distribuait le *Bon sens du curé Meslier*, même aux femmes de chambre et aux valets... »

Digitized by Google

Christ, sorti victorieux du tombeau, le dimanche est sorti victorieux d'une persécution auparavant inouïe dans les fastes du christianisme. »

Livre II. 6 chap. — Histoire de la philanthropie depuis sa naissance jusqu'à son extinction : « *Ad nihilum devenient tanquam aqua decurrens*... Chap. I^er^. Exposé de doctrines : les incrédules ont voulu édifier et réduire à des formes liturgiques ce qui n'avait été qu'une vague théorie, on va lire les détails de cette entreprise... Ch. II. Tentatives pour établir le déisme sous la forme de culte public à Londres, à Berlin, à Rotterdam, en Amérique... Ch. III. Le déisme à Paris. On fixe communément à l'an V la naissance de la théophilanthropie, quoique, sous un autre nom, elle eût été introduite auparavant,... n'était-ce pas la même chose que la fête du 20 prairial 1794, où Robespierre pérora ? Les théophilanthropes veulent partager avec les catholiques l'usage de Notre-Dame, un prêtre apostat exhibe un arrêté de l'administration du département (26 pluv. an VI). Le comité des administrations catholiques de Notre-Dame refuse, pénétré de ce principe qu'il n'y a rien de commun entre Jésus-Christ et Bélial, il abandonne le chœur et se retire dans la nef... Ch. IV. Schisme parmi les théophilanthropes ; ils ont des écoles des deux sexes, des feuilles périodiques... L'ex-directeur Lareveillère-Lépeaux était le patriarche de la secte, c'est à quoi Boulay faisait allusion dans un discours aux Cinq-Cents : « Il n'y avait pas de liberté religieuse, quand un fanatisme nouveau aussi intolérant que le premier cherchait à élever sur les ruines des idées reçues, une religion nouvelle, dont le burlesque pontificat était dans le Directoire même. » Ch. V. Le

Digitized by Google

culte philanthropique dans les départements. A Metz, à Fontainebleau, dans presque toutes les villes, on propose d'établir la théophilanthropie ; le procureur-syndic, à Nancy, adresse aux citoyens une circulaire où il déploie son éloquence contre *le fanatisme qui, depuis tant de siècles, a été la plate-forme et la cuirasse d'un clergé despote, tyrannique, scandaleux, hypocrite, charlatan, turbulent, le foyer de toutes les atrocités,* et il espère que, le peuple n'hésitera pas à accepter la religion nationale, que lui offrent la raison et nos lois nouvelles... Malheureusement pour M. Jeandel, le peuple de Nancy et des environs a voulu et il veut rester catholique... Lorsque la secte cessa d'être appuyée par l'autorité civile, son crédit s'éteignit comme un éclair et l'opinion publique en fit une justice prompte et méritée... Le *Mercure français* (20 niv. an VI) prétend que, malgré les prédictions de Grégoire, la théophilanthropie aura une longue durée... Le 29 vend. an X, un arrêté des consuls défend aux théophilanthropes de se réunir dans les édifices nationaux... Ainsi s'éteignit, à Paris, sans trouble et sans bruit, après cinq ans d'existence, ce culte qui, dans les départements, n'eut qu'une consistance momentanée... Pauvre raison humaine ! boussole qui décline sans cesse ! à quelles aberrations n'est-elle pas en proie, quand l'orgueil veut secouer le joug de la Révélation ! »

Livre III. 29 chap. — Il y en a de très curieux. Ch. IV. Sectes établies ou fomentées par les femmes. Ch. X. Les fanatiques des Cévennes. Il est très sévère « pour les extravagances sanguinaires des prétendus prophètes, Vivens, Brousson, Cavalier, qui successivement gardeur de porcs, puis garçon boucher, devint le chef le plus redoutable

Digitized by Google

du parti. » Ch. XI. Les cordicoles. Le Sacré-Cœur est, pour lui, « l'emblème d'un parti, dont les coryphées audacieux, dénaturant la religion, qui les désavoue et les condamne, veulent en faire un instrument politique, pour consacrer le despotisme et asservir les nations. » Ch. XX. Francs-maçons. « Les sociétés secrètes ont causé de l'ombrage à la religion et à la politique... C'est peut-être ce qui porta Frédéric II et d'autres princes à se faire initier. Les francs-maçons, républicains en 1793, impérialistes sous Bonaparte, sont royalistes depuis 1814. » (Ch. XXI-XXIX). Anti-concordatistes ou blanchardistes, clémentins, purs, puristes, parfaits, petite Église, louisistes.

Livre IV. 12 chap. — C'est un essai sur l'idolâtrie politique ou basiléolâtrie. Il s'élève avec indignation contre la déification des princes, le prétendu sacerdoce des rois, les privilèges qu'on leur accorde au sujet des mariages, des divorces, des baptêmes, des bâtards; il déplore le caractère adulateur du clergé, des savants, des artistes et gens de lettres envers Napoléon, puis à l'égard des Bourbons.

Liv. V. 13 chap. — C'est une histoire complète des sectes judaïques; il y développe les idées de la thèse qu'il a soutenue en 1779, il y expose l'état actuel du judaïsme et il constate un grand nombre de conversions, soit au protestantisme, soit au catholicisme.

Liv. VI. 26 chap. — État des églises grecque et russe; sectes qui en sont issues; considérations sur les sectes chrétiennes de l'Orient... Sévère pour les missions protestantes, il exalte les services que la congrégation catholique de la Propagande a rendus non seulement à la religion, mais encore aux sciences et aux

Digitized by Google

lettres ; il fait un hel éloge des hommes apostoliques, qui dévouent leur vie à répandre l'Évangile chez les peuples barbares... Il expose l'organisation hiérarchique du clergé grec non uni,... il raconte ses tentatives pour réunir les Églises grecque et latine et les causes qui ont fait échouer un projet d'une si haute importance. Un sentiment de douleur profonde contriste son cœur lorsqu'il cite la dernière phrase de la lettre que lui adresse le métropolitain de Moscou : « Parvenu au terme de ma carrière, il ne me reste qu'à former des vœux pour la paix de l'Église et le salut des fidèles. »

Liv. XII. 15 chap. — Il retrace l'histoire de l'Église anglicane, fille de Henri VIII, création politique plus que religieuse ; il signale les préventions, la haine, les calomnies anglaises contre les catholiques en général et contre ceux des trois royaumes.

Liv. VIII. 15 chap. — Il passe en revue les doctrines des dissidents ou séparatistes d'Angleterre, d'Écosse, des États-Unis d'Amérique, les puritains, les presbytériens, les quakers, les trembleurs ; il flétrit surtout la corruption des *vrais imitateurs du Christ,* dont « le titre ne peut être qu'une usurpation sacrilège ».

Liv. IX. 29 chap. — Il décrit, avec les détails les plus curieux, les sectes des baptistes, des anabaptistes, des arméniens, des labadistes. « Comme prêtre catholique, comme ministre protestant, Labadie avait montré toujours beaucoup de propension à diriger les dévotes... Une foule d'anecdotes scandaleuses prouvent qu'il commençait par l'esprit et finissait par la chair... Il réunit une petite église à Middelbourg... Anne-Marie Schurman, suivit partout ce prêtre apostat, qui mourut entre ses

Digitized by Google

bras, à Altona, en 1674. L'histoire des mammillaires et celle des consistoriaux terminent la longue série de tant de sectes, « qu'on accuse d'avoir caché sous un voile religieux les abominations de la lubricité ». Il traite la question complète de tolérance religieuse et de tolérance civile. — Ce livre comprend des controverses sur les matières religieuses du XVIII^e^ siècle, sur l'importance et la durée du christianisme, sur la secte des incrédules. « Quelle garantie cet homme sans religion aura-t-il de la fidélité de son épouse, de l'obéissance de ses enfants, de la fidélité de ses domestiques?... A la fin du siècle dernier, la France a fait une terrible et lugubre expérience : les suicides multipliés, les tribunaux révolutionnaires établis, les cachots remplis d'innocents, la guillotine en permanence, l'invitation légale aux prêtres de se parjurer, l'autorité paternelle avilie, le libertinage encouragé, 5,996 divorces dans la seule ville de Paris, pendant les 29 premiers mois de la loi qui les autorisait, en un mot, ce que le vice a de plus obscène et la férocité de plus épouvantable, tout cela coïncide avec l'époque où le culte public fut aboli. »

Liv. X. 8 chap. — Il affirme en terminant la perpétuité de la foi chrétienne : Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera de même dans tous les temps. Enfants dociles de l'Église catholique, nous savons qu'il a promis d'être toujours avec elle, jusqu'à la consommation des siècles... « Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront pas. » A la page 350, on lit : « *Il n'y a qu'un Seigneur,* une foi, un baptême, il ne peut exister qu'une religion véritable, puisque la vérité est une comme l'a dit Celui qui est la vérité

Digitized by Google

même,... il n'y a qu'un bercail, dès lors qu'une voie pour arriver au ciel,... l'unité religieuse repoussera toujours cette tolérance religieuse ou plutôt irreligieuse qui serait un amalgame incohérent et coupable de l'erreur et de la vérité, de la sagesse et de la folie, de la lumière et des ténèbres... La conscience est une forteresse où le magistrat ne peut pénétrer, l'orthodoxie et l'hérésie sont hors de sa compétence, tout ce qu'il peut, tout ce qu'il doit concernant le culte extérieur, c'est d'empêcher qu'on ne le trouble et qu'il ne trouble... Principe irréfragable que je proclamais au sein de la Convention, où je fus assailli par une tempête d'imprécations et d'outrages, le 1er novembre an III. »

1829. 5 janvier. — Le curé Simonin, l'un de ses correspondants les plus intelligents, le tient au courant des nouvelles ecclésiastiques; il se plaint de l'évêque de Forbin-Janson... « On fait de lui un janséniste, un jacobin... La retraite, au séminaire, est prêchée par un jésuite. » Il le remercie de ses libéralités, de sa bienveillance; il l'appelle « le protecteur de la veuve, l'appui des infortunés, il s'excuse d'abuser de sa bonté pour en faire un homme d'affaires ». Le curé d'Eulmont le prie de tenir sa lettre secrète : « Oh ! si l'on savait que j'ai l'honneur de vous écrire ! »

9 avril. — L'abbé Jennat, dans une lettre que je voudrais citer en entier, lui rend compte de l'emploi des sommes qu'il a reçues pour être consacrées à des bonnes œuvres. Il entre dans les plus petits détails, c'est un décompte en règle; il lui reste 745 fr., il y a 50 fr. pour un pauvre séminariste... Il parle de l'asile des vieillards du Lunéville, auquel lui-même destine la ma-

Digitized by Google

jeure partie de son avoir. J'ai dit, dans la première partie, mes relations avec ce vénérable abbé, qui terminait ses lettres à l'évêque par cette phrase : « Toujours et toujours, très respectable ami, votre humble et bien dévoué serviteur. »

1830. 9 janvier. — Il publie, dans la *Gazette des Cultes,* un article fort curieux sur la légitimité du serment civique, sous ce titre : « Appel à la raison par un proscrit. »

7 février. — M. Quérard lui écrit qu'il a trouvé des publications que « le respectable prélat ne lui a pas signalées, dans l'article bibliographique qu'il a bien voulu lui adresser ».

8 février. — M. Lerouge, un bibliophile de Commercy, remercie l'évêque de lui avoir envoyé 100 fr. à partager entre un pauvre prêtre et une pauvre religieuse, dont il lui a signalé la misère.

29 juillet. — « A Passy, les balles de juillet faillirent le tuer », dit M. Carnot ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles réveillèrent chez lui les passions révolutionnaires. Il ne fait pas partie de la Chambre des pairs, on le craint, comme les conventionnels proscrits, que l'on se borne à rappeler en France. Le 6 août, il écrit à *l'estimable et savant Constancio,* ancien ministre du Portugal, en Amérique. Il rappelle les mauvais jours de l'Empire, il insulte la Restauration... « Au despotisme de la gloire payée chèrement, succéda celui de la stupidité, et de l'hypocrisie... J'applaudis, comme vous, à cette jeunesse française radieuse de courage et de talens, mais peu soucieuse de ceux qui l'ont précédée dans la politique, elle les circonscrit dans ce qu'elle appelle la géronto-

Digitized by Google

cratie et leur imprime une teinte de ridicule contiguë au mépris... A quelques exceptions près, la France est gouvernée par l'émigration ecclésiastique et nobiliaire, par le jésuitisme et l'ultramontanisme, par des hommes qui ont, sous toutes les bannières, arboré toutes les couleurs et professé toutes les doctrines. » Il n'est pas « parmi les faiseurs », il n'a pas foi dans les hommes qui vont s'occuper de notre avenir, il voit parmi eux une foule de gens qui, en 1819, ont abandonné lâchement la cause du député de l'Isère ou l'ont accablé d'outrages. « Vétéran d'âge et d'expérience, je suspens mon jugement... Commencée à Passy, cette lettre que j'achève à Paris, a été sept ou huit fois interrompue, griffonnée à la hâte, c'est une marqueterie de pièces incohérentes... » Je n'ose pas dire que cette appréciation est sévère.

1er octobre. — Il publie des « Considérations sur la liste civile ». Le régime républicain est le plus économique,... « la liste civile doit, comme le budget, être votée annuellement... Réconcilier la liberté avec la royauté, *c'est une tentative au succès de laquelle j'applaudirais*... Puisqu'on nous promet une monarchie démocratique, tâchons d'en effacer les anomalies et d'en rectifier les imperfections; tel est le but de cet opuscule dicté par l'amour de la patrie et non par une intention hostile. » Rien cependant de plus hostile que cet opuscule, qui se vend au profit des blessés des 27, 28 et 29 juillet; c'est le style de 1793! Une seule citation: « Les décombres du Directoire, de l'Empire et de la Royauté sont un mobilier qu'on peut acheter ou louer... pour ces Janus à trente faces, un gouvernement n'est

Digitized by Google

qu'une ferme à exploiter, une cure à partager... On a royalisé l'hypocrisie, la déception, le parjure, à tel point que parole de roi et parole punique sont à peu près synonymes... »

6 décembre. — Lafayette donne sa démission de commandant en chef de la garde nationale; Grégoire lui écrit: « Mon cher ancien collègue et ami, après avoir lu ce qui vous concerne dans la séance d'avant-hier, à la Chambre des députés, j'éprouve le besoin de vous exprimer mes sentimens d'estime et d'amitié... Dans toute organisation politique, autorité municipale et garde nationale sont des élémens essentiels. » Le vieux général vint visiter, à son lit de mort, l'ami qui ne l'avait pas défendu, le 20 juin 1792, lorsqu'il fut mis hors la loi pour avoir tenté de faire sortir le roi de Paris.

1831. 2 mai. — Atteint d'une maladie cruelle, un sarcocèle carcinomateux, le vieillard ne se fait aucune illusion; la mort est proche, il l'attend avec la sérénité et la résignation d'un chrétien. Ici, les dates ont une grande importance, je les suivrai exactement. On appelle l'abbé Euvrard: l'évêque se confesse, il exprime le désir de recevoir le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction des mains de son propre pasteur.

4 mai. — L'abbé Baradère, qui depuis quinze ans est le familier de l'évêque, se rend au presbytère de l'Abbaye-aux-Bois: le curé, accompagné de son vicaire, M. Lacoste, accourt au chevet du malade; il exige une rétractation du serment, un acte spécial d'obéissance à la discipline et à la doctrine de l'Église. Une discussion théologique s'engage, le vicaire disserte longuement et

Digitized by Google

avec vivacité. Le vieillard réplique : il signera la profession de foi de Pie VI, il répondra aux questions du rituel, mais ce serait pour lui un péché mortel de désavouer un acte accompli après mûr examen; il se plaint de l'attitude peu convenable du jeune abbé : « Si la nécessité où vous me réduisez de recourir pour les sacremens à un prêtre étranger, cause du scandale, il retombera sur ceux qui y auront donné lieu. » Le curé se retire en exprimant le regret que ses conditions soient refusées. Une heure après, l'abbé Baradère, absent au moment de l'entrevue, est à la cure; on le prie au nom de la religion, au nom de la paix publique, d'obtenir une rétractation écrite ou du moins une copie du testament, où Grégoire a affirmé sa soumission; si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, il sera impossible de l'administrer et d'ouvrir l'église à sa dépouille mortelle. Baradère promet une copie du testament et il dépose un *celebret,* délivré en 1804. « *Licentia celebrandi missam. Joannes-Baptista du Belloy presbyter cardinalis... Archiepiscopus parisiensis concedimus magistro Henrico Gregorio episcopo, licentiam celebrandi missam in nostro diocesi, de consensu rectorum...* » Le vicaire va immédiatement soumettre la question à l'archevêque; la réponse ne se fera pas attendre.

5 mai. — La nuit a été mauvaise; le jour à peine commencé, l'abbé Guillon, aumônier de la reine, est introduit; il a été appelé par le malade, qu'il ne connaissait pas; voici son récit: « Le vieillard, épuisé par l'âge, par les souffrances, par les plus pénibles émotions, mais toujours ferme dans son langage, fixa sur moi ses yeux

Digitized by Google

baignés de larmes, me tendit la main, serra la mienne, je l'embrassai... Au récit détaillé fait en sa présence des démarches tentées à l'Abbaye et à l'archevêché, lui-même mêlait ses observations... Il protestait de sa ferme résolution de vivre et mourir au sein de la religion catholique, apostolique et romaine... Il parlait sans amertume du refus persévérant opposé à ses instances, avec attendrissement du bonheur qu'il aurait de voir son premier pasteur et de recevoir de ses mains le gage de la réconciliation... Je m'étais prononcé, dès cette première entrevue, avec la franchise de mes principes catholiques... Je bornai mes engagements à l'offre de mes services auprès de mes supérieurs ecclésiastiques et de Leurs Majestés. Ils furent agréés. »

Le même jour, le curé et son vicaire viennent apporter à M. Grégoire un pli cacheté aux armes de l'archevêque; ils n'insistent pas pour entrer, Baradère se charge du message, afin d'éviter au malade de nouvelles émotions. Voici quelques extraits de la lettre de Mgr de Quélen : Instruit de la stérilité des démarches du curé, il voudrait sortir de sa retraite pour aller lui tendre la main sur le bord de l'éternel abîme; il regrette, il déplore la désolante assurance avec laquelle il refuse d'abjurer des erreurs condamnées par l'Église universelle; il ne rentrera pas dans une discussion plus d'une fois renouvelée et toujours inutile, il attend de la seule grâce de Dieu une conversion, qui, pour être tardive, n'en consolerait pas moins l'Église, qu'il a si longtemps contristée. « Je me transporte en esprit, auprès de votre lit de mort, je vous conjure à genoux, les mains jointes et les larmes aux yeux, d'avoir pitié de votre âme, en

Digitized by Google

rentrant dans le sein de l'Église catholique... Les âmes les plus ferventes prient pour obtenir pour vous cette grande miséricorde... Vous ne pouvez avoir seul raison contre le chef de l'Église et l'épiscopat tout entier... Priez donc avec nous, en toute humilité, mon cher frère, et vous verrez se dissiper les nuages qui jusqu'à cette dernière heure vous dérobent la vérité. »

6 mai. — Le malade réclame avec instances le Saint-Viatique. Voici le procès-verbal de la cérémonie signé par Baradère et approuvé par Grégoire. « L'auguste malade avait mis la mozette, le rochet, l'étole et la croix pastorale quelques moments avant de recevoir le Viatique... Après avoir humblement demandé à M. Baradère s'il avait quelque chose à lui prescrire, il dit qu'il était prêt à recevoir le bon Dieu... Après avoir récité avec nous les prières du rituel de Paris, M. l'évêque, sans y être invité, a fait, à haute et intelligible voix, sa profession de foi, en voici les traits les plus remarquables : Ministres des autels et vous chers assistants, je renouvelle les vœux de mon baptême... Je crois tout ce que l'Église catholique, apostolique et romaine croit et enseigne... Je me soumets d'avance de cœur et d'âme au jugement de l'Église sur mes écrits et mes actes... J'ai toujours agi d'après les inspirations de ma conscience, comme vicaire, comme curé, comme évêque... J'avoue néanmoins que les jugemens de Dieu m'effraient, mais ma confiance est entière quand je songe à sa miséricorde et aux mérites infinis de Jésus-Christ... Ici, M. Baradère a arrêté le malade épuisé ; après un repos de quelques instants, il a récité le *Confiteor* et a reçu le Saint-Viatique avec tous les signes d'une parfaite com-

Digitized by Google

ponction; les assistants se sont mis à genoux et ont demandé la bénédiction du mourant. »

7 *mai.* — Malgré les vives douleurs qu'il éprouve, le vieil athlète dicte une longue réponse à la lettre de l'archevêque; il discute, il réfute, il y a de l'ironie, de l'amertume, mais je me garde d'apprécier, je cite : « Me tendre la main, quand vous me croyez sur le penchant de l'éternel abîme est un acte de charité qui mérite toute ma reconnaissance... Je regrette infiniment que la nature des conditions que le respectable curé de l'Abbaye était chargé de me proposer ait rendu stérile une démarche que je m'étais empressé de solliciter... J'ai reçu le Saint-Viatique et j'ai l'heureuse certitude qu'en cas de besoin je recevrai aussi l'Extrême-Onction... Je vois qu'il est impossible de nous entendre sur ces prétendues erreurs,... que vous me reprochez de soutenir avec une désolante assurance... Comme vous, je suis convaincu que, dans le sein de l'Église,... exclusivement, se trouvent les moyens d'obtenir cette couronne immortelle, objet de tous mes vœux... Ma vie tout entière et mes ouvrages déposent assez de l'intégrité de ma foi pour que je me croie dispensé de l'injurieuse condition de proclamer de nouveau... les vérités d'une religion que je n'ai cessé de professer et de défendre et où j'ai la ferme conviction que Dieu me fera la grâce de mourir... Le pape et l'épiscopat n'ont pas condamné la constitution civile,... le bref de juillet 1796 est plus politique que religieux... Un grand nombre de pieux et savants prélats m'ont donné la qualité d'évêque, que vous avez cru devoir supprimer dans vos lettres,... j'ai le droit et le devoir de soutenir la légitimité et la

Digitized by Google

catholicité de mon serment jusqu'à ce que l'Église universelle ait prononcé,... jusque-là, je reste invariablement attaché à ma croyance comme à mon amour pour la chaire de Saint-Pierre si étrangement défigurée par les fausses décrétales et par les prétentions ultramontaines... Soyez sûr qu'ainsi que vous, je suis loin d'obéir à des considérations humaines,... pas plus qu'au temps où je défendais à la tribune la religion attaquée avec fureur,... et où le premier je réclamais l'ouverture de ces mêmes temples, dont on repoussera peut-être ma dépouille mortelle... Je voudrais m'arrêter là, mais j'éprouve le besoin de vous dire un mot de mes opinions politiques... Une circonstance de ma vie a été odieusement dénaturée : je n'ai voté la mort de personne... j'ai toujours cru et publiquement professé que la religion de Jésus-Christ était l'amie de la liberté... Ils sont bien coupables les ecclésiastiques qui mêlent la politique à la religion... C'est aux imprudences du clergé qu'il faut attribuer cette haine implacable, qui poursuit des prêtres d'ailleurs dignes de respect.... et ces destructions dont nous avons tant à gémir... L'introduction clandestine des jésuites, le fanatisme et l'ignorance du jeune clergé sont les véritables plaies de la religion... L'humilité que vous me recommandez me conduit à un rapprochement : deux criminels furent crucifiés aux côtés de Notre-Seigneur, votre modèle et le mien. L'un d'eux se tournant vers le Christ mourant,... vous connaissez le reste,... mais vous paraissez oublier que Jésus-Christ ne lui demanda ni amende honorable ni rétractation... Je réclame de l'un de ses disciples la même indulgence ; si elle m'était refusée, je n'en resterais pas moins plein de

Digitized by Google

confiance dans l'infinie miséricorde de Dieu et j'en serais fâché pour moi et pour vous. » P. S. « Au milieu de mes souffrances, je n'ai pu donner à ces graves questions qu'un trop court développement..., je m'en réfère aux ouvrages où je les ai traitées à fond. » Il y a certainement, dans cette réponse, un désaveu de tout ce qui ne serait pas approuvé par l'Église, mais y a-t-il ce repentir et cette humilité, qui en eussent fait un acte vraiment chrétien?

A la réception de cette lettre, dont Grégoire a paraphé toutes les pages et écrit de sa main la formule d'usage, l'archevêque adresse immédiatement à M. Baradère la note suivante: « M. Grégoire allègue sans cesse qu'il a fait par conviction tout ce qu'il a fait... On lui répond que l'Église ne juge ni ses intentions ni sa bonne foi,... elle en laisse le jugement à Dieu;... elle lui demande de condamner des actes qu'elle a frappés de ses censures... Qu'il se soumette non pour l'avenir, mais pour le présent, à la conviction de l'Église, dont le souverain pontife et les évêques sont les interprètes et les organes... Il ne peut y avoir de péché dans cette soumission, qui est un acte de foi. M. Grégoire ne risque donc rien de reconnaître purement et simplement, d'esprit et de cœur, que, malgré ses intentions,... il a eu tort, puisque l'Église le lui dit et qu'il se repent de lui avoir résisté... La règle tracée par le chef de l'Église doit être suivie à l'égard de M. Grégoire, sans âpreté,... mais sans faiblesse,... les conséquences nous les abandonnons à Dieu... Toutes les inventions de la charité doivent être employées, notre vie même doit être offerte, mais la sincérité, la franchise, doivent être aussi strictement

Digitized by Google

observées... Il faut non disputer une formule avec le malade, mais la rédiger sans détour ; cette formule ne doit pas être vague, mais précise,... explicite, qu'elle exprime le repentir... Si Dieu, touché de nos prières et de nos larmes, a changé le cœur de M. Grégoire, il lui aura donné ces dispositions humbles et soumises qui prouvent sa conversion ; si, au contraire, il n'y a dans tout ceci que des négociations pour sauver les apparences,... le ciel ne sera pas réjoui du retour d'un pécheur, la terre ne sera pas pacifiée par un tour d'adresse... et notre ministère en sera déshonoré... D'ailleurs, j'ai une trop certaine opinion du caractère de M. Grégoire pour penser qu'il se prête à une démarche équivoque... Ah ! que ne peut-il lire tout ce que mon cœur éprouve de sollicitude pour lui ! que ne puis-je aller lui donner le baiser de paix et lui porter les paroles de la reconciliation ! »

8 mai. — Le dimanche matin, le malade est à toute extrémité, plusieurs journaux ont annoncé sa mort ; on appelle en toute hâte l'abbé Guillon : « Chaque moment pouvait être le dernier de cette longue et douloureuse agonie, l'évêque demandait avec ardeur l'extrême-onction ; pressé par ses ardentes sollicitations et par la déclaration explicite qu'il croit et approuve tout ce que croit l'Église, qu'il condamne tout ce qu'elle condamne, je ne vis plus dans le vieillard mourant que l'homme près du naufrage à qui toute sorte de mains jette la planche de salut, que le Samaritain tombé sur la route de Jéricho, qu'une âme à fortifier par un des plus puissants moyens de la religion. Je me rappelai et citai le texte précis du pastoral parisien, si conforme à la doctrine... de nos

Digitized by Google

dix-huit siècles chrétiens : *Si quis tamen infirmus...* M. Grégoire répondit à tout, renouvela publiquement sa confession, prit Dieu à témoin qu'il mourait soumis à l'Église, à son chef, plein de foi, d'espérance et de charité. Une pareille profession de foi en ce moment décisif... pouvait-elle laisser le moindre doute? Comment suspecter l'homme résigné, qui se compare au larron mourant à côté du Sauveur... et demande avec larmes à être déposé sur la paille et sur la cendre?... » La cérémonie terminée, l'abbé Guillon en dresse un procès-verbal, dont les témoins, Baradère, Duples, Dutrône et Mesnard, attestent et affirment la sincérité, sur l'honneur et sous la foi du serment. « La conduite de l'abbé Guillon leur a semblé en tout conforme à la doctrine de l'Église, aux intérêts actuels de l'ordre public, du trône, du ministère ecclésiastique et de la religion. »

9 mai. — Par ordre de Grégoire, l'abbé Baradère informe l'archevêque que sa note du 7 mai n'a rien changé à sa conviction : « Mr l'archevêque met en principe ce qui est en question... Il n'a jamais prétendu que la conviction et la bonne foi dispensent un catholique de se soumettre à l'instant au jugement de l'Église universelle... C'est par devoir et non pour sauver les apparences, qu'il a fait appeler le curé de la paroisse... Au terme d'une carrière de quatre-vingts ans, il ne joue pas l'éternité pour un vain sentiment d'amour-propre,... il a d'ailleurs reçu tous les sacremens spirituels que l'on s'obstine à lui refuser... Le salut du malade était le premier intérêt à consulter, si la discipline peut en souffrir, la charité, dit saint Augustin, devient alors la suprême loi. »

Digitized by Google

10 mai. — Par un dernier codicille, il institue Mme Dubois sa légataire universelle, MM. Raidot, Duples et Baradère, ses exécuteurs testamentaires : il lègue « au respectable Guillon tous ses livres suspects en diverses langues et son reliquaire ». Au sujet de ce codicille, il me semble nécessaire d'établir le chiffre réel de la fortune de Grégoire ; M. Dugast, l'un de ses biographes (1833), parle de ses dons aux pauvres, aux églises, il ne précise rien. M. Carnot, si bien informé d'ailleurs, n'est pas plus explicite ; M. de la Saussaye m'a répété ce qu'il a écrit dans son livre *Blois et les environs,* qu'il a laissé plus de quatre cent mille francs à l'Hôtel-Dieu de sa ville épiscopale[1]. En présence de ces données contradictoires, j'ai dû recourir à des documents officiels et j'ai consulté les trois testaments de Mme Dubois. Le 11 juin 1831, « quelques jours après la perte douloureuse qu'elle a eu le malheur de faire,... son premier soin a été de disposer tant des biens qu'elle vient de recueillir, comme sa légataire universelle, que de ceux qui composent sa fortune personnelle. » L'acte est reçu par Mes Defresnes et Chaudron, notaires à Paris. L'évêque de Blois a laissé un mobilier d'une importance minime ; une somme de deux mille francs en argent, un prorata de fermage et de pension d'environ six mille francs ; un domaine affermé cinq mille francs et une rente cinq pour cent de deux cent quatre-vingt douze francs. Le 20 août 1831, Mme Dubois, en désaccord avec les exécuteurs testamentaires, « croit devoir révoquer les dispositions qu'elle a prises, par un testament nouveau dicté à Me Vavin, notaire à

1. *Guide historique à Blois.* In-12, 1855, p. 135.

Digitized by Google

Paris. Un arrêt du tribunal de la Seine (10 avril 1833), confirmé par un arrêt de la cour d'appel (11 avril 1834), décide que Mme Dubois peut disposer de toute la succession de M. Grégoire, *comme chose lui appartenant en toute propriété*. Le 12 mai 1836, par un dernier testament dont j'ai une copie certifiée, Mme Dubois spécifie ce qui a appartenu à Grégoire. Une rente de 292 fr. et un domaine estimé 148,472 fr., la valeur totale de sa fortune est de 437,503 fr. qu'elle lègue, par moitié, aux hôpitaux de Sens et de Blois, qui seront chargés de quelques legs, qui *reproduisent ceux de son fidèle ami de 43 ans : à M. Wast, copiste de M. Grégoire, une pension viagère de 600 fr. ; à la paroisse de l'Abbaye-aux-Bois, 500 fr. en raison de ce que M. Grégoire en a exprimé verbalement le désir à ses derniers moments*. Chacun de ces deux hôpitaux devra, à perpétuité, faire célébrer deux messes hautes, l'une le 28 mai, l'autre au jour anniversaire du décès de Mme Dubois ; ces deux messes, portées au registre des fondations de l'hospice de Blois, y sont dites encore chaque année. En 1881, le 17 février, à la commission de l'hospice, un membre s'étonne de ne pas voir le nom de Grégoire sur la liste des bienfaiteurs ; on lui répond que « Grégoire n'a rien donné personnellement, mais qu'une dame Dubois, originaire de l'Yonne, sa légataire universelle, a cru simplement devoir, en souvenir de lui, doter l'établissement d'environ deux cent mille francs... Tous deux ont un droit égal à la reconnaissance ; en conséquence, on décide que le nom de M. Grégoire, député à la Constituante, à la Convention, à l'Assemblée législative, ex-évêque constitutionnel de Blois, sera inscrit sur la liste des bienfai-

Digitized by Google

teurs et que l'on apposera à la façade occidentale de l'hôpital, une table de marbre, avec ces mots, en lettres d'or : *Pavillon Grégoire*. Une polémique vive et passionnée s'engagea dans les journaux blésois, le conseil municipal refusa de donner le nom de Grégoire à la rue qui longe le pavillon. Ces détails et ces chiffres ont une sérieuse importance, car on a accusé et on accuse encore l'abbé Grégoire d'avoir été, en l'an IX, l'associé des acquéreurs de l'abbaye de Saint-Martin (Orne), d'avoir reçu de l'argent des colonies et une pension de Saint-Domingue. La vérité, c'est qu'il a vécu, intègre et sobre, avec une sage économie, chez M^me^ Dubois ; à Passy, à Auteuil, à Paris, sa maison était ouverte toujours à ses amis, à ses compatriotes surtout ; il aimait à rendre service, il consacrait à de pieuses libéralités, à des œuvres de propagande religieuse ou politique le chiffre de sa pension. Je n'ai pas connu personnellement le curé d'Emberménil, mais j'ai entendu toujours affirmer, par ceux qui avaient eu des relations avec lui, la vérité de ce que M. Carnot a si bien raconté de sa vie privée à la fois austère et douce : « Le matin, lorsqu'il sortait de son oratoire... sa figure était radieuse et enjouée, jamais il ne semblait si heureux... Pendant tout le carême, il observait un jeûne sévère, ne mangeait qu'à midi un peu de pain et quelques fruits, à dîner son potage et un plat unique... Mais cette rigidité n'était que pour lui-même ; il y avait toujours sur sa table des plats au goût de ses convives[1]... »

11 mai. — L'archevêque adresse au malade une nou-

1. *Mém.*, t. I, 246-253.

Digitized by Google

velle note ; il précise les conditions sans lesquelles il ne peut lui accorder les sacrements de l'Église durant sa vie et l'admettre à la participation des suffrages de l'Église après sa mort : M. Grégoire devra « clairement, formellement, sans déguisement, sans détour, abjurer les erreurs de la Constitution civile du clergé, dont il a été jusqu'à ce jour le fauteur, le propagateur et le défenseur, et les condamner parce qu'elles ont été condamnées par le Saint-Siège apostolique,... au jugement duquel les évêques, sauf quelques exceptions, qui ne sont d'aucun poids, ont adhéré,... en sorte que ce jugement doit être regardé... comme un jugement de l'Église universelle, encore qu'elle ne se soit pas prononcée en concile œcuménique... — Déplorer le schisme et l'intrusion dont il s'est rendu coupable... — Demander pardon à l'Église et au Saint-Siège de sa trop longue résistance... — Réclamer de leur indulgence la levée des censures qu'il a encourues... — Se soumettre à la pénitence qu'ils voudront lui imposer et réparer, autant qu'il sera en lui, le mal qu'il a fait par ses discours, ses écrits et ses actes... Puisse cette explication franche et claire ne laisser aucun doute sur les principes posés par M. l'archevêque... Daigne surtout le Seigneur éclairer M. Grégoire par une lumière de sa grâce,... de manière à ce qu'il se détermine à remplir des conditions sans lesquelles... il demeure toujours hors de la foi et de l'unité catholique, malgré les protestations vagues et générales de foi et de catholicité qu'il pourrait faire de vive voix ou par écrit. » Dans un post-scriptum, l'archevêque affirme, sous la foi du serment, qu'il a tenu la même conduite, il y a 18 mois, à l'égard de l'évêque constitutionnel de l'Aveyron, et

Digitized by Google

qu'il a été approuvé par le Saint-Père. L'abbé Baradère n'osa pas placer sous les yeux du malade les termes de cette note; il se borna à lui en faire un résumé; Grégoire fut d'avis de ne pas y répondre.

14 mai. — L'abbé Guillon se rend chez l'archevêque, il lui expose les motifs de sa conduite, il lui offre de l'introduire dans la chambre du moribond, dont la tête est encore saine. — Mgr de Quélen y consent, mais, durant la nuit, il change d'avis, il charge le curé de l'Assomption de le remplacer. La scène fut pénible, on discuta, on ne décida rien : « Si je pouvais, dit le curé, donner à Monseigneur quelques espérances, il viendrait vous voir. — Je suis très sensible à l'honneur que M. l'archevêque voudrait me faire, je vous prie de lui en témoigner ma reconnaissance,... mais je mourrai, comme j'ai vécu, fidèle à mes principes... S'il vient je le recevrai avec plaisir, mais je ne pourrai que lui répéter ce que je viens de vous dire... Au surplus, il est inhumain de tourmenter ainsi les derniers momens d'un vieillard, à son lit de mort ! »

15 mai. — Rien n'a pu modifier la résolution de Grégoire ; il signe le procès-verbal rédigé, le 9 mai, par l'abbé Guillon, mais il y ajoute cette note : « Je réitère au respectable M. Guillon l'expression de ma profonde reconnaissance et de mon attachement inviolable,... reconnaissant le droit et le devoir qu'il a d'expliquer, suivant ses sentimens et ses impressions personnelles, sa charitable conduite à mon égard, je déclare ici... qu'on n'en peut inférer de ma part aucune adhésion à ce que M. l'archevêque aurait voulu exiger. »

17 mai. — Le refus de sacrements, la menace de fer-

Digitized by Google

mer l'église à la dépouille mortelle de l'ancien évêque de Blois, agitent l'opinion publique ; on craint des troubles, on parle de mesures pour maintenir l'ordre ; ses amis politiques protestent contre l'intolérance du clergé, ses ennemis insultent le vieux conventionnel, rebelle au pape et à l'Église. L'abbé Desjardin, vicaire général, écrit à M. Baradère : « M. l'archevêque est tourmenté d'apprendre l'état d'angoisse et l'imminent danger de M. Grégoire, il voudrait aller lui offrir encore et de vive voix les secours et les consolations de la charité la plus ardente et la plus compatissante. J'allais porter au malade l'expression de cette sollicitude... Mais on me représente qu'il est sans connaissance, que je ne serais pas admis... Chargez-vous donc de tout tenter pour obtenir son adhésion aux brefs de Pie VI et de Pie VII... » L'abbé Baradère répond sur-le-champ : « Il n'est que trop vrai, M. Grégoire est mourant, sans connaissance depuis trois jours... Il ne saurait correspondre à l'expression de votre sollicitude, vos prières seules peuvent en ce moment lui être utiles, devant Dieu... Les graves motifs qui ont déterminé M. Guillon à lui administrer le sacrement des mourants et le délire qui agite le malade, depuis trois jours, pendant lesquels la grâce peut agir sur son cœur, devraient vous porter à lui ouvrir les portes du temple après sa mort... Il ne comparera pas à l'athée Lalande, à l'impie Volney, qui ont été enterrés avec toutes les cérémonies religieuses... un homme qui par ses vertus chrétiennes a édifié, étonné tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. »

28 mai. — L'anéantissement est complet, toutes les facultés ont disparu, la nuit précédente ; la respiration

Digitized by Google

gènée présage une catastrophe ; à quatre heures après midi, sans secousse, sans effort, Grégoire s'éteint, à l'âge de 80 ans, 5 mois et 24 jours. « Personne, dit l'abbé Baradère, n'a vu la mort avec plus de sang-froid, plus de résignation... pas une plainte, qui ne fût une prière, ses yeux baignés de larmes se portaient d'eux-mêmes sur son crucifix... Il parlait de sa mort comme d'un événement ordinaire... Il nous pressait les mains... Mes amis ne vous attristez pas, soyez les consolateurs de ma bonne mère adoptive... Ce monde est un lieu de passage et d'exil... Je pouvais, comme tant d'autres, disparaître au milieu des orages politiques, je meurs dans mon lit, entouré des secours de la religion, de la médecine, de l'amitié... Dans les plus fortes crises, il ne semblait occupé que de ceux qui l'entouraient... Dans son délire, il parlait des Haïtiens... Sa douloureuse agonie dura trois jours, on n'a pu recueillir que des paroles incohérentes, quelques versets de psaumes... Il répétait souvent : *In manus tuas commendo... Urbs Jerusalem beata...* Ses yeux éteints se portaient encore vers le crucifix, par fois il tendait les mains vers le ciel... » On avait religieusement exécuté tout ce qu'il avait demandé que l'on fît durant sa maladie ; MM. Dutrône et Duplès, conseillers à la cour, MM. Boyer père et fils, Lherminier et Fabré-Palaprat, ses médecins ordinaires, secondaient l'abbé Baradère dans les soins qu'il prodiguait au malade.

31 mai. — M. Carnot, qui a vécu dans l'intimité de Grégoire, qui a admiré *sa naïve et profonde piété,* nous a raconté ses funérailles ; il a parlé de cette foule silencieuse et triste, qui se porte durant deux jours au domicile du défunt, qui, revêtu des habits épiscopaux, est

Digitized by Google

exposé, la face découverte, dans une chapelle ardente, — de ces amis de la liberté qui viennent rendre hommage au noble et persévérant champion de leur cause, — de l'imprudente opiniâtreté du clergé, qui n'a laissé dans l'église que les ornements les plus usés, — de la vive fermentation qui règne dans la multitude, — des jeunes gens qui dételent les chevaux du char funèbre et le traînent à bras jusqu'au cimetière, de ce cortège d'au moins vingt mille personnes, ouvriers, étudiants, décorés de Juillet, députés de l'opposition, anciens proscrits, — il nous a conservé le discours prononcé sur la tombe par le conventionnel Thibaudeau, qui l'appelle son collègue, son ami, son honorable complice; — il ne semble pas frappé du contraste étrange qui résulte de ces paroles de haine et des violences de cette harangue impie, avec les pieuses espérances de ce vieillard, dont les testaments, qui résument si bien la vie morale et religieuse, affirment la charité et la foi, je ne dirai pas orthodoxe, mais chrétienne.

En Lorraine, on célébra sans bruit plus d'une messe de *Requiem* pour le salut de son âme; j'ai vu des larmes dans les yeux de ses vieux et fidèles amis, lorsque je m'indignais devant eux contre les manifestations sacrilèges qui se produisirent, le 31 mai, au cimetière Montparnasse. A Haïti, à Saint-Domingue, sa mort fut un deuil public; le président Boyer ordonna des prières solennelles dans toute l'étendue du pays.

La presse libérale attaqua l'archevêque avec violence; M. Carnot l'accuse de fanatisme, il est tenté de voir dans sa conduite « *une comédie politique :* le clergé ultramontain veut répondre par une victoire gagnée sur l'illustre

Digitized by Google

apôtre de la démocratie à l'aversion du peuple de Paris[1]. » Soyons plus justes : M. de Quélen épargne à son ministère une faiblesse coupable, il obéit à sa conscience ; ce qu'il fait pour Grégoire, il le fera sept ans plus tard pour l'un des chefs de l'Église constitutionnelle, l'évêque d'Autun, et ici, je ne puis m'empêcher de comparer la conduite du prince de Talleyrand à son lit de mort avec celle de l'évêque de Blois. — En 1823, l'archevêque avait en vain conjuré le prince de retourner à la foi de l'Église ; en 1838, l'heure de Dieu arrive. Plus heureux et plus habile que l'abbé Baradère, l'abbé Dupanloup est l'instrument de ses miséricordes. Au terme d'un grand âge, après une longue expérience, le diplomate ne discute pas, il adresse au souverain Pontife des déclarations brèves, précises, complètes : il blâme l'égarement et les excès du siècle auquel il a appartenu, il condamne franchement les graves erreurs qui ont troublé l'Église de France et auxquelles il a eu le malheur de participer... Jamais il n'a cessé de se regarder comme un enfant de l'Église ; il déplore les actes de sa vie, qui l'ont contristée, ses derniers vœux sont pour elle et pour son chef suprême... Le Saint-Père, dans sa justice, daignera apprécier toutes les circonstances qui ont dirigé ses actions... Il s'en rapporte en tout à l'indulgence et à l'équité de l'Église et de son vénérable chef[2]. — 1832. Un grave conflit s'élève entre les exécuteurs testamentaires : Mme Dubois accuse Baradère d'avoir soustrait la croix et l'anneau de Grégoire ; elle obtient de faire

1. *Mém.*, t. Ier, 280-286.
2. *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, ch. XV.

Digitized by Google

ouvrir le cercueil ; le 17 février, au cimetière du Sud, un commissaire de police dresse un procès-verbal d'exhumation et de réinhumation du corps ... « *l'anneau pastoral n'est pas au doigt du défunt..., la croix est d'une forme différente de celle dont il a le signalement...* » Le dossier de cette triste affaire est à la bibliothèque de Nancy (C. 534).

1832, mai. — Dans son rapport, le secrétaire de l'Académie de Stanislas, à Nancy, annonce, en ces termes, la mort de notre confrère : « Depuis sa dernière communication, l'Académie a perdu M. Grégoire (le comte), ancien évêque de Blois et sénateur, auteur d'un grand nombre de savants écrits sur des sujets de philanthropie, de religion et de politique. »

Ma tâche est terminée, Messieurs ; dans ce simple exposé des discours, des écrits, des actes du célèbre abbé, je me suis efforcé de ne rien omettre d'important, de ne rien dire que de vrai. Plus tard, si vous le permettez, je résumerai, en quelques pages, mon opinion personnelle, et je vous dirai les divers jugements, dont il a été l'objet.

Digitized by Google

APPRÉCIATION

DE

L'ŒUVRE DE LE PLAY

FONDATEUR DE L'ÉCOLE DE LA PAIX SOCIALE

PAR

M. Jules GOUŸ

On peut constater dès aujourd'hui, quelques années après la mort de M. Le Play, que ce dernier n'a pas traversé notre XIXe siècle sans laisser derrière lui une trace durable et profonde. Il a formé une école qui vénère, à juste titre, son maître et s'applique à suivre sa méthode expérimentale, étudie scrupuleusement les faits, continue les monographies de famille, celles relatives aux ouvriers européens et aux ouvriers des deux mondes, et s'efforce de propager les excellentes vues du maître sur le patronage qui doit s'étendre à toutes les classes de la société.

Le but de cette école est de contribuer, dans la mesure du possible, au rétablissement de la paix sociale, but bien louable assurément et dont aujourd'hui, plus que jamais, on doit sentir l'importance. M. Le Play a cherché à démontrer par les faits historiques et par les faits contemporains qu'il existe une constitution essentielle de l'humanité, et que toute société qui la méconnaît ou la viole ne peut ni prospérer ni durer. Il a constaté que cette

Digitized by Google

constitution a pour fondements la loi de Dieu et l'autorité paternelle. Suivant lui, les peuples dont l'existence a été la plus longue, tels que la Chine et l'Égypte, sont ceux qui ont été le plus fidèles à l'observation du Décalogue, notamment en ce qui touche le respect dû au père de famille et au souvenir des ancêtres.

Il y voit avec raison un moyen de consolider la famille sur laquelle repose la consolidation de l'État lui-même. Il résulte, en effet, de l'observation attentive des faits sociaux que, quand la famille se désorganise, peu à peu la société entière s'en ressent. Mais, pour fortifier encore davantage le respect envers le père de famille, M. Le Play va jusqu'à désirer pour ce dernier une liberté presque illimitée de tester. De plus, il regarde comme une preuve de force et de prospérité pour un peuple l'accroissement rapide de sa population, en regard de celle des peuples voisins dont il faut redouter l'envahissement et la domination.

Dans une étude récente[1], M. d'Haussonville, recherchant les causes de la misère dans les classes ouvrières, telles que la maladie, les chômages, l'inconduite, y ajoute une cause qui joue un rôle principal dans cette question, à savoir le trop grand nombre d'enfants dans les familles prolétaires. Cette remarque est de nature à modifier les regrets de ceux qui déplorent la lenteur avec laquelle la natalité se développe en France.

M. Le Play veut consolider la famille par l'observation du quatrième commandement, et il prétend établir le respect des enfants envers le père par un changement de

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1883.

Digitized by Google

la loi successorale qui lui donnerait la liberté de choisir parmi ses enfants celui qui lui semblerait le plus digne de le remplacer, pour empêcher le morcellement de l'héritage commun et faire ce qu'il appelle une famille souche. Or, dire aux enfants : Respectez-moi, ou je vous déshérite, c'est fonder le respect sur l'égoïsme et la doctrine de l'intérêt bien entendu ; le respect des enfants doit s'obtenir d'une éducation morale et religieuse, et non par la crainte d'une exhérédation.

De même, c'est la civilisation chrétienne qui doit établir un droit international qui protège les peuples les uns contre les autres, et non le nombre d'enfants qu'ils mettront au jour dans le même espace de temps donné. Pour assurer la sécurité des peuples entre eux, il serait inutile de donner le jour à un grand nombre de soldats, et de faire ainsi de la chair à canon, il faut plutôt s'efforcer d'appliquer le principe évangélique : Aimez-vous les uns les autres, c'est le seul moyen raisonnable et honnête d'atteindre le but ; c'est celui que Dieu lui-même nous a indiqué.

La statistique invoquée par M. d'Haussonville prouve que c'est dans les classes pauvres de Paris que les naissances sont le plus nombreuses. En effet, quel intérêt le prolétaire a-t-il à restreindre sa progéniture ? Il la sème sur le pavé, à la merci de l'assistance publique ou privée. Sa succession, égale à zéro, est toujours la même, qu'elle soit partagée entre quelques-uns ou un grand nombre.

La famille, restreinte dans de justes limites, sera seule capable de se consolider, de maintenir son harmonie, d'empêcher la trop grande dispersion de ses membres et d'en atténuer la misère.

Digitized by Google

En vain prétend-on que Dieu protège les familles nombreuses, c'est une sorte de consolation donnée à ceux qui succombent sous un fardeau qui excède leurs forces, car le plus simple bon sens fait comprendre que plus une famille est nombreuse, plus est large la surface que les coups du sort peuvent atteindre.

Comparons notre législation actuelle à l'étrange système successoral rêvé par M. Le Play ; la première l'emporte évidemment en prudence et en sagesse sur le second. M. Le Play a été certainement un excellent ingénieur des mines ; ses profondes observations sur les ouvriers des deux mondes et ses excellentes doctrines sur le patronage, fondées sur l'expérience, sont de nature à rendre d'éminents services à la paix sociale et à rétablir, dans la mesure du possible, la concorde entre ceux qui doivent obéir et ceux qui doivent commander. En effet, le penchant à la rébellion est le vice le plus invétéré de la nature humaine, et a pris de notre temps des proportions effrayantes.

Cependant, malgré les qualités éminentes que nous nous plaisons à lui reconnaître, on s'aperçoit que M. Le Play n'était pas jurisconsulte et le changement qu'il veut apporter à notre droit civil en est bien la preuve.

D'après l'article 826 du Code civil, chacun des cohéritiers peut demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession.

Mais l'article 832 du même Code prescrit, dans la formation et la composition des lots, d'éviter autant que possible de morceler les héritages et de diviser les exploitations.

L'article 1075 permet aux père et mère et autres as-

Digitized by Google

cendants de faire entre leurs enfants et descendants la distribution et le partage de leurs biens.

Enfin, grâce à l'article 913 qui fixe la quotité disponible à la moitié, au tiers ou au quart, suivant le nombre des enfants, le père pourra avantager l'un de ses enfants, de manière à maintenir dans son lot, par préciput, la propriété principale qu'il ne veut pas morceler, soit l'établissement commercial, soit la propriété agricole dont la division entraînerait la perte.

La liberté laissée par notre Code au père de famille d'avantager l'un de ses enfants est bien suffisante et me paraît plus judicieuse que celle proposée par M. Le Play.

Si l'on adoptait le système successoral proposé par ce dernier, l'immense majorité des pères se garderait bien d'en user, car il est très rare que l'on profite aujourd'hui de la latitude accordée par notre législation actuelle. Le sentiment qui pousse le père de famille à agir ainsi est infiniment respectable, c'est le sentiment de l'amour égal qu'il doit porter à chacun de ses enfants, et la crainte d'exciter des jalousies entre eux, et il lui paraît préférable de maintenir l'union entre ses enfants, plutôt que l'intégralité d'un héritage attribué à un seul d'entre eux au détriment des autres.

On pourra obvier aux inconvénients résultant du morcellement des petits héritages en diminuant, dans une forte proportion, les frais de partage, en facilitant les échanges, en fixant une limite au delà de laquelle les parcelles ne devront plus être divisées, et enfin en simplifiant la procédure pour la liquidation des petites successions.

A la famille souche, M. Le Play oppose la famille ins-

Digitized by Google

table, c'est-à-dire celle où le partage de la succession a lieu par portions égales, les enfants se dispersant et emportant chacun de leur côté un lambeau du patrimoine commun.

Eh bien, il est facile de voir que la famille souche et la famille instable arriveront l'une et l'autre au même résultat, c'est-à-dire à la dispersion des enfants, dans un temps plus ou moins court. En effet, dans la famille souche, il est inévitable que les frères et sœurs déshérités, ne recevant qu'une faible dot ou soulte (que souvent l'héritier privilégié ne sera pas en état de leur donner), en éprouveront du mécontentement et des jalousies qui les éloigneront de l'enfant avantagé ; ils voudront chercher fortune ailleurs, et ils auront le désir bien naturel de se créer, en se mariant, une famille séparée et indépendante. Rien n'est donc plus chimérique que l'espoir de consolider la famille par la liberté de tester. Qu'on remarque d'ailleurs qu'on ne devrait pas se borner à consolider la famille dans la classe des propriétaires, classe infiniment restreinte en comparaison des familles où il n'y a pas d'héritage à partager. La classe des propriétaires est, en effet, très minime si on la compare à celle des petits marchands, des ouvriers qui vivent au jour le jour, et des artisans de toute sorte qui n'ont rien à léguer à leurs descendants que quelques outils et instruments de travail, base insuffisante pour fonder un majorat à la manière de M. Le Play.

La liberté de tester serait d'ailleurs une institution vraiment aristocratique au profit d'un petit nombre, et ayant par conséquent peu de chance d'être goûtée de nos jours. Ce serait un remède bien inefficace pour faire disparaî-

Digitized by Google

tre les inconvénients de la famille instable, inconvénients qui se rencontrent également dans la famille souche, comme nous venons de le démontrer.

Le fondateur de l'école de la paix sociale paraît l'avoir lui-même pressenti, puisqu'il recommande si souvent l'observation du quatrième commandement du Décalogue, c'est-à-dire l'amour et le respect du père de famille ; c'est en effet un remède applicable à l'humanité tout entière, et non pas à une classe restreinte d'individus. Ce remède ne ferait pas disparaître le mal, mais il l'atténuerait certainement.

Un spirituel prélat me disait naguère : A voir l'admiration des disciples de M. Le Play pour leur maître, ne croirait-on pas qu'il a inventé le Décalogue, dont, nous autres prêtres, avons toujours recommandé l'observation depuis l'origine du christianisme ?

Non, M. Le Play n'a pas inventé le Décalogue ; de plus, dans la louable intention de fortifier le respect dû au père de famille, il a rêvé, comme nous l'avons dit tout à l'heure, une loi successorale dangereuse, sinon chimérique ; mais sur d'autres points, comme nous l'avons rappelé plus haut, il s'est livré à des études longues, patientes, ingénieuses, qui tourneront au profit de la société. Ses travaux méritent l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui désirent l'affermissement de la paix sociale. Malheureusement, les passions humaines s'opposeront toujours à ce qu'on obtienne complètement cette paix si désirée, mais du moins nous est-il permis d'espérer qu'on s'en rapprochera de plus en plus, si l'on y travaille avec les persévérants efforts dont le savant et regretté M. Le Play a offert le modèle.

Digitized by Google

MAISON DE CAMPAGNE

DE SCHIFFLIQUE

DANS LA PRINCIPAUTÉ DES DEUX-PONTS

CONSTRUITE

POUR LE ROI DE POLOGNE STANISLAS LECZINSKI

D'APRÈS DES DESSINS MANUSCRITS

Par M. P. MOREY

Cette habitation, située à un mille de la ville de Deux-Ponts, passerait inaperçue, si elle n'eût été la demeure d'un prince surnommé le *Bienfaisant,* et si elle ne se rattachait à l'histoire de l'art en Lorraine, par l'assimilation qui existe entre elle et la plupart de nos châteaux ; puis encore, n'est-ce pas faire acte de bon souvenir et de reconnaissance que d'exposer, dans nos *Mémoires,* ce qui se rapporte au fondateur de notre Académie ?

Après de nombreuses vicissitudes, suite inévitable des révolutions de la Pologne, Stanislas fut contraint de quitter son royaume et de se réfugier en pays étranger. Charles XII, roi de Suède, son allié, lui offrit la jouissance de la principauté des Deux-Ponts, qui touche à la frontière septentrionale de la Lorraine. Le roi accepta avec reconnaissance, ses biens ayant été confisqués [1].

1. A part sa fortune, qui était considérable, sa femme, la princesse Catherine Opalinska, reçut en dot la dépendance de 60 villes et de 140 villages.

Digitized by Google

Le 4 juillet 1714, il fit son entrée dans la capitale de ce duché, *Zwei Brücken*, sous le nom de comte de Crostein ; il reçut un brillant accueil de la part des habitants.

Le vieux château, les casernes et généralement tous les édifices de la principauté étaient alors en mauvais état ou peu convenables pour l'habitation d'un prince et de sa famille. On songea à les restaurer et à en construire de nouveaux, entre autres, un vaste palais et la maison de plaisance de Schifflique ; Stanislas paraît avoir été l'ordonnateur et l'architecte de cette dernière habitation.

« Le roi de Pologne, dit l'abbé Guyot, dans son oraison funèbre, avait pris, dans sa jeunesse, un goût marqué pour les arts ; aussi, fut-il le premier architecte et le premier dessinateur de ses magnifiques bâtiments. »

Il avait encore la passion de la construction et celle de faire connaître par le dessin, la gravure et la peinture les divers palais et châteaux qu'il fit construire ou dont il eut la jouissance pendant sa vie.

C'est sans doute à cette passion pour les arts qu'on est redevable des splendides publications de son architecte Héré, de son serrurier Jean-Lamour et de la belle galerie du château d'Einville qui était ornée de quatorze grands tableaux peints à l'huile, représentant les vues de ses principaux édifices en Lorraine [1].

1. Six de ces tableaux sont aujourd'hui au petit château neuf de Bayon, et deux autres au Musée lorrain. Dans la vue du château de Commercy, le peintre a placé, sur le premier plan du tableau, Stanislas entouré des principaux personnages de sa cour, précédés de son nain Bébé.

Digitized by Google

Mais le prince, peu riche, alors qu'il habitait le duché des Deux-Ponts, ne dut songer qu'à présenter de simples et modestes dessins que le temps a respectés et qui nous font connaître sa maison de campagne de Schiffflique.

On connaît sa passion pour le dessin. Ce qu'il ne donnait pas aux actes de religion, dit Durival [1], aux devoirs de son État, à la société, il l'employait à peindre, ou seul ou avec Girardet, à s'entretenir avec des artistes sur des machines, des bâtiments, etc. ; ceci pourrait faire penser que le recueil de dessins des édifices de Deux-Ponts est de sa main, si quelques-uns ne portaient la date de 1730 ; quoi qu'il en soit, ces dessins faits à la plume offrent, dans le faire et la perspective, une grande naïveté ; les personnages et les animaux sont d'une grandeur démesurée relativement aux constructions, ce qui prouve que l'auteur n'était ni peintre ni architecte, mais bien plutôt un simple amateur qui désirait conserver le souvenir des édifices qu'il affectionnait et qu'il exposait avec les détails les plus minutieux.

Les dessins relatifs à la maison de plaisance de Schiffflique sont au nombre de trois. Le premier contient un plan d'ensemble et une vue générale, prise sur un des côtés latéraux ; le second, une vue à vol d'oiseau, prise du côté de la vallée, et le troisième, des plans et des élévations géométrales des habitations du roi et du grand maréchal d'Adlerfeld. Ils sont faits très minutieusement à la plume, mais ils accusent, comme nous l'avons dit précédemment, bien des fautes de dessin.

1. T. I, page 199.

Digitized by Google

Le terrain sur lequel est bâtie cette *villa,* ayant une forte pente dans le sens de sa longueur, a motivé la création de plusieurs plateaux communiquant entre eux par de riches et vastes perrons ; dans la partie basse du terrain, au pied de la montagne dite des Trompettes, est un ruisseau qui sert de décharge aux eaux des bassins, des fontaines et des étangs du château. L'entrée principale, attenante à la maison du jardinier, sise au point culminant du terrain, donne accès à une cour et à l'habitation du grand maréchal et des écuyers du prince; derrière, est un vaste étang de forme quadrangulaire, orné sur ses bords d'une balustrade et d'une fontaine avec statue au centre. Tout le plateau est entouré d'une charmille taillée, de fossés remplis d'eau et d'avenues plantées.

Dans le milieu du plateau, en contre-bas, à la suite, est l'habitation du roi et de la reine ; puis se trouvent deux pavillons couverts en terrasse; l'un destiné à la reine, et l'autre à ses filles. Ces pavillons sont séparés l'un de l'autre par un vaste perron ; enfin, à l'extrémité, du côté du ruisseau, sont deux autres pavillons servant de salle à manger et de salon de jeu, avec logements au-dessus pour un maître d'hôtel et un confiseur.

Des galeries en treillage, un bassin avec jet d'eau et des parterres de fleurs à dessins variés complètent l'ensemble de ce second plateau.

A la suite, est un vaste perron, ayant dans le milieu une cascade qui donne accès au troisième et dernier plateau, désigné sous le nom de *Jardin de la Vallée.* Ce plateau est orné, comme le précédent, de parterres, de bassins et de jets d'eau. Ensuite, est un étang enceint

Digitized by Google

d'une balustrade ; un pont en pierre le traverse dans le milieu ; la pile du centre de ce pont est garnie, à sa base, de dauphins jetant le trop-plein des eaux du bassin supérieur ; en tête, est une fontaine enrichie de la statue du dieu Pan et d'un cheval marin lançant de l'eau.

Ce pont conduit à un vaste escalier avec paliers formant terrasse ; au sommet est un grand arc avec plateforme, d'où l'on pouvait jouir d'une vue fort étendue, le tout comme l'indique le dessin ci-joint.

Le Jardin de la Vallée précédait le parc destiné aux cerfs, et situé en dehors des jardins de l'habitation.

Si cette disposition d'ensemble du plan rappelle le goût dominant de l'époque, tel que Stanislas avait pu l'acquérir dans ses voyages en Italie et en France, les bâtiments en forme de chalets, construits en maçonnerie et en bois de petites dimensions, sont loin de répondre au grandiose du plan ; mais, sous cette grande simplicité, on n'en sent pas moins le goût de l'artiste cherchant à se satisfaire et y parvenant plus tard, avec splendeur, dans les châteaux de la Malgrange, de Lunéville, de Chanteheu et de Commercy.

Cette grande simplicité dans les bâtiments de Schiffliique était du reste parfaitement en harmonie avec les habitudes qu'avaient alors Stanislas et sa famille. Sa cour, qui se composait de gens de mérite justifiant le choix du prince, n'était ni brillante ni nombreuse, ce qui fit dire à un historien de son temps[1] : « Qu'il régnait tant de simplicité, tant de modestie dans la conduite de Leurs Majestés, que leur palais avait plutôt l'air d'une retraite

1. Chevrières, *Histoire de Stanislas.*

Digitized by Google

religieuse que d'un rendez-vous de courtisans ; ce n'est pas, ajoute-t-il, que le roi manquât d'une escorte convenable, puisqu'il avait la liberté de disposer de la garnison, mais par simplicité, il préférait parcourir la ville à pied sans autre cortège qu'une foule du peuple qui l'adorait par suite de sa grande simplicité. »

Ces lieux paisibles, où Stanislas se considérait comme le souverain le plus heureux du monde, ont cependant été témoins d'un cruel accident, pendant le court espace de six années : le 20 du mois de mai 1715, l'aînée de ses filles mourut à l'âge de dix-huit ans et fut enterrée dans le monastère de Grafenthal.

C'est encore dans cette résidence que Stanislas apprit la mort de son protecteur et allié, le roi Charles XII, tué par une balle, le 11 décembre 1718, dans les approches de *Fricdrichshall,* en Norwège. Son cousin Samuel, comte Palatin, ayant pris, quelque temps après, possession du duché des Deux-Ponts, Stanislas jugea que deux souverains ne pouvaient pas demeurer dans un même État ; il songea donc à choisir un autre refuge. C'est alors que, sur ses instances, il se confia au cardinal de Rohan, archevêque de Strasbourg, et partit de Deux-Ponts le 10 janvier 1720.

La maison de plaisance de Schifflique fut, après le départ du roi, transformée en un haras.

Il ne serait pas moins intéressant de faire connaître les autres édifices habités par Stanislas, pendant son séjour dans le duché des Deux-Ponts ; mais, vu l'étendue et le grand nombre de dessins, nous en donnerons seulement la nomenclature.

En sus des trois feuilles qui nous font connaître la mai-

Digitized by Google

son de plaisance de Schifflique, le recueil manuscrit contient :

1° Le plan général du vieux château ducal de la ville de Deux-Ponts, tel qu'il était en l'année 1700 ;

2° Les plans des divers étages de l'aile droite de ce château, bâti par les ducs Jean Ier et Jean II, « accommodé, dit la légende, sous le règne de Charles XII, roi de Suède, pour loger S. M. Stanislas, roi de Pologne » ;

3° Les plans, coupes et élévations, en six feuilles, du château neuf, bâti en 1723, sur pilotis ; très vaste palais de vingt-une fenêtres de front, orné de frontons avec riches tympans sculptés, de balustrades en pierre, surmontées de statues, de trophées et de vases ; ce palais a été démoli, et, sur son emplacement, on a construit, en 1818, une église catholique ;

4° Plan et élévation d'un pavillon de jardin, composé d'une salle ronde, avec dôme, et de deux pièces de côtés ;

5° Les plans et les élévations d'une faisanderie ;

6° Le plan et l'élévation de l'hôtel des Gardes ;

7° Les plans et les élévations du nouveau corps de caserne ;

8° Plan général, plan particulier et élévations, en sept feuilles, de la maison de plaisance de Louisenthal : *à la bonne Fontaine ;*

9° Plans et élévation, en trois feuilles, du château de Gustavsburg ;

10° Plans et élévation perspective, en quatre feuilles, du château de Bergzabern ;

11° Plan et élévation et vue perspective du château de Meisenheim ;

Digitized by Google

12° Enfin, une vue perspective de la ville de Meisenheim, côté de la rivière, et une autre vue de la même ville du côté d'Odenbach.

En tout, trente-huit feuilles de dessins [1].

1. Ce manuscrit a été déposé par M. Morey à la bibliothèque de l'Académie de Stanislas.

Digitized by Google

MAISON DE PLAISANCE DE STANISLAS ROI DE POLOGNE A SCHIFFLIQUE DANS LE DUCHÉ DES DEUX-PONTS.

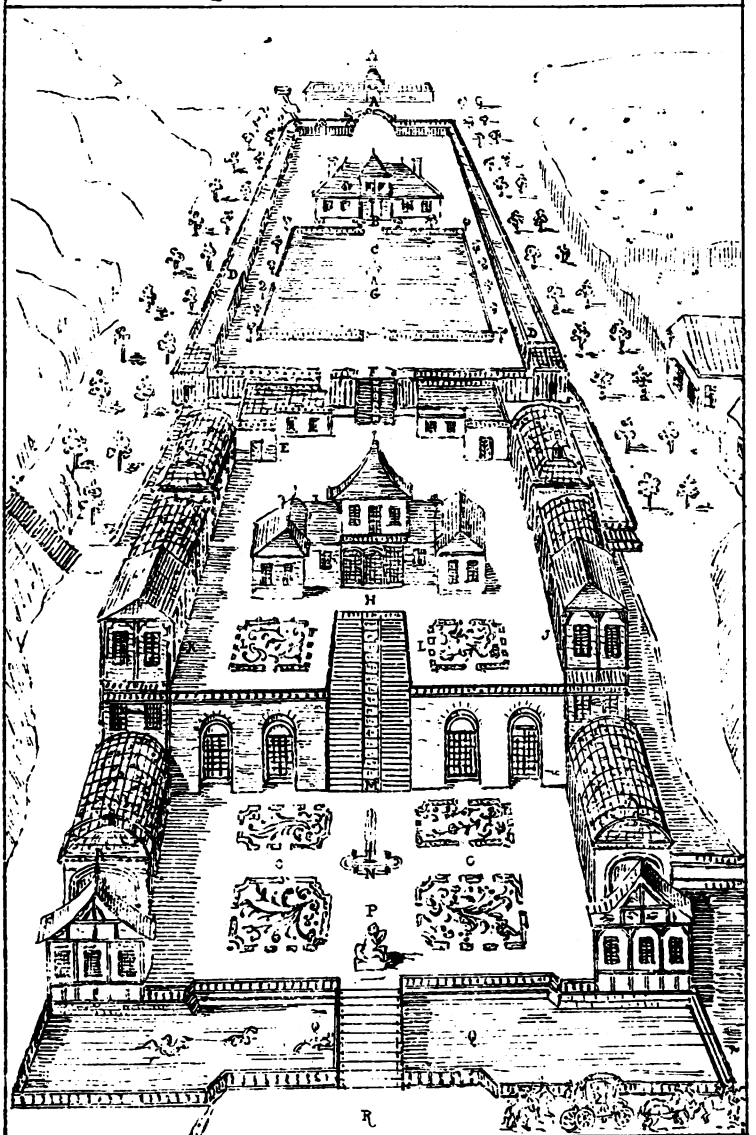

A Maison du jardinier.
B Logement du grand marechal et des cavaliers.
C Etang, au centre petit jet d'eau
D Fossés, charmilles et arbres marronniers.
E Pavillons, l'un pour la reine, l'autre pour ses filles.
F Cascade.
G Jet d'eau.
H Maison du roi et de la reine.
J Salle à manger.
K Salle à jouer.
L Parterres.
M Grande cascade
N Jet d'eau.
O Jardin dans la vallée.
P Le dieu Pan et cheval jetant de l'eau
Q Etang inférieur.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

MUSE MODERNE

PAR M. A. LOMBARD

I.

O Muse, tes leçons à la jeune cité
Enseignaient la justice, et l'ordre, et la beauté,
La douceur d'être libre et d'aimer sa patrie,
Fallût-il expirer pour sa ville chérie.
A ta voix s'unissant dans ces âges lointains,
Le pays, la famille, ont mêlé leurs destins.
Ainsi l'homme doublait sa rapide existence;
De nouvelles vertus signalaient leur puissance;
Tu portais des mortels au rang même des Dieux,
Et le ciel se peuplait de leurs noms radieux.
Mais qu'ils sont loin, ces jours de naïve croyance!
Le monde a dépouillé la robe de l'enfance.
La fable se jouait de sa crédulité;
Aujourd'hui l'homme a soif de pure vérité.
Ce n'est plus le matin frais, baigné de rosée,
Tout espérance et fleurs! Sur la plaine embrasée
Midi règne, et penché sur un brûlant sillon,
Comme un rude faucheur, l'homme abat sa moisson.
Mais ce travail est-il sans grandeur et sans fêtes?
O Muse, sache aussi célébrer les conquêtes

Digitized by Google

De cet esprit viril qui, libre de ses fers,
D'une étreinte puissante a saisi l'univers
Et qui, pour s'égaler aux choses qu'il embrasse,
Dévore l'existence et supprime l'espace.
Tel un aigle captif, échappé de prison,
Précipite son vol à travers l'horizon!
Vois ces chemins hardis lancés sur des abîmes,
Ces monts dont le flanc s'ouvre ou s'abaissent les cimes,
L'aile de la vapeur qui bat la vaste mer!
Vois!... La foudre est esclave et la parole éclair!
Un fil courant sous l'onde a joint nos hémisphères,
Comme au ciel un rayon unit deux mondes frères;
Et les deux continents se sont donné la main,
Et la pensée entre eux a trouvé son chemin!
Vois enfin le génie arrachant au vieux globe
Les secrets du passé que son sein nous dérobe;
Mystères que gardait, premier-né du Chaos,
L'Océan, disais-tu, qui dort auprès des flots.
Il dort, et les doux chants des Nymphes sur la grève
Couvrent les mots qu'il laisse échapper dans son rêve!
Car, habile à jeter entre l'homme et le vrai
L'illusion divine et le voile sacré,
Muse, tu séduisais le cœur même des sages:
En vain ils embrassaient tes brillantes images!
Regarde maintenant les célestes remparts
D'où l'effroi sur nos cœurs tombait de toutes parts!
Devant toi disparaît leur barrière enflammée;
Tu vois s'évanouir ainsi qu'ombre ou fumée
Ces temples souverains qui, dominant les airs,
De leur vaine apparence enfermaient l'univers;
Et le vide engloutit ce formidable empire!
Mais l'esprit, son vainqueur, plus haut encore aspire,
Et dépassant les champs qui s'ouvrent à nos yeux,
Va chercher l'invisible au fond même des cieux.

Digitized by Google

Fais éclater ce livre et ces pages vivantes
Toujours se déroulant dans leurs splendeurs mouvantes,
Et les soleils peuplant l'éternelle cité,
Et les degrés sans fin de cette immensité
Où s'étagent partout des royaumes de mondes,
Tes sujets radieux, ô Force aux lois profondes !
Montre-nous, par delà d'insondables déserts,
Ces poussières qui sont des amas d'univers !
Plus loin encore !... Aborde aux zones inconnues
Dans leur vague lueur par l'esprit entrevues,
Qui nous font frissonner devant l'énormité
Du point imperceptible où frémit leur clarté !
Sous une ombre sacrée, au sein des bois antiques,
La prêtresse, écoutant les chênes prophétiques,
En proie au Dieu jaloux qui subjuguait son cœur,
Tout entière abîmée en une sainte horreur,
Jamais de l'avenir n'entrevit le mystère ;
L'humanité bientôt maîtresse de la terre,
Élevant jusqu'au ciel un front séditieux
Et du temple chassant la prêtresse et les Dieux ;
Sa main hardie ôtant son voile à la nature,
Et les chênes rendus à leur premier murmure ;
D'un bout du monde à l'autre une éclatante voix,
Celle de la raison qui proclame ses droits :
« J'ai dissipé la nuit qui fermait l'étendue !
« Comme un phare qui va de la mer à la nue,
« Ma lumière grandit et son flambeau croissant
« Porte au loin ses rayons sur le flot blanchissant.
« J'ai rendu l'esprit libre et j'ai fait des cœurs braves ;
« En riant j'ai brisé de serviles entraves.
« Bienfaisante aux humains, terrible tour à tour,
« La nature éveillant leur effroi, leur amour,
« A ses aspects charmants, sublimes ou funestes,
« Leur enseignait des Dieux infernaux ou célestes ;

Digitized by Google

« Et l'homme avait courbé, tremblant adorateur,
« Devant ces Dieux rêvés son front dominateur.
« Le rêve a fui devant ma clarté souveraine,
« Et l'homme, le front haut, marche dans son domaine.
« Ces coursiers fabuleux sortis du gouffre amer
« Sont ceux qu'il fait voler aux plaines de la mer.
« Navigateur céleste, en sa frêle nacelle,
« Au-dessus de l'espace où la foudre étincelle,
« Il plane aux régions sans mouvement ni bruit
« Où le jour éclatant est froid comme la nuit.
« Il avait pressenti, dans sa rude ignorance,
« Sa future grandeur et son indépendance.
« Vingt peuples qui bravaient les puissances du ciel,
« Unissaient leurs efforts à construire Babel,
« Quand la foudre et la nuit vinrent d'un noir nuage
« Sur eux s'abattre, et l'homme eut peur de son courage.
« Les glaives menaçants, les anges entrevus,
« Dispersèrent soudain les confuses tribus.
« Fantômes aujourd'hui sans pouvoir sur le monde !
« Nous marchons, nous aussi, sous la foudre qui gronde,
« Et bien souvent le sol a tremblé sous nos pas.
« Mais nos hardis travaux ne s'arrêteront pas !
Ah ! s'ils pouvaient rouvrir leurs yeux à la lumière,
Ces peuples endormis dans leur couche de pierre,
Sans doute, diraient-ils, une race de Dieux
Pour transformer la terre a déserté les Cieux !

II.

Non, je ne puis ainsi célébrer ta puissance,
O mortel, enivré de ton peu de science !
Orgueilleux du présent, oublieux du passé,
Tu crois de l'avenir Dieu lui-même effacé !

Digitized by Google

Que d'abord je ramène, ingrat, dans ta mémoire
Ces âges merveilleux, leurs leçons et leur gloire !
Car la Muse n'est pas compagne de l'erreur.
Si j'ai donné la vie et le charme vainqueur
Aux fantômes divins du beau ciel de la Grèce,
Si ses fils m'appelaient la muse enchanteresse,
J'élevais dans sa fleur la tendre humanité,
Et ma splendeur était sa part de vérité.
Sans mon amour de mère, elle eût péri peut-être
En se traînant aux pieds de quelque indigne maître,
Et par un vent mortel on eût vu se flétrir
Cette tige brillante, espoir de l'avenir.
Je la baignai d'air pur, de lumière céleste,
Et des noires vapeurs chassai l'esprit funeste.
Tel alors pénétrant les sauvages forêts,
Le soleil triomphait du souffle des marais,
Et ses rayons vainqueurs épuraient la nature.
Un monstre qui le hait fuit vers sa fange impure ;
Il fuit, mais le Dieu vole, et le trait d'Apollon
Le frappe ; il a vomi sa rage et son poison.
Dans la clarté maudite il se tord, il expire.
Les Titans ont la force ; ils réclament l'empire ;
Car les maîtres du Ciel sont rois de l'univers !
Mais le père des Dieux paraît dans les éclairs.
Les montagnes l'ont vu ; leur masse chancelante
S'écroule avec effroi sur la terre tremblante ;
Et la flamme du Ciel emporte les géants
De caverne en caverne aux abîmes béants.
La foudre satisfaite a refermé ses ailes.
Dans la sérénité des voûtes éternelles
La terre admire alors un Dieu tranquille et fier,
Et la justice assise auprès de Jupiter.
Et pourtant Jupiter a perdu l'empyrée !
Ce formidable nom, plein de splendeur sacrée,

Digitized by Google

A son tour est tombé dans l'ombre de la mort.
Quel est donc le géant qui sera le plus fort,
Devant qui se tairont et le ciel et la terre?
Paraîtra-t-il armé d'un plus puissant tonnerre,
Semblable à ce vengeur que le grand révolté,
Prométhée, annonçait dans sa sombre fierté?
Non, non! Car il viendra briser une autre chaîne.
Malheur au Dieu maudit par la douleur humaine!
Jupiter n'était plus que le roi des heureux.
Il offrait ses festins aux Césars monstrueux,
Et sans plus écouter la plainte des victimes,
Laissait dormir sa foudre indifférente aux crimes.
Les temps étaient venus! Mais, terre et firmament,
Quels signes annonçaient un si grand changement?
C'est toujours le palais qui se livre à sa joie,
Sur les temples romains l'Olympe qui flamboie;
C'est le gouffre où descend l'antique liberté,
Et la pudeur, sa sœur, et la mâle fierté.
Pourtant de l'Orient les plages reculées
Avaient vu se lever aux voûtes étoilées
Un astre, répandant sa nouvelle blancheur.
L'étoile regardait la terre avec douceur.
Quelle est donc ta promesse, ô lueur inconnue?
De la pitié céleste est-ce enfin la venue?
Où vont ces voyageurs que ton flambeau conduit
Dans le silence auguste et la paix de la nuit?
Qui leur a dit: partez! Voici la messagère
De l'aurore qui va se montrer à la terre!
Partez! Le nouveau-né vagit dans son berceau;
Son cri fait tressaillir les morts dans leur tombeau.
Partez!... Arrêtez-vous avec la blanche étoile,
Et le mystère alors entr'ouvrira son voile.
O doux rayons de l'astre et plus doux du berceau,
Vous serez le soleil d'un empire nouveau!

Digitized by Google

Déjà vous inondez la conquête romaine ;
L'esclave et le martyr, le cachot et l'arène
Bénissent la clarté qui vient tomber sur eux,
Vous ranimez partout l'espoir des malheureux ;
Vous leur rendez la vie et leur tracez la voie
Où les appelle tous celui qui vous envoie.
Voilà l'église immense ouverte au genre humain !
Le Barbare y devint le frère du Romain.
D'un chef victorieux il a suivi l'exemple ;
Son front s'est abaissé sur le pavé du temple.
Que périsse à l'assaut de cent peuples vengeurs
L'antique majesté pleurant ses longs honneurs !
Périssent ses palais, vils amas de décombres !
Qu'en vain de ses héros Rome évoque les ombres !
O mère des Césars, veuve de tes soldats,
Des ombres et des morts ne te défendront pas !
Du ciel de Germanie entends-tu ce bruit d'armes ?
L'aquilon qui gémit propageant les alarmes,
Ces lamentables voix sortant des eaux du Rhin,
Et le cri de terreur qu'a jeté l'Apennin ?
Tu cherches ton Olympe ! il est noir de ténèbres,
Et le deuil sur ton front s'abaisse en plis funèbres.
Tu dis : Où sont mes Dieux ? Les voici, vils débris
Que le pied du passant repousse avec mépris.
La croix seule est debout ; il faut que tu l'embrasses !
Seule, elle soumettra les indomptables races
Que recèle du Nord la sombre profondeur
Et qu'attire au Midi ta magique splendeur.
Où sont ces légions, remparts de tes frontières ?
Une mer en courroux déborde tes barrières,
Et couvre l'Occident de flots tumultueux.
Dieu ! Tout périra-t-il sous ce choc furieux ?
Non, non ! Vois ce vaisseau qui brave la tourmente !
Devant lui fuit l'orage et la vague écumante

Digitized by Google

S'incline ; l'esprit vole avec lui sur les eaux.
Des trésors du passé, de vos destins nouveaux,
O mortels, ce navire est le sacré refuge:
C'est l'arche surmontant le gouffre du déluge
Jusqu'au jour où, fidèle à son asile ouvert,
Reviendra la colombe avec le rameau vert.
Oui, la douce colombe et son battement d'ailes
A la terre ont porté de meilleures nouvelles,
L'olivier, don du Ciel, et son feuillage frais,
Emblème d'espérance et symbole de paix.
La tempête a cessé de souffler sur le monde ;
Le fleuve débordé contient enfin son onde ;
L'air ne retentit plus de ce grand bruit que font
Les peuples voyageurs et les Dieux qui s'en vont ;
Le flot n'assiège plus le vaste promontoire ;
L'azur et l'Océan réunissent leur gloire,
Et la croix du Sauveur s'élance dans les cieux
Dépassant l'horizon d'Homère et de ses Dieux.
Création, ruine, et mort et renaissance !
Tout venait d'attester la suprême puissance,
Un monde ayant sombré dans l'abîme des flots,
Un monde étant sorti de la nuit du chaos.
Sous le rayonnement de la majesté sainte
Les hommes prosternés frémissaient, dans la crainte
Que la fin ne fût proche et que le firmament
Ne s'ouvrît au clairon du dernier jugement.
Non, non ! Dieu leur gardait bien d'autres destinées,
Dans ses vastes desseins l'une à l'autre enchaînées;
Et sa main conduisait l'ordre et le mouvement
Des grands siècles issus de ce déchirement.
O mortels, il vous livre un héritage immense !
Où finissait la mer, c'est la mer qui commence,
La mer étincelante et son flot souriant
Invitant les vaisseaux qui cinglent d'Orient

Digitized by Google

Vers des bords où la nuit sème d'autres étoiles.
Dans l'ombre lumineuse où palpitent vos voiles,
Voyez, la croix du Sud enflamme l'horizon !
L'aurore enfin, l'aurore au pur et frais rayon,
Vous découvrant la terre où la nature en fête
Attendant ses vainqueurs, s'offrait à leur conquête.
Allez autour du monde, et croisez vos sillons!
A tous les Océans montrez vos pavillons,
Intrépides vaisseaux, volez d'un pôle à l'autre !
Hommes, Dieu vous l'a dit : cet univers est vôtre !
Triomphez, voyageurs, du soleil des déserts,
Et des glaces du pôle, et de ses longs hivers !
Descendez, remontez les grands lacs et les fleuves,
Les rivages où Dieu sème les races neuves !
Pionniers, devancez les peuples ! Pénétrez,
Hache en main, dans l'horreur vierge encor des forêts !
La solitude perd ses antiques royaumes;
Les cités vont surgir où s'élevaient ses dômes;
Voyageurs et marins, ce qui grandit par vous
Efface les Césars et leurs rêves jaloux !
Le soleil, admirant les conquêtes humaines,
Ne se couchera plus sur vos vastes domaines.
Alors les profondeurs du ciel ont répété
Une voix qui disait : paix et fraternité!
L'avez-vous entendue, ô peuples de la terre ?
O vous qui, rallumant la torche de la guerre,
Aux mains de vos enfants toujours la transmettez,
Comme au temps des faux dieux gardiens de vos cités !
O vous qui, reportant à la grâce divine
L'écrasement sanglant du faible et sa ruine,
Abaissez Dieu lui-même au rang d'un roi pervers !
Et la terre à vos mains tient ses trésors ouverts !
Que la paix, vous dit-elle, aux campagnes sourie,
Que la ville soit belle et d'enfants soit fleurie !

Digitized by Google

Laboureurs, vous aurez le prix de vos travaux;
Grands peuples, d'ennemis vous deviendrez rivaux.
Vos neveux maudiront ces époques sinistres
Où vous aviez le fer et le feu pour ministres,
Et ces champs où la guerre, atroce moissonneur,
Couchait vos jeunes gens pleins de force et d'honneur.
Alors portez à Dieu votre reconnaissance,
Et sachez dignement honorer sa puissance!
Mais l'homme n'aura-t-il qu'un terrestre avenir?
Est-ce lui tout entier, ce monde à conquérir?
Enrichi du savoir, orgueilleux de sa force,
Avec Dieu qui la prête a-t-il fait plein divorce?
Hélas! Et n'ai-je plus qu'à détourner les yeux,
Et mes chants à la terre ont-ils fait leurs adieux?
Quoi! Le doute, ô penseur, t'assiège même aux cimes,
D'où la beauté de l'Ordre éclate en traits sublimes!
Les ailes de l'esprit t'ont porté vers les cieux;
L'homme a compris les lois du chaos radieux.
Dans l'infini qui s'ouvre à ta vue éblouie,
L'image de ton Dieu s'est-elle évanouie?
L'espace de soleils, d'univers constellé,
A tes yeux n'est-il plus qu'un désert désolé?
Aux gouffres de lumière où se pressent les mondes
Attirant ta pensée en leurs zones profondes,
As-tu dit: J'ai cherché, moi, pauvre humanité,
Je n'ai vu que puissance et que fatalité;
Partout un joug de fer, des lois inexorables,
L'infini morne et sourd aux cris des misérables,
Les mondes et l'atome égaux par le néant,
Dans l'océan de l'Être un univers comptant
Moins qu'en nos bois la feuille à son arbre arrachée,
Ou la fleur sur sa tige en nos prés desséchée
Que le vent de la nuit chasse par les sillons,
Ou que l'eau du torrent roule en ses tourbillons.

Digitized by Google

Mondes, vous n'avez pas ce douloureux langage,
Mondes harmonieux, dont la courbe s'engage
En une voie immense autour du centre ardent
D'où s'épanche la vie et son flot éclatant.
Et si vous nous parlez de ce peu qu'est la terre,
Vous dites la grandeur de la pensée austère,
Mais non le désespoir, le cri du révolté,
Le blasphème du Temps devant l'Éternité,
Et ne témoignez pas d'une aveugle puissance,
Ignorant la pitié, fermée à la clémence.
Car ce nom qui vous fait tressaillir comme nous,
Astres dont les rayons nous parviennent si doux,
Ce nom dans vos chemins sacrés passe et repasse,
A l'envi répété des échos de l'espace
Et prophétise à l'âme un immortel destin,
Comme l'auguste voix qui vient du temps lointain.
O mortels, votre sort, loi cachée et profonde,
Mêle aux clartés d'en haut les ombres de ce monde;
Et le rayon sacré touche à peine vos yeux
Qu'il remonte et se perd dans l'infini des cieux.

Digitized by Google

SIÈGE DE THIONVILLE

Juin 1639

Par M. F. des ROBERT

Charles IV, dès son retour à Sierck, au mois de juin 1639, y trouva le reste de sa cavalerie qu'il avait laissée dans les Vosges. Battue par Rosen, elle s'était repliée en désordre, sauf les troupes commandées par Ligniville et Beaulieu. Les gardes et les chevau-légers du duc de Lorraine, ainsi que les régiments de Clicquot et de Sivry, n'avaient pu rallier le corps d'armée et avaient perdu beaucoup de soldats dans leur déroute. Charles IV, toujours hésitant quant à la conduite à tenir avec l'Espagne et la France, malgré les engagements qu'il venait de prendre avec Louis XIII, fit preuve encore une fois de légèreté de caractère et, disons le mot, de duplicité. Il envoya à Vienne le sieur de Vervene, capitaine de ses gardes, et le chargea de sonder les intentions de l'Empereur à son égard. Comme unique résultat de ses négociations, Vervene rapporta aux garnisons de Sarrebrück et de Hombourg l'ordre d'obéir à Charles IV. Mais ce prince ne pouvait garder à Sierck ses soldats appauvris. Il renvoya donc dans les Vosges Sivry, Beaulieu et Philippe-Emmanuel de Ligniville, ainsi que ses gardes.

Digitized by Google

Ils y reprirent les logements qu'ils avaient occupés avant le combat du 26 avril 1639. Le reste de la cavalerie essaya de se nourrir en ravageant les évêchés de Verdun et de Metz[1].

Metz qui, en 1635, avait été sérieusement menacé par Embden, gouverneur du Luxembourg, était redevenu l'objectif des efforts des Impériaux en garnison à Thionville et à Longwy.

Sublet de Noyers, qui avait succédé à Servien en qualité de sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre, s'en émut et il écrivit à Roquespine, lieutenant de roi à Metz, pour l'avertir des dangers qui menaçaient cette ville, en lui recommandant les plus grandes précautions[2].

Louis XIII lui-même écrivit à Roquespine à ce sujet et réitéra les recommandations de son ministre[3].

Choisy, intendant de Champagne, avait reçu des instructions ministérielles dans ce sens. Richelieu lui ordonna même de faire casser tous les officiers de la garnison de Metz absents sans congé, ainsi que quelques autres dont la présence au corps mettait en péril la sûreté de la place. Choisy, après avoir passé la revue des troupes, à Metz, et mis à exécution les instructions sévères que le cardinal lui envoyait, devait rejoindre immédiatement Feuquières, à qui Richelieu, lors de son dernier voyage à Paris, avait enjoint, malgré ses observations

1. Dom Calmet, éd. 1728, col. 380 et 381.

2. Des Noyers à Roquespine, avril 1639, aff. étr. Lorraine, t. XXXI, f^os 29 et 30.

3. Ces recommandations furent renouvelées par Richelieu, le 8 juillet 1639, aff. étr. Lorraine, t. XXXI, pièce 85. M. de Roquespine remplaçait à Metz Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, gouverneur de Metz, en ce moment en Italie.

Digitized by Google

verbales, de se préparer à faire le siège de Thionville. Choisy devait, en outre, inspecter les fortifications, se rendre compte des approvisionnements et des munitions de guerre et, surtout, de l'état des esprits. Des Touches, cousin de de Noyers, avait reçu l'ordre d'armer Metz. Enfin tout fut préparé pour soutenir un siège en règle[1].

L'état de l'armée française, il faut l'avouer, laissait encore beaucoup à désirer, au point de vue du système de recrutement et de la manière dont les officiers comprenaient leurs devoirs. Depuis la ruine des francs-archers et des légionnaires, dit le général Susane, dans son *Histoire de l'infanterie française,* l'infanterie ne s'était plus recrutée qu'avec des volontaires. Les compagnies étaient la propriété des capitaines; ces officiers les tenaient au complet par le racolage, mais, surtout, en attirant au service leurs vassaux. Les capitaines, à cette époque, étaient propriétaires de leur compagnie et recevaient une prime proportionnelle au nombre d'hommes réunis sous leur enseigne.

Or la solde de tout homme, mort ou absent par permission ou pour cause de maladie, restait dans la bourse du capitaine. Il est vrai que l'effectif des compagnies, porté sur des feuilles de journée, était contrôlé de temps en temps par les commissaires des guerres qui passaient les montres (revues). Souvent les hommes manquants étaient remplacés par de faux soldats, goujats ou vauriens, connus sous le nom de passe-volants.

1. On peut consulter, au sujet des instructions données à Choisy par Richelieu et Louis XIII, les *Mémoires d'Aubery,* 1667, Cologne, p. 84 à 86.

Digitized by Google

C'est ce qui se passait à Metz au mois de mai 1635, et Richelieu s'en plaignit à Choisy et à Feuquières. Ce dernier reçut l'ordre de faire publier, à l'ordre des troupes, que tous ceux qui avaient reçu l'argent de leurs quartiers d'hiver et ne pourraient présenter un nombre suffisant de soldats seraient châtiés, et qu'on lèverait de nouvelles troupes à leurs frais.

Pendant que l'armée, commandée en Italie par le cardinal de la Valette, protégeait la duchesse de Savoie contre l'ambition des princes, ses beaux-frères, la guerre continuait, plus acharnée que jamais, dans les Flandres. Le 1er mars, le maréchal de Chaulnes avait fait lever le siège de Cateau-Cambresis aux Espagnols, et Richelieu avait conçu le projet de faire assiéger Hesdin par La Meilleraye, à qui il avait promis le bâton de maréchal de France. Quoique Charles IV eût refusé de prendre part à la défense de cette place, Richelieu pensait que, pour s'emparer d'Hesdin, il était nécessaire de tenter une diversion du côté de Thionville.

Ce fut là le motif des instructions données à Manassés de Pas, marquis de Feuquières, gouverneur de Verdun ; mais les troupes qu'on lui envoya lui parurent insuffisantes, obligé qu'il fut d'en distraire quelques détachements réclamés par Longueville qui avait le commandement de l'armée de Franche-Comté.

Le 29 avril, Feuquières, se trouvant à Vitry, sembla changer d'opinion et être prêt à assiéger Thionville, malgré l'ordre qu'il venait de recevoir de surseoir à cette entreprise périlleuse. Thionville, aux yeux du gouverneur de Verdun, était une place aussi importante que Brisach, car elle commandait la Moselle, et les Espagnols, s'ils n'é-

Digitized by Google

taient plus maîtres de cette rivière, pourraient croire les villes riveraines du Rhin en péril. Strasbourg semblerait, lui-même, être menacé, et le roi de Hongrie serait, peut-être, forcé par les électeurs et les princes catholiques de diriger ses principales forces de ce côté. Cela était évident, car Thionville servait de communication entre les Pays-Bas, l'Allemagne et la Franche-Comté. Maîtres de cette place, les Français pourraient tendre la main à Banner qui était maître de la Thuringe, grâce à l'alliance contractée avec la Hesse électorale[1].

L'entreprise de Thionville ne semblait pas cependant facile à Feuquières, car, s'il la tentait, toutes les forces impériales, cantonnées en amont du Rhin et dans le Luxembourg, s'abattraient inévitablement sur lui ; mais Metz devait lui être d'un grand secours, de même que les places fortes de la Haute-Moselle, sur lesquelles il pourrait s'appuyer et où il lui serait facile de se ravitailler. Sans bouger, une fois à Thionville, il attendrait les ennemis de pied ferme, s'ils voulaient délivrer cette place, sans aller attaquer d'autres villes où il leur serait loisible de s'enfermer, et éviter une bataille sanglante. A en croire Feuquières, il ne lui fallait pas songer à assiéger Rocroi, malgré l'opinion contraire de Richelieu. Cette ville était trop éloignée du centre d'opérations du gouverneur de Verdun. Le siège de Rocroi convenait mieux au maréchal

1. A cette époque, Banner, qui avait passé l'Elbe avec 18,000 hommes, le 1er février 1639, conclu une paix avantageuse avec le duc de Lünebourg, battu Salis, échoué devant Freiberg, battu les Impériaux à Chemnitz, s'avançait vers Erfurt, où il songea à réconcilier la Suède avec l'Empire.

Digitized by Google

de Châtillon, « du quel, en cas de cette division, monsieur le grand-maistre, n'avait pas besoin[1] ».

Le maréchal de Châtillon, en effet, rentré en grâce auprès de Richelieu, malgré son insuccès sous Saint-Omer, venait de recevoir le commandement des troupes cantonnées près de Guise et de Cambrai. Il devait se porter, en cas de besoin, ou au secours de La Meilleraye ou au-devant de Feuquières, et les Hollandais avaient promis d'aider, de leur côté, aux mouvements combinés des trois généraux français.

Avant d'assiéger Thionville, Feuquières, pour obéir à Richelieu, était décidé à entrer dans le Luxembourg et à tenter la prise de Longwy, de Lavau et de Virton, avec 8,000 fantassins et 2,000 ou 3,000 chevaux de renfort qui devaient le rallier dans une dizaine de jours.

Alors il pourrait, écrivait-il, battre les troupes lorraines, placées par Charles IV près de Sierck, le long de la Moselle. Mais, voulant aller droit au but, Richelieu se décida à envoyer à Feuquières des instructions précises au sujet du « grand dessein », c'est-à-dire du siège de Thionville, avant que les Impériaux rassemblassent toutes leurs forces. Il fallait donc se hâter, car c'était habituellement au mois de juillet que les Impériaux avaient à leur disposition les forces les plus considérables.

D'un autre côté, Charles IV inspirait de vives inquiétudes au marquis de Feuquières. Le duc de Lorraine ne pouvait-il pas, grâce à sa réputation militaire, recruter

1. Feuquières à de Noyers, de Vitry-le-François, le 29 avril 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 26.

Digitized by Google

de nombreux soldats, qui accourraient des bords du Rhin se ranger sous ses drapeaux? Quant à lui, il était, huit jours auparavant, à Épinal avec la princesse de Cantecroix et il venait de faire brûler Bonzée et Darney. Quelques-uns de ses régiments étaient campés aux environs d'Épinal et de Fontenoy-lè-Château. Son peuple l'acclamait, les curés et leurs paroissiens venaient en procession au-devant de lui et de sa *femme de campagne*, regardée comme la véritable souveraine du duché. Quelques Lorrains naïfs, dans l'excès de leur enthousiasme, s'écriaient à leur vue : Vive Charles IV et ses deux femmes! Maillard menaçait La Mothe, mais la garnison lorraine de Neufchâteau était encore plus à craindre, au dire de Périgal, gouverneur de La Mothe, que les soldats du célèbre partisan[1].

Feuquières, avant de se décider à assiéger Thionville, fut averti par Richelieu, le 24 avril 1639, que le cardinal infant avait le projet de s'approcher de Mézières, dès le commencement de mai, et que Piccolomini s'apprêtait à faire en même temps le siège de Reims. Si ces deux villes succombaient, les Espagnols et les Impériaux devaient unir leurs efforts contre Metz. Richelieu ordonna, à cette époque, à Feuquières d'attendre de nouveaux ordres avant d'agir. Le général français lui avait envoyé Bescherelle, son aide de camp, pour lui exposer son plan de campagne et lui faire connaître son opinion sur les desseins avoués des ennemis. Il ne croyait pas au siège de Reims, de Mézières et de Metz, les Impériaux n'ayant à leur disposition, suivant lui, que 25,000 à 30,000 hom-

1. Périgal à Chavigny, de La Mothe, 18 mars 1639. *Ibidem*, f° 16.

Digitized by Google

mes. Les Français, unis aux Hollandais, offraient un effectif beaucoup plus considérable.

Le cardinal infant pouvait, il est vrai, laisser exposée aux attaques des Hollandais une place de la Flandre et risquer sa perte, en trouvant plus avantageux d'envahir la France, et seconder par cette diversion les efforts jusqu'ici impuissants de l'armée espagnole en Italie. Mais, en abandonnant les Flandres à l'armée hollandaise, les Espagnols devaient appréhender les ravages qu'elle devait y faire, ne dussent-ils amener que 20,000 hommes en France. Dans leur intérêt, ils devaient se contenter de défendre Hesdin. Le rôle assigné à Feuquières par la logique des faits consistait donc à s'opposer aux tentatives de Charles IV et des Allemands campés en deçà du Rhin. Quant à Châtillon, servi par les places fortes et les ressources du pays qu'il occupait, il pouvait tenir parfaitement tête aux ennemis et les écraser sur la frontière.

Un danger était à craindre cependant ; c'était l'intérêt qu'auraient les gouverneurs des villes frontières, appartenant au roi, d'attirer à eux la plus grande partie des forces françaises auxquelles on pouvait fournir un meilleur emploi. Dans les lettres que Feuquières adressait journellement à Richelieu et à de Noyers, on devinait ses hésitations et ses perplexités. « Je prends la liberté de vous dire, écrivait-il, le 2 mai, à Richelieu, qu'il [n'y] faut adjouter de foy qu'à ce qui s'y rencontrera dans l'apparence des choses possibles[1]. »

Il craignait la ruine du pays qu'on lui ordonnait d'en-

1. Feuquières à de Noyers, de Vitry-le-François, 2 mai 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 32.

Digitized by Google

vahir et la perte de son armée, avant qu'elle pût rendre un service important. Cependant, ajoutait-il, il fallait se prémunir, avant tout, contre la concentration des troupes lorraines et impériales sur la frontière ; il fallait l'empêcher énergiquement, afin d'aider Weimar à garder les places d'Alsace ; il fallait s'assurer de la Sarre jusqu'à Sarrebrück, couvrir entièrement la Lorraine, faciliter à Monsieur du Hallier la prise de toutes les places occupées dans ce duché par les soldats de Charles IV, et, par ce moyen, ôter aux Espagnols toute communication avec la Franche-Comté.

Continuant à correspondre avec de Noyers, Feuquières lui écrivit, à la date du 7 mai, qu'en attendant l'arrivée des renforts promis, il avait l'intention d'assiéger Longwy. Cela ne devait lui prendre, croyait-il, que cinq ou six jours, et la possession de cette ville devait assurer le passage des convois militaires entre Verdun et Metz, et donner plus d'assiette au camp qu'on établirait plus tard devant Thionville. Il fallait, après ce coup de main, retourner en arrière, marcher droit sur Lavau, Montmédy, Ivoy [Carignan] et les autres petites places des environs. Ce serait le moyen de forcer les Espagnols à dégarnir Thionville des renforts qu'ils y auraient jetés pendant le siège de cette ville, et les forcer à les conduire à Luxembourg pour surveiller Virton. Feuquières devait donner rendez-vous à ses troupes à Verdun et les faire partir de cette ville la nuit, sans aucun bagage, dans la direction de Thionville, tandis que le comte de Pas, son fils aîné, irait se poster entre cette ville et Luxembourg, ferait entrer quelques soldats à Metz et tenterait de passer entre Sierck et Thionville, après avoir traversé

Digitized by Google

la Moselle, si Charles IV lui laissait toutefois les coudées franches. En divisant de cette manière l'armée française, on pourrait dissimuler les intentions du général en chef, ruiner le pays et couper les vivres aux Impériaux, lorsqu'ils seraient forcés de marcher au secours de Thionville. Le général Beck, qui commandait les forces impériales disséminées dans le Luxembourg, sur les bords de la Moselle et sur les frontières de la Franche-Comté, venait, assurait-on, de passer la revue de ses soldats. A Luxeuil se trouvaient 3,000 fantassins et 200 cavaliers; à Thionville, 1,300 fantassins et 100 chevaux; à Montmédy, 800 fantassins; à Ivoy (Carignan), 600 fantassins et 100 chevaux; à Arlon, 400 fantassins et 100 chevaux; à Virton, autant de cavaliers; à Trèves, 1,200 fantassins et 1,000 cavaliers; « tout cela sans parler des troupes du duc Charles[1] ».

Le duc de Lorraine, fort mécontent de l'Empereur et du roi d'Espagne, n'avait voulu, lors de son dernier séjour à Bruxelles, accepter aucun emploi. Malgré les instances du cardinal infant, il avait quitté brusquement la capitale des Pays-Bas et s'était plaint, en partant, de n'avoir pu se faire rembourser les 30,000 rixdallers qu'il avait fournis aux troupes espagnoles. On n'avait pas voulu non plus lui tenir compte de la grande quantité de blé qu'il leur avait procurée. Il témoignait toujours vouloir se réconcilier avec Louis XIII, mais à des conditions compatibles avec son honneur. Le marquis de Ville, au dire de Thomassin, agent secret de Richelieu, n'aurait pas

1. Feuquières à Sublet de Noyers, Vitry, 7 mai 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 33.

Digitized by Google

montré grands talents diplomatiques, lors de sa mission à Besançon.

Il se serait laissé fouiller par les Impériaux, ce qui aurait empêché le duc de Lorraine de se fier entièrement à lui. Il aurait également fait preuve de mauvaise foi, lorsqu'il s'était évadé de l'hôtel de Chavigny. « Le sieur de Ville allégua pour raisons de sa fuite qu'il n'avait jamais donné sa parolle que pour aller et revenir en Lorraine et qu'estant de retour [à Paris], il auroit eu juste idée de s'évader sur les menaces que [l'on] luy foisoit d'estre traité fort mal, et plus rudement que les prisonniers de guerre. » Charles IV aurait assuré que, s'il lui eût semblé que de Ville eût agi pour d'autres motifs, il l'aurait fait arrêter lui-même. Enfin le duc de Lorraine, par estime pour M. de Feuquières, venait de se décider à traiter de son accommodement avec la France par l'intermédiaire de ce général et celui de Riguet, ancien capitaine des gardes du prince de Phalsbourg, ce gentilhomme qui s'était rendu coupable de l'assassinat du comte de Lutzelbourg [1], et qui était devenu intendant de l'armée de Charles IV.

Lorsque ce prince consentit à renouer les négociations interrompues, un mois auparavant, avec la cour de France, il se trouvait à Sierck, en compagnie de la princesse de Cantecroix (15 mai 1639).

Prévenu de la confiance dont Charles IV l'honorait, le gouverneur de Verdun écrivit, le 17 mai 1639, à de Noyers qu'un homme dévoué à Charles lui avait fait de-

1. Tous les détails précédents sont empruntés à une lettre de Thomassin, concernant Charles IV. (Aff. étr. Lorr. t. XXXI, f° 37.)

Digitized by Google

mander la permission d'aller de Sierck à Longwy voir ce qu'y faisaient les Espagnols.

Le prince de Lorraine, averti de l'arrivée de l'émissaire de Feuquières à Longwy par Mme de Cantecroix, l'y fit arrêter par ses gardes ; mais bientôt il lui rendit la liberté en le chargeant d'avertir son maître de son désir d'accepter les clauses du traité dont, un mois auparavant, de Ville lui avait apporté le brouillon à Bruxelles. Charles IV remit aussi un mémoire signé de sa main à l'émissaire du général français. Celui-ci s'empressa de l'envoyer à Chavigny, en même temps qu'il en expédiait une copie à de Noyers, accompagnée de sa réponse à Charles IV.

L'espion repartit pour Sierck, et Feuquières attendit les instructions de Louis XIII et de Richelieu.

Dans sa lettre à de Noyers, datée du 17 mai 1639 : « Vous me manderez aussy, disait-il, s'il vous plaist, Monsieur, sy au cas qu'on veuille entendre à ces ouvertures et que cette considération nous empesche de me permettre d'attaquer Longwy qui luy appartient [au duc Charles], et [ce] qui luy donneroit subject de mesfiance, vous trouverez bon que, pour ne demeurer inutile en un lieu où les troupes se dissiperoient, je m'advance jusques Lavau [1] et Virton que je prendrois en atandant la seconde response de ce prince [Charles IV], laquelle nous pourroit donner assez de cognoissance de son dessein pour ne s'y pas amuser à propos, pour de là retourner audict Longwy.

Vous scaves, Monsieur, beaucoup mieux que je ne vous scaurois dire, les advantages que nous puissions tirer de

1. Lavau-Saint-Pierre, Ardennes, comm. d'Autrecourt.

Digitized by Google

ce traité, entrant ensuite dans le Luxembourg avec cette armée [l'armée lorraine], s'il se trouve assé de seureté dans l'esprit de ce prince [1].

« C'est, Monsieur, ce que son Eminence pouvoit mieux juger que personne, et s'il ne seroit pas homme à user de cet artifice pour empescher droict d'aller à luy et prendre ce temps pour raccomoder ses trouppes [2]. »

Feuquières répondit aux ouvertures de paix faites par Charles IV en l'avertissant qu'il en avait informé Louis XIII et Richelieu dont il attendait la réponse. Le général français engagea Charles IV à ne pas quitter Sierck, afin qu'il y reçût communication des « intentions du Roy » avec tout le secret et la célérité possibles, en lui donnant l'assurance qu'il ne l'attaquerait pas pendant le cours des négociations pendantes [3].

Mais, au moment où Feuquières venait de passer la Meuse et rassemblait son armée à Consenvoye, grand village situé sur les bords de cette rivière, près de Montmédy, Jacques de Rotondis de Cahuzac de Biscarras, qui était, au siège d'Hesdin, sous les ordres de La Meilleraye, avertit le gouverneur de Verdun du passage de l'armée lorraine à Namur. Charles IV, oubliant ses engagements et ses promesses d'accommodement, venait de rallier Piccolomini et s'apprêtait à combattre Feuquières qu'il voulait empêcher d'aller appuyer Weimar en Alsace.

Toujours fanfaron, il se vantait d'avoir sous ses ordres

---

1. Feuquières à de Noyers. — *Original*, 17 mars 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 39. — Une lettre sur le même sujet fut écrite, le même jour, par Feuquières à Richelieu. (*Passim*, f° 41.)
2. *Passim*.
3. *Passim*.

Digitized by Google

6,000 chevaux et 8,000 fantassins. Quant à Piccolomini, il comptait 35 pièces d'artillerie et publiait partout que dans quinze jours il ferait chanter à Bruxelles le *Te Deum* ou le *Requiem* [1] (4 juin).

Deux jours après, Charles de Lorraine et Piccolomini marchaient à la rencontre de l'armée française et arrivaient à Bastogne.

En même temps Feuquières, aux portes de Thionville, s'occupait à en tracer les approches. Trois ruisseaux, au sud-ouest de cette ville, séparaient l'armée française de la place. Le général en chef avait pris pour quartier général le château de Neurbourg [2].

Le régiment de Navarre était campé près de lui, au sud-est de Thionville, du côté de Metz. Le quartier général de l'artillerie française avait été placé à Florange, à la gauche de Feuquières. Il était commandé par Saint-Aoust et était gardé par les régiments d'Effiat et de Kolhas.

Des batteries françaises étaient braquées le long d'un cours d'eau, nommé la Fensch. Les régiments de Beauce, Saint-Luc, du Plessis-Praslin étaient campés près de Weymerange, « où le terrain commençait à s'élever ». Saint-

1. Biscarras à Feuquières, 4 juin 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 48. Biscarras, qui avait été enfermé à la Bastille, était rentré en grâce auprès de Louis XIII dont il avait été le favori. Après avoir été capitaine d'une compagnie de chevau-légers, il fut nommé gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe.

2. Un vieux plan du siège de Thionville, gravé par Carlo Cappi, en 1639, donne au quartier général de Feuquières le nom de Neurbourg. L'abbé Arnauld raconte dans ses *Mémoires* que Feuquières, appuyé à une fenêtre de son quartier général, lui dit un jour, en contemplant Thionville : « Voilà notre maîtresse ; elle est belle, mais elle sera un peu difficile à réduire. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, 1756, t. I, p. 141.)

Digitized by Google

Pol, maréchal de camp, commandait un quartier un peu plus éloigné. Bussy-Rabutin était campé sur une éminence, au nord-ouest de l'ancienne route de Thionville à Longwy. Sur la route de Luxembourg, au château de la Grange, était le quartier de Navarre, commandé par Jacques Rouxel de Médavy, comte de Grancey, maréchal de camp.

Une colline, dominée par des bois et couverte de vignes sur ses flancs, allait, en déclinant, jusqu'au quartier de Navarre. Une petite prairie la séparait de la Moselle gardée par René de Choiseul, marquis de Praslin, logé à Manom, sur la rive droite de la Moselle. A Yutz, Moulinet établit son quartier général. Il avait sous ses ordres les régiments de Canisy-infanterie et les régiments de cavalerie Moulinet[1] et Streef[2]. L'armée française fut divisée en cinq quartiers, quatre du côté du Luxembourg et un en deçà de la Moselle. Deux ponts furent établis pour les relier entre eux. Le quartier général de Moulinet communiquait avec le reste de l'armée par un pont de bateaux jeté sur la Moselle, au-dessous du château de Neurbourg et du village de Terville, où Picardie et Rambures s'étaient retranchés. Ils formaient, avec l'état-major logé à Daspich, un quartier commandé par Feuquières.

Le 6 juin, ce dernier acheva les lignes qui le protégeaient du côté de l'ouest. Il attendait pour agir qu'on lui amenât de Verdun 100,000 biscuits et une provi-

1. Ce régiment avait été levé le 1er août 1638 par M. de Moulinet.

2. Régiment weimarien admis à la solde de France, le 16 octobre 1635. Son colonel se nommait Jean de Streef, colonel-général de la cavalerie weimarienne jusqu'en 1638.

Digitized by Google

sion de farine pour un mois, ainsi que ses pièces d'artillerie avec leurs munitions.

Les éclaireurs, commandés par Streef, colonel allemand au service de France, qu'on accusa de trahison, ne lui signalait aucun ennemi. Mme de Feuquières fut la seule qui, par une lettre envoyée de Verdun, avertit son mari du danger qui le menaçait.

Une panique immense régnait le long de la Moselle, et le château de Luxembourg avait été abandonné par les Espagnols et occupé aussitôt par quelques soldats de l'armée de Feuquières, que le peuple appelait l'*armée de Mgr le Dauphin*[1].

Le général présumait que l'armée de Piccolomini se concentrerait à Bastogne et à Marche-en-Famine, qu'elle ne comptait que 6,000 combattants, mais que 9,000 ou 10,000 hommes devaient, dans un laps de temps très court, en augmenter les forces. Avant huit jours cette armée devait se compléter. La vérité était que Piccolomini avait quitté Bastogne le 3 juin, accompagné du baron de Soyé. Après avoir passé à Martelange et Posse, près d'Arlon, le 6, à quatre heures, il fut en vue de Thionville. Le 7, l'avant-garde impériale fut à Ottange, à trois lieues du camp français. Piccolomini laissa son bagage à Luxembourg, fit célébrer la messe dans son camp et ordonna à ses soldats de marcher sans bruit, enjoignant aux tambours et aux trompettes de rester silencieux. Mille mousquetaires, conduits par le baron de Soyé, marchèrent en avant; le général-major Beck fut

1. Feuquières à M. de Noyers, 6 juin 1639, aff. étr. t. XXXI, fo 51. L'armée du maréchal de Châtillon s'appelait l'armée du roi.

Digitized by Google

chargé de l'avant-garde ; le comte de Switz prit le commandement de l'infanterie, et le général-major de Gonzague celui de la cavalerie[1]. Piccolomini et Carretto devaient se porter à leur secours avec 400 hommes d'armes.

Les renforts promis à Feuquières n'arrivaient pas, et il suppliait Richelieu de hâter leur marche. Les douze compagnies suisses sur lesquelles il comptait lui étaient surtout nécessaires.

La circonvallation faite par ses ingénieurs était très étendue et sa garde nécessitait un grand nombre de défenseurs. Avouons-le, Feuquières n'était pas prêt, et il lui aurait fallu encore deux ou trois jours pour s'établir solidement[2].

Toutefois il n'attendait que l'achèvement des gabions, des plates-formes et de tout ce qui était nécessaire pour ouvrir la tranchée, « à quoi Monsieur de Saint-Aoust travaille de si bonne sorte qu'il ne se peult rien adjouster à ses soings[3] ».

Feuquières, dont la cavalerie affamée quittait le camp français sous prétexte d'aller chercher du pain à Metz ou aux environs, quelquefois à quinze lieues de Thionville, lui fournit du pain pour un mois, et ce pain coûtait vingt sous la livre.

Choisy, « le plus vigilant et le plus économe de tous les intendants », approuva la conduite du général en chef qui s'était excusé auprès de lui et de Richelieu des dépenses

---

1. *Journal de Jean Beauchez*, p. 376.
Ces deux généraux servaient dans l'armée du duc de Lorraine.
2. La partie septentrionale des travaux de circonvallation, située entre Manom et La Grange, n'était pas commencée.
3. Feuquières à de Noyers (*passim*).

Digitized by Google

exorbitantes qu'il était obligé de faire pour nourrir son armée. Mais l'emploi donné à la cavalerie française nuisit à la bonne garde du camp, le plus souvent protégé par un tiers seulement de ceux qui en étaient chargés. Un grand désordre régnait parmi tous les soldats français et il y avait plus d'officiers à Metz que devant Thionville. On comptait cependant sur une victoire dans cette armée indisciplinée.

Un tiers des habitants du pays messin furent requis pour travailler aux tranchées creusées par les pionniers de M. de Saint-Aoust. On donna aux ouvriers enrôlés du pain de munition pour quatre jours et chacun reçut journellement douze sous. D'autres mercenaires les remplacèrent quatre jours après [1].

Rodemack, petite place forte sur l'Albach, était tombée au pouvoir de Feuquières. Cette ville, dominée par une ancienne forteresse, était le siège d'une des principales seigneuries du Luxembourg. Feuquières y avait fait entrer cinquante mousquetaires et autant de cavaliers. Les régiments impériaux de Florence et de Lorraine bloquèrent Rodemack, afin d'immobiliser ses défenseurs pendant le passage de l'armée française, et la petite garnison se rendit à Piccolomini après les premières sommations [2].

En quittant Rodemack, le chef des Impériaux, une lieue

---

1. *Journal de Jean Bauchez.* Les détails donnés par Jean Bauchez, malgré sa sympathie déclarée pour la France, ne sont pas favorables à l'armée française.

2. V. *Feuquières devant Thionville,* par M. Abel, *Metz littéraire.* Metz, Blanc, 1854.

Le régiment de Streef avait été envoyé par Feuquières pour occuper Rodemack, ainsi que le château de Roussy.

Digitized by Google

plus loin, alla reconnaître avec Beck, major-général, les postes ennemis et chercha à se rendre compte de quel côté il pourrait les attaquer. Les Croates débusquèrent des bois de Cattenom dans la plaine de Garsch et se rangèrent en bataille derrière le ruisseau la Kissel.

Feuquières ne croyait pas à une marche aussi rapide des Impériaux. C'est en vain qu'une femme des environs de Luxembourg vint lui dire, au château de La Grange, qu'elle avait vu les Impériaux près de cette ville ; c'est en vain qu'un cavalier du régiment de Streef, qui venait de fourrager près de Bastogne, l'avertit qu'il avait découvert à trois lieues de Thionville trois escadrons de cavalerie et mille fantassins : « Monsieur, lui répondit Feuquières, laissez-les venir ; s'ils viennent, nous les voirrons[1]. »

Aucun canon n'était en place dans le camp français et pas un soldat n'était sur ses gardes, lorsque la présence de l'armée impériale fut signalée. Ce fut, le 7 juin, que Feuquières fut averti du péril qui le menaçait, dès le lever du soleil, lorsqu'il visitait les tranchées. Il se rendit au quartier général qui, suivant toutes probabilités, devait supporter le premier choc ; il y trouva chacun à son poste. De là il alla en toute hâte faire achever le pont volant qui reliait Manom à Yütz, au sud de Thionville, afin d'y pouvoir faire passer Moulinet et Clavières-cavalerie, Canisy-infanterie et les carabins, logés seuls au de là de la rivière. Un autre pont de bateaux avait été construit au nord de la place.

Vers sept heures du matin, dit M. l'abbé Arnauld, té-

1. *Journal de Jean Bauchez*, p. 373 à 375.

Digitized by Google

moin oculaire et volontaire aux carabins, M. de Chambord, capitaine-major du régiment de Choiseul-Praslin, vint avertir le général en chef que vingt escadrons de cavalerie étaient rangés en bataille, du côté du quartier de Navarre, en vue du château de La Grange. Feuquières fit avancer cent cavaliers vers le hameau de la Maison-Rouge, dans un pré situé au nord du quartier de Grancey, sur la déclivité septentrionale de la côte de Guentrange, à trois cents pas des lignes ennemies, ce qui gêna beaucoup les Impériaux [1]. Piccolomini voulut en vain s'emparer de ce poste. L'alarme fut donnée immédiatement dans tous les quartiers de l'armée de Feuquières ; mais le général autrichien envoya trente Croates et cent cacavaliers de sa garde, sous les ordres du colonel Alfieri, ainsi que trois cents dragons soutenus par son « nouveau régiment », composé de cinq escadrons, à la rencontre des cavaliers français. Le baron de Soyé prit le commandement des mousquetaires et de mille fantassins menés au feu par Gerardini, général-major.

Beck ordonna aux dragons de Beauregard de se saisir de l'éminence placée au-dessus du quartier de Grancey, mais les mousquetaires de Navarre et de Grancey infligèrent des pertes notables aux Impériaux et firent le baron de Beauregard prisonnier. Un violent combat s'engagea entre les régiments de Navarre et de Grancey et les dragons de Gerardini, ceux de Beauregard et les deux bataillons amenés par Soyé [2]. Mais la cavalerie française

1. Aff. étr. Lorr. t. XXXI, f° 53.

2. Extrait d'une partie de la lettre du comte de Piccolomini envoyée à S. M. Impériale par le baron Soyé, touchant le combat de Thionville, (*Passim*, f° 56.) — Cette lettre est reproduite par Le Vassor (*Hist. de*

Digitized by Google

ne soutint pas les efforts héroïques de l'infanterie ; celle-ci, abandonnée, n'ayant plus de poudre, se retira en bon ordre dans le quartier de Bussy-Rabutin, sur le sommet de la côte de Guentrange [1]. Bussy avait travaillé nuit et jour à ses retranchements, car Feuquières ne doutait pas que la première attaque ne fût dirigée contre lui. Les Impériaux, sous le commandement de Beck, en passant par Œutrange, fondirent sur le quartier de Bussy-Rabutin et le culbutèrent. L'intrépide gentilhomme s'élança à travers les rangs ennemis et parvint, en passant au milieu des vignes, à se réfugier dans le quartier Saint-Pol, à Weymerange, aidé par le régiment de Beauce, accouru à son secours. Après avoir arrêté un moment les Impériaux, Saint-Pol et Bussy furent contraints de céder au choc de douze escadrons allemands. Feuquières se trouva mêlé aux ennemis pendant fort longtemps, ainsi que sept à huit gentilshommes français.

Le cousin de M^me^ de Sévigné se réfugia enfin dans le quartier du Roi, en traversant les vignes. Il avait été fait prisonnier pendant quelque temps, mais avait été délivré par du Bareuil, son lieutenant-colonel. Le mestre de camp du régiment de Beauce, M. de Vibraye, comte d'Onzain, fut tué et partagea le sort de Montbléru, lieutenant-colonel de Navarre, dont le mestre de camp, M. le marquis de la Force, fut tué.

Pendant que le régiment de Beauce luttait encore, Bussy traversa un pont de pierre placé sur la Fensch, au

---

Louis XIII, livre 45, p. 219.) Jean Bauchez s'en est servi pour le récit de la bataille de Thionville. (*Journal de Jean Bauchez*, p. 374 et suivantes.)

1. *Passim*.

Digitized by Google

sud de Thionville. Il ne lui restait plus que quatre cents hommes des douze cents dont son régiment se composait au début de la bataille[1]. La journée devenait bonne pour Piccolomini. Sans perdre de temps, il envoya son lieutenant-colonel, nommé Crispa, avec deux escadrons de cavalerie, de l'autre côté de la montagne qui domine Thionville au nord. Ces deux escadrons, ralliés par Alfieri, vinrent fondre sur trois escadrons de la cavalerie française, commandés par Praslin, qui avaient quitté Manom et avaient passé le pont jeté en aval de la Moselle. Ils furent mis en déroute. Alors la réserve de la cavalerie impériale arriva sur le champ de bataille, menée au feu par le marquis de Gonzague, pendant que le canon de la place mettait le désordre dans les rangs des fuyards français, et força Praslin à repasser le pont jeté sur la Moselle entre Manom et Yütz ; mais Picardie et Rambures, postés près de ce pont, sauvèrent une partie de la cavalerie française dont le bagage resta aux mains des Impériaux.

Quant aux régiments de Navarre, de Grancey et de Beauce (campé dans un bois situé en haut d'une colline), ils battirent en retraite. La plupart de leurs officiers étaient tués ou prisonniers. Le baron de Switz, avec trois escadrons du régiment de Ritteberg et trois autres du vieux régiment de Piccolomini, sous les ordres du comte Petazo, descendit la côte de Guentrange, rompit les régiments de Grancey et de Navarre à trois reprises différentes et les poursuivit jusqu'à un autre quartier occupé par deux régiments français. Il les en chassa et les força

1. *Mémoires de Bussy-Rabutin*, Charpentier, 1857, p. 59 à 63.

Digitized by Google

à se retirer dans le quartier général, où s'étaient réfugiés les régiments de Streef-cavalerie et celui de Kohlas-infanterie.

Deux cents soldats au service de France, réfugiés au château de La Grange, sous les ordres d'un capitaine et de deux lieutenants, se rendirent à discrétion, et le colonel de Beauregard, cousin du comte de Saint-Julien, un des chefs de l'armée impériale, qui y était prisonnier, y recouvra la liberté.

Feuquières, sans se décourager, envisagea la situation critique où il se trouvait avec le sang-froid qui le caractérisait. Il mit son armée en bataille près de Florange. Il était placé en face de ses lignes de circonvallation, parallèlement à la Fensch. Cette rivière le séparait des ennemis qui occupaient la plaine de Guentrange.

Il en garnit la rive d'infanterie, et ses soldats se trouvèrent protégés par les talus escarpés de cette barrière naturelle, difficile à franchir. Carretto reçut en même temps l'ordre de Piccolomini de s'avancer en toute hâte, et les arquebusiers de Jacomo d'Albroni et cent cinquante Croates achevèrent la déroute de Grancey et de Navarre. En même temps toute l'armée impériale descendait des collines, et se mettait en bataille en face de l'armée française, séparée d'elle, comme nous venons de le dire, par la Fensch.

Lorsque notre cavalerie eut fui devant les Impériaux et repassé la Moselle à la nage, le marquis de Praslin, se voyant sur l'autre bord, fut saisi de honte et dit à ceux qui l'entouraient[1] : « Ah ! Messieurs, qu'avons-nous fait ?

1. *Mémoires de l'abbé Arnauld,* t. I, p. 152.

Digitized by Google

Il n'y a pas un de nous qui ne mérite qu'on lui fasse couper le col. »

Cependant les cavaliers, remis de leur panique, se rallièrent, passèrent sur le pont jeté au nord de Thionville et se refugièrent avec les débris de l'infanterie dans le quartier du Roi. Piccolomini, de plus en plus certain de la victoire, envoya Hébron, lieutenant de ses gardes, reconnaître l'ennemi. Depuis onze heures jusqu'à quatre heures de l'après-midi le feu avait cessé de part et d'autre. Pendant ce temps le général impérial avait envoyé le colonel marquis de Grana à Thionville, y chercher quatre gros canons. Lorsqu'ils furent arrivés et qu'il se fût rendu compte, du haut d'une petite chapelle dédiée à saint Antoine, au sud-est de Thionville, de la position de l'armée française, il donna le signal de la reprise des hostilités.

Feuquières s'était demandé s'il accepterait la bataille et s'il ne se replierait pas sous Metz ou, tout au moins, sur la rive gauche de l'Orne, près de la forêt de Moyeuvre, après avoir passé le pont de Richemont.

Battre en retraite vers Metz en plein jour était une entreprise périlleuse. Longer les bords de la Moselle à découvert et en ayant cinq lieues à parcourir, avant de pouvoir s'abriter derrière les murs de l'antique cité, c'était s'exposer à une perte certaine. Aussi y renonça-t-il, d'autant plus qu'il ne put se résoudre à abandonner son canon, car il manquait de chevaux pour traîner son artillerie, les ayant envoyés à Metz et à Verdun chercher le matériel qui lui faisait défaut. Inquiet et perplexe, il expédia courriers sur courriers, afin de hâter leur arrivée; mais l'encombrement, causé par les fuyards, força

Digitized by Google

leurs conducteurs à revenir sur leurs pas [1]. Piccolomini, vers cinq heures du soir, attaqua l'aile gauche de l'armée française, composée de six bataillons d'infanterie, sous les ordres de Grancey et soutenus par la moitié de la cavalerie, sous les ordres de Saint-Pol. Quant à l'aile droite elle était commandée par Feuquières. Le régiment de Kolhas fut, le premier, attaqué par les Impériaux, qui s'avancèrent sur une ligne, à cent pas de la Fensch, vis-à-vis le pont de Daspich. Il se défendit si bien que les ennemis renoncèrent pendant une heure au combat et éprouvèrent de grandes pertes; mais Piccolomini, ayant fait mettre en batterie son artillerie placée à sa gauche, fit avancer de nouveaux bataillons qui furent reçus vigoureusement par les régiments de Picardie et de Rambures. Cependant des troupes fraîches, étant venues servir de renforts aux Impériaux, forcèrent Feuquières à faire soutenir ses fantassins par sa cavalerie. En même temps il reçut un coup de mousquet à la main droite et, immédiatement après, il eut le bras cassé au-dessus du coude, mais, pour ne pas impressionner ses soldats, il dissimula sa blessure et couvrit son bras de son écharpe blanche [2].

On ramena Feuquières dans les lignes françaises, soutenu sur son cheval par l'enseigne de ses gardes et par Arnauld. Le jeune volontaire, qui devait bientôt renoncer à la carrière des armes et entrer dans les ordres sacrés, rapporte, dans ses *Mémoires,* les paroles que Feu-

1. Ces détails sont tirés d'une lettre de Châtillon à de Noyers, du 6 juin 1639. Le Vassor, *passim,* livre XXV, p. 233.

2. Rapport de Feuquières, *passim.*
L'écharpe blanche était l'insigne du commandement.

Digitized by Google

quières lui adressa. Elles reflètent la grandeur d'âme de cet homme qui avait rendu de si grands services à la France, et qui se trouvait être la victime de l'imprévoyance de Richelieu : « Mon ami, j'ai ce que j'ai demandé ; il n'y avait pas moyen de survivre au malheur de cette journée. » Dans ce moment, apercevant quelques cavaliers qui commençaient à fuir, il se tourna vers eux et leur dit avec toute la force qui lui restait: « Eh ! Messieurs, vous fuyez, et on ne vous suit pas ; voulez-vous ternir ma mémoire par la perte d'une bataille ? »

Feuquières perdait beaucoup de sang. Il essaya de se faire panser par un chirurgien dans le fossé des lignes françaises, pendant qu'Arnauld allait à la recherche d'un bateau qui pût le transporter à Metz, en remontant le cours de la Moselle.

L'infanterie française, pour conjurer le péril dont l'artillerie espagnole la menaçait, s'avança vers le corps de bataille ennemi. Soyé arriva, en s'abritant derrière une haie, tout au bord de la Fensch, à la tête de deux bataillons, en face de Daspich, près du château actuel de Bettange.

Gerardini, avec un bataillon du Luxembourg, marcha droit vers Florange. La défense fut énergique de la part des Français, sur tout le parcours de la Fensch. Soyé eut bientôt épuisé sa poudre et fut obligé d'appeler à lui le régiment de Gallas. Le marquis de Carretto amena deux nouvelles pièces de campagne et les fit placer au milieu des régiments de Florence et de Beck, qui avaient Francipavy pour chef. A sa droite étaient massés les régiments de Savelli et d'Estossa, commandés par La Motterie, cinq bataillons d'infanterie et quelques troupes de cava-

Digitized by Google

lerie de réserve. Les régiments de Motta, de Frammont, d'Ildechef et de Mattery soutenaient également le feu de mousqueterie engagé avec acharnement entre les deux armées. Enfin, la fumée devint si épaisse que Bussy-Rabutin fit tirer sur le régiment de Kolhas, en le prenant pour un régiment ennemi, et jeta l'effroi dans ses rangs.

Soyé, ayant de l'eau jusqu'aux épaules, traversa la Fensch, suivi de ses officiers et de ses soldats. Français et Impériaux s'abordèrent avec la pique et l'épée, près des ponts du Moulin-Rouge et de Florange. L'infanterie française commençait à faiblir; elle se retira à cent pas des rives de la Fensch. Feuquières, malgré ses blessures, s'apercevant qu'elle avait encore besoin d'être soutenue par la cavalerie, et que celle des ennemis allait traverser un pont placé sur sa droite, prit le commandement de ses cavaliers et leur ordonna de charger la cavalerie impériale, avant qu'elle arrivât dans ses retranchements.

Un bataillon du régiment de Picardie attaqua avec impétuosité l'ennemi, mais le baron de Soyé lui tint tête.

C'est alors que Piccolomini ordonna au marquis de Gonzague de faire passer le pont du Moulin-Rouge, jeté sur la Veymerange, près de Terville, à son régiment de cuirassiers, et que le colonel Beck chargea la cavalerie française. Ce fut en vain que Feuquières exhorta ses soldats à le suivre, en faisant appel à leur honneur et en leur rappelant le serment qu'ils avaient prêté au roi de France. Il ne fut suivi que par quelques officiers, et bientôt, ne pouvant résister à ses souffrances, il s'évanouit, près du pont de Daspich, où se trouvait le centre de l'armée française, et dont il essaya quelque temps de disputer le passage aux Impériaux.

Digitized by Google

Alors, le régiment de Kolhas, après avoir marché jusqu'à la Fensch, revint du côté du quartier de Bussy-Rabutin.

Ce colonel, le prenant pour un régiment ennemi, à cause de la fumée qui l'aveuglait, ordonna à ses soldats de tirer sur lui, ce qui causa d'immenses ravages dans ses rangs. Le régiment de Saint-Luc se joignit à celui de Bussy et, à la tête de ces deux régiments, l'auteur de la *Gaule amoureuse* essaya de marcher droit aux Impériaux; mais ses soldats l'abandonnèrent et il fut contraint de se sauver du côté de Metz, escorté par quatre officiers et monté sur le bidet de Saint-Étienne, son major.

Praslin s'élança dans la mêlée à la tête de son régiment, tandis que le reste de la cavalerie française, sans tirer un coup de pistolet, prenait, brides abattues, le chemin de Metz. C'est en vain que Saint-Aoust, après avoir fait avancer quatre pièces de canon, les fit tirer sur les Impériaux, et les arrêta quelque temps, appelant à son aide les carabins, les gendarmes et quelques volontaires, parmi lesquels on distinguait le second et le troisième fils de Feuquières[1]. Ils n'étaient pas assez nombreux pour résister au baron de Soyé qui les mit en déroute. Toute l'armée française s'enfuit vers Metz. En peu de temps la cavalerie se trouva aux portes de cette ville, et 4,000

1. Feuquières, marié à Anne Arnauld, fille d'Isaac Arnauld, seigneur de Courbeville, conseiller d'État et intendant des finances, en eut cinq fils: 1° Isaac de Pas, depuis marquis de Feuquières, mestre de camp d'infanterie en 1636, gouverneur de Verdun en 1640, qui signa un traité avec la Suède en 1671, et gagna la bataille de Helmstadt (1671); 2° N. de Feuquières, depuis abbé de Beaulieu, abbaye appartenant à François de Lorraine-Chaligny, évêque de Verdun; 3° N. de Feuquières, mestre de camp; 4° N. de Feuquières, gouverneur de Toul; 5° N. de Feuquières, guidon des gendarmes du prince de Condé.

Digitized by Google

hommes d'infanterie, dont le nombre s'augmentait sans cesse, la suivirent. Les fuyards cherchaient à se rallier. Il ne manqua à l'appel que 2,500 hommes, en tenant compte des prisonniers et de ceux qui n'avaient pu arriver jusqu'à Metz [1].

Saint-Aoust se laissa prendre près de ses canons (quatre grosses pièces et cinq canons de campagne). Saint-Pol, à la tête du régiment de Saint-Aignan, près de Richemont, chargea les ennemis et préféra la mort à la captivité. Bescherelle, aide de camp de Feuquières, fut blessé. Quant au général en chef, il essaya de se traîner vers le château de Daspich, pendant qu'on lui préparait un batelet sur la Moselle. Bientôt, enveloppé par l'ennemi, il fut fait prisonnier. Piccolomini lui envoya son carrosse et son chirurgien : il fallut le porter à bras d'hommes, et, comme un mort, dans un linceul, jusqu'à Thionville.

Piccolomini vint l'y voir, et, abusant de la victoire, il se laissa aller devant lui à des accès d'orgueil indignes d'un homme tel que lui. Feuquières y répondit par ces mots : *Douleur au vaincu!*

Mais, quand il l'entendit parler de ses projets grandioses, la patience lui échappa et il lui dit :

« Vous n'oserez aller à Metz ; si vous voulez aller à « Verdun, vous y serez battu : vous irez peut-être à Mous- « son et encore pourrez-vous bien y échouer. »

Feuquières fut fort maltraité à Thionville par le général Beck, qui, nous dit l'abbé Arnauld, se ressentait toujours de la bassesse de son origine.

1. Bassompierre, dans ses *Mémoires*, prétend que les Français perdirent plus de 6,000 hommes sous Thionville. Piccolomini fit 3,000 prisonniers.

Digitized by Google

Le gouverneur de Verdun, dès le 10 juin, malgré ses souffrances, fit écrire à Sublet de Noyers cette lettre datée de Thionville.

« Un si grand malheur que celui qui m'est avenu ne « méritant peine et pardon, je ne vous le demanderai « pas par cette lettre, bien que j'avais peut-estre assez de « raisons à mettre en avant pour excuser mon action :

« L'engagement du siège qui ne me permettait pas de « lascher le pied sans la perte de nos canons et des muni- « tions de guerre, les chevaux d'artillerie étant allés es « convoy.

« Les advantages de nos postes et les gens de guerre « dont la bonté me les faisait estimer égaux aux ennemis, « quoiqu'ils fussent en beaucoup plus grand nombre que « les nostres, et, joint à cela, Monsieur, que par vos der- « nières lettres vous me tesmoignez que le Roy et son « Éminence ne seroist pas marry que j'en vinsse à un com- « bat général sy l'occasion s'en présentoit.

« Après tout, Monsieur, vous serez sy particulière- « ment informé du destail de tout ce combat que je pense « me devoir taire[1], ne pouvant faire un bon discours « d'une si mauvaise affaire. Je ne vous fais point cette « lettre de ma main, ayant le bras droit brisé de deux « mousquetades. Je m'estimerai heureux d'estre mort « pour ne pas survivre à un desplaisir si sensible que « celluy où je suis,

« Monsieur, vostre très humble et très affectionné « serviteur. FEUQUIÈRES. »

1. On peut consulter avec fruit, pour les détails de la bataille de Thionville, la relation écrite par le comte de Grancey de Médavy, bien qu'elle nous paraisse une apologie. (Aff. étr. *passim*, f° 52.)

Digitized by Google

En poursuivant l'armée française, les Espagnols chassèrent les fuyards jusqu'en deçà du pont de Richemont; quelques soldats de Piccolomini poussèrent jusqu'à Talange, en tuant tous ceux qu'ils rencontraient. Plus de deux cents charrettes, chargées de farine, de pain et de biscuits destinés à l'armée de Feuquières, se heurtèrent aux fuyards. Les conducteurs affolés dételèrent leurs chevaux et s'enfuirent à Metz. Quatre pièces de canon, destinées primitivement au siège de Thionville, furent braquées sur le château de Ladonchamps.

De Grancey et de Choisy, intendants de l'armée, furent les premiers qui entrèrent à Metz. Roquespine et de Campels fermèrent les portes de la ville confiée à leurs soins, afin d'empêcher l'entrée des fuyards qui se massèrent aux portes de Metz en colonnes profondes jusqu'à minuit.

Le désastre avait été tel que les régiments de Navarre, de Rambures, de Normandie et de Grancey ne comptaient pas six hommes valides. Les blessés furent seuls introduits dans la place. Le lendemain matin, les deux jeunes enfants de Feuquières y attendaient des nouvelles de leur père.

Tout le monde pleurait. De Praslin fut amené à Metz, blessé grièvement. Mais, comme les soldats français avaient tout ravagé et coupé tout le blé sur pied, sur la rive gauche de la Moselle[1], pour s'en faire des huttes, le sieur de Choisy, le comte de Grancey et le comte de Pas,

1. Devant les portes du Pontiffroi et du Pont-des-Morts. (*Journal de Jean Beauchez*, p. 385.)

Les espions français assuraient que M. de la Valette (frère aîné du cardinal) avait promis au roi d'Espagne de lui livrer Metz, grâce aux

Digitized by Google

fils aîné de Feuquières, et les échevins de Metz résolurent de les faire entrer dans la ville et de les y loger « parmy les rues et en Champaseille ». On croyait que Piccolomini avait l'intention d'assiéger Metz, et la mesure prise par les généraux de Louis XIII était indispensable. Quatre cents cavaliers ennemis vinrent reconnaître les approches de la ville française. Le guetteur de la cathédrale donna l'alarme. Tous les marchands fermèrent leur boutique ; on courut aux armes et on arma tous les paysans réfugiés dans la cité. Mais on en fut quitte pour la peur, car les Impériaux n'avaient voulu se livrer qu'à une reconnaissance. Aussi l'armée française quitta Metz, le 10 juin, avec tout ce qu'elle possédait, laissant derrière elle ses malades et ses blessés. Les soldats, les mains dans les poches, sans armes, après avoir franchi la porte Saint-Thiébault « comme une bande de vendangeurs », se dirigèrent vers Pont-à-Mousson.

Les résultats néfastes de la bataille de Thionville furent attribués par Richelieu à la conduite plus que légère du comte de Grancey et du marquis de Praslin qui n'avaient point secondé Feuquières.

Quelque temps après, le cardinal réclama ce général aux Espagnols, mais ils refusèrent de le rendre. M^me^ de Feuquières alla voir son mari à Thionville ; mais, rassurée sur son état de santé, elle retourna à Verdun, dont son fils aîné, le comte Isaac de Pas, devint gouverneur en 1640.

---

intelligences qu'il croyait y avoir parmi les habitants et la garnison. Il devait venir déguisé à Thionville, pour s'aboucher avec ses complices. Choisy reçut l'ordre, le 11 juillet, de s'entendre avec Roquespine au sujet de cette conspiration. (Des Noyers à Choisy.) [Aubery, p. 182.]

Digitized by Google

La maison d'Autriche persista à vouloir garder comme prisonnier l'homme qu'elle avait appris à redouter pendant son séjour prolongé en Allemagne. Le comte de Pas eut beau unir ses instances à celles de Richelieu, en demandant au baron de Soyé la liberté de son père ou du moins l'autorisation de le faire transporter, sous caution, à Metz pour l'y faire soigner. Tout fut inutile.

On offrit enfin de donner deux de ses fils en otage. De Soyé parut cependant céder à tant de sollicitations, mais des ordres de la cour d'Autriche l'empêchèrent de donner cours à sa pitié. « Quand vous considérerez, écrivit-il au comte de Pas, le 1er mars 1640, que ma parole n'est pas souveraine, mais dépend d'un souverain, duquel l'aveu est nécessaire pour tirer hors de ses États un général d'armée tel que le marquis de Feuquières, vous m'accuseriez de ne pas bien savoir mon métier, si je ne faisais fléchir ma parole sous la volonté de mes supérieurs[1]. »

Douze jours après, les douleurs de Feuquières augmentèrent tellement qu'on craignit pour sa vie. Sa femme obtint la permission d'aller s'asseoir à son chevet, dans Thionville, et elle lui prodigua ses soins jusqu'à sa mort.

Louis XIII rendit pleine justice à Feuquières et, lorsque les fils de ce général allèrent saluer le roi à Sainte-Menehould, il les chargea d'écrire à leur père, de sa part, et de lui apprendre qu'il lui avait gardé une entière affection et toute son estime : « Mandez à votre père, leur

1. *Vie et négociations de M. de Feuquières,* p. CCXVII.
De Saint-Pol, un des lieutenants de Feuquières, mourut, quelque temps avant lui, à Thionville.

Digitized by Google

dit ce prince, que je suis très satisfait de sa conduite, et que je sçais qu'il a fait, en cette occasion, tout ce que pouvoit faire un homme d'honneur. » Richelieu, présent à cet entretien, en parlant de Feuquières et de ses enfants, dit au roi : « On ne devoit pas attendre autre chose d'eux[1]. » Tant il est vrai que le grand ministre, qui fut une des gloires de la France, savait reconnaître les services militaires et surtout diplomatiques rendus par le vaincu de Thionville à son pays.

Nous avons retrouvé aux Affaires étrangères une lettre du cardinal-duc à l'illustre blessé. Nous ne pouvons nous empêcher de la publier, car elle est aussi honorable pour le destinataire que pour celui qui l'écrivit :

« 21 juin 1639. Monsieur, je ne prends pas la plume pour vous tesmoigner le desplaisir que j'ay du malheur qui vous est arrivé devant Thionville, parce qu'il vous sera aisé de le concevoir, mais seulement pour vous asseurer de mon affection et du désir que j'ay de votre guérison[2].

« Le Roy envoie le sieur de Cornillon vers M. de Piccolominy pour scavoir quelle rançon il désire faire payer pour vous et pour tous les autres prisonniers qu'il retient[3]. Je m'asseure qu'il en usera avec courtoisie[3]. Con-

---

1. *Lettres et négociations de Feuquières.* (Amsterdam, 1753, t. I, p. ccxv et suiv.)

2. En surchage et effacé : *qu'elle n'est point diminuée par cet accident, ainsy que vous cognoistrez en toutes occasions.*

3. Cornillon était aide de camp des armées du Roy. — Le fonds de la rançon des prisonniers de Thionville devait être pris sur celui de la montre, qui était à Châlons. (V. *Lettre de M. des Noyers à M. de Choisy.*) [Aubery, *passim*, p. 150.]

Digitized by Google

solez-vous [1], je vous prie, ayez soin de vostre santé, et croyez que je suis véritablement, Monsieur,

« Vostre très affectionné à vous rendre service [2]. »

Feuquières mourut dans les bras de sa femme, le 13 mai 1640.

Le corps du général fut embaumé, mais les Espagnols refusèrent de le rendre à la France [3].

Le duc d'Enghien, après s'être emparé de Thionville, en 1643, fit transporter à Verdun les dépouilles mortelles d'un des meilleurs serviteurs de la France, dont il venait de venger la mémoire.

---

1. En surcharge : *Nous verrons quel traitement il leur voudra faire qu'on attend bon et favorable.*

2. Aff. étr. *passim*, f° 75.

3. « Sous espérance, peut-estre, d'en tirer quelque chose. » (*Dom Cassien Bigot*, p. 100.) Cet auteur place la mort de Feuquières au 13 mars.

Digitized by Google

LE
CHARDON LORRAIN
SOUS
LES DUCS RENÉ II ET ANTOINE

PAR

M. LÉON GERMAIN

I.

Depuis cinq ans environ, les origines du chardon qui forme les armes de la ville de Nancy, capitale du duché de Lorraine, ont été l'objet des recherches de plusieurs historiens. La diversité de leurs points de départ, la différence des conclusions qu'ils ont formulées, nous persuadent que le débat n'est point terminé encore. Nous sera-t-il permis d'émettre, à notre tour, une opinion personnelle, fondée sur l'ensemble des faits les plus authentiques mis au jour par nos devanciers?

En 1856, M. le B^{on} Guerrier de Dumast publia, dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine,* une étude remarquable, où invitant, non sans succès, la ville de Nancy à se prévaloir des concessions de ses anciens souverains, il détermina, avec une grande précision, la composition de ces armoiries communales, ainsi que

Digitized by Google

la manière de les décrire et de les représenter[1]. Le duc Charles III, imitant ce qui avait eu lieu en France, donna à la capitale de ses États l'autorisation d'orner son écu, dès lors chargé du chardon, d'un chef aux *armes pleines* de Lorraine. Voilà le seul acte officiel qui soit antérieur à la Révolution ; mais les documents contemporains, comme aussi des faits antérieurs, recueillis soigneusement par le savant et infatigable président de la *Société d'Archéologie lorraine,* M. H. Lepage[2], prouvent que, bien auparavant, Nancy faisait usage d'armoiries, constituées par le chardon, et que, selon toute apparence, cet emblème remonte à la lutte victorieuse soutenue par la Lorraine contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne[3].

Cependant, le chardon ne peut être considéré comme une pièce héraldique spéciale, en Lorraine, à la ville de Nancy. L'opinion que nous nous proposons de soutenir tend à voir en lui un symbole adopté par René II et par la nation lors de la guerre d'indépendance, symbole encore usité par le duc Antoine, puis restreint à la capitale du duché. C'est ce qui nous paraît ressortir des documents

1. Voir, sur le même sujet, l'élégante brochure de M. C. Jambois, *les Armoiries de la ville de Nancy. Origine et Description.* Nancy, 1879.

2. *Encore un mot sur les Armoiries de Nancy,* dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.,* 1880, p. 34.

3. Dans le récit de la pompe funèbre du duc François, en 1546, par Emond du Boullay, il est parlé de grosses torches *armoyées aux armes de la ville.* A ce témoignage formel, déjà invoqué par M. Lepage, ajoutons une preuve morale, qui a aussi sa valeur. Le 4 juin 1546, à l'occasion de la même cérémonie, les régents de Lorraine donnèrent des armoiries à la ville de Saint-Nicolas-de-Port ; on possède le texte des lettres patentes. Comment supposer qu'une ville voisine de la capitale se serait vu accorder un privilège dont cette dernière aurait été privée !

Digitized by Google

signalés, que nous allons examiner dans l'ordre chronologique.

1. Tout d'abord se présentent les tapisseries du château de Bar, mentionnées à propos du baptême du duc Antoine, fils de René II, le 4 juin 1489 : — « La galerie et l'escalier par où l'on devoit descendre estoient tapisséz de velours cramoisi-violet, le tout garni de feuilles de chardons et chateigniers, avec la devise de la Reine Philippe, qui estoit : *Ne mi toqués, il point,* semé d'*R* et de *P*, c'est-à-dire *René* et *Philippe*, le tout en riche broderie, et de satin cramoisi-rouge, semé d'Alérions de toile d'argent, et de Croix de Jérusalem faites de toile d'or[1]. »

MM. Jules Renauld[2] et F. des Robert[3] n'hésitent point à attacher la devise « *Ne mi toqués, il point* » au chardon, qui, par conséquent, appartiendrait à la duchesse et non pas à René. Le second renforce son opinion de cette considération : Philippe étant fille de Catherine de Bourbon, petite-fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et arrière-petite-fille de Louis II, fondateur de l'ordre de Notre-Dame

1. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t, II, col. 1126. Le récit est fait d'après une « Vie ms. du Duc Antoine, par un Auteur du temps ».

2. J. Renauld, *les Armes de Nancy,* 1880, p. 6-7 ; voir également un extrait du même travail publié dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.* en 1879 (p. 105), sous ce titre : *les Armes de Philippe de Gueldres et le lit du duc Antoine ;* une réponse de M. Ch. Laprévote (p. 117), *Sur le Chardon de Nancy et les Armes de Philippe de Gueldres ;* enfin, une réplique de M. Renauld (p. 141), *les Armes de Philippe de Gueldres.*

3. F. des Robert, *les Tapisseries du château de Bar* (suivi d'une lettre sur le même sujet), dans le *Journal* de 1880, p. 19 et 83. Voir aussi, du même : *Un Jeton de la Chambre des comptes de Lorraine,* dans le *Journal* de 1881, p. 9.

Digitized by Google

du Chardon, il paraîtrait naturel qu'elle eût fait emprunt de cet emblème à sa famille maternelle. Cependant nous sommes d'un avis différent, car la devise donnée comme celle de Philippe de Gueldres suit immédiatement la désignation des châtaigniers et, par conséquent, s'y applique. On voit, par là, que, dans la citation, le mot *feuilles* ne se rapporte pas à cette plante, dont les feuilles sont dépourvues de piquants, mais seulement aux chardons; il faut donc avoir en vue les fruits du châtaignier, recouverts de coques hérissées de pointes sur toute l'étendue de leur surface sphérique. Ces châtaignes sont mises en pendant avec les feuilles du chardon : le symbole est le même; il y a, entre ces deux emblèmes, parallèle et opposition; et, puisque les châtaigniers, avec les mots qui les accompagnent, sont désignés par le chroniqueur comme se rapportant à la duchesse, il en résulte que le chardon appartient à son époux (autrement ce serait un double emploi), aussi bien que les croix de Jérusalem et les alérions.

La détermination de la devise de la duchesse est surabondamment prouvée par un texte de Nicolas Volcyr, qu'on lira plus loin (voir § 8) et où il est question de tapisseries représentant, entre autres emblèmes, des « *chataniers* picquans, sur la devise de... Philippe de Gueldres.., qui vault autant à dire *ne me touche y poinct* ».

Tout porte à le croire : la *devise* de Philippe de Gueldres avait pour *corps* des branches de châtaignier avec leurs fruits piquants, et pour *âme* les mots NE MI TOQUÉS, IL POINT[1]; le chardon, au contraire, personnifiait

1. Nous ne songeons pas, on le comprend, à nous porter garant de

Digitized by Google

René II. C'est, sans doute, par analogie que la duchesse avait choisi sa devise, dont la signification paraît identique[1].

2. En second lieu, voici ce que nous apprend M. H. Lepage : « Le compte de Georges des Moynes, receveur général, pour l'année 1500-1501[2], fait mention de sommes payées à un cirier de Saint-Nicolas pour avoir fait, sur un cierge que le duc (René II) a présenté à Monsieur saint Nicolas, des *chardons* et autres feuilles peintes, et à Jean, verrier, pour un écusson aux armes de la duchesse Philippe de Gueldres, qui a été attaché audit cierge[3]. »

Le duc et la duchesse s'unissent pour présenter le cierge ; or, comment ne pas reconnaître que cet emblème du chardon, seul cité à cause de son importance iconographique et symbolique, appartient uniquement à René II, et que Philippe, pour manifester sa participation à l'offrande est obligée d'appendre ses armoiries à l'objet?

3. Mais, voici un document inédit de la plus grande importance. Un jeton de René II, pour la Chambre des comptes de Lorraine, daté de 1505, — dont le seul exemplaire connu, en argent, repose au cabinet des mé-

---

l'orthographe, reproduite plus ou moins exactement par l'auteur de la *Vie du duc Antoine*, et, d'après lui, par Dom Calmet.

1. Nous avons exprimé les mêmes idées dans un compte rendu du travail de M. C. Jambois, publié par nous dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* du 22 août 1879.

2. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 999.

3. *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1881, p. 11. — Cf. H. Lepage, *Quelques notes sur des peintres lorrains*, dans les *Bulletins* de 1851, p. 82, note.

Digitized by Google

dailles de la Bibliothèque nationale, — porte, au droit, les armoiries ducales accostées d'une double tige de chardon à deux fleurs. Nous devons, à M. Jules Rouyer, la connaissance de ce précieux monument numismatique, et à M. L. Maxe-Werly, la communication d'un estampage ; voici les légendes de ce jeton, dont le revers offre une épée en pal, sur un semé d'alérions.

+ RENE * DUC * ET * MARCHIS * DE * LORRAINE * 1505

℟. — GECTS DES COMPTES DE LORRAINE

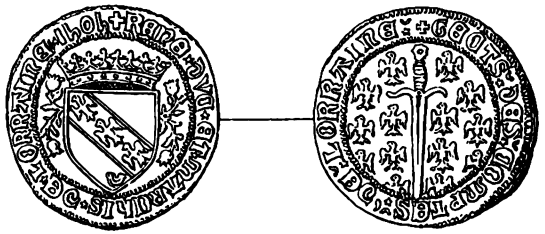

Il est donc incontestable que, sous le règne de René II, le chardon était un emblème ducal.

4. Nous trouvons ensuite, dans la *Chronique de Lorraine*[1], le récit de l'entrée de Renée de Bourbon, femme du duc Antoine, dans Nancy, le 28 avril 1516[2] :

« Quatre gentilshommes tenant ung ciel *semmé de chardons* le mirent dessus madame ; toute la noblesse la menirent en la court, la noble mâson. »

1. *Chron. de Lorr.*, publiée par M. l'abbé Marchal, dans le *Recueil de documents sur l'hist. de Lorr.*, t. V, 1859, p. 330-333.

2. Nous reproduisons le texte, un peu rajeuni, cité par M. Renauld d'après Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. VII, 1re col., CXLV. On pourra y confronter celui de l'édition Marchal, qui, pour quelques détails, ne nous satisfait pas entièrement.

Digitized by Google

Ce texte ne permet pas de croire qu'il s'agisse d'un dais orné des armes des bourgeois de Nancy; rien n'indique non plus, que l'on doive y reconnaître un emblème particulier de la jeune duchesse. Mais il importe de prolonger la citation par le cinquième couplet des stances chantées à la cérémonie.

> Sy, gros Lorrains, parlons par vers,
> Tenans forme de rétoricque,
> Loyaux sommes et non pervers,
> Et qui nous poinct très fort se picque[1].

Pourrait-on nier que dans cette strophe, exprimant les sentiments, non pas seulement des habitants roturiers de Nancy, mais de tous les plébéiens du duché, le dernier vers se compose d'une devise qui s'applique tout naturellement au chardon et doit porter à le considérer comme un véritable symbole national?

5. Une preuve convaincante de l'adoption du chardon par la famille ducale se trouve dans sa présence sur le sceau de Jean, cardinal de Lorraine, sixième fils de René II. On y voit les armoiries du prélat, avec le chapeau de cardinal et la date de la nomination, 1518; les parties du champ restées vides, sur les côtés et au-dessus, sont remplies par deux croix de Lorraine et deux longues tiges de chardon, garnies de feuilles et de plusieurs fleurs[2].

6. Le cinquième document est le testament de Philippe de Gueldres, daté du 23 octobre 1520. La duchesse lè-

1. Cf. Aug. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. IV, p. 20.
2. Voy. Ch. Robert, *Sigillographie de Toul*, pl. XIII.

Digitized by Google

gue à son fils Antoine sa chambre au château de Bar, tendue, dit-elle, « d'une tente de satin cramoisi à nos armes et à chardons[1] ». Il s'agit, sans doute, des tapisseries déjà mentionnées en 1489. On voit que la testatrice ne confond point du tout ses armes et les chardons. Ce sont deux choses très différentes.

7. « Les plus anciens comptes de la ville », dit M. Lepage, au sujet des armes de Nancy, « nous apprennent que les toitures de la porte de la Craffe et de la porte Saint-Nicolas (les seules qui existassent alors) étaient surmontées « de pannons » ou panonceaux, c'est-à-dire, d'après l'explication de ce mot donnée dans les vieux dictionnaires, d'écussons d'armoiries. En 1521, on fit faire à neuf la « porterie » de la porte Saint-Nicolas, et divers travaux y furent exécutés par un serrurier du nom de Mattelin... Parmi les sommes qui lui furent payées figure celle de six francs et demi pour la façon d'un « pannon » et la fourniture d'un gros *chardon* de fer pour mettre sur une des lucarnes de la porterie[2]. »

Si l'on contestait qu'il s'agisse ici des armes de Nancy, il faudrait du moins voir dans ce chardon un emblème de l'État et du souverain, et non point l'attacher à la devise particulière d'une duchesse.

8. La description suivante, de trois ans postérieure, se rapporte au baptême de Nicolas-Monsieur, second fils du duc Antoine, qui eut lieu à Bar, le 10 novembre 1524,

1. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. II, pr. col., CCCLXXVIII, cité par M. Renauld, *ibid.*, p. 7.

2. Archives, B. 7,240. Voy. H. Lepage, *ibid.*, p. 36.

Digitized by Google

et dont N. Volcyr nous a retracé minutieusement les cérémonies. Nous lisons, relativement à la décoration des appartements du château :

« Certains tapis estoient tenduz et cachéz contre les parroys faictz à fleurettes de divers pensemens et *chardons* de filz d'or et d'argent, avec forces branches de palmes, par lesquelles nous est représentée victoire acquise et continuelle, aussy *chataniers* picquans sur la devise de... Philippe de Gueldres..., qui vault autant à dire *ne me touche y poinct*[1]. »

Voilà un texte bien significatif : les tapisseries proviennent des parents d'Antoine; NE ME TOUCHE Y POINCT est la devise (légèrement altérée dans sa forme par le chroniqueur) de Philippe de Gueldres. Or, quel est l'emblème fixé *sur la devise?* Le chroniqueur affirme qu'il s'agit des *chataniers picquans*, et nullement des chardons. Il n'y a donc lieu de rien changer à ce que nous avons dit des tapisseries de 1489.

9. Vers 1525 fut terminée la porterie du palais ducal; les voussures de la niche qui abritent la statue équestre du constructeur, le duc Antoine, sont ornées de nombreux chardons; une énorme tige de la même plante garnit, de plus, le tertre sur lequel est posé le cheval. Nous nous refusons à voir là une pièce des armes particulières de Nancy, et, plus encore, un emblème emprunté par le duc à sa femme.

10. La présence du chardon sur un jeton de la Cham-

1. Volcyr, *Baptême de Nicolas-Monsieur*, publié par M. A. Digot, *Mém. de l'Académie de Stanislas*, 1848, p. 156. — J. Renauld, *ibid.*, p. 7.

Digitized by Google

bre des comptes, au-dessous des sept écussons dont la réunion forme les armes pleines des ducs René et Antoine, nous paraît aussi d'une grande importance ; M. L. Wiener a mentionné ce fait dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*[1], d'après un exemplaire de la collection du Musée, et, peu de temps après [2], M. F. des Robert y a fait graver ce jeton, analogue à celui que Dom Calmet avait déjà publié [3] ; il en existe plusieurs variétés, dont l'une frappée pour la Chambre des comptes de Bar [4].

Ce chardon, issant de la bordure, offre deux fleurs et trois feuilles. Nous constatons, avec M. des Robert, qu'il faut voir dans cette fleur un emblème du duc Antoine ; mais notre opinion, touchant l'origine, diffère de la sienne : Antoine n'avait pas eu besoin de chercher le

---

1. Juillet 1880, p. 160.
2. Janvier 1881, p. 10.
3. *Hist. de Lorr.*, fig. XLII des pl. de médailles.
4. Le revers de cette dernière, dont nous devons un estampage à M. L. Maxe-Werly, porte (avec l'abréviation en forme d'*oméga* surbaissé au-dessus de l'*h* de *chabre* et de l'*o* de *coptes*) :

℟. — GECTZ * POr * LA * CHABRE * DES * COPTES * A * BAR. — Épée en pal, la pointe en bas et dont le pommeau traverse la légende, accostée de deux barbeaux adossés; le tout sur un semé de croisettes recroisetées, aux pieds fichés.

Digitized by Google

chardon dans la famille de la duchesse, puisqu'il le tenait de son père.

II.

Il semble que, vers le XV^e^ siècle, les fleurs jouèrent un rôle politique particulièrement important. Est-il besoin de rappeler les *lis* de France, triomphants avec Charles VII et Jeanne d'Arc, la guerre des *deux roses* en Angleterre, le *trèfle* irlandais, toujours si populaire, enfin le CHARDON d'Écosse ?

Cet emblème était surtout en vogue. M. des Robert a insisté, avec raison, sur son emploi par la maison de Bourbon ; mais l'attribution que d'autres auteurs en ont faite à René d'Anjou et à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, demanderait des preuves que, jusqu'ici, on ne nous paraît nullement avoir apportées.

D'après un article du *Bulletin de numismatique et d'archéologie* de Bruxelles, René II aurait, pour ainsi dire, pu prendre à son terrible adversaire le symbole qui devait si bien traduire l'héroïque résistance de son peuple et durer jusqu'à nos jours dans les armoiries de la capitale du duché. L'auteur de cet article affirme, en effet, mais sans indiquer de sources, que Charles le Téméraire « se donnait pour devise : *Qui s'y frotte s'y pique* ». En même temps, il attribue à ce prince un manuscrit qui est orné, dit-il, de ses armoiries ainsi que d'une « lettrine » représentant une fleur de chardon [1]. Cependant les armoiries en question ne sauraient convenir qu'à Margue-

1. T. I, 1883, p. 116.

Digitized by Google

rite d'York, troisième femme de Charles le Téméraire. Dès lors, on peut se demander si la prétendue fleur de chardon du manuscrit n'est pas une *marguerite,* comme il en existe sur des jetons de cette princesse[1]; et, si c'était bien une fleur de chardon, il resterait à établir qu'elle joue réellement là le rôle d'une devise.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que le grand bâtard Antoine de Bourgogne a fait usage d'une *âme* de devise que l'on a vue souvent accompagner le chardon[2]; mais sur ses médailles, il n'en est nullement ainsi pour les mots « NUL NE SI FROTTE » et « NULI NE SI FROTA »[3].

Dans un récent travail, M. le Dr de Smyttère a fait remonter le chardon nancëien au roi René. « René d'Anjou, dit-il, avait choisi pour devise un *chardon* portant en exergue les mots : « Qui s'y frotte s'y pique ». Et c'est en souvenir de ce prince, que Nancy, la noble capitale de l'ancien duché de Lorraine, a conservé dans l'écusson de ses armes le *chardon*... ainsi que la devise de René, qui s'est, depuis, transformée en proverbe[4]. » Mais l'auteur ne donne aucune preuve à l'appui de ces

1. J. Rouyer et Hucher, *Hist. du jeton,* p. 141.

2. M. Alfred Armand, *Médailleurs italiens,* décrit ainsi le *corps* de la devise de la médaille, d'après Friedlaender : HOTTE *mobile en bois et fer servant à protéger une embrasure par laquelle on jetait sur les assaillants des matières enflammées.* Cette devise, qui a donné lieu à plusieurs interprétations, est qualifiée *barbacane* par Olivier de la Marche.

3. Voy. le *Bull. de numism. et d'archéol.* de Bruxelles, 1884, p. 158, article de M. C. A. Serrure, d'après l'*Annuaire de la Société de numismatique,* t. VIII, 1884. — Cf. A. Armand, *ibid.* (avec attribution à Guaccialotti, au lieu de Spinelli).

4. M. le Dr P. J. E. de Smyttère, *les Ducs de Bar...,* dans les *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar-le-Duc,* de 1884, p. 436, note.

Digitized by Google

assertions. Il est certain que la devise « Qui s'y frotte s'y pique » ne prétend pas à tant d'ancienneté, et, d'autre part, M. de Smyttère attribue au roi René plusieurs médailles qui appartiennent indubitablement à René II. Toutefois, nous verrons plus loin le premier de ces princes se servir du chardon pour en faire, dans une circonstance assez curieuse, l'insigne de son frère le comte du Maine.

Il serait incontestablement d'un grand intérêt de remonter à l'origine première du chardon employé comme emblème, et d'en suivre la propagation en différents pays. Ne voulant nullement nous lancer dans des recherches qui pourraient être fort longues, nous nous bornerons à recueillir quelques notes, croyant qu'on ne les jugera pas indignes d'attention.

Sans nous arrêter aux *Coupures de Bournon*, où M. Renauld [1] trouve qu'au XII^e^ siècle « le chardon devenait l'emblème du défi sous le nom de Gant Notre-Dame [2] », nous rappellerons, comme nos prédécesseurs, la petite monnaie de Berthe de Souabe, femme de Mathieu I^er^, duc de Lorraine (1176-1195). M. G. Rolin crut y distinguer

1. J. Renauld, *ibid.*, p. 12.

2. Si, réellement, ce nom de *Gant Notre-Dame* s'est jadis appliqué au chardon, il a cessé depuis bien longtemps, ce semble, de désigner cette plante. Nous lisons dans le *Dictionnaire* de Larousse (art. *Gant*) : « — Bot. *Gant de Notre-Dame*. Nom vulgaire de l'ancolie, de la digitale pourprée et de quelques campanules. » — Un romancier moderne a dit : « Sur le bord d'un chemin poudreux, je rencontre une plante dont la fleur à la fois éclatante et sombre semble faite pour s'associer aux deuils les plus nobles et les plus purs. C'EST UNE ANCOLIE. NOS PÈRES LA NOMMAIENT LE GANT DE NOTRE-DAME... » (Anatole France, *le Crime de Sylvestre Bonnard...*, p. 268.)

Digitized by Google

le symbole qui nous occupe. Le droit de cette obole, dit-il, représente la princesse en buste. « Dans la main droite est placée la fleur du chardon, défendue par deux feuilles; dans le champ, à gauche... paraît une espèce de scorpion se posant sur la fleur. La demi-légende porte A PICA. — Au revers.., la légende NANCEI, précédant sans doute l'inscription du droit[1]. »

Dès la fin du XIV^e^ siècle, le chardon devint l'un des emblèmes principaux de l'ordre de chevalerie des ducs de Bourbon. Institué le 1^er^ jour de l'an 1369, par le duc Louis II, sous le nom de l'Écu d'or, il fut complété l'année suivante et appelé Ordre de Notre-Dame ou du Chardon. Les chevaliers portaient pour signe distinctif, suivant Hermant, une « ceinture de velours bleuë céleste, doublée de satin rouge, brodée d'or, et dessus, en même broderie, étoit écrit ce mot ESPÉRANCE ; elle fermoit à boucle et ardillon de fin or, ébarbillonnéz et échiquetéz, avec l'émail de verd, comme la tête d'un *chardon*[2] ». André Favyn dit aussi qu'à cette ceinture « pendoit une teste de chardon esmaillée de verd, barbillonnée de blanc[3] ».

---

1. G. Rolin, *Mémoire sur quelques monnaies lorraines inédites*, Nancy, 1841, cité par M. Renauld, *ibid.*, p. 4-5. — Cf. F. de Saulcy, *Rech. sur les monnaies ... de Lorraine*. Metz, 1846, p. 241-247. — Nous nous associons, du reste, aux réserves et à toutes les appréciations formulées dernièrement par MM. Bretagne et Briard, dans leur article intitulé : *Notice sur une trouvaille des monnaies lorraines des* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles*. (Voy. *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1884, p. 428.)

2. Hermant, *Hist. des religions ou ordres militaires de l'Église et des ordres de chevalerie*. Rouen, 1726, t. II, p. 25. Voy. aussi la notice de M. Bretagne, intitulée : *Médaille de Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine*, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1878.

3. A. Favyn, *le Théâtre d'honneur*, 1620, p. 770. — A propos de la ville de Gannat, en Bourbonnais, qui, en souvenir de l'ordre créé par le duc Louis II, porte *un chardon fleuri au naturel* dans ses

Digitized by Google

Nous pourrions rassembler de nombreux et curieux exemples de l'emploi du chardon par la branche cadette de la maison de France ; les faits cités par M. des Robert nous dispensent de ce soin[1]. Ajoutons-y seulement un détail : Pierre II, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, contemporain de René II et oncle maternel de Philippe de Gueldres, dont il avait préparé le mariage, portait réellement *un chardon* pour devise particulière ; de plus, il l'accompagnait, disent les généalogistes, des mots CHER DON[2] ; cette *âme,* dont l'explication serait difficile, constitue évidemment un jeu de mots, et prouve que la lettre *a* de *chardon* se prononçait comme un *e* ouvert[3].

Nous sommes loin de nier l'influence qu'ont pu avoir sur René II les emblèmes des ducs de Bourbon ; nous faisons simplement des réserves sur l'action immédiate de cette influence ; en effet, le mariage de René avec Philippe de Gueldres est postérieur de huit années à la bataille de Nancy, époque à laquelle semble remonter le chardon lorrain.

D'un autre côté, le duc René a pu, pour le chardon

---

armes, un ouvrage moderne dit : « Le *chardon Marie* ou *chardon Notre-Dame,* le *Cardus marianus* de Linné, est resté l'expression de l'ancien culte pour la Vierge. La tradition disait que quelques gouttes du lait de la Vierge étaient tombées sur un de ces chardons pendant qu'elle nourrissait le divin Jésus. » (Chev. de Crollalanza fils, *Almanach hérald. et drôlat.* de 1884, p. 11.)

1. F. des Robert, *ibid.*, et *Voyage de Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, à Metz,* dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1879, p. 354 et suiv.

2. Amédée Renée, *les Princes militaires de la maison de France.*

3. Voir deux chiffres du même prince, ornés de chardons, provenant du château de Moulins, reproduits dans les *Monogrammes historiques* de M. A. Bouvenne (Paris, 1870, p. 5 et 6).

Digitized by Google

comme pour plusieurs autres de ses emblèmes, prendre exemple dans la maison d'Anjou, à laquelle appartenaient sa mère et ses trois prédécesseurs, ducs de Lorraine. Dans son *Roman de très doulce mercy au cœur espris*, le roi René donne le chardon pour insigne à son frère, Charles, comte du Maine. Ce fait mérite d'être cité, alors même qu'il s'agirait simplement d'une devise de circonstance, tirée, comme beaucoup d'autres devises galantes, du *language des fleurs* et des plantes. Dans ce passage, DÉSIR et CUEUR guidés par COURTOIZIE, visitent l'*hospital d'amour ;* ils y examinent les écussons des grands personnages de l'époque, et lisent les pancartes placées au-dessous ; arrivés à celui du comte du Maine, ils trouvent les vers suivants :

Je Charles d'Anjou viens moy offrir humblement
Au noble Dieu d'amour, et lui faire présent,
De mon corps pour vassal, contraint et asservi,
Comme celui qui l'a tout son temps bien servi,
Et qui a par luy eu de très amoureux dons...
Si me viens présenter *ensevré*[1] *de chardons*
Que comme amour *poingt fort*, qui y a trop fiance,
Suys poingt et ensevré d'amoureuse poincture.
Par quoy, prends *les chardons* et porte en ma paincture,
Et viens en l'hospital, et mon blason apporte,
Pour le mettre et asseoir doulcement sur la porte[2].

Si nous passons en Écosse, nous pouvons atteindre à une bien plus haute antiquité, car, suivant les historiens, le CHARDON et la *rue* étaient les signes symboliques des

1. *Enseurer* pour *Enserré ?*
2. Vte de Villeneuve-Bargemont, *Hist. de René d'Anjou*, 1825, t. II, p. 424.

Digitized by Google

Pictes ou Scots. Giustiniani ne craint pas d'avancer que l'ordre de Saint-André ou du Chardon fut créé en 810 par Anchaius, fils d'Ethfin, roi d'Écosse[1]. Cette fable prouve, du moins, la croyance à l'antiquité de l'emblème. L'institution certaine de l'ordre en question date de l'année 1540 ; elle émane de Jacques V, roi d'Écosse ; le chardon en devint l'insigne principal, et fut accompagné de la devise NEMO ME IMPUNE LACESSIT (personne ne me blesse impunément).

Les trois fleurs héraldiques, *la Rose, le Chardon* et *le Trèfle,* sont généralement représentées au bas des armoiries du Royaume-Uni. Nous avons entre les mains différentes vignettes officielles, du commencement du siècle, qui les montrent ainsi. On les voit, le chardon notamment, figurer dans les armes de plusieurs familles nobles[2].

Dans le compte rendu d'une récente excursion de la *Société française d'Archéologie,* nous lisons que le bailli, chef de la justice de Jersey, a pour insigne de sa haute dignité une « masse royale, précieux travail d'orfèvrerie, « en argent doré et d'une ciselure remarquable. La « pomme est décorée des quatre emblèmes des monar- « ques anglais : une rose, un chardon, une harpe et une « fleur de lis, et surmontée d'une couronne royale. Cette « masse fut donnée, en 1660, aux habitants de Jersey par « le roi Charles II, à l'époque où il ratifia les chartes des « privilèges de l'île[3]... »

1. *Hist. dei tutti gl' ordini, militari e cavallereschi,* d'après M. de Magny, *Science des Armoiries,* t. II, p. 316.

2. Voy. les pl. du *Royal calendar.* Nous possédons celui de 1808.

3. C^te^ de Marsy et Émile Travers, *Excursion de la Société française d'Archéologie dans l'île de Jersey,* dans le *Bulletin monumental* de 1883, p. 735, ou dans le *Congrès archéologique* de 1883, p. 429.

Digitized by Google

Nous connaissons déjà la rose et le chardon. La *harpe* est l'emblème héraldique de l'Irlande. La fleur de lis rappelle les anciennes prétentions au trône de France ; c'est encore comme *duchesse de Normandie* que la reine d'Angleterre possède l'île de Jersey.

Il existe, en Angleterre, une autre fleur emblématique qui ne saurait être négligée ; nous voulons parler du *quatrefeuille* du pays de Galles. Tous les amateurs de timbres-poste savent que les quatre fleurs du Royaume-Uni forment le motif principal de ceux de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

C'est surtout dans les ordres de chevalerie britanniques que les trois fleurs principales tiennent une place éminente. — Le collier de la *Jarretière,* ordre qui remonte à l'année 1334, comprend plusieurs médaillons ornés de la *rose*. — La *rose* et le CHARDON sont unis dans les insignes de l'ordre du Bain, dont l'institution première date de 1399. — La plaque et le collier de l'ordre de Saint-André ou du Chardon portent cette fleur, ornée de deux feuilles, la tige coupée. Cet ordre, avons-nous dit, fut fondé en 1540 ; des réformes plus récentes n'ont pas augmenté le nombre des chevaliers, qui ne peut être supérieur à douze. — Les insignes de l'ordre de Saint-Patrice d'Irlande, créé par Georges III, en 1783, sont ornés du *trèfle*[1].

A l'occasion de l'expédition projetée (1708) par le prince de Galles, ou chevalier de Saint-Georges, prétendant à la couronne de la Grande-Bretagne sous le nom de

1. Sur tous ces ordres, voy. le *Royal calendar,* et A. M. Perrot, *Collection hist. des ordres de chevalerie.* Paris, 1846.

Digitized by Google

Jacques III, plusieurs médailles ont été frappées en Angleterre ; Van Loon en a publié cinq [1]. Au revers de la première, figurent, entre autres symboles, une tige de rosier et une tige de chardon. Au revers de la quatrième, on voit, comme l'explique l'auteur, « un Ane prêt à manger un Chardon (l'Écosse), et qui se retire à l'odeur d'une Rose (l'Angleterre) qu'une Femme lui donne à flairer [2]... »

Si nous pouvions nous arrêter davantage aux trois fleurs britanniques, nous citerions différents timbres officiels et les monogrammes de plusieurs régiments, dont nous possédons des spécimens.

Il y aurait à rappeler aussi d'autres fleurs étrangères, par exemple la *grenade,* qui forme les armes parlantes d'un ancien royaume de l'Espagne, et remonte peut-être au moyen âge, tout au moins à la fin du XV^e^ siècle [3] ; elle n'a cessé de figurer dans les armoiries des souverains de la péninsule [4].

Mais, nous voulons montrer que, même en France, le chardon fut plus fréquemment employé dans les armoiries que ne le croient beaucoup de personnes. La ville de Gannat (Bourbonnais) porte un chardon pour emblème ; celle de Pithiviers (Orléanais) en a trois. On cite les familles suivantes comme ayant un chardon pour pièce principale de leurs armoiries : Charon (Saintonge); de Saint-Gervasy (Auvergne) ; de Priès de Cardon (Ar-

1. Van Loon, *Hist. métallique des XVII provinces des Pays-Bas,* t. V, p. 100.

2. *Ibid.,* p. 102.

3. Voy. un sceau de Ferdinand et Isabelle, employé en 1493 (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux...*, *n*° 11,264).

4. Et même de l'éphémère République espagnole de 1868-1870.

Digitized by Google

tois). Celles-ci en portent trois : Baillet de Saint-Germain (Bourgogne) ; des Champs (Champagne) ; Donodel (Comtat-Venaissin) ou de Donodei et Donadieu (Provence) ; Landras (Champagne) ; de Cardon de Sandrans ; Charon (Périgord) ; de Saint-Martin (Aunis) ; Tricard (Périgord) ; de Varennes (Bretagne) ; des Guerres. Ces dernières, enfin, ont associé le chardon à d'autres pièces : Menon (Dauphiné) ; Chardon (Auvergne), et Minon-Tubilly [1].

Le symbolisme du chardon, conforme à l'idée que le duc René II et les Lorrains du XV^e^ siècle paraissent s'en être formée, se trouve corroborée par un très curieux jeton, dont nous devons la connaissance à M. Jules Rouyer, qui le possède dans son inestimable collection. C'est un jeton du Magistrat [2] du *Franc de Bruges* [3] ; en voici la description :

Les armes du Franc (*d'argent à la bande d'azur*), soutenues par un homme et une femme sauvages ; pour cimier, un pied ou une tige de CHARDON, à trois fleurs. La date est aux deux côtés des armoiries : 16-63. Au-dessus, pour toute légende, les lettres S. P. Q. F. (*Senatus populusque Franconatensis*).

---

1. Voy. Ch. Grandmaison, *Dict. héraldique*, v° *Chardon*, et M^is^ de Magny, *Science des armoiries*, 1858, p. 316. — L'*Alm. hérald. et drôl.* de 1884, p. 158, cite, comme portant le chardon dans leurs armes, quelques-unes de ces familles, en ajoutant celle de « Cardona en Espagne et en Italie, et beaucoup d'autres familles ». Nous lisons dans le même ouvrage (p. 97) : « Riedesel, en Hesse, porte : *de gueules, à la tête d'âne d'argent, en majesté, mangeant trois feuilles de chardon de sinople.* » Ce sont des armes parlantes : *Esel*, en allemand, veut dire *âne*.

2. C'est-à-dire du corps échevinal.

3. Nous dirons dans un instant ce qu'il faut entendre par ce nom.

Digitized by Google

℟. — Les armes pleines du roi d'Espagne [1], entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or, le tout dans une couronne de laurier.

Cuivre. — Coll. J. Rouyer.

Le meilleur moyen d'expliquer ce jeton est d'emprunter aux *Délices des Pays-Bas* l'article qui suit :

« Le Franc de Bruges.

« On nomme ainsi une grande étendue de pays, située « aux environs de la ville de Bruges, qui occupe l'espace « de sept lieues ; on l'appelle en latin *Franconatus Bru-* « *gensis*... Il porte le nom de *Franc* à cause que ses ha- « bitants secouèrent autrefois la juridiction des villes de « Gand et de Bruges...

« Philippe le Bon voulut, par son ordonnance de l'an « 1436, que le Franc de Bruges fût un corps séparé dans « les États de Flandre... Depuis ce temps-là, il a été con- « voqué aux assemblées par des lettres particulières du « Conseil de la Province, comme quatrième Membre des « États de Flandre.

« Le Franconat est gouverné par un Magistrat parti- « culier qui réside dans la ville de Bruges, ayant sa cour « dans le Bourg... Ce Magistrat est composé de 4 Bour- « guemaistres... etc. La bonne et prompte justice crimi- « nelle qu'on y exerce rend ce Collège universellement « respectable [2]. »

Il s'agit donc d'une petite république admise, dans la première partie du xv^e^ siècle, comme membre particulier

1. Comme on les trouve dans les *Sceaux des comtes de Flandre*, par Olivier de Wrée, au chapitre de Philippe IV.

2. *Délices des Pays-Bas*, édit. de 1743, t. II, p. 61 et 62.

Digitized by Google

des États de Flandre, après qu'elle eut secoué un joug qui lui pesait et conquis son indépendance. N'est-il pas de toute probabilité que le chardon, cimier de ses armoiries, remonte à cette époque et constitue un emblème de *résistance,* de *liberté.* C'est précisément à cause de cette signification, si nettement accusée dans le présent exemple, que le chardon dut, vers la fin du même siècle, de devenir l'un des principaux symboles de René II et de son peuple[1].

III.

Les ducs de Lorraine n'introduisirent que très rarement le chardon dans les armoiries conférées par eux. Le premier exemple de ce fait semble remonter à René II.

D'après un « ancien nobiliaire », Dom Pelletier mentionne, en effet, l'anoblissement par ce souverain, en 1496, de *Clément* Deck, orfèvre à Vézelise, qui aurait porté : « *d'or, à une anille d'azur, cantonnée de quatre chardons au naturel* ». — Il est à croire que la famille était allemande, ou bien passa dans ce pays et y fit confirmer sa qualité ; on ne saurait douter qu'à elle s'applique un autre article de Dom Pelletier, qui, toujours d'après un « ancien nobiliaire », mentionne que « *Bernard* d'Esch fut annobli par l'empereur, d'autres disent par un comte palatin, en 1596 », et reçut pour armes : « *d'or, à un fer de moulin de sable, accompagné de*

1. L'*Alm. hérald., ibid.,* dit : « Le chardon, qu'il ne faut pas confondre avec l'herbe-aux-ânes, est une noble figure héraldique que... beaucoup de... familles portent dans leurs armes. Les piquants de sa fleur l'ont fait adopter comme emblème du ressentiment..... »

Digitized by Google

quatre chardons fleuris au naturel, feuillés de sinople ». — Aurait-on lu 1596 au lieu de 1496? Toujours est-il qu'on ne saurait méconnaître, dans ces deux articles, des variantes d'un même nom de famille et d'un même blason.

En 1569, Charles III permit à *Jacques, Jean* et *Claude* BERTIGNON, frères germains, fonctionnaires à Stenay et à Dun, « de suivre la noblesse et de prendre les armes de leur mère », dont on ne dit pas le nom. Ils portèrent: « *d'argent, à trois chardons fleuris au naturel;* et pour cimier *un chardon de l'écu* ».

En 1592, le même duc donna des armes identiques à *Frédéric* BOURGEOIS, en y ajoutant, en cœur, *une rose de gueules pointée d'or ;* un *rosier* constitua le cimier. Cet anobli, originaire du bailliage de Clermont, et récompensé « pour services militaires rendus dans le régiment de Tremblecourt, pour le service de S. M. C. », était peut-être parent des précédents.

Le duc Léopold, en l'année 1726, concéda à *Joseph-François* CHARDOT, avocat en la Cour souveraine et prévôt de Charmes, les armoiries suivantes : « *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois chardons, tigés et feuillés de même, deux en chef et un en pointe;* et pour cimier *trois chardons au naturel, issant d'un armet morné...* » etc. Ici, cette plante joue sûrement le rôle d'armes parlantes.

Tous ces anoblissements sont rappelés par Dom Pelletier; le suivant est postérieur à l'impression de son travail.

Le 10 septembre 1760, le roi Stanislas anoblit *Jacques* DURIVAL, et lui permit de porter: *d'argent, au chardon*

Digitized by Google

tigé, verdoyant et arrangé de trois feuilles, terrassé de sinople. Comme l'a déjà dit M. J. Favier [1], il y a lieu de remarquer l'analogie de ces armoiries avec celles de la ville de Nancy, dont Nicolas Durival, fils de Jacques, était lieutenant général de police depuis quelques mois.

M. Noël a cité comme se rapportant peut-être à la Lorraine, une sorte de jeton banal dont voici la description, d'après un estampage que nous devons à M. Jules Rouyer.

QVINPORTE POVRVEV QVE IE ME SOVLE. — Un âne bâté mangeant un chardon.

℟. — IE TOVRNE A SES REIONS. — Un tournesol regardant le soleil. — En exergue : 1700.

Ce jeton a probablement été frappé en France, ce qui n'est pourtant pas bien certain à cause des fautes d'orthographe. M. Noël ajoute : « Nous croyons que ce chardon fait allusion à la ville de Nancy ; c'est une injuste satyre contre les Lorrains qui ont quitté la cour de France pour entrer au service du duc Léopold. Nous ne garantissons pas cette interprétation, qui nous est toute personnelle [2]. » La réserve de M. Noël était justifiée ; on connaît plusieurs jetons de la même série, jetons tout à fait de fantaisie, qui ne peuvent, sous aucun rapport, être rattachés à la Lorraine.

Nous sommes heureux de le dire : le chardon des Nancéiens a toujours joui de trop de considération pour qu'ils aient été l'objet d'injures fondées sur une malveil-

1. *Notice sur Nicolas Durival*, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1880, p. 31.
2. *Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël*, n° 3166.

Digitized by Google

lante équivoque, plus favorisés que les habitants de Beaune, qui sont encore tourmentés par le souvenir d'Alexis Piron tranchant avec rage les chardons des chemins afin de leur couper les vivres[1].

Dans toute l'étendue de la Lorraine, nous ne voyons qu'une seule localité qui, avec Nancy, ait adopté le chardon pour emblème : c'est la petite ville de Ligny, chef-lieu d'un ancien comté ; l'époque à laquelle remontent ses armoiries est inconnue. M. C. Lapaix, dans son *Armorial des villes de la Lorraine,* en parle en ces termes :

« LIGNY-EN-BARROIS : *D'azur, à trois croissants d'argent entrelacés en chef, et trois chardons d'or en pointe feuillés et tigés de même.*

« Ces armoiries sont celles que l'on voit peintes et décrites dans le livre de Hérauderie. Durival et Lionnois les décrivent de même. Un auteur moderne, Malte-Brun, dans la *France illustrée,* donne les armes suivantes à la ville de Ligny : D'azur, à un chardon montant feuillé de sinople, fleuri d'or, surmonté en chef de trois croissants d'argent entrelacés, et pour devise : EN MES PEINES JE VAIS CROISSANT[2]. »

IV.

A quelle époque remonte la devise si populaire du chardon de Nancy : *Qui s'y frotte s'y pique ?* Il serait bien

1. Voy. Émile Montégut, *Souvenirs de Bourgogne,* 2e édit. Paris, 1881, p. 232. (Paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes.*)

2. C. Lapaix, *Armorial,* 2e édit., p. 133. Cf. Bonnabelle, *Étude sur les seigneurs de Ligny,* 1880, p. 83.

Digitized by Google

difficile de répondre convenablement à cette question, puisque cette libre traduction française ne fut jamais officielle, et par conséquent ne se trouve inscrite sur aucun monument. Son analogie avec le « *Ne mi toqués, il point* » de Philippe de Gueldres et, plus encore, avec le « *Qui nous poinct, très fort se picque* » des Lorrains de 1516, ne saurait faire doute. Dès cette époque, et peut-être bien auparavant, la même devise était usitée dans quelques familles; dans la suite, elle le devint encore beaucoup plus fréquemment.

MM. Chassant et Tausin donnent la devise *Qui s'y frotte, s'y pique* aux familles: de Rosières (Franche-Comté); de Hamel-Bellenglise-de-Grand-Rullecourt (Artois); du Gaspern (Bretagne); du Buysson, du Buysson du Vernet (Languedoc, Auvergne, Bourbonnais); de Créqui[1]; de Giey (Bourgogne); de Malortic; d'Hérisson.

Celles de ces familles que nous connaissons ne portaient cependant pas de chardons dans leurs armoiries. M. Grandmaison donne à la famille DE ROSIÈRES: *de sable, à trois branches d'éperons d'argent deux et une*[2], ou suivant une variante, *de sable à trois mollettes colletées d'argent*[3]. DU GASPERN portait un *lion*[4]. Des CRÉQUI est-il loin de rappeler le fameux *créquier?* Enfin la dernière famille avait pris des armes parlantes, c'est-à-dire un hérisson[5].

Un ancien auteur, peut-être Paradin, donne pour de-

1. Cf. *Bulletin de la Soc. hérald. de France*, t. II, col. 202.
2. *Dict. hérald.*, col 311.
3. *Ibid.*, col. 548.
4. Chassant et Grandmaison.
5. Tausin.

Digitized by Google

vise, au roi Louis XI, un fagot d'épines, avec les mots: *Qui s'y frotte s'y pique;* c'est là, croyons-nous, une invention faite après coup.

Parmi les régiments français de la province d'Alsace, on vit, en 1738, le régiment de Rosen-Cavalerie porter, sur son étendard, un rosier fleuri, avec l'inscription: QVI S'Y FROTTE S'Y PIQVE[1].

La devise *Nul ne s'y frotte* se lit sur le plan de Nancy de 1611, et beaucoup de personnes la croient particulière à notre ville. Voilà encore une opinion erronée. Qu'on remarque d'ailleurs que, sur cette précieuse gravure, elle n'est point portée par une banderole auprès de l'écu, à l'instar d'une inscription héraldique, mais bien répétée quatre fois dans l'encadrement; ce qui doit la faire considérer plutôt comme une devise affectée, à cette époque, au chardon en général, que comme une propriété spéciale à la capitale lorraine[2].

En effet, si nous consultons de nouveau MM. Chassant et Tausin, nous les voyons donner cette devise, non seulement à la ville de Nancy (d'après un jeton), mais encore aux familles DE GAMACHE, DE CRÉQUI[3], LE JEUNE DE LA FURJONNIÈRE[4], BONNE DE LESDIGUIÈRES (ces trois dernières ayant le créquier[5]), MESNARD (Poitou et Bre-

1. A. Benoit, *Description des drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine.* Mulhouse, 1874.

2. M. J. Renauld (*ibid.*, p. 17-18) a déjà fait cette remarque.

3. Cf. *Bulletin, ibid.*, col. 202.

4. Cf. *Ibid.*, col 242. Cette maison prétendait se rattacher aux Créqui.

5. Il est probable que les BONNE DE LESDIGUIÈRES prirent cette devise en même temps qu'ils relevèrent le nom et les armes de CRÉQUI.

Digitized by Google

tagne, portant trois porcs-épics), DE CONTES, FROTTUR DE BAGNEUX, enfin à la ville de CHATEAU-THIERRY.

Denys Janot, imprimeur à Paris, en 1529-1545, avait pour marque un pot d'où sortaient des chardons, avec les devises *Nul ne s'y frotte* et *Patere aut abstine*[1].

M. Tausin donne la devise *Nemo me impune lacessit* à une famille TESSIER DES MARGUERITTES, dont nous ignorons la province et les armes. C'est, comme il a été dit, la devise de l'ordre du Chardon d'Écosse; on s'est trompé[2] en l'attribuant aussi à la capitale de la Lorraine.

Seule, la devise, relativement récente, *Non inultus premor* nous paraît tout à fait spéciale à Nancy. On la voit apparaître pour la première fois vers le milieu du XVII^e^ siècle[3].

Ne quittons pas cette partie de notre sujet sans ajouter que, sous Stanislas, les armes de la capitale furent parfois accompagnées d'une autre inscription, bien flatteuse pour le souverain bénéficiaire : *Aculei mei acuti in corda inimicorum regis.*

Peut-être aimerait-on nous entendre nous prononcer sur la forme à donner au chardon des armes de Nancy :

1. Ambroise Firmin-Didot, *Étude sur Jean Cousin.* Paris, 1872, p. 147 et 151.

2. *Alm. hérald.* de 1884, p. 121.

3. Voy. le *Héraut d'armes,* de Dominique Callot, et l'*Armorial* de M. C. Lapaix. — L'*Alm. hér. et dról.* de 1884, p. 158, dit que cette devise « accompagne souvent » le chardon; mais il ne cite en exemple que la ville de Nancy.

Digitized by Google

la tige doit-elle être déracinée ou coupée ? Faut-il que les feuilles soient raides ou retombantes ? Nous pourrions éluder cette question en nous renfermant strictement dans le sujet indiqué par notre titre : *le Chardon lorrain, sous les ducs René II et Antoine.* A cette époque, croyons-nous, on représentait plutôt la tige coupée et les feuilles dressées.

Pour les armes de Nancy, la plus grande liberté a, ce semble, été laissée aux artistes, qui ont agi suivant la mode, leurs inspirations particulières et les conditions d'exécution. A notre avis, le mieux est de se reporter au modèle le plus ancien, c'est-à-dire au dessin conservé dans les archives de l'Hôtel de ville : on y voit la plante avec ses racines et deux feuilles légèrement ployées[1] ; c'est la forme qu'il est le plus facile de rendre gracieuse, tout en meublant davantage le champ. Ce modèle a, d'ailleurs, été adopté par MM. de Dumast et Jambois, et par l'autorité municipale[2].

D'autres points restent en litige, notamment la question de la couronne. Il y aurait des choses intéressantes à dire à cet égard, mais ce ne peut être ici le lieu de nous en occuper.

Pour nous résumer, à ceux qui n'admettent le chardon, en Lorraine, que comme emblème de Nancy, nous dirons que leur opinion est incompatible avec les documents

---

1. Voy. aussi la belle médaille qui porte, au droit, le buste du chancelier de la Galaisière, et, au revers, le chardon, avec deux feuilles rabattues, toutes ses racines, et la devise : NON INVLTVS PREMOR.

2. M. D. A. Godron (*Flore de Lorraine*, 3e édit., t. I, p. 390) pensait que ce chardon était l'*Onopordon Acanthium*, très commun dans les terrains calcaires de la Lorraine.

Digitized by Google

récemment évoqués. D'autres soutiennent que cette fleur fut la devise particulière de la duchesse Philippe de Gueldres, et, plus tard, du duc Antoine, qui l'emprunta aux parents de sa femme, Renée de Bourbon. Nous leur répondrons que tous les chardons du règne de René II paraissent lui appartenir, mais non pas à la duchesse, et qu'Antoine n'avait nullement besoin de choisir hors de sa famille un emblème adopté par son père.

Voici notre conclusion : l'usage du chardon, comme emblème, paraît remonter, dans le duché de Lorraine, à l'époque de la guerre contre Charles le Téméraire; on le considéra comme un symbole de l'héroïque résistance de la nation. Les ducs René II et Antoine, qui l'avaient vu porter par quelques-uns de leurs contemporains, l'employèrent fréquemment ; dans la suite, il fut restreint aux armoiries de Nancy, où il dut prendre place, sinon dès l'origine, du moins à partir du règne du dernier de ces princes. Ce blason communal, si légitimement conquis, survivra, il faut l'espérer, à tous les bouleversements politiques, et perpétuera à jamais le glorieux souvenir de la lutte victorieuse pour l'indépendance et la liberté de la patrie.

Digitized by Google

ÉTYMOLOGIE

DES

NOMS DES ROIS DE ROME

PAR M. F. ANTOINE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE.

Le problème des origines de Rome restera probablement insoluble, et il sera toujours à peu près impossible, pour ce qui concerne la période primitive, de faire avec certitude le départ de l'histoire et de la légende. Aussi bien, ce qui importe, ce n'est pas de discuter l'authenticité, plus ou moins douteuse, de tel ou tel fait de la biographie d'un roi, mais de voir comment s'est formé ce peuple destiné à commander au monde, et de démêler les premiers et multiples éléments de sa civilisation. Or, un fait certain, c'est la prépondérance, au VIII^e^ siècle avant Jésus-Christ, sur les deux rives du Tibre, des Sabins et des Étrusques. Ces deux peuples ont donc exercé une influence considérable sur la civilisation, les institutions et les mœurs du peuple qui leur succéda en les absorbant. Or, l'histoire des rois, qu'elle soit authentique ou légendaire, ou qu'elle soit, ce qui est plus probable, un mélange d'histoire et de légende, me paraît expliquer

Digitized by Google

assez bien, en partie du moins, cette formation du peuple romain. A chaque pas, à chaque progrès que fait le peuple vers sa constitution définitive correspond un nom, un chef qui préside à cette période d'évolution. Celui dont l'histoire a conservé le nom n'a peut-être pas été le seul ; d'autres ont eu une part et une place dans son règne. En effet, la chronologie est au moins aussi suspecte que l'histoire, et ce serait perdre sa peine que de vouloir en faire disparaître les impossibilités. Ainsi, ce n'est que par conjecture que l'on a attribué 244 ans à la période royale. On croyait généralement qu'il s'était écoulé 360 ans entre la prise de Troie et la fondation de Rome, et 360 ans encore depuis la fondation de Rome jusqu'à sa prise par les Gaulois, en 390. On divisa ces 360 ans en deux parts : on donna les deux tiers aux rois (= 240, plus quatre années intercalaires = 244), et un tiers aux consuls, c'est-à-dire 120 ans. Cette répartition ne repose sur rien, sinon sur le besoin de la symétrie. Et cette symétrie chronologique se retrouve dans la succession des rois. A Romulus, le premier Romain, le Romain par excellence, succéda Numa, un Sabin. A Numa succède Tullus Hostilius, un Romain, sans doute d'après un accord intervenu entre les deux peuples lors de l'élection de Numa. Après le Romain Tullus, le Sabin Ancus, auquel succède la dynastie étrusque des Tarquins. Entre les deux, Servius, le fils de l'esclave, le fondateur de la constitution qui donne une place et un rôle plus grands au nombre en établissant un cens électoral.

Entre toutes les opinions que l'on a émises et âprement discutées au sujet des premiers temps de l'histoire romaine, je crois qu'il faut chercher un moyen terme.

Digitized by Google

A défaut de la certitude historique des faits particuliers et d'une chronologie sûre, qui a toujours été impossible, aussi bien pour Tite-Live que pour nous, on a recomposé des tableaux historiques. Dans chacun de ces tableaux on a concentré un certain nombre d'événements d'une importance capitale et ayant entre eux une certaine analogie. A chacun de ces tableaux a dû correspondre un nom responsable.

La présente étude a pour objet de montrer que, si l'on admet, sans discuter Tite-Live, que chacun des rois de Rome est un symbole historique, ce qui ne préjuge rien au sujet de son existence, et que ce symbole ou ce nom synthétique correspond à un certain ordre de faits traditionnels, à une certaine période de développement, les noms que l'histoire et la tradition ont donnés à ces personnages sont, par leur origine et leur étymologie, en parfaite harmonie avec le rôle qui leur est attribué. Il m'a semblé que cet accord de la linguistique avec la tradition doit nous aider à découvrir le véritable sens et la portée de cette histoire à demi légendaire du peuple romain.

ROMULUS tire son nom de la ville qu'il a fondée ; et, par une bizarrerie assez curieuse, la forme de son nom fait de lui le fils de la ville dont il est le père.

Romulus signifie, en effet, le fils de Rome.

Il reste donc à exposer en quelques mots l'étymologie de *Rome*.

Le mot ROMA se rattache à la racine SRV, qui signifie *couler*. Sanscrit : *sru* (çru), même sens.

Sru, d'où vient le grec Στρύ-μη, Στρύ-μων, le Stry-

Digitized by Google

mon (fleuve de Thrace), ῥύ-σις, l'action de couler; ῥυ-θμός, le rhythme (observé d'abord dans le battement régulier des vagues); ῥέ-F-ω, couler, — ῥεῦ-μα, courant, fleuve. Nous retrouvons cette racine avec ce sens dans le vieux dialecte du Nord : *strau-ma,* vieux haut-allemand *stroum,* allemand moderne *strom* (st-ro-m).

D'où en latin *ru, ro* (pour *sru, sro*); *ru-ma, ru-mis, ru-men,* la mamelle d'où le lait coule, la tétine. D'où *Ru-minus,* nourricier : *Juppiter Ru-minus,* Jupiter nourricier des hommes; *Ru-mia, Ru-mina,* la déesse correspondante, à qui était consacré le *Ruminalis ficus,* dont Festus nous explique ainsi l'origine : « *Ruminalis ficus dicitur, quod sub arbore ea lupa mammam dedit Romulo et Remo, mamma autem* rumis *dicitur.* » (Fest., éd. Müller, p. 270.)

Ru-mon est l'ancien nom du Tibre, le grand fleuve, le fleuve par excellence.

Roma est donc la ville du fleuve, et *Romulus* est l'enfant de la ville bâtie sur le fleuve.

Remarquons que le premier roi de Rome n'a qu'un nom; il n'a ni *prænomen,* ni *cognomen,* et son nom lui-même n'est pas un nom de famille, un *gentilitium* marquant la filiation (ces noms sont ordinairement en *ius*). Cela est tout naturel : Romulus n'a pas de famille, il n'a pas d'ancêtres sur la terre; il est le fils du *courant,* le fils du *Rumon* ou de *Roma,* et celui qui devait être adoré sous le nom de *Quirinus pater* ne devait pas en effet porter de nom qui trahît son origine humaine.

Il n'en sera pas de même de son successeur, qui, étant mortel et devenu Romain, aura nécessairement un prénom et un nom de famille ou *gentilitium.*

Digitized by Google

NUMA POMPILIUS. A celui qui fonda Rome par la charrue et par les armes succède celui qui lui donna sa constitution religieuse et son culte ; au roi guerrier, le législateur.

Numa se rattache à la racine indo-germanique NAM — « partager, donner ou se donner en partage, prendre ». Scr. *nam-as*, « ce que l'on prend, nourriture » ; *upa-nam*, « écheoir en partage »; — Zend : *nem-a, nem-ata*, « gazon, pâturage ».

Nam, en grec νέμ-ω, « partager » ; Νέμ-εσις, « celle qui répartit la justice et dispose de la vengeance »; νόμ-ος, « la répartition des droits, ce qui est donné à chacun, la loi égale pour tous ». Νομ-άδες, « les peuples bergers, nomades ». Cf. l'allemand *nehm-en*, « prendre ».

Nem a donné *nem-us, oris* (grec νέμ-ος), « pâturage, bois, bosquet (où il y a de l'herbe). »

Et *Num* a donné *Num-a*. Servius, dans son commentaire de Virgile (*ad Verg. Æn.*, VI, 809), nous donne le sens de son nom : c'est le fondateur des lois, le législateur de Rome : « *Numa* dictum est ἀπὸ τῶν νόμων, ab inventione et constitutione legum ». *Num-itor* a le même sens (νεμ-έτωρ) : c'est le dispensateur.

Pompilius est le nom de la *gens Pompilia*. Malgré la ressemblance frappante, il ne faudrait pas tirer ce nom de *pompa*, qui d'ailleurs n'est pas latin et ne nous conduirait à rien. Il vient en réalité de *pankan*, « cinq »; scr. *pánkàn*, même sens.

On sait que le *p* indo-germanique devient souvent en latin *q*. Donc *pankan* est devenu *penque, quenque*, et enfin *quinque*. (Cf. grec πεντε, éolien πεμπε, et que l'on remarque combien l'éolien se rapproche de la racine indo-

Digitized by Google

germanique.) De *quinque* vient *quinc-tus* (πέμπ-τος), « cinquième ». De *quinctus* dérivent *Quintus, Quinctius, Quinctilius,* etc.

Or, l'idiome samnite avait conservé le *p* de la racine et modifié le *e* primitif en *o ;* d'où *pomp* correspondait en samnite au πεμπ-ε éolien. D'où le nom samnite *Pomptius,* nom d'une des grandes familles samnites, dont le personnage le plus célèbre est Pontius Herennius, qui infligea aux Romains l'humiliation des Fourches-Caudines.

Pontius représente donc chez les Samnites le nom latin *Quinctius.*

De *Pomp* vient le nom de famille *Pompeius ; Pompeii* (les résidences des Pompées), et enfin le dérivé marquant la filiation *Pomp-ilius* (en ombrien *Pomperiu*), et *Pomponius.* Donc *Pomp-ilius* signifie le *cinquième,* comme *Sextius* le sixième, *Octavus* le huitième, *Decimus* le dixième, etc.

Je donne ici l'étymologie la plus généralement adoptée, qui consiste à faire de *Numa,* comme de *Romulus,* un nom formé après coup par la légende pour exprimer et personnifier les qualités et le caractère historique du deuxième roi de Rome. Cette étymologie est vainement attaquée par le savant Corssen, dans ses *Beiträge zur italischen Sprachkunde.* D'après lui, la principale difficulté que présente cette dérivation de νόμ-ος, c'est qu'il faudrait ajouter un suffixe à νόμος lui-même et non à sa racine ; νόμος donnera bien νομο-θέτης, « législateur », mais ne peut former *Numa.* De plus, dans les langues italiques, le mot qui signifie *loi* n'est pas *nomos,* mais *lex,* en osque *ligis, ligud,* en sabellien *lixs ;* le droit civil se dit *ious,* et le droit ecclésiastique et religieux *fas.* C'est

Digitized by Google

de ces mots qu'il aurait fallu dériver celui du législateur, et non d'un mot grec. Corssen ajoute que les noms *Pompilius, Martius, Hostilius* sont des noms de familles romaines, et que les noms qui les précèdent : *Numa, Ancus, Tullus* apparaissent comme des surnoms romains donnés à plusieurs autres personnes. A côté du vieux prénom latin *Numa* et du surnom de la latinité postérieure *Numa* (C. I. L., 1, 156), on a trouvé l'étrusque *Numa-s*. Donc *Numas, Numa* est un antique prénom italien, qui existe chez les Étrusques comme chez les Sabins, et non le nom particulier ou spécial du deuxième roi de Rome, destiné à caractériser sa personnalité légendaire.

L'objection est certainement très forte, quoiqu'elle ne soit pas absolument concluante. Rien, à mon avis, ne s'oppose à ce que, dans les premiers temps de Rome, on ait formé le nom de *Numa,* comme celui de *Romulus,* d'une racine indo-germanique devenue grecque, et que, pour cette formation, on n'ait pas tout à fait suivi les lois de la dérivation grecque ou latine.

Après avoir attaqué et rejeté absolument l'étymologie commune, *Numa* de νεμ — νόμ-ος, Corssen propose la sienne. D'après lui, *Numa* viendrait de *No-ma-s, Gnoma-s,* « connaisseur, du grec νό-ος, νο-έω, éolien γνο-έω; en latin *no-ta, no-tare;* de la racine *gna. Numa* serait donc, comme en grec No-ή-μων, « le connaisseur, celui qui sait, le sage, le prophète », et enfin « le législateur».

Cette étymologie est plus régulière, et elle a l'avantage de rester d'accord avec la légende.

TULLUS HOSTILIUS. Romulus est le fils du grand fleuve, allaité par une mamelle merveilleuse ; Numa, le prêtre

Digitized by Google

législateur, est l'époux d'une déesse. « Avec Tullus, dit M. Duruy, le règne des hommes commence. » En effet, ses deux noms, prénom et *gentilitium,* sont romains.

Tullus, de la rac. indo-g. TAL, « lever, soulever, peser » ; scr. *tul,* « soulever, peser, comparer, se mesurer ».

Cette racine a donné un des radicaux du verbe *ferre: tul,* parf. *tul-i* ou *te-tul-i,* « soulever, porter ». La vieille langue latine avait la forme simple *tulo,* « je porte », car on trouve dans le poète Attius (v. 102, éd. Ribbeck) : *tulat,* « il porte ». Donc *Tul-lus, Tul-lius,* c'est celui qui est pris par son père, soulevé de terre et reconnu par lui comme son fils légitime. On sait, en effet, que l'enfant, à sa naissance, était déposé à terre, et que son père le reconnaissait comme sien en le prenant et en le soulevant dans ses bras. Si le père ne voulait pas le reconnaître, il était abandonné, exposé, laissé à terre, *projectus,* qui est l'opposé de *Tullus.* (Je ne sache pas toutefois que *projectus* soit devenu un nom propre.)

Hostilius est le nom de la *gens* romaine, dont *Tullus* est le premier membre connu, la *gens Hostilia.* Le nom est dérivé de *hostis,* « étranger, ennemi » ; *hostilis, Hostius, Hostilius. Hostilius* indique que *Tullus,* s'il est le premier membre de la *gens* connu dans l'histoire, n'est pas le premier ni des premiers de sa famille. Il venait de Medullia, colonie albaine dans la Sabine, et descendait sans doute d'un *Hostius,* dont la famille, transplantée à Rome, est devenue la *gens Hostilia.*

ANCUS MARCIUS ou MARTIUS. De même que, par suite de l'accord fait entre les deux peuples pour l'élection de Numa, les Sabins avaient choisi Tullus parmi les Ro-

Digitized by Google

mains, de même ceux-ci choisirent, après Tullus, le Sabin *Ancus*.

Donnons d'abord l'étymologie de Festus : « *Ancus* appellatur, qui aduncum bracchium habet et exporrigi non potest. » (Paul. Festi, p. 19, 15 M.) Festus ne s'est pas trompé de beaucoup : il applique à une partie du corps ce qu'il faudrait, selon moi, appliquer au corps tout entier.

Ancus vient de la racine AK, ANK, « courber, ployer ». Scr. *ak*, « se mouvoir en se courbant ». (Cf. le grec ὄγκ-ος.) *Ancus*, comme substantif, représente donc celui qui se courbe, et en particulier, le serviteur, l'esclave qui se penche pour puiser de l'eau. Chez les Sabins, c'était le nom du serviteur du temple, qui prépare les objets nécessaires au sacrifice, l'eau surtout. Ancus est, en effet, un Sabin appelé de Cures par les Romains pour régner sur eux.

Ancus, en venant à Rome, apporte avec lui son nom sabin; il le garde comme prénom, et, avec le manteau de roi, il prendra aussi un nom romain. *Marcius* ou *Martius* est un mot latin, qui se rattache à la racine MAR, « user en frottant, broyer ». Cf. le grec μαρ-αίνω, Βρο-τός, qui est pour μβρο-τός, mortel; — lat. *mor-i*, *mor-s*; *mar-e*, « la mer », où tout est flétri, le désert liquide ou rien ne végète, « où l'on ne vendange ni ne moissonne », dit Homère. *Mars*, le dieu de la guerre, qui broie et ruine tout; dans le principe, le dieu de la tempête qui brise tout sur son passage. *Mar-tulus*, « marteau »; *marc-ere*, « être broyé, usé, pourri »; *Marc-us* « marteau » (Cf. en français le nom propre *Martel*.) *Marc-ellus*, « petit marteau ». *Marc-ius* est le nom de

Digitized by Google

famille indiquant la race, la descendance = fils, descendant de *Marcus*. *Marcus* est le nom propre du premier individu qui l'a porté ; les *Marcius* sont ses descendants, ceux de sa famille.

LUCIUS TARQUINIUS PRISCUS. « Sous le règne d'Ancus, un étranger était venu s'établir à Rome. C'était le fils du Corinthien Démarate, riche marchand de la famille des Bacchiades, qui, fuyant la tyrannie de Cypsélos, s'était retiré à Tarquinies. En Étrurie, tout espoir de puissance était interdit à l'étranger. Mais Tanaquil avait lu dans l'avenir la fortune de son époux. Il vint à Rome avec ses richesses et de nombreux serviteurs. A Rome, il sut gagner la confiance d'Ancus, qui lui laissa la tutelle de ses fils, et l'affection du peuple, qui le proclama roi. » (Duruy, *Histoire des Romains,* tome I^er^, p. 93.) Voilà pour son origine historique ; voyons l'origine de son nom.

Ici, nous sortons du domaine des dialectes italiens. L'étrusque est une langue à part, que l'on commence à peine à déchiffrer, en même temps que l'on cherche à faire l'histoire de la civilisation du peuple qui l'a parlée.

Tarquinius se rattache aux noms étrusques *Tarchnas, Tarcnal* ou *Tarchn,* que l'on trouve sur des pierres tombales, des urnes. Notons surtout SANƆUAT[1] de la fameuse tombe de Cervetri.

Tarχi, en étrusque, signifie « roi, maître, seigneur ». *Tarquinii* (Tarquinies), « la ville des rois ou des seigneurs ».

Tarquinia gens, « la race, la famille des rois ou des

1. Le nom est écrit de droite à gauche : *Tarcnas.*

Digitized by Google

seigneurs ». Ici le *gentilitium* est tiré d'un nom de dignité et non d'un mot quelconque devenu nom propre, comme *Marcius* de *Marcus*. Il y en a d'autres, par ex. : *Arruntius*, de *Aruns* (*Arrouns*, nom donné aux fils plus jeunes, pour les distinguer des aînés qu'on appelle *Lar*), *Lucceius*, de *Lucus*. Il est vrai que ces deux noms sont étrusques et attachés aux Tarquins de la légende. *Tarquinius* est donc le descendant des Tarchn, des Tarcho, des rois et seigneurs, ou simplement, ce qui est plus probable, l'étranger venu de *Tarquinii*, la ville des rois, fondée par Tarcho, le héros légendaire, le fondateur, non seulement de Tarquinies, mais des onze autres villes de l'Étrurie.

Quant à son prénom *Lucius*, c'est un prénom romain tiré de *luc*, « lumière ». *Luc-ius*, « qui est né le jour », par opposition à *Man-ius* (de *mane*), « qui est né le matin ». Je ne pense pas que *Lucius* vienne de *Lucumo*, nom qu'il portait à Tarquinies, dit Tite-Live (I, 34).

Enfin, son surnom de *Priscus* ne lui a pas été donné pour le distinguer du second Tarquin. C'est un nom original, qui d'ailleurs est porté par d'autres personnages, sans qu'on veuille pourtant les distinguer d'autres plus récents. Pour la première fois, nous avons un nom complet : prénom (*prænomen*), nom de famille (*gentilitium*) et surnom (*cognomen*).

SERVIUS TULLIUS, le *fils de l'esclave* devenu roi. Il est vrai que dans le discours de l'empereur Claude, qui était un érudit, nous trouvons d'autres données sur son origine. Un Étrusque du nom de *Mastarna* (*Macstrna*) serait venu avec une troupe de compatriotes, sous le règne de

Digitized by Google

Tarquin l'Ancien, et appelé probablement par Tanaquil, s'établir sur le mont Cælius, et serait ensuite devenu roi de Rome. Quoi qu'il en soit de son origine, il reste certain que son nom de *Servius* lui a été donné après coup, d'après la légende vulgaire. Il sera peut-être intéressant alors de rechercher l'étymologie de *servus*. Ce mot signifie littér. « le protégé », de la racine *sar*, défendre, garder, nourrir. *Ser-vos*, « celui que l'on protège et que l'on nourrit », comme *ar-vum* (de la racine *ar*), « ce qu'on laboure ». (Cf. le slave ecclésiastique *chra-na*, « nourriture », *chraniti*, « garder ».)

De *servus* vient *Servius*, *Servilius*, « fils d'esclave ».

Tullius, fils ou descendant de *Tullus*, expliqué plus haut.

Il serait téméraire de vouloir tirer de ces faits étymologiques des conclusions historiques précises et rigoureuses. Il suffit de constater que les explications que nous avons données, en les empruntant aux étymologistes Corssen, Curtius et Vanicek, ne sont pas en contradiction avec la légende ou avec l'histoire traditionnelle de Rome.

Digitized by Google

DE LA

SUGGESTION HYPNOTIQUE

DANS SES RAPPORTS

AVEC LE DROIT CIVIL ET LE DROIT CRIMINEL

Par M. Jules LIÉGEOIS

On a remarqué depuis longtemps la difficulté qu'éprouvent les idées nouvelles à se faire jour, à conquérir, en quelque sorte, leurs lettres de grande naturalisation. Toute nouveauté rencontre sur son chemin une foule d'obstacles dont elle a parfois beaucoup de peine à triompher. L'esprit humain est comme une citadelle que défend une garnison nombreuse et résolue. Cette garnison se compose de préjugés tenaces, d'opinions préconçues, de théories admises ; si l'on y ajoute les intérêts qui peuvent se trouver compromis, les amours-propres engagés, on comprendra à quel degré peut être poussée la résistance. Opinions, préjugés, intérêts font corps pour repousser l'attaque : tous ensemble représentent l'idée nouvelle comme une erreur, une illusion de l'esprit, le résultat d'observations mal faites, de vues incomplètes, de déductions fausses et, pour tout dire en un mot, on essaye de l'accabler et de l'anéantir en la déclarant *impossible*.

Digitized by Google

Regrettable, à plusieurs égards, cette lutte pour l'existence, qui s'engage entre des théories opposées, a cependant aussi son côté utile. De même que, dans la nature, les espèces animales ou végétales les mieux douées, les plus vigoureuses, les mieux défendues contre tous les périls, finissent par l'emporter, de même, dans la concurrence animée et l'ardent débat qui leur sont imposés, les nouveautés scientifiques ont à faire leurs preuves d'énergie et de vitalité.

N'étaient-elles que de fausses lueurs, que des esprits aventureux avaient prises pour la lumière de la science vraie, elles ne tardent pas à succomber, et vont se perdre dans le gouffre d'indifférence et d'oubli où tant d'erreurs se sont abîmées !

Sont-elles, au contraire, des vérités fécondes, d'où peuvent sortir des applications utiles, elles n'ont rien à craindre, en définitive, des retards qu'elles subissent, retards qui irritent parfois l'impatience des hommes, mais qui ne comptent pas dans l'histoire de l'humanité.

Dans cette sorte de stage où la retiennent la résistance et la paresse naturelle de l'esprit, l'idée nouvelle se dégage des obscurités et des incertitudes qui l'avaient d'abord enveloppée ; elle renonce à des prétentions exagérées ; elle se transforme et s'humanise ; elle s'accommode au milieu dans lequel elle va se développer ; elle perd ses scories et ses impuretés, et le métal pur et solide sort enfin du minerai.

Soyons donc sévères pour les nouveautés ; contrôlons avec soin les assertions qui se produisent ; répétons les expériences déjà faites ; renouvelons-les cent fois, et apportons dans nos vérifications toute la rigueur du véri-

Digitized by Google

table esprit scientifique. Mais ne repoussons jamais aucune proposition appuyée d'arguments sérieux par le mot *impossible*.

Ce mot ne peut avoir, dans les sciences d'observation, la valeur absolue qu'on est trop souvent porté à lui attribuer. Ce qui était impossible hier peut ne l'être plus aujourd'hui : ce qui l'est aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain.

Assurément, il sera toujours vrai de dire qu'un triangle ne peut avoir quatre angles et que deux lignes parallèles ne pourront jamais se rencontrer. Mais, en dehors des vérités mathématiques, nous ne trouvons plus le même criterium pour affirmer ou pour nier *à priori*.

Ainsi, pendant des milliers d'années, on a considéré comme impossible que la terre tournât autour du soleil. L'immobilité apparente du globe, l'illusion qui nous fait voir le soleil se levant, le matin, à l'Orient, et se couchant, le soir, à l'Occident, l'absurdité d'une proposition exprimant l'idée contraire : tout concourait à faire qualifier d'erreur ridicule la plus éclatante des vérités de l'astronomie moderne.

Quand les premiers géologues assurèrent que les roches situées au sommet des montagnes les plus élevées s'étaient formées sous la mer, on n'en voulut rien croire, parce que, de toute évidence, la mer n'avait jamais pu monter aussi haut. Et Voltaire, de peur qu'on ne vît dans les fossiles une preuve de la réalité du déluge biblique, expliquait que les coquilles trouvées dans les cols des Pyrénées avaient été perdues successivement par les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle.

Enfin, les récits de pierres tombées du ciel ont été

Digitized by Google

longtemps considérés comme des fables par les savants, et ce n'est qu'à une époque relativement récente que la science a admis et tenté d'expliquer la chute des aérolithes.

C'est là, heureusement, Messieurs, une disposition d'esprit que l'on ne doit pas craindre de rencontrer parmi vous. L'*Académie* a toujours montré, en toute circonstance, un libéralisme éclairé et vraiment philosophique. Elle laisse le champ libre à toutes les convictions sincères, à toutes les recherches entreprises avec ardeur, poursuivies avec indépendance, contrôlées avec soin. Elle laisse naturellement à chacun la responsabilité, qui est le corollaire indispensable de la liberté ; mais elle n'impose aucune entrave de nature à retarder les progrès de la science. En me permettant aujourd'hui de l'entretenir de la *Suggestion hypnotique,* elle me fait un honneur dont je sens tout le prix et dont elle me permettra de lui témoigner ici ma profonde reconnaissance.

I.

Il est impossible de parler de l'hypnotisme sans remonter aux origines du magnétisme animal. Nous ne referons pas pourtant l'histoire de Mesmer et de sa doctrine ; cette tâche a été trop bien remplie par MM. Louis Figuier[1] et Bersot[2] pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Les théories formulées par Mesmer, au siècle dernier,

1. Louis Figuier, *Histoire du merveilleux,* t. III, 3e édition. Paris, Hachette, 1881.

2. Ernest Bersot, *Mesmer et le magnétisme animal,* 3e édition. Paris, 1879.

Digitized by Google

furent condamnées par l'Académie des sciences et par la Société de médecine.

Mais elles furent reprises par un de ses disciples, qui leur fit subir une importante transformation. C'est au marquis de Puységur[1] qu'on doit la première indication des moyens par lesquels on peut produire, chez certaines personnes, le somnambulisme artificiel ; c'est lui qui, le premier, a provoqué ce curieux état physiologique, sur lequel nous reviendrons bientôt.

En 1813, un homme dont tout le monde s'est accordé à reconnaître l'honorabilité, la bonne foi et la modération, Deleuze, publie une *Histoire critique du magnétisme*[2].

En 1820, des expériences furent faites par Dupotet, à l'Hôtel-Dieu et à la Salpêtrière. Le Conseil général des hospices y mit un terme prématurément, par la raison que les malades ne pouvaient être considérés comme des sujets à expérimentations.

La question fut reprise, en 1825, par le docteur Foissac, qui appela l'Académie de médecine à se prononcer. Une commission fut nommée en 1826, et ne présenta son rapport que cinq ans après (juin 1831), par l'organe de M. Husson. Ce document, très important et très digne d'attention, mérite encore aujourd'hui d'être consulté[3]. Parmi les conclusions qui y sont formulées, et qui sont

---

1. *Mémoire pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal.* 1784.

2. Comp. Deleuze, *Instruction pratique sur le magnétisme animal.* Paris, 1825.

3. V. Dupotet, *Cours de magnétisme,* 2e édition. 1840. Le rapport de M. Husson se trouve à la p. 441.

Digitized by Google

généralement favorables, nous remarquons la suivante : « Considéré comme agent de phénomènes physiologiques « ou comme moyen thérapeutique, le magnétisme de- « vrait trouver sa place dans le cadre des connaissances « médicales, et par conséquent les médecins seuls de- « vraient en faire ou surveiller l'emploi, ainsi que cela « se pratique dans les pays du Nord. »

L'Académie de médecine ne voulut pas s'approprier le rapport de M. Husson; la bonne foi du rapporteur était hors de toute contestation, mais on fut tenté de croire qu'il avait montré trop de crédulité.

En 1837, un nouvel examen fut demandé à l'Académie par un jeune médecin, le docteur Berna, qui offrit de faire, devant des commissaires désignés à cet effet, des expériences tendant à établir des faits de transposition de la vue. Dubois (d'Amiens) fit un rapport absolument négatif.

Pour en finir avec les prétentions des magnétiseurs, un autre membre de l'Académie, Burdin aîné, offrit un prix de trois mille francs à la personne qui pourrait lire sans le secours des yeux et de la lumière. Après quelques épreuves douteuses, le prix ne put être gagné, et le concours fut clos le 1er octobre 1840. L'Académie décida en outre que, à l'avenir, elle ne répondrait plus à aucune des communications que pourraient lui adresser les magnétiseurs.

Ainsi se termine la première partie de l'histoire du magnétisme animal. Ce n'est pas à dire pourtant que les doctrines si sévèrement condamnées par la science officielle ne recruteront plus d'adeptes; au contraire, on continuera trop souvent à vouloir y trouver une part de

Digitized by Google

merveilleux qui nuira de plus en plus à ce qu'il pouvait y avoir de faits vrais, masqués ou défigurés par le charlatanisme ou la fraude. Mais il était réservé à un chirurgien anglais, Braid, de dégager des nuages, des obscurités, des mensonges ou des erreurs qui l'obscurcissaient, le fait positif, patent, scientifique de l'hypnotisme.

Voyons rapidement comment s'accomplit cette transformation, qui va nous amener au cœur de notre sujet.

II.

Le magnétisme animal repose sur une hypothèse fondamentale en vertu de laquelle il existe, dans la nature, un fluide universellement répandu, ou, à tout le moins, une force électrique ou vitale qui agirait sur le patient par l'entremise du magnétiseur ; or, cette hypothèse n'a jamais pu être démontrée par aucune expérience décisive, aucun fait scientifiquement établi. Mais nous allons voir naître et grandir une doctrine différente, d'abord confuse et incertaine, que Braid finira par mettre hors de doute : celle de la suggestion.

Vers 1815, parut à Paris un personnage singulier, qui, après avoir captivé l'attention publique, ne tarda pas à tomber dans un complet discrédit. L'abbé Faria, d'origine portugaise, donna des séances de magnétisme qui excitèrent une vive curiosité.

« Avant de commencer ses expériences, il avait soin « de prévenir qu'il ne jouissait d'aucune propriété, ma« gnétique ou autre, qui lui fût particulière ; qu'il n'exer« çait aucune influence personnelle sur les sujets qui se « soumettaient à ses essais ; que les effets qu'il leur fai-

Digitized by Google

« sait éprouver venaient d'eux seuls et de leur organisa-
« tion. Cependant il tentait ses expériences sur huit ou
« dix personnes de l'assemblée, et, dans ce nombre, une,
« deux ou quelquefois plus tombaient en somnambu-
« lisme [1]. »

L'abbé Faria, après avoir fait asseoir la personne à magnétiser dans un fauteuil, l'engageait à se recueillir en fermant les yeux ; puis d'une voix impérieuse, il lui disait : « Dormez ! » Cette injonction, renouvelée au besoin à deux ou trois reprises, suffisait ordinairement pour amener ce que l'opérateur appelait sommeil lucide.

« La doctrine de la suggestion était créée, au moins
« comme mécanisme de la production du sommeil, sinon
« comme interprétation des phénomènes dits lucides ma-
« nifestés dans ce sommeil [2].

L'abbé Faria fut pris pour un vulgaire charlatan ; il devint bientôt ridicule de croire à la réalité des phénomènes qu'on l'avait vu produire. Un acteur de Paris le prit pour dupe, en simulant, sous les yeux d'un public nombreux, les symptômes d'un sommeil qu'il n'éprouvait pas. Alors, de ce qu'on avait pu se jouer de l'abbé Faria, on en conclut qu'il était un fourbe et un imposteur. Bel exemple assurément de l'exactitude des jugements de la foule !

Cependant un homme distingué n'avait pas partagé l'erreur commune. Un jeune officier plein d'avenir,

---

1. Général Noizet, *Mémoire sur le somnambulisme et le magnétisme animal*, p. 1. Paris, 1854.

2. Dr Bernheim, *De la Suggestion dans l'état hypnotique et dans l'état de veille*. Paris, 1884, Octave Doin, éditeur.

Digitized by Google

M. Noizet, avait reconnu la réalité des phénomènes produits par l'abbé Faria ; il avait pu d'autant mieux s'en rendre compte qu'il s'était lui-même soumis à ses expériences. Obligé, par son service, de quitter Paris, il alla tenir garnison à Stenay, petite ville de la Meuse ; là, il entra en relations avec un officier prussien, qui se prêta à des épreuves répétées et fut mis plusieurs fois par lui en somnambulisme[1].

Plus tard, en 1819, M. Noizet, se trouvant de nouveau à Paris, y vit l'annonce d'un cours public sur le magnétisme, que devait faire le docteur Bertrand, ancien élève de l'École polytechnique. Il suivit ce cours, qui l'intéressa vivement, quoique ses idées fussent bien éloignées de celles qui y étaient professées. Le conférencier attribuait tous les faits observés aux propriétés d'un fluide magnétique fort problématique ; « et moi, dit M. Noizet, dis-« ciple de Faria, je ne reconnaissais de puissance que « celle de la conviction de la personne même qui ressen-« tait ces effets. »

M. Noizet se lia avec le docteur Bertrand, lui emprunta quelques-unes de ses idées et finit par le convertir aux siennes, « mais trop peut-être, ajoute-t-il, en ce sens « qu'il rejeta le peu même que j'avais pris de son sys-« tème[2] ».

D'abord anti-fluidiste, contre le docteur Bertrand, qu'il rallia à cette opinion, le général Noizet devait finir par adopter l'hypothèse d'un fluide vital. C'est par là, en effet, qu'il explique les faits contenus dans le *Mémoire sur le*

1. Général Noizet, *op. cit., Préface,* p. III.
2. *Ibidem, Préface,* p. V.

Digitized by Google

somnambulisme qu'il adressa, en 1820, à l'Académie royale de Berlin et qu'il a publié en 1854.

En novembre 1841, James Braid, chirurgien à Manchester, eut, pour la première fois, l'occasion d'assister à des séances données par M. Lafontaine, magnétiseur français. Il y était venu dans les dispositions les plus sceptiques; pourtant, il reconnut la réalité de quelques-uns des phénomènes produits sous ses yeux. Mais il s'appliqua à en rechercher la cause en dehors de celle que leur assignait M. Lafontaine, à savoir: une action s'exerçant du magnétiseur au magnétisé.

Il commença alors une série d'expériences qui l'amenèrent à cette conclusion: que l'action produite sur le patient est purement subjective; qu'il n'y a nul besoin d'admettre aucune transmission de fluide vital, de force nerveuse ou de tout autre agent, de la part de l'opérateur; que la fixation prolongée du regard sur un objet brillant met, plus ou moins promptement, un certain nombre de personnes dans un sommeil profond, présentant tous les caractères habituels du magnétisme animal [1].

« Ce sommeil, dit Braid, est accompagné d'une perte « de connaissance et de volonté à un point tel que l'oreille « n'est pas affectée par le son le plus bruyant, que le « patient ne s'aperçoit point de la présence d'ammonia- « que très forte tenue sous les narines, que les piqûres « et les pincements de la peau n'attirent pas son atten- « tion. On peut faire passer de forts courants galvaniques « par le bras, sans qu'il accuse de douleur; des opéra-

1. *Neurypnologie. Traité du sommeil nerveux ou hypnotisme,* par James Braid, traduit de l'anglais par le docteur Jules Simon. Paris, 1883.

Digitized by Google

« tions chirurgicales fort pénibles ont même été faites à « son insu ; il n'en conserve pas le moindre souvenir, une « fois sorti de son sommeil anormal[1]. »

Braid prouvait ainsi qu'il n'y a ni fluide ni force nerveuse se communiquant de l'opérateur au patient ; que la fixation prolongée du regard est, chez celui-ci, la cause unique du sommeil hypnotique ; que cette fixation amène dans le cerveau une concentration extrême de la pensée ; que, dans cet état, les idées suggérées à l'hypnotisé prennent tous les caractères de la réalité objective, et qu'on peut ainsi produire à volonté, non seulement des modifications physiologiques de l'organisme, mais encore des illusions des sens, des hallucinations, des modifications dans les pensées et les sentiments, etc....

Les travaux de Braid restèrent longtemps presque entièrement inconnus en France, et c'est seulement en 1883 que M. le docteur Jules Simon a donné une traduction française de son livre. Cependant, le docteur Durand de Gros, sous le pseudonyme de Philips, essaya de faire connaître la nouvelle doctrine du chirurgien anglais ; il publia, en 1853, un ouvrage intitulé : *Électro-dynamisme vital*, qui n'éveilla pas l'attention du monde médical. Il revint sur le même sujet en 1860, et fit paraître son *Cours théorique et pratique de braidisme*[2]. C'est l'un des meilleurs livres que l'on puisse consulter pour se mettre au courant de la question qui nous occupe. Toutefois, les ouvrages du docteur Durand de Gros et les expériences très curieuses qu'il avait faites à Paris, dans une série de

1. Braid, *op. cit.*, p. 229.

2. Dr Philips, *Cours théorique et pratique de braidisme ou hypnotisme nerveux*. Paris, 1860, Baillière et fils.

Digitized by Google

conférences publiques, furent également impuissants à triompher de l'indifférence générale.

En 1859, l'hypnotisme avait fait une courte apparition dans le domaine de la science officielle. Le docteur Azam, professeur suppléant à l'École de médecine de Bordeaux, ayant lu le livre de Braid, refit avec succès les expériences qui y étaient relatées. M. Azam signala ces faits au docteur Broca; celui-ci, après une vérification rigoureuse, rechercha si l'on ne pourrait pas, au moyen du sommeil hypnotique, pratiquer sans douleur certaines opérations chirurgicales. Ayant opéré une malade, qui resta endormie quinze minutes, il donna communication du fait à l'Académie des sciences, dans sa séance du 5 décembre 1859[1]. « Désormais, dit M. Bersot, grâce à l'in« tervention d'un savant de cet ordre, l'hypnotisme fut « connu et le sommeil nerveux hors de cause[2]. »

En 1860, deux médecins distingués de Paris, MM. Demarquay et Giraud-Teulon, publient une intéressante brochure, *Recherches sur l'hypnotisme ou sommeil nerveux*[3], sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement.

En définitive, malgré quelques tentatives couronnées de succès, les chirurgiens renoncèrent promptement à l'espoir de trouver dans l'hypnotisme un moyen de procurer l'anesthésie dans les opérations graves. Le som-

1. *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences.* Année 1859, t. XLIX, p. 902. — V. aussi : Dr Azam, *Note sur le sommeil nerveux ou hypnotisme.* (Extrait des *Archives générales de médecine,* numéro de janvier 1860.)

2. Bersot, *op. cit.*, p. 256.

3. Demarquay et Giraud-Teulon, *Recherches sur l'hypnotisme ou sommeil nerveux.* Paris, Baillière et fils.

Digitized by Google

meil obtenu était souvent trop léger pour amener une insensibilité complète, et, en outre, il était trop difficile d'hypnotiser des malades que l'attente d'une opération plongeait dans une émotion profonde et douloureuse. L'hypnotisme fut oublié.

Seul, un médecin de Nancy, M. le docteur Liébeault, continua d'étudier les questions qui se rattachent au sommeil nerveux. Depuis nombre d'années, il pratiquait la suggestion thérapeutique avec un zèle et un désintéressement dignes d'éloges. Il publia, en 1866, un livre intitulé : *Du Sommeil et des états analogues, considérés surtout au point de vue de l'action du moral sur le physique*[1]. « C'est — au témoignage de M. le docteur Bernheim, professeur à la Faculté de médecine de Nancy — « le plus important qui ait été publié sur le braidisme. « Partisan de la doctrine suggestive, qu'il a poussée plus « loin que Braid, et qu'il applique avec succès à la thé- « rapeutique, ennemi du merveilleux et du mysticisme, « l'auteur cherche à interpréter par des vues psycho- « physiologiques les phénomènes observés[2] ».

« Les assertions de M. Liébeault, a dit encore M. Bern- « heim, ne trouvèrent que des incrédules ; ses pratiques « parurent tellement empreintes d'étrangeté, pour ne pas « dire de naïveté, que les médecins les rejetèrent sans « plus ample examen. M. Liébeault vécut à l'écart, en « dehors du monde médical, tout entier à ses malades « (presque tous des classes pauvres) et à ses convic- « tions[3]. »

1. Victor Masson et fils, éditeurs, Paris, 1866. 1 vol. in-8°.
2. Dr Bernheim, *op cit.* p. 67.
3. *Ibidem*, p. 3.

Digitized by Google

Il y a deux ans, M. Dumont, chef des travaux physiques à la Faculté de médecine de Nancy, ayant suivi les consultations de M. Liébeault, reconnut la réalité des phénomènes observés. Bientôt après, il fit des essais d'hypnotisme, à l'asile public d'aliénés de Maréville, devant un certain nombre de personnages officiels, appartenant à l'administration, à la magistrature et aux conseils électifs. Il suggéra à plusieurs hystériques, qu'il avait préalablement endormies, l'idée d'actes à accomplir au réveil, alors que le sujet a perdu tout souvenir de tout ce qui lui a été dit pendant son sommeil.

D'autre part, le 10 mai 1882, il présenta à la Société de médecine de Nancy quatre sujets, sur lesquels il produisit un certain nombre d'expériences qui frappèrent vivement tous les membres de la Société [1].

En 1883, M. Dumont, d'abord, M. Bernheim ensuite, eurent l'extrême obligeance de me faire assister à quelques expériences, notamment à des suggestions d'actes, qui me parurent aussitôt avoir une grande importance au point de vue médico-légal. Je conçus alors un vif désir d'étudier les questions que pouvait faire naître la suggestion hypnotique, au point de vue du droit civil et du droit criminel. Mais, pour aborder une pareille étude, il eût fallu avoir à ma disposition un certain nombre de sujets, et il me semblait que, n'étant pas médecin, j'en trouverais difficilement l'occasion.

Cette occasion, que je n'espérais pas rencontrer, me fut offerte par M. le docteur Liébeault. Présenté à lui par

1. *Revue médicale de l'Est*, 9e année, t. XIV, p. 438. Trente-deux médecins assistèrent aux expériences de M. Dumont et purent les contrôler rigoureusement.

Digitized by Google

un ami commun, je pus, avec son autorisation, assister à ses cliniques de la matinée, où il a vu déjà passer plus de *six mille personnes*. J'arrivai promptement à me convaincre de la réalité absolue des phénomènes produits par le somnambulisme. Avec une bonté, un empressement et une obligeance qui m'ont profondément touché et dont je lui exprime ici ma reconnaissance, M. Liébeault mit à ma disposition tous ceux de ses malades qui arrivaient au sommeil profond. La plupart d'entre eux, je dois le dire, et je leur en suis également très obligé, se prêtèrent à mes expériences, les uns sans comprendre qu'il s'agissait d'autre chose que la satisfaction d'une banale curiosité, d'autres, au contraire, avec un sentiment très juste et très élevé de la portée des épreuves auxquelles je les soumettais.

En même temps que moi, mais sur un théâtre et avec des sujets différents, mon excellent collègue de la Faculté de médecine, M. Bernheim, réalisait une série de recherches et d'expériences dont le récit a paru d'abord dans la *Revue médicale de l'Est,* et qu'il vient de réunir en brochure sous le titre : *De la Suggestion dans l'état hypnotique et dans l'état de veille*[1]. Il arriva à des résultats absolument concordants avec ceux que j'ai moi-même obtenus ; j'aurai plus d'une fois l'occasion de renvoyer à cet important travail[2].

---

1. Paris, Octave Doin, éditeur, 1884.

2. La plupart des expériences faites par M. Bernheim et par moi l'ont été en 1883. Il n'est pas sans intérêt d'en rapprocher celles qu'a faites à Paris, au cercle Saint-Simon, M. le docteur Brémaud, médecin de la marine, à Brest. Le journal *le Temps*, du 20 janvier 1884, a publié une analyse étendue et très bien faite des deux conférences données par

Digitized by Google

Enfin, au commencement de novembre 1883, parut à Nancy un magnétiseur de renom, M. Hansen, Danois d'origine. J'assistai à deux des séances qu'il donna à Nancy et où il produisit, *sur des jeunes gens pris parmi les assistants,* les effets les plus curieux, les plus extraordinaires de catalepsie, d'illusions des sens, d'hallucinations, etc. Rendu un peu moins incompétent par mes rapports et mes conversations avec M. Liébeault, je reconnus que Hansen était un homme d'une bonne foi entière et d'une parfaite honnêteté, et il ne me parut pas prononcer un seul mot qui, de près ou de loin, pût être taxé de charlatanisme. Ayant observé sa manière d'opérer et reçu de lui quelques explications très brèves, qu'il me donna avec beaucoup de bonne grâce, j'essayai de renouveler, chez M. Liébeault, les expériences que je lui avais vu faire. Ces essais ont eu un grand nombre de témoins des plus sérieux (j'en indiquerai plus loin quelques-uns); ils m'ont permis de reproduire *tous les phénomènes que Hansen avait réalisés,* devant des spectateurs trop souvent incrédules. Seulement, il m'a semblé qu'il y avait mieux à faire que d'y chercher un simple amusement ou la satisfaction d'une vaine curiosité; j'y ai vu — et j'y vois de plus en plus, chaque jour — un sujet d'étude d'un haut intérêt et d'une grande portée au point de vue juridique, social et philosophique.

Arrivons maintenant aux faits.

M. Brémaud, sur l'hypnotisme. L'auteur de ce compte rendu a été amené à des conclusions qui se rapprochent beaucoup de celles auxquelles nous arriverons dans la suite du présent mémoire.

Digitized by Google

III.

Je ne saurais, sans donner au présent mémoire un développement excessif, entrer dans le détail des procédés, d'ailleurs assez simples, par lesquels on produit le sommeil hypnotique. Il suffira au but que je me propose de renvoyer à l'intéressante brochure de M. Bernheim. Il serait inutile, ce me semble, de répéter, après lui, des indications pour lesquelles il a plus de compétence que moi. C'est naturellement au point de vue médical que mon honorable collègue s'est occupé de la suggestion hypnotique ; mais il ne s'est pas interdit quelques incursions dans le domaine des études juridiques, et il m'arrivera plus d'une fois d'appuyer mes expériences de celles qu'il avait entreprises simultanément à l'hôpital de Nancy, sans qu'aucun concert préalable eût été d'ailleurs établi entre nous.

Il résulte de chiffres qui ont été déjà antérieurement communiqués à M. Dumont, par M. le docteur Liébeault, que, sur 1,014 personnes soumises par lui à des hypnotisations en 1880, il a produit des résultats qui peuvent se ranger dans le tableau suivant :

Somnolence, pesanteur	33
Sommeil léger	100
Sommeil profond	460
Sommeil très profond	232
Somnambulisme léger	31
Somnambulisme profond	131
Réfractaires	27
Ensemble	1,014

Digitized by Google

M. Liébeault distingue, on le voit, six degrés, six états différents dans lesquels peuvent être placées les personnes qui se font hypnotiser. Je vais résumer rapidement les caractères essentiels qui permettent de distinguer ces divers états. Il ne s'agit pas ici d'une délimitation rigoureuse et absolue, mais d'une classification qu'une longue expérience a inspirée au savant médecin de Nancy, et qui est généralement, — j'ai pu m'en assurer par moi-même, — conforme à la réalité des faits.

Au premier degré, on ne constate qu'une légère somnolence, un engourdissement plus ou moins prononcé des membres; en cet état, le sujet conserve toute sa connaissance; non seulement il n'est point isolé du monde extérieur, mais encore quelques-uns de ses sens, l'ouïe, par exemple, acquièrent plus de puissance. Quelque légers que soient parfois les symptômes ainsi produits, le sujet influencé est souvent sensible à certaines suggestions thérapeutiques.

Dans le second degré, le patient est souvent dans l'impossibilité d'ouvrir les yeux, il entend ce qu'on lui dit et perçoit tous les bruits qui se produisent autour de lui. Mais la volonté de l'expérimentateur s'impose déjà à lui sur quelques points; ses bras, levés en l'air et maintenus quelques secondes, peuvent rester indéfiniment dans la position qui leur a été donnée; s'ils n'y restent pas d'eux-mêmes, il suffit d'affirmer qu'ils ne peuvent plus s'abaisser, et alors la *catalepsie suggestive* se réalise.

Le troisième degré se révèle par un engourdissement plus profond; la sensibilité tactile y est plus ou moins émoussée: non seulement les bras peuvent être mis en l'air et demeurer rigides, mais encore on peut produire

Digitized by Google

des mouvements automatiques. Si je dis au patient, en lui faisant tourner les mains l'une autour de l'autre : « Vous ne pouvez plus vous arrêter ; je tourne les mains ; « il faut que vous tourniez les vôtres », — le mouvement se continue indéfiniment.

Si le sujet arrive au quatrième degré, il cesse d'être en relation avec le monde extérieur ; il n'entend plus ce qui se dit autour de lui ; mais il continue d'être en rapport avec l'opérateur et se souvient de ce qu'il lui a dit pendant son sommeil.

Le somnambulisme se produit enfin quand la personne soumise à l'hypnotisation arrive au cinquième ou au sixième degré. M. Liébeault caractérise cet état par la perte de tout souvenir chez les hypnotisés ; ils ont oublié ce qui a pu être dit ou fait autour d'eux, ce qu'ils ont pu dire ou faire eux-mêmes, et enfin ce que leur a dit ou fait l'opérateur.

« Cette division du sommeil en plusieurs degrés est « purement théorique ; elle permet de classer chaque « sujet influencé sans grande description. Il existe des « variantes, des intermédiaires entre ces divers degrés : « on observe toutes les transitions possibles, depuis la « simple torpeur et le sommeil douteux jusqu'au som- « nambulisme le plus profond [1]. »

Nous ne voulons nous occuper dans ce travail que des sujets qui peuvent être mis en somnambulisme. Mais, dans les expériences dont il nous reste à parler, nous avons, autant que nous l'avons pu, écarté les hystériques. Pour ces derniers, il faut se reporter aux beaux travaux

1. Dr Bernheim, *op. cit.*, p. 9.

Digitized by Google

de M. Charcot[1] et de ses élèves, MM. Bourneville et Regnard[2] et Paul Richer[3]. L'hystérie est une névrose aujourd'hui parfaitement étudiée ; nous aurons à y faire allusion un peu plus loin, à propos d'un procès criminel qui eut, il y a près de cinquante ans, un grand retentissement. Mais cette maladie n'est qu'une exception heureusement assez rare ; elle est presque sans exemple chez l'homme. Au contraire, les phénomènes que nous avons provoqués, et dont nous aurons à tirer des conséquences très dignes d'intérêt, ont été réalisés sur plus de vingt-cinq sujets, d'âge, de sexe, de condition, de caractère très différents, mais ne présentant, au dire de M. le docteur Liébeault, aucun symptôme d'hystérie. C'est une constatation qui a son importance et que nous ne devions pas omettre.

A cette heure, nous pouvons énoncer le principe qui est l'idée mère du présent mémoire ; nous en établirons l'exactitude par le récit des nombreuses expériences que nous avons faites avec le bienveillant appui de M. Liébeault ; puis nous aurons ensuite à en déduire des conséquences fort importantes au point de vue du droit civil et du droit criminel.

Ce principe, c'est que toute personne mise en état de somnambulisme devient, entre les mains de l'expérimen-

---

1. V. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1882, t. XLCIV, p. 403. *Progrès médical*, 1878, 1881, 1882.

2. *Iconographie photographique de la Salpêtrière* (service de M. Charcot), par Bourneville et P. Regnard. 3 vol. in-4°. 1877-1880. Adrien Delahaye et Cie, éditeurs.

3. *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie*, par le docteur Paul Richer ; précédé d'une lettre-préface de M. le professeur Charcot. 1881. Adrien Delahaye et Lecrosnier, éditeurs.

Digitized by Google

tateur, un pur automate, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique. Ce n'est même pas assez dire que de la comparer à l'argile, que le potier pétrit à sa guise et revêt des formes les plus variées; souvent, en effet, le somnambule semble se porter de lui-même au-devant des désirs de la personne qui l'a endormi. Il ne voit que ce que celle-ci veut qu'il voie, ne sent que ce qu'elle lui dit de sentir, ne croit que ce qu'elle veut qu'il croie. Toute spontanéité a disparu[1]; une volonté étrangère a comme chassé du logis qu'elle occupait sa volonté propre; tout au moins, elle fixe elle-même les limites de son domaine, ne laissant à la pauvre expulsée que les parties du gouvernement qu'elle dédaigne ou rejette!

Idées développées spontanément ou acquises par l'éducation, sentiments ou tendances, sympathies ou répulsions, amour ou haine, préjugés ou passions: tout cela peut être, en un moment, modifié, transposé, bouleversé! Et ces modifications dureront..... un temps que je ne saurais encore déterminer! Un tel résultat a parfois quelque chose d'effrayant! C'est une impression que nous avons souvent recueillie de la bouche de quelques-uns des témoins de nos expériences.

Je vais avoir à constater des faits, sinon absolument nouveaux, du moins fort peu connus et qui ont laissé jusqu'ici l'attention publique complètement indifférente. Beaucoup sembleront étranges, invraisemblables, impossibles peut-être! La première objection qui se présentera

1. « En résumé, a dit M. Ch. Richet, tous ces phénomènes, catalepsie, contracture, anesthésie, s'accordent avec l'hypothèse que, dans « l'état de somnambulisme profond, *la spontanéité cérébrale a disparu.* — *L'Homme et l'Intelligence,* in-8°, p. 202. Paris, 1884.

Digitized by Google

à l'esprit de ceux qui n'ont pas encore été à même d'en observer d'analogues, sera sans doute que ma bonne foi a été surprise, que ma crédulité est excessive, que j'ai été souvent, sinon toujours, dupe d'une habile simulation. Cette objection a toujours été faite, depuis près d'un siècle, à tous les esprits curieux qui ont cru apercevoir quelque réalité au fond des phénomènes dits magnétiques. Je ne pourrais y répondre en ce moment sans rompre le cours naturel de ma discussion. Je demande donc qu'on veuille bien me faire crédit d'un peu d'attention. La possibilité ou l'invraisemblance de la simulation trouvera plus naturellement sa place à la fin de cette étude, et la réponse que j'aurai à faire à l'objection n'en sera, je crois, que plus précise et plus concluante.

Arrivons maintenant aux expériences.

IV.

Je m'occuperai d'abord des suggestions d'actes.

Observation I. — J'ai commencé par suggérer des actes indifférents en eux-mêmes, suivant la règle de logique qui prescrit d'aller toujours du simple au composé.

Mme T... a été l'objet de l'expérience suivante. Je lui dis, après l'avoir hypnotisée : « Dans quatre jours, vous irez chez Mme S... ici présente ; vous la trouverez dans sa salle à manger ; sans y être invitée, vous vous dirigerez vers l'armoire qui est près de la porte ; vous y prendrez un petit verre et vous le remplirez de liqueur ; puis vous offrirez à Mme S... d'en prendre avec vous. Avant de quitter la maison, vous verrez une petite fille, qui sera bizarrement vêtue de rouge et de vert. Cela vous fera beaucoup rire.

Réveillée, Mme T... n'a conservé aucun souvenir de ce qui

Digitized by Google

lui a été suggéré; elle est somnambule, et c'est là un des caractères du somnambulisme. On la laisse partir dans cette ignorance. Le lendemain, endormie par M. Liébeault, pour une suggestion thérapeutique, Mme T... dit, sans y être provoquée par personne : « Je dois faire quelque chose dimanche ; mais je ne le pourrai pas ; j'aurai un empêchement. » M. Liébeault lui dit alors de faire le samedi ce qu'elle aurait dû faire le dimanche.

Le dimanche matin, je recevais de Mme S... le billet suivant :

« Mme T... est venue hier chez moi à trois heures préci-
« ses (l'heure indiquée). A la vue de ma petite fille, elle s'est
« mise à rire aux éclats ; elle la trouvait ridiculement habil-
« lée avec une robe rouge et une toque verte [1] ; elle s'est
« assise dans ma salle à manger ; puis, quelques instants
« après, s'est levée en disant : « Je veux boire un petit verre
« d'anisette. » Elle ouvre elle-même l'armoire [2] et se verse
« un petit verre, puis m'offre d'en prendre avec elle. Plu-
« sieurs fois, elle s'est excusée d'être venue, mais elle ne
« sait pas pour quoi faire ; elle ne savait pas qui lui a donné
« notre adresse. En partant, elle a encore rencontré ma pe-
« tite fille ; elle a de nouveau beaucoup ri de son affreuse
« toilette. »

Observation II. — Quelques jours plus tard, je tentai de suggérer à la même Mme T... l'idée d'une déclaration à faire au bureau de police.

Je l'hypnotisai chez M. Liébeault, et, greffant un fait imaginaire sur un fait vrai, voici ce que je lui dis pendant son sommeil : « A votre réveil, vous verrez entrer ici un individu de mauvaise mine, qui viendra sous prétexte de se faire soigner, mais en réalité pour faire quelque mauvais coup. Cet homme s'approchera de vous et vous proposera de vous céder, à vil prix, six coupons d'obligations du Trésor. Ces

1. L'enfant avait des vêtements de couleur sombre.
2. Il y a, dans cette salle à manger, trois armoires différentes.

Digitized by Google

coupons ont été volés à Mme A... ; vous refuserez avec indignation et vous menacerez votre interlocuteur de le livrer à l'autorité publique. Alors, ce misérable vous dira : « Puisque personne ne consent à m'acheter ces coupons, je n'en veux plus ! » Et il les jettera là, sur ce meuble ; puis il s'en ira. Vous prendrez ces coupons ; mais, de peur qu'on ne vous accuse de complicité dans le vol, vous me les remettrez en dépôt, en présence de témoins. Et, le jour même, après être rentrée chez vous, vous irez faire votre déclaration au bureau de police de Nancy. »

L'hallucination se produisit, au réveil, suivant le programme ainsi tracé. Mme T... *vit* le criminel imaginaire que j'avais évoqué ; elle *l'entendit* lui faire la proposition que j'avais annoncée : tout se passa comme je l'avais prévu. Pour donner plus de corps à l'idée suggérée, j'avais apporté six coupons d'obligations du Trésor qui m'appartenaient : Mme T..., croyant les tenir du voleur lui-même, me les remit en dépôt et s'en alla chez elle.

Le même jour, vers quatre heures, j'allai trouver M. le commissaire central ; j'appris, de lui et des employés du bureau de police, que Mme T... était venue faire la déclaration suggérée ; qu'on n'avait remarqué en elle aucun signe extérieur qui fût de nature à mettre en garde contre la sincérité de son témoignage ; qu'enfin elle s'était déclarée prête à déposer, en justice, relativement à l'offre qui lui avait été faite, d'acheter les coupons volés.

Observation III. — Dans les derniers jours de janvier 1884, je fis l'expérience suivante, en présence de M. P..., qui avait désiré se rendre compte par lui-même des suggestions d'actes dont je l'avais entretenu ; il amena avec lui un de ses amis M. R... L'un et l'autre, anciens magistrats, anciens présidents de cour d'assises, m'avaient paru offrir toutes les conditions d'un contrôle sérieux et sévère.

Le dimanche précédent, un violent incendie avait détruit une maison située à Nancy, rue du Montet, et appartenant à M. K... Ce sinistre servit de prétexte à ma suggestion.

Digitized by Google

Mme T... est hypnotisée par moi, et, pendant son sommeil, je lui dis ce qu'elle *a vu et entendu le matin même :*

« Ce matin, en venant ici, vous avez vu, à la hauteur de l'église de Bon-Secours, deux hommes qui marchaient devant vous, et, sans le vouloir, vous avez entendu la plus grande partie de leur conversation. L'un deux est l'individu qui a voulu récemment vous vendre, à vil prix, des coupons volés; l'autre vous est inconnu. Celui que vous connaissez disait à l'autre: « C'est moi qui ai mis le feu à la maison K... — Et pourquoi as-tu fait un coup pareil? — Parce que j'étais allé, dans cette maison, demander l'aumône et qu'on me l'avait refusée. J'ai dit: C'est comme ça! Eh bien, je ferai flamber la baraque! J'ai profité du désordre causé par l'incendie pour voler cinq cents francs en or. Tiens! regarde; les voilà! — Ah! mon bonhomme, a repris l'inconnu, tu as cinq cents francs! Tu vas tout de suite m'en donner cent, ou bien je vais, de ce pas, te dénoncer à la police. — Le voleur a refusé; alors les deux misérables se sont battus et vous vous êtes sauvée. A votre réveil, vous allez voir devant vous M. R..., président de la cour d'assises; il vous interrogera, et vous n'hésiterez pas à lui dire tout ce que vous savez, afin que l'auteur du crime puisse être recherché et puni. »

Mme T..., réveillée, fut interrogée par M. R... avec tout le sérieux et l'attention qu'il eût pu y apporter s'il se fût agi d'un crime réellement commis. L'idée suggérée, l'image évoquée s'était, en quelque sorte, incrustée dans le cerveau du témoin avec une intensité, une précision, une netteté vraiment extraordinaires. Mme T... prêta serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité! Elle raconta exactement ce qu'elle avait, disait-elle, *vu* et *entendu* le matin même, et se déclara prête à en faire la déclaration au bureau de police.

M. R..., me prenant à part, me dit alors : « Complétez, je vous prie, votre expérience et montrez-nous que vous pouvez faire oublier à cette jeune femme ce qu'elle vient de nous dire! » Revenant près de Mme T... et la regardant fixement, je lui dis : « Vous n'avez rien vu, rien entendu, en venant ici

Digitized by Google

ce matin; vous n'avez fait aucune déclaration au magistrat qui est près de moi. » Interrogée de nouveau, Mme T..., qui, tout à l'heure, présentait les apparences de la plus parfaite sincérité, déclare qu'elle n'a absolument rien dit; elle ne sait pas de quoi on veut lui parler.

Observation IV. — Mlle E... a également subi une suggestion rétroactive. Je lui suggère l'idée qu'elle a, dans un moment de colère, tué l'amie qui l'avait, quelques jours auparavant, accompagnée chez M. Liébeault. Elle est ou semble être dans un état absolument normal; rien ne décèlerait extérieurement une modification quelconque du cerveau; en tout cas, il n'apparaît aucun trouble de cet organe. M. le juge d'instruction près le tribunal de L... se trouvait là par hasard. Je le fais connaître à Mlle E...; je la préviens qu'il va l'interroger en sa qualité de magistrat; que ses réponses peuvent avoir, pour elle, les plus graves conséquences: « Pourquoi avez-vous tué votre amie? — J'étais fâchée contre elle, à la suite d'une querelle. — Avec quel instrument avez-vous commis le meurtre? — Avec un couteau. — Où est le corps de la victime? — On le trouvera chez elle. — Vous savez ce qui vous attend après un pareil crime? — Parfaitement, mais cela m'est égal... »

Une autre fois, je produis, chez Mlle E..., un automatisme si absolu, une disparition si complète de tout sens moral, de toute liberté, que je lui fais tirer, sans sourciller, un coup de pistolet à bout pourtant sur sa mère. La jeune criminelle paraît aussi complètement éveillée que les témoins de cette scène, mais elle est beaucoup moins émue qu'ils ne le sont eux-mêmes. Et, presque sans transition, sa mère lui reprochant ce qu'elle vient de faire, en lui disant qu'elle a voulu la tuer, Mlle E... répond, en souriant et avec beaucoup de bon sens: « Je ne t'ai pas tuée, puisque tu me parles! »

A qui fera-t-on croire qu'il n'y ait là que comédie et simulation, et qu'une fille s'amuse, pour tromper la galerie, à

Digitized by Google

tirer sur sa mère, un pistolet *qu'elle ne sait pas n'être pas chargé?*

Observation V. — M. N... a 25 ans; il a été soigné, dans l'un des hôpitaux de Berlin, pour une entorse compliquée de fracture; c'est un des meilleurs « sujets » qu'il m'ait été donné de voir; il est grand, fort, nullement hystérique[1].

Sans même que je l'aie préalablement endormi, je produis en lui, par simple suggestion, les phénomènes de catalepsie, d'anesthésie, d'illusions du goût, d'hallucinations positives ou négatives, etc., dont on peut voir le détail, soit dans la brochure de M. Bernheim, soit dans un livre récent de M. Ch. Richet, agrégé à la Faculté de médecine de Paris[2]. Mais je ne m'étendrai pas sur ces faits, pourtant très intéressants: je veux, comme je l'ai dit plus haut, me tenir plus spécialement sur le terrain juridique.

Je présente à N..., une poudre blanche dont il ignore la nature. Je lui dis: « Faites bien attention à ce que je vais vous recommander. Ce papier contient de l'arsenic. Vous allez, tout à l'heure, rentrer rue de..., chez votre tante, M^me^ M..., ici présente. Vous prendrez un verre d'eau; vous y verserez l'arsenic que vous ferez dissoudre avec soin; puis, vous présenterez le breuvage empoisonné à votre tante. — Oui, Monsieur. » Le soir, je reçois de M^me^ M..., un mot ainsi conçu: « M^me^ M... a l'honneur d'informer M. L..., que l'ex-« périence a parfaitement réussi. Son neveu lui a versé le « poison[3]. »

Quant au criminel, il ne se souvenait de rien, et l'on eut beaucoup de peine à lui persuader qu'en effet, il avait voulu empoisonner une tante pour laquelle il a une profonde affection. L'automatisme avait été complet.

---

1. On sait que l'hystérie est presque inconnue chez l'homme. M. Taine rapporte le témoignage d'un médecin américain qui, sur 437 hystériques, avait compté 433 femmes et seulement 4 hommes.

2. Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence*. Paris, Alcan, éditeur, 1884.

3. V., pour un fait analogue, Bernheim, *op. cit.*, p. 34.

Digitized by Google

OBSERVATION VI. — J'ai parlé tout à l'heure de mon ami, M. P..., ancien magistrat. Je dois m'accuser d'avoir essayé de le faire tuer, et cela, chose grave, en présence de M. le commissaire central de Nancy, qui a été témoin du fait dont je vais parler, ainsi que du suivant.

Je m'étais muni d'un revolver et de quelques cartouches. Je ne voulais pas que le sujet mis en expérience — et que je pris au hasard parmi les cinq ou six somnambules qui se trouvaient ce jour-là chez M. Liébeault — pût croire qu'il s'agissait d'une simple plaisanterie. Je chargeai donc un des coups du pistolet et je le tirai dans le jardin ; je rentrai ensuite, montrant aux assistants un carton que la balle venait de perforer.

En moins d'un quart de minute, je suggère à Mme G..., l'idée de tuer M. P... d'un coup de pistolet. Avec une inconscience absolue et une parfaite docilité, Mme G... s'avance sur M. P... et tire un coup de revolver.

Interrogée immédiatement par M. le commissaire central, elle avoue son crime avec une entière indifférence. Elle a tué M. P..., parce qu'il ne lui plaisait pas. On peut l'arrêter ; elle sait bien ce qui l'attend. Si on lui ôte la vie, elle ira dans l'autre monde, comme sa victime, qu'elle voit étendue à terre, baignant dans son sang. On lui demande si ce n'est pas moi qui lui aurais suggéré l'idée du meurtre qu'elle vient d'accomplir. Elle affirme que non ; elle y a été portée spontanément ; elle seule est coupable ; elle est résignée à son sort ; elle subira, sans se plaindre, les conséquences de l'acte qu'elle a commis.

OBSERVATION VII. — Mme C..., 35 ans, reçoit aussi docilement que Mme G... toutes mes suggestions. Je fais dissoudre une poudre blanche dans de l'eau et je lui affirme que c'est de l'arsenic. Je lui dis : « Voici M. D... qui a soif : il va tout à l'heure demander à boire ; vous lui offrirez ce breuvage. — Oui, Monsieur. » Mais M. D... fait une question que je n'avais pas prévue : il demande ce que contient le verre qu'on

Digitized by Google

lui présente. Avec une candeur qui éloigne toute idée de simulation, Mme C... répond : « C'est de l'arsenic ! » Il faut alors que je rectifie ma suggestion. Je dis : « Si l'on vous demande ce que contient ce verre, vous direz que c'est de l'eau sucrée. Et Mme C... répond à une nouvelle question : « C'est de l'eau sucrée. » Très bravement, M. D... absorbe le prétendu poison.

Interrogée par M. le commissaire central, Mme C... ne se souvient absolument de rien. Elle n'a rien vu, rien fait, n'a donné à boire à personne ; elle ne sait pas ce qu'on veut lui faire.

Nous pourrions, mais sans grande utilité, multiplier les observations de même nature, en ce qui concerne les actes criminels ou délictueux qui peuvent être suggérés au moyen de l'hypnotisme. Nous reviendrons ultérieurement sur les faits constatés plus haut, pour en déduire certaines conséquences.

Nous allons tenter maintenant une application différente de la méthode expérimentale, qui a donné de si beaux résultats dans les sciences d'observation, mais à laquelle on n'avait pu jusqu'ici recourir que bien rarement pour les sciences morales et politiques. Cherchons donc si nous n'aurions pas également, au point de vue du droit civil, des enseignements à tirer des phénomèmes qu'il est possible de produire à volonté chez les « *bons sujets* », par voie de suggestion hypnotique.

Observation VIII. — Ici encore, comme pour le droit criminel, j'ai commencé par des suggestions d'actes indifférents en eux-mêmes, avant de passer à ceux qui devaient avoir une véritable signification.

Ainsi, une première fois, je dis à N..., dont j'ai déjà parlé : « Demain, vous irez dans le cabinet de votre oncle ; vous y

Digitized by Google

prendrez une feuille de papier, sur laquelle vous tracerez un carré de huit centimètres de côté ; puis, de centimètre en centimètre, vous tirerez des lignes horizontales et des lignes verticales qui formeront, en se coupant, soixante-quatre petits carrés. » Cette suggestion fut exactement réalisée et N... m'apporta le tracé demandé.

Un autre jour, je lui dis, alors qu'il est en état de veille apparente : « Demain, à dix heures du matin, vous viendrez chez moi ; auparavant, vous entrerez dans un bureau de tabac, et vous y achèterez une feuille de papier à effets de commerce. » (Je voulais lui faire signer un billet à ordre.) Le lendemain, à l'heure indiquée, N... sonnait à ma porte. « Il ne sait pas ce qu'il est venu faire, ni comment on lui a donné mon adresse ; il a acheté une feuille de papier et il me la remet, sans savoir pourquoi. » La suggestion avait été mal comprise : c'est une feuille de papier ordinaire qu'il a achetée ; je renonce à lui faire souscrire un billet.

Mais je l'hypnotise et lui donne une hallucination. Il voit, au mois de décembre, mon jardin rempli de roses ; il trouve même qu'il y en a trop ; je lui fais voir un jet d'eau, un bassin sur lequel glissent gracieusement deux cygnes ; soudain, paraît un renard, qui veut enlever l'un de mes cygnes. Je remets un pistolet à N..., et il tue le renard. Il eût également tué toute personne que je lui eusse désignée.

Observation IX. — M^lle^ E... (*V. Observation IV*) reçoit facilement et réalise aussitôt toutes sortes de suggestions ; je lui dis : « Je vous ai, vous le savez prêté cinq cents francs ; vous allez me signer un billet qui constatera ma créance. — Mais, Monsieur, je ne vous dois rien ; vous ne m'avez rien prêté. — Votre mémoire vous sert mal, Mademoiselle ; je vais préciser les circonstances du fait. Vous m'avez demandé cette somme et j'ai consenti volontiers à vous la prêter ; je vous l'ai remise hier, ici même, en un rouleau de pièces de vingt francs. » — Sous l'action de mon regard, et en présence de mon affirmation faite d'un ton de sincérité, M^lle^ E...

Digitized by Google

hésite; sa pensée se trouble; elle cherche dans sa mémoire; enfin, celle-ci, docile à ma suggestion, lui rappelle le fait dont je viens d'évoquer le souvenir; ce fait, pourtant imaginaire, a pris à ses yeux tous les caractères de la réalité; elle reconnaît sa dette et signe un billet ainsi conçu:

« Je reconnais devoir à M. L... la somme de cinq cents francs, qu'il m'a prêtée, et promets de la lui rembourser le 1er janvier 1884.

« Nancy, le 30 novembre 1883.

« *Bon pour cinq cents francs.*

« Signé : E... »

Mlle E... est majeure; le *Bon pour* est écrit de sa main, conformément à l'article 1326 du Code civil; le billet est donc conforme à la loi. Si je le remettais entre les mains d'un huissier, il en poursuivrait légalement le paiement.

Mme E..., mère de ma débitrice prétendue, dit à sa fille:

« Tu ne m'avais rien dit de cet emprunt. Qu'as-tu fait de l'argent que tu as reçu? » Mlle E..., embarrassée, me regarde. Je lui dis: « C'est bien simple; vous l'avez déposé à la caisse d'épargne; ce dépôt est constaté par le livret n° .... qui vous a été remis. » Mlle E... fait à sa mère la réponse que je viens de lui suggérer et que son esprit a pleinement acceptée comme étant l'expression de la vérité. Ici encore, il y a automatisme.

Observation X. — Mme O... est une jeune femme fort intelligente; elle a reçu une excellente éducation; elle résiste d'abord énergiquement à toute suggestion qui la place en dehors de la vérité des faits; puis, peu à peu, l'hésitation arrive, et finalement la pensée ou l'acte suggérés simposent à sa volonté défaillante. Je lui suggère l'idée qu'elle me doit mille francs; j'ajoute que je désire avoir un billet signé d'elle. Elle se récrie: je ne lui ai rien prêté et jamais elle ne reconnaîtra une dette qui n'existe pas. J'insiste. L'hésitation apparaît; puis bientôt la lumière se fait et la conviction se

Digitized by Google

forme. La mémoire revient à Mme O... ; elle reconnaît devant témoins, que mon prêt est réel, et elle souscrit le billet suivant :

« Au 1er janvier prochain, je paierai à M. L... ou à son or-
« dre, la somme de mille francs, valeur reçue comptant.
« Nancy, le 19 décembre 1883.
« *Bon pour mille francs.*
« Signé : O... »

Le *Bon pour* est de la main de la débitrice, conformément à la loi.

Observation XI. — Une autre fois, en présence de son mari et de plusieurs autres personnes, j'affirme à la même Mme O..., qui, pour tout le monde, paraît être dans un état normal, qu'elle a promis de cautionner une dette de cent mille francs, dont son mari est tenu envers moi. Elle nie d'abord qu'il ait jamais été question entre nous de rien de semblable ; puis, sur mon insistance, elle hésite, recherche, en quelque sorte, dans sa mémoire, les linéaments d'un souvenir à demi effacé, et enfin arrive à la conviction que je prétends lui imposer. Alors, je lui fais écrire de sa propre main, sous ma dictée, l'acte suivant :

« Je déclare cautionner la dette de cent mille francs con-
« tractée par mon mari, le 15 juillet 1883, envers M. L...
« *Bon pour cent mille francs.*
« Signé : E. O... »

Puis, spontanément, M. O..., le mari, écrit, un peu plus bas :

« Fait à Nancy, en présence de témoins, le 3 février 1884. — Signé : O... »

Observation XII. — Je crois devoir mentionner ici une expérience qui, bien que purement négative, me semble cependant avoir une sérieuse portée.

J'eusse désiré faire souscrire un acte authentique par sug-

Digitized by Google

gestion hypnotique. Je communiquai ce projet à un de mes amis, M. X..., notaire à Nancy. « Je suggérerai, lui dis-je, à une personne que je choisirai, l'idée de se rendre dans votre étude, pour vous demander de dresser tel ou tel acte, une procuration, par exemple. Ce que je vous demande, le voici : Vous étudierez très attentivement l'état mental de votre cliente, ses allures, son apparence extérieure ; vous lui poserez toutes les questions, vous lui ferez toutes les objections que votre devoir vous dicterait pour un acte ordinaire. Vous me direz ensuite, si, n'ayant point été prévenu par moi, vous auriez cru devoir prêter votre ministère à la personne qui l'eût ainsi requis. »

M. X..., qui n'avait d'abord entrevu aucune objection, me fit savoir, peu après, qu'il ne croyait pas pouvoir se prêter à une telle expérience. Je m'adressai alors à un de ses confrères, avec qui j'entretiens également les meilleures relations. Celui-ci, comme M. X..., consentit d'abord ; mais, après avoir réfléchi, il formula aussi un refus catégorique.

Ces deux honorables officiers ministériels étaient dans leur rôle, en refusant de faire quoi que ce fût qui pût affaiblir l'autorité due aux actes authentiques. Et moi, je crois avoir rempli un devoir d'une autre nature, en essayant de réaliser l'expérience dont j'ai parlé ; il n'a pas dépendu de moi qu'elle ne fût complète et décisive.

Mais le résultat négatif auquel j'ai dû me résigner n'en a pas moins sa signification. Il suffit, pour s'en convaincre, de se souvenir que, aux termes de l'article 1319 du Code civil, l'acte authentique fait pleine foi de la convention qu'il renferme entre les parties contractantes et leurs héritiers ou ayants cause, et que son caractère obligatoire ne peut être ébranlé que par la procédure compliquée et périlleuse de l'inscription de faux.

V.

Nous devons rechercher maintenant, mais seulement au point de vue de leurs conséquences juridiques, quels

Digitized by Google

sont les divers phénomènes physiologiques qui, en dehors des suggestions positives d'actes, peuvent être produits au moyen de la suggestion hypnotique.

Observation XIII. — L'une des plus curieuses expériences faites par Hansen, l'une de celles qui excitaient parmi les spectateurs le plus vif étonnement, consistait dans la production d'une amnésie partielle.

Le sujet, questionné sur ses nom, prénoms, âge, lieu de résidence, répond d'abord comme il convient ; puis on lui affirme qu'il a oublié tout cela, qu'il ne sait plus qui il est, dans quelle ville il se trouve, etc. Interrogé de nouveau, il déclare qu'en effet il ne peut plus répondre à ces questions.

Je ne me suis pas borné à produire, chez plusieurs personnes, cette intéressante amnésie partielle ; je l'ai poussée plus loin et suis arrivé à provoquer une amnésie totale.

Je dis à Mme T... : « Vous ne vous souvenez plus de rien ; vous ne savez pas si vous êtes morte ou vivante, homme ou femme, si vous êtes mariée, si vous avez des enfants, etc. A tout ce qu'on vous demandera vous répondrez invariablement : « Je ne sais pas ».

Interrogée par quelques-uns des assistants, Mme T..., dont le regard a pris une étrange expression de stupeur, répond à tout le monde : « Je ne sais pas..., je ne sais pas..., je ne sais pas. » Son cerveau semble avoir été, en un instant, privé de toutes les notions, de toutes les idées, qu'a pu y imprimer sa vie passée ; il ne présente plus qu'un vide immense, absolu, insondable !

Renouvelée avec Mme O..., l'expérience a donné un résultat identique [1].

1. Si cette expérience d'amnésie totale pouvait être prolongée, ne produirait-on pas artificiellement un état semblable à celui qui s'est manifesté spontanément chez la personne dont parle Macnish (*Philosophy of sleep*, p. 215) cité par M. Taine : « Une jeune dame américaine, « au bout d'un sommeil prolongé, perdit le souvenir de tout ce qu'elle « avait appris. Sa mémoire était devenue table rase. Elle fut obligée « d'apprendre de nouveau à épeler, à écrire, à calculer, à connaître les

Digitized by Google

OBSERVATION XIV. — On peut lire, dans le curieux livre du docteur Philips [1], que j'ai déjà mentionné, une lettre adressée à l'auteur par un publiciste distingué, M. Laverdant. Ce dernier raconte comment, le docteur Philips lui ayant fait perdre la notion de la lettre *a*, il lui devint impossible d'écrire son nom correctement, et il ne put tracer que les lettres *Lverdnt*.

J'ai refait cette expérience plusieurs fois, en la variant de la façon suivante.

Je dis au jeune Eugène L..., âgé de 15 ans : « Vous ne pouvez plus, en écrivant votre nom, tracer que les consonnes ; vous avez perdu la notion des voyelles. » Puis, le résultat annoncé une fois obtenu, je dis, au contraire : « Vous ne pouvez plus écrire que les voyelles ; vous n'avez plus la notion des consonnes. » L'événement justifia ma prédiction. Plusieurs sujets, d'âge et de sexe différents, soumis à cette expérience, ont été mis, comme M. Laverdant, dans l'impossibilité d'écrire leur nom, en y faisant entrer telle lettre ou telle catégorie de lettres, que j'avais exclue à l'avance.

L'épreuve a même été poussée plus loin. M^lle^ Louise D... a 15 ans ; elle est élève au pensionnat de X... Je lui fais d'abord écrire ses nom, prénoms et adresse ; puis je lui suggère l'idée qu'elle ne peut plus, qu'elle ne sait plus écrire. Je suis cependant très étonné de la voir écrire, tant bien que mal, le mot *Louise ;* mais je remarque que les caractères qu'elle a tracés ne ressemblent pas à ceux qu'elle avait d'abord formés ; je soupçonne qu'elle a fort habilement *dessiné* son prénom, d'après le modèle qu'elle avait sous les yeux, — à peu près comme font ces gens qui, sans savoir écrire couramment,

---

« objets et les personnes qui l'entouraient, etc... » — Taine, *De l'Intelligence,* t. I^er^, p. 156, 4^e^ édition. 1883.

Nous verrons aussi plus loin deux cas analogues, signalés, l'un, par M. le D^r^ Azam, de Bordeaux, l'autre par M. le D^r^ Dufay, sénateur de Loir-et-Cher.

1. *Cours théorique et pratique de braidisme,* p. 120. 1860, Paris, Baillière et fils.

Digitized by Google

peuvent cependant former les lettres qui composent leur nom. Je déjoue aussitôt cet adroit subterfuge, qui me montre que j'ai affaire à un esprit délié. Je dis à M^lle D... : « Vous ne pouvez ni écrire ni *dessiner* votre nom. »

Et alors, elle avoue qu'elle ne peut plus écrire aucune lettre sur le papier, où elle avait d'abord tracé le mot *Louise*.

Observation XV. — Les faits suivants me paraissent mériter encore d'être rapportés.

Je dis à M^lle E... : « Vous ne savez plus dessiner ; vous ne pouvez plus tracer un cercle ; vous ne pouvez plus tirer, sur cette feuille de papier, deux lignes parallèles. Votre cercle, si vous tentez d'en faire un, sera un carré ; vos parallèles se couperont. » Mon interlocutrice ne croit pas un mot de ce que je lui dis ; mais elle n'a plus aucune notion du dessin ; elle décrit un cercle qui est un carré, et trace des parallèles qui se coupent.

Je donne à faire à M^me O..., qui a une grande habitude du calcul, une addition de trois nombres, composés seulement de trois chiffres. Je lui annonce qu'elle pourra bien faire la somme des unités, mais qu'elle ne pourra trouver ni celle des dizaines, ni celle des centaines. Mes paroles sont accueillies par un sourire de défi. Aussi l'addition des unités marche-t-elle on ne peut mieux ; mais là s'arrêtent les aptitudes mathématiques de M^me O... ; elle fait de vains efforts pour trouver le total des deux premières colonnes de chiffres. De guerre lasse, elle y renonce ; je lui dis alors : « Vous pouvez faire cette opération. » Elle l'achève aussitôt sans encombre et me réplique d'un air triomphant : « Mais je l'ai toujours pu ! »

Une autre fois, M^me O... tire sa montre et me demande quelle heure il est. Je lui dis : « Vous ne pouvez plus remettre votre montre à l'heure exacte. Quand l'une des aiguilles sera convenablement placée, c'est l'autre qui ne marquera pas le chiffre voulu. » Alors la montre est soumise à une rude épreuve : les aiguilles, sous la main qui les fait mouvoir, sont comme affolées ; elles avancent, reculent, avancent

Digitized by Google

de nouveau, pour reculer encore, sans jamais s'arrêter à l'heure vraie..., jusqu'à ce que je lève la prohibition que j'avais d'abord portée.

Enfin, je prends trois pièces de monnaie ; je les place dans la main de Mme O..., en lui disant : « Vous tenterez vainement de faire le compte de ces pièces ; vous ne savez plus compter jusqu'à trois ; vous les agiterez et les déplacerez continuellement, sans y arriver ; vous compterez bien : une... deux..., mais vous ne parviendrez pas jusqu'à trois ! » Les choses se passent comme je l'ai annoncé. Mme O... a beau s'escrimer, s'impatienter, compter une,.. deux,.. une,.. deux,.. elle ne trouve que deux pièces, là où tout le monde en voit trois. Un des assistants lui dit : « Mais vous êtes donc idiote ! » Et elle se montre très offusquée de l'épithète.

Mêmes résultats avec Mlle E..., avec la jeune Louise D..., avec beaucoup d'autres personnes, qui ne peuvent ni mettre leurs gants, ni trouver leur poche, ni mettre la main sur le bouton d'une porte, ni trouver les manches de leur vêtement, etc., quand je leur ai suggéré l'idée qu'elles ne peuvent le faire.

Ce qui est surtout très singulier, dans les expériences dont je viens de parler, et qui pourraient, on le conçoit, être multipliées à l'infini, ce qu'il serait très intéressant d'étudier à fond et de bien caractériser, c'est l'état du sujet mis en expérience. Il ne présente pas la moindre apparence de sommeil ; il a les yeux ouverts, les mouvements aisés, il parle, marche, agit comme tout le monde ; il prend part à la conversation, répond aux objections, les discute, a souvent des réparties heureuses : en un mot, il semble être dans un état absolument normal, excepté sur le seul point où porte la prohibition de l'expérimentateur.

Je ne sache pas qu'on ait donné encore aucun nom à

Digitized by Google

cet état vraiment bizarre. Le mot de somnambulisme ne lui convient pas, ce me semble, car ici, il n'y a pas de sommeil ; ne pourrait-on l'appeler *condition seconde provoquée,* par analogie avec *la condition seconde spontanée* de Félida X..., que M. le docteur Azam, de Bordeaux, a fait connaître il y a quelques années déjà [1] ? On aurait ainsi trois états différents : condition *seconde spontanée,* condition *seconde provoquée* et condition *normale.* C'est une proposition que je ne fais ici qu'avec hésitation. Si l'occasion m'en est offerte, peut-être pourrai-je ultérieurement traiter cette question avec le développement qu'elle comporte [2].

Je reviens au récit de mes expériences, et, pour ne pas donner à cette étude un développement excessif, je ferai seulement une observation collective, qui rassemblera

---

1. Dr Azam, *Amnésie périodique ou dédoublement de la personnalité. — Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques,* 1877, 2e semestre, p. 363. — Le mémoire de M. Azam a été également publié dans la *Revue scientifique,* année 1876, t. XVII, p. 481. — Il peut être intéressant de rapprocher du cas de Félida X .. celui de Mlle R... L... qu'a fait connaître M. le Dr Dufay, sénateur de Loir-et-Cher : *Revue scientifique,* 1877, t. XVIII, p. 69.

2. M. Ch. Richet ne parle-t-il pas d'un état analogue à celui que je propose d'appeler *condition seconde provoquée,* quand il dit : « La « mémoire, la conscience sont conservées. Nulle modification apparente « n'est survenue. Les yeux sont ouverts. La volonté *paraît* intacte. Et « cependant on peut constater certains phénomènes extrêmement nets « d'automatisme, de suggestion, d'extase. » (*L'Homme et l'Intelligence,* p. 173, en note.)

Et plus loin : « Chez ces deux femmes, en effet, il n'y a pas, entre « l'état de sommeil magnétique et l'état normal, cette différence nette « et formelle qu'on voit dans les livres classiques. Chez elles, on peut « provoquer presque tous les phénomènes d'hallucination sans qu'il y « ait de clôture des paupières, et alors qu'est conservée exacte et com- «plète la notion de la personnalité (p. 244). »

Digitized by Google

des résultats obtenus de différents sujets, susceptibles d'arriver au sommeil somnambulique.

Observation XVI. — Sans les endormir préalablement, et par simple suggestion à l'état de veille, on peut produire chez les sujets dont je viens de parler, la catalepsie d'un bras, des deux bras, d'une jambe, des deux jambes, ou bien la paralysie des mêmes membres. Le bras entier, avec la main, étant mis en catalepsie, je fais revenir successivement à l'état normal un doigt, tous les doigts, la main, l'avant-bras, enfin le bras tout entier.

Je place le pouce droit sur la paume de la main et il reste contracturé aussi longtemps que je le veux. Ou bien je dis : « Vous ne pourrez plus vous servir de votre pouce jusqu'à ce que vous arriviez dans la rue de Strasbourg ; » au moment où le sujet arrive à l'endroit indiqué, le pouce redevient libre.

Bien plus. Je dis à Mme Ch... : « Votre pouce restera contracturé jusqu'à ce que Mlle H..., votre voisine, veuille bien vous délivrer ; je lui délègue à cet effet tous mes pouvoirs. » Mlle H..., fort surprise de cette délégation imprévue, n'en fait pas moins cesser la contracture.

Toujours à l'état de veille, je dis à tel ou tel « *bon sujet* » : « Vous n'entendez plus rien. » Et la surdité se produit. « Vous ne voyez plus personne ici que moi. » Et tous les assistants, père, mère, enfants, amis disparaissent aussi longtemps que je le veux. — « Votre bouche ne peut plus s'ouvrir. » Et vainement on cherche à ouvrir la bouche. — « Vous pouvez ouvrir la bouche, mais vous ne pouvez plus la fermer. » Et la bouche reste ouverte indéfiniment. — « Vous pouvez ouvrir ou fermer la bouche ; mais votre langue est paralysée ; vous ne pouvez plus articler aucun son. » Et tout se réalise de point en point.

Puis, ce sont les hallucinations. Je n'en dirai qu'un mot. C'est qu'ici le pouvoir de l'expérimentateur semble prodigieux. On peut faire apparaître aux yeux du sujet tout ce qu'on veut. On lui fait voir le ciel ou l'enfer, Dieu, la Vierge,

Digitized by Google

les saints, les anges, des personnes absentes ou décédées[1]; on lui fait entendre une musique céleste ou on le fait assister au sabbat; on le transporte en un point quelconque du globe ou même dans un autre monde. Les hallucinations les plus riantes ou les plus terribles peuvent être tour à tour provoquées. Je persuade à Mlle E... qu'elle est dans un beau jardin, entourée de fleurs; elle les voit, elle en aspire le parfum; elle se baisse, pour en cueillir quelques-unes et en faire un bouquet[2]. Puis, sans transition, et comme par un coup de baguette magique, nous sommes à Chamonix, sur la mer de glace; je lui fais admirer le Mont-Blanc et les aiguilles secondaires qui se dressent autour du dôme central; une crevasse du glacier nous arrête; je montre à Mlle E... la belle teinte azurée de ses parois; elle s'effraie de la profondeur de l'abîme ouvert sous ses pas; elle recule et m'attire en arrière; je la rassure et lui dis qu'elle peut sauter d'un bord à l'autre. Toute frayeur disparaît et elle franchit d'un bond, la crevasse qui l'avait d'abord épouvantée.

Je fais voir, — à la même, ou à d'autres, — un animal quelconque : un rat, un renard, un chat sauvage, un oiseau de proie, un serpent, un lion. Si je dis au sujet hypnotisé qu'il a très peur, sa frayeur est extrême; si je lui dis qu'il ne craint rien, mais qu'il doit faire cesser le danger que courent les assistants, alors il ne songe plus qu'à protéger les enfants, les femmes qui sont près de lui. Je lui mets un pistolet à la main et il tue l'animal; il le voit tomber, le sang coule, etc.

On sait qu'on peut mourir de peur. M. Ch. Richet en a

---

1. « Quand une personne est hypnotisée, dit le docteur Tucke (*An-*
« *nales médico-psychologiques*, 4e série, t. VI, p. 427, et t. VII,
« p. 261), souvent on lui fait croire par suggestion qu'elle voit un in-
« dividu absent. » — Taine, *De l'Intelligence*, t. II, p. 20.

2. M. Taine a assisté à des expériences analogues chez le docteur Puel. « On annonçait, dit-il, à la somnambule qu'elle était dans un
« parterre de fleurs; elle faisait le geste de les cueillir et de les respi-
« rer avec délices. » (*Op. cit.*, t. II, p. 20, note 1.)

Digitized by Google

cité plusieurs exemples. Je crois qu'on pourrait, avec une hallucination, tuer aussi sûrement qu'avec un poignard. Si je disais à telle ou telle personne : « Vous avez tué ; on va vous juger et vous condamner », elle le croirait. Je la conduirais, par la pensée, devant le magistrat, en prison, devant la cour d'assises ; elle assisterait aux débats, s'entendrait condamner à mort. Ramenée à la maison d'arrêt, elle se verrait bientôt conduite au supplice, saisie par le bourreau ou par ses aides ; elle sentirait sur son cou le tranchant de l'acier !... Je n'oserais affirmer que, chez certaines organisations très impressionnables, la mort ne serait pas le dénouement d'une telle scène. En tout cas, c'est une expérience que je ne tenterai pas. Je ne conseille à personne ni de la faire ni de s'y soumettre.

VI.

Il nous reste maintenant à tirer les conséquences des faits que nous avons essayé d'établir, à montrer quelle influence les phénomènes physiologiques que nous avons réussi à produire, peuvent exercer sur les rapports juridiques des citoyens, tant au point de vue du droit civil qu'à celui du droit criminel. Occupons-nous d'abord du premier.

Il est difficile de voir quelles conventions, quels contrats, quels actes échapperaient absolument à l'action de la suggestion hypnotique.

Puisque l'hypnotiseur impose sa volonté à l'hypnotisé, il pourra suggérer à celui-ci l'idée d'actes que, laissé à lui-même, celui-ci n'eût point eu la pensée d'accomplir. C'est ainsi qu'il pourra faire souscrire des quittances, des billets, des obligations de toute nature, qui, tout imaginaire qu'en soit la cause, n'en seraient pas moins va-

Digitized by Google

lables, et dont il serait parfois difficile de démontrer la fausseté. (*Observations IX, X, XI.*)

Le faux témoignage, dont nous avons donné des exemples en matière criminelle (*Observations II, III*), pourra également être provoqué en matière civile, dans les enquêtes qui sont prévues par le Code de procédure. N'oublions pas qu'ici, les faux témoins seront absolument sincères, ce qui augmentera la gravité et la portée de leurs attestations.

L'acte authentique est défini par la loi : celui qui a été reçu par officiers publics ayant le droit d'instrumenter dans le lieu où l'acte a été rédigé et avec les solennités requises. (Code civil, art. 1317.) Cet acte, qui ne peut être attaqué que par la voie de l'inscription de faux, n'offrira plus les caractères d'absolue certitude que la loi a cru pouvoir lui attribuer. L'expérience que j'ai rapportée plus haut (*Observation XII*), toute négative qu'elle soit, m'autorise à tirer cette conclusion. Je ferai d'ailleurs sur ce point, dès qu'un officier public voudra bien s'y prêter, une démonstration péremptoire.

Quel résultat pourra bien donner, pour les actes sous seing privé que la partie désavoue, ou que ses héritiers déclarent ne point connaître, la vérification d'écriture prescrite par l'article 1324 du Code civil? Évidemment, la vérification ordonnée par justice tournera à la confusion de l'obligé ou de ses héritiers, puisque *l'écriture de l'acte sera bien la même* que celle de tous les écrits antérieurs qu'on aura pu produire. (*Observations IX, X, XI.*)

Quelques-uns des contrats de notre droit moderne ont une certaine analogie avec ce qu'on appelait, en droit ro-

Digitized by Google

main, des *stipulations;* il y a des interrogations et des réponses. Le mariage qui se célèbre devant l'officier de l'état civil est dans ce cas. Par suggestion hypnotique, une personne, intéressée à empêcher un mariage qui nuirait à ses intérêts, pourra amener l'un des futurs époux à répondre *non* au maire, malgré lui et d'une façon inconsciente. Après un tel scandale, tout projet d'union sera, le plus souvent, abandonné.

Si une personne veut faire un acte quelconque, on pourra l'en empêcher, en la mettant, par exemple, dans l'impossibilité d'écrire, de signer, de parler, d'entendre, de voir, etc. (*Observation XVI.*)

Mais c'est surtout en matière de donations et de testaments qu'on pourra abuser de la suggestion hypnotique. On portera invinciblement le testateur à disposer de ses biens au préjudice de ses héritiers légitimes. Il y a quelques années, le tribunal de Nancy eut à juger un curieux procès en captation de succession. Un prêtre âgé et infirme avait été circonvenu par sa gouvernante; isolé, affaibli, il subissait une influence qui s'imposait à sa volonté défaillante. Pourtant les conseils, les objurgations ne suffisant pas, on avait eu recours à une prétendue apparition; un personnage jouant le rôle de saint Joseph était venu, comme messager de la divinité, dicter au vieillard les dispositions qu'il devait prendre pour régler sa succession.

Mais c'est là, il faut qu'on le sache, l'enfance de l'art. Par l'hypnotisme, rien de plus facile que de faire *voir,* je dis *voir,* à un dormeur profond, Dieu, les saints, les morts, etc. On lui fera donner tous les ordres imaginables et l'on imprimera dans son cerveau une certitude si

Digitized by Google

entière, une conviction si absolue, qu'aucune dénégation, aucun témoignage ne prévaudra contre elle ! .

Ces exemples suffisent, ce me semble, à montrer les conséquences possibles de la suggestion hypnotique appliquée au droit civil. Je crois, sauf erreur, être le premier à les signaler. Sans doute, plus d'un esprit les trouvera chimériques. Je ne pense pas pourtant que ceux qui se sont occupés de ces questions puissent formuler un jugement aussi absolument négatif.

Mais c'est surtout en matière criminelle que nous allons arriver à des conclusions d'une haute gravité. Le sujet devient ici tellement important, qu'on me pardonnera d'entrer dans quelques développements. Je serai aussi bref que possible.

On pourrait classer ainsi qu'il suit les faits criminels ou délictueux dont la suggestion hypnotique ou le simple sommeil profond pourrait être la cause ou le moyen :

1° Actes dont les hypnotisés peuvent être rendus victimes;

2° Actes qu'on peut leur faire commettre par une suggestion à la puissance de laquelle ils ne peuvent se soustraire ;

3° Faux témoignages portés par les mêmes, en matière criminelle, en vertu d'hallucinations à eux données et qui leur ont *fait voir* les faits qu'ils attestent à la justice.

Reprenons chacune de ces catégories.

I. *Crimes contre les somnambules.* — Il serait difficile de nier le danger que peut courir une personne suscep-

Digitized by Google

tible de somnambulisme provoqué, en se laissant endormir, sans témoin, par un homme dont l'honnêteté, la moralité et la délicatesse ne seraient pas absolues.

M. le docteur Bellanger a cité le fait d'un médecin qui abusa d'une de ses malades, pendant des accès répétés de somnambulisme, sans que celle-ci, revenue à son état normal, en conservât le moindre souvenir. La pauvre femme, restée chaste de cœur et d'âme, se vit, avec une douleur et un étonnement inexprimables, devenir enceinte, et cela, pendant une longue absence de son mari. Minée par la honte d'un crime qu'elle n'avait pas commis sciemment, elle devint folle en même temps qu'elle devint mère [1].

M. le docteur Macario raconte également qu'une jeune fille a pû être victime d'une tentative de viol, sans en avoir conservé le souvenir au réveil. Ce ne fut que dans un second sommeil qu'elle révéla à sa mère, les manœuvres criminelles dont elle avait été l'objet [2].

En 1858, d'après M. Charpignon, un rapport fut demandé à MM. les docteurs Cotte et Broquier, ce dernier directeur de l'École de médecine de Marseille, sur la question de savoir si une jeune fille avait pu être rendue mère, contrairement à sa volonté, pendant son sommeil artificiel. La conclusion de ces médecins fut affirmative, et M. Devergie, membre de l'Académie de médecine, adhéra à leur avis [3].

---

1. Dr Bellanger, *le Magnétisme, vérités et chimères,* etc., p. 207. Paris, 1854.

2. Dr Macario, *Du Sommeil, des rêves et du somnambulisme,* p. 120. Lyon, 1857.

3. Dr Liébeault, *Du Sommeil,* etc., p. 528.

Digitized by Google

Quoique l'opinion contraire soit exprimée, pour des cas analogues, dans le *Dictionnaire de médecine* de Nysten [1], nous croyons, avec MM. Liébeault et Bernheim, que l'avis de MM. Cotte, Broquier et Devergie doit être approuvé. Quand on sait à quel degré d'insensibilité physique et d'inconscience peuvent être réduits les dormeurs profonds, il est impossible d'arriver à une conclusion différente.

S'il pouvait subsister encore quelque doute à ce sujet, il semble qu'il devrait être levé par le fait judiciaire qui suit. Ce récit a été emprunté, par le docteur Prosper Despine, au compte rendu des audiences de la cour d'assises du Var, siégeant à Draguignan, les 29 et 30 juillet 1865 [2].

Nous copions textuellement; on ne pourrait abréger sans nuire à la portée de l'enseignement à tirer de ce récit.

Le 31 mars 1865, un mendiant arriva au hameau de Guiols. Il avait vingt-cinq ans environ ; il était estropié des deux jambes. Il demanda l'hospitalité au nommé H..., qui habitait ce hameau avec sa fille. Celle-ci était âgée de vingt-six ans et sa moralité était parfaite. Le mendiant, nommé Castellan, simulant la surdi-mutité, fit comprendre par des signes qu'il avait faim ; on l'invita à souper. Pendant le repas, il se livra à des actes étranges, qui frappèrent l'attention de ses hôtes : il affecta de ne faire remplir son verre qu'après avoir tracé sur cet objet et sur sa figure le signe de la croix. Pendant la veillée, il fit signe qu'il pouvait écrire. Alors il traça les

1. Nysten, *Dictionnaire de médecine,* édition Littré et Robin, v° *Viol,* p. 1641.

2. Dr Prosper Despine, *Psychologie naturelle*, t. Ier, p. 586. Paris, 1868.

Digitized by Google

phrases suivantes : « Je suis le fils de Dieu ; je suis du ciel « et mon nom est Notre-Seigneur ; car vous voyez mes petits « miracles et plus tard, vous en verrez de plus grands. Ne « craignez rien de moi, je suis envoyé de Dieu. » Puis il offrait de faire disparaître la taie qui couvrait les yeux d'une femme alors présente. Il prétendait connaître l'avenir et annonçait que la guerre civile éclaterait dans six mois.

Ces actes absurdes impressionnèrent les assistants, et Joséphine H... en fut surtout émue ; elle se coucha tout habillée, par crainte du mendiant. Ce dernier passa la nuit au grenier à foin, et le lendemain, après avoir déjeuné, il s'éloigna du hameau. Il y revint bientôt, après s'être assuré que Joséphine resterait seule pendant toute la journée. Il la trouva occupée des soins du ménage, et s'entretint pendant quelque temps avec elle à l'aide de signes. La matinée fut employée par Castellan à exercer sur cette fille toute sa fascination. Un témoin déclara que, tandis qu'elle était penchée sur le foyer de la cheminée, Castellan, penché sur elle, lui faisait, avec la main, sur le dos, des signes circulaires et des signes de croix ; pendant ce temps, elle avait les yeux hagards. A midi, ils se mirent à table ensemble. A peine le repas était-il commencé que Castellan fit un geste, comme pour jeter quelque chose dans la cuiller de Joséphine. Aussitôt la jeune fille s'évanouit. Castellan la prit, la porta sur son lit et se livra sur elle aux derniers outrages. Joséphine avait conscience de ce qui se passait ; mais, retenue par une force irrésistible, elle ne pouvait faire aucun mouvement, ni pousser un cri, quoique sa volonté protestât contre l'attentat qui était commis sur elle. Elle était évidemment en léthargie.

Revenue à elle, elle ne cessa pas d'être sous l'empire que Castellan exerçait sur elle, et à quatre heures de l'après-midi, au moment où cet homme s'éloignait du hameau, la malheureuse, entraînée par une influence mystérieuse à laquelle elle cherchait en vain à résister, abandonnait la maison paternelle et suivait, éperdue, ce mendiant, pour lequel elle n'éprouvait que de la peur et du dégoût. Ils passèrent

Digitized by Google

la nuit dans un grenier à foin, et le lendemain, ils se dirigèrent vers Collobrières. Le sieur Sauteron les rencontra dans un bois et les amena chez lui. Castellan lui raconta qu'il avait enlevé cette jeune fille, après avoir surpris ses faveurs. Joséphine aussi lui fit part de son malheur, en ajoutant que, dans son désespoir, elle avait voulu se noyer. Le 3 avril, Castellan, suivi de cette jeune fille, s'arrêta chez le sieur Condroyer, cultivateur. Joséphine ne cessait de se lamenter et de déplorer la malheureuse situation dans laquelle la retenait le pouvoir irrésistible de cet homme. « Amenez la femme la « plus forte et la plus grande, disait-elle, vous verrez si Cas« tellan ne la fera pas tomber. » Joséphine ayant peur des outrages dont elle craignait d'être encore l'objet, demanda à coucher dans une maison voisine. Castellan s'approcha d'elle, au moment où elle allait sortir, et la saisissant sur les hanches, *elle s'évanouit*. Puis, bien que, d'après la déclaration des témoins, elle fût comme morte, on la vit, sur l'ordre de Castellan, monter les marches de l'escalier, les compter sans commettre d'erreur, puis rire convulsivement. Il fut constaté qu'elle se trouvait alors complètement insensible. (Cet état était évidemment du somnambulisme.)

Le lendemain, 4 avril, elle descendit, dans un état qui ressemblait à de la folie ; elle déraisonnait et refusait toute nourriture ; elle invoquait tour à tour Dieu et la Vierge ; Castellan, voulant donner une nouvelle preuve de son ascendant sur elle, lui ordonna de faire, à genoux, le tour de la chambre et elle obéit. Émus de la douleur de cette malheureuse jeune fille, indignés de l'audace avec laquelle son séducteur abusait de son pouvoir sur elle, les habitants de la maison chassèrent le mendiant malgré sa résistance. A peine avait-il franchi la porte, que Joséphine tomba comme morte. On rappela Castellan ; celui-ci fit sur elle divers signes, et lui rendit l'usage de ses sens. La nuit venue, elle alla reposer vers lui.

Le lendemain, ils partirent ensemble. On n'avait pas osé empêcher Joséphine de suivre cet homme. Tout à coup, on

Digitized by Google

la vit revenir en courant. Castellan avait rencontré des chasseurs, et, pendant qu'il causait avec eux, elle avait pris la fuite. Elle demandait en pleurant qu'on la cachât, qu'on l'arrachât à cette influence. On la ramena chez son père, et, depuis lors, elle ne paraît pas jouir de toute sa raison. »

Castellan fut arrêté, le 14 avril. Il avait déjà été condamné correctionnellement. La nature paraît l'avoir doué d'une puissance magnétique peu commune; c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'influence mystérieuse qu'il avait exercée sur Joséphine, dont la constitution se prêtait merveilleusement au magnétisme, ce qui a été constaté par diverses expériences auxquelles l'ont soumise des médecins. Castellan reconnaît que c'est par des passes magnétiques que fut causé l'évanouissement de Joséphine qui précéda le viol. Il avoua même avoir eu deux fois des rapports avec elle, dans un moment où elle n'était ni endormie, ni évanouie, mais où elle ne pouvait donner un consentement libre aux actes coupables dont elle était l'objet (c'est-à-dire pendant qu'elle était en léthargie). Les rapports qu'il eut avec elle, la seconde nuit qu'ils passèrent à Capelude, eurent lieu dans d'autres conditions, car, cette fois, Joséphine ne s'est pas doutée de l'acte coupable dont elle fut victime, et c'est Castellan qui lui raconta le matin qu'il l'avait possédée pendant la nuit. Deux autres fois, il avait abusé d'elle de la même manière, sans qu'elle s'en doutât (c'est-à-dire alors qu'elle était en somnambulisme).

Pendant son procès, Castellan a fait preuve d'un sang-froid et d'une audace extraordinaires..... Il a surtout fait parade de ses talents magnétiques. Il a eu l'impudence de proposer au Président des assises d'expérimenter sur lui son savoir. Durant le réquisitoire du procureur impérial, il a fait plus : par la fixité de son regard, il a menacé ce magistrat de le magnétiser, et ce dernier a dû le contraindre à baisser les yeux.

Joséphine, depuis qu'elle est soustraite à l'influence de cet homme, a recouvré à peu près la raison. Elle dit, dans sa dé-

Digitized by Google

position devant la Cour ; « Il exerçait sur moi une telle puis-
« sance, à l'aide de ses gestes et de ses passes, que je suis
« tombée plusieurs fois comme morte. Il a pu alors faire de
« moi ce qu'il a voulu. Je comprenais ce dont j'étais victime ;
« mais je ne pouvais ni parler, ni agir, et j'endurais le plus
« cruel des supplices. » (Elle faisait allusion à ses accès de léthargie.)

Trois médecins, les docteurs Hériart, Paulet et Théus, ont été appelés à éclairer le jury sur les effets du magnétisme. Ils ont confirmé par leurs déclarations les conclusions du rapport médico-légal rédigé à l'occasion de cette affaire par les docteurs Auban et Roux (de Toulon). Castellan a été condamné à douze ans de travaux forcés.

Si extraordinaires que paraissent ces faits, si étrange que semble le pouvoir exercé par Castellan sur sa malheureuse victime, il ne faudrait pas croire que ce soit là une exception unique. Je me ferais fort de trouver, parmi les clients de M. le docteur Liébeault, non pas une, mais dix, mais vingt personnes qui ne pourraient pas plus, dans des conditions données, résister à des tentatives criminelles que n'a pu le faire Joséphine H... C'est là une constatation d'une réelle gravité : elle me fera, j'espère, pardonner la longueur de la citation qui lui sert de base.

II. *Crimes commis par suggestion hypnotique.* — Après les faits criminels dont les somnambules peuvent être victimes, viennent ceux qu'on leur ferait commettre à eux-mêmes par voie de suggestion hypnotique. Cette suggestion est d'une puissance telle que ceux à qui elle aurait été donnée ne pourraient le plus souvent s'y soustraire, et qu'ils s'avanceraient vers le but marqué avec une fatalité et une inconscience absolues.

C'est à elle qu'on pourrait appliquer ces paroles de

Digitized by Google

M. Delbeuf, quand il dit, en parlant des rêves : « Nous nous demandons avec inquiétude si nous ne portons pas au fond de notre être un odieux levain qui, d'un moment à l'autre, peut nous pousser au crime. Nous maudissons cette puissance inconnue qui, prenant possession de notre âme, lui soustrait ce qu'elle a de meilleur pour le remplacer par ce qu'il y a de pire[1]. »

Mais, pour se rendre un compte exact des dangers auxquels peuvent être, chaque jour, exposés les dormeurs profonds, entre des mains malhonnêtes ou criminelles, il faut bien comprendre à quel degré d'automatisme ils peuvent être réduits.

« Dans l'inertie d'attention où ils sont arrivés, ils ne peuvent se défendre d'accepter les idées que celui-ci (l'endormeur) leur impose ; ils tombent en son pouvoir, ils deviennent son jouet : illusions, hallucinations, croyances fausses, perte du sens moral, impossibilité de résister aux suggestions vers le vice, mise à exécution des projets les plus dangereux pour soi ou pour les autres, etc., l'endormeur peut tout développer dans l'esprit des somnambules et le leur faire mettre à exécution, non seulement dans leur état de sommeil, mais encore après qu'ils en sont sortis[2]. »

Et il ne faudrait pas croire que, pour produire des faits si extraordinaires, si peu connus que beaucoup de personnes les jugeront impossibles, il soit nécessaire de prendre les allures d'un magnétiseur de profession, de faire asseoir le sujet dans un fauteuil, de fixer longue-

1. Delbeuf, *le Sommeil et les Rêves ; Revue philosophique*, t. VIII, 1879, p. 329.
2. Dr Liébeault, *op. cit.*, p. 519.

Digitized by Google

ment ses yeux, de faire des passes, toutes circonstances qui appellent l'attention et peuvent provoquer une surveillance exacte et inquiète. Je n'ai pas eu besoin de recourir à tous ces moyens, pour faire accepter les suggestions les plus criminelles. A l'état de veille, dans une condition qui, à tout esprit non prévenu, eût semblé normale, il m'a suffi de quelques secondes pour faire naître l'idée d'un meurtre, d'un empoisonnement et faire passer à l'exécution. On pourrait en faire autant, sans que personne s'en aperçût, n'importe où : à table, dans un hôtel, dans un salon, au théâtre, dans un compartiment de chemin de fer, que sais-je.... ?

Bien plus, l'exécution peut n'être pas immédiate, elle peut être reportée à plusieurs heures, à plusieurs jours, à plusieurs mois ! Pendant tout ce temps, la pensée suggérée reste ignorée du patient ; elle est, dans son cerveau, à l'état latent, comme une torpille qui ne doit éclater qu'au moment précis ; mais, le moment venu, elle se réveille et s'impose, avec un caractère d'inexorable nécessité qui est vraiment effrayant. M. Liébeault a fait, il y a déjà bien des années, des expériences de ce genre ; M. Bernheim en a fait, à son tour, pendant que j'expérimentais de mon côté, mais sur des sujets différents. Nous sommes arrivés tous trois à des résultats identiques. Cette coïncidence n'est-elle pas de nature, je ne dis pas à convaincre, mais à faire réfléchir les plus incrédules ?

A quel point l'automatisme est complet, jusqu'à quel degré il porte l'inconscience et la docilité du sujet, on ne peut s'en faire une idée juste, quand on n'a été témoin d'aucun fait. Récemment, une jeune fille qui se

Digitized by Google

prêtait à quelques expériences, en présence de sa mère (un peu effrayée à la vue de phénomènes si étranges), me disait spontanément : « Je sens que si vous me disiez « de me jeter par la fenêtre, je serais obligée de vous « obéir. »

D'autre part, M. Liébeault parle d'une très jeune personne à qui il avait fait croire qu'elle était au tribunal de la pénitence et qui commença à lui faire une confession en règle. Heureusement, il n'en résulta aucun aveu compromettant. Il n'en fut pas de même dans les deux cas suivants.

M. Brière de Boismont rapporte qu'une dame, mise en somnambulisme par le professeur Blandin, et interrogée avec un peu trop de curiosité, finit par dire, après une certaine hésitation, beaucoup de rougeur et d'embarras : « Mon Dieu ! j'ai aimé M... » Le médecin, effrayé, ne lui permit pas d'achever ; il la réveilla au moment où l'un des parents de la jeune femme s'approchait, demandant si l'expérience avait réussi [1].

MM. Demarquay et Giraud-Teulon portent un témoignage analogue. Une dame hypnotisée par eux répondit à leurs questions par *des confidences tellement graves, tellement dangereuses pour elle-même,* qu'ils s'empressèrent de la réveiller [2].

Ainsi l'automatisme est absolu. Je ne crois pas qu'on en puisse trouver une preuve plus décisive, que ces exemples de femmes révélant, dans le sommeil somnambuli-

1. Brière de Boismont, *Des Hallucinations,* p. 357. Paris, 1862.
2. Demarquay et Giraud-Teulon, *Recherches sur l'hypnotisme,* p. 33. Paris, 1860.

Digitized by Google

que, les secrets les plus intimes de leur cœur, ou les actes de leur existence normale qu'elles ont le plus d'intérêt à tenir cachés.

Nous tirerons de là cette conséquence, que toute conscience a disparu chez l'hypnotisé qu'on a poussé à un acte criminel; il est, par suite, irresponsable et devrait être acquitté. Seul, celui qui a donné la suggestion est coupable; seul, il doit être poursuivi et puni: le somnambule a été pour lui un pur et simple instrument, comme le pistolet qui contient la balle ou le vase qui renferme le poison.

Une autre question se présente à cette occasion. La justice pourrait-elle, dans certains cas, faire hypnotiser un prévenu, pour obtenir de lui, pendant son sommeil, l'aveu de son crime ou la dénonciation de ses complices? Je ne le pense pas. Il y aurait là une sorte de piège tendu au malheureux qui se débat sous les charges accumulées contre lui; sa situation est déjà assez terrible, elle doit trop affaiblir les moyens de défense auxquels il pourrait recourir, pour qu'on y ajoute cette sorte de torture morale. Je ne puis reconnaître ici, à la justice, le droit d'endormir la vigilance de l'accusé, en supprimant son libre arbitre.

Il faudrait même se tenir en garde contre une preuve qui, au premier abord, semble tout à fait convaincante, je veux dire l'aveu. Les annales judiciaires présentent plus d'un exemple d'aveux faits par de prétendus criminels, qui ont été plus tard reconnus innocents. L'hallucination rétroactive que nous avons pu donner à M^lle^ E... (*Observation IV*) montre aussi qu'il ne faut pas toujours avoir dans l'aveu une confiance absolue.

Digitized by Google

III. *Faux témoignages.* — Si l'on veut bien se reporter à quelques-unes des observations que nous avons relatées plus haut [1], on reconnaîtra à quels abus pourrait se prêter l'hypnotisme, en matière de faux témoignage [2].

Les hallucinations qui peuvent être données aux hypnotisés, les hallucinations rétroactives principalement, en fourniraient le moyen. Je n'ai fait *voir,* aux sujets mis en expérience, que des personnages imaginaires; mais l'on pourrait tout aussi facilement évoquer l'image de personnes vivantes, et les faire *voir* accomplissant un crime.

Il serait curieux et intéressant de faire l'essai suivant :

Je suppose un crime effectivement commis, un homme a été assassiné, par exemple. Je me renseigne exactement sur toutes les circonstances du fait, et je donne à quelques-uns des somnambules que fournit chaque jour la clinique de M. Liébeault, une hallucination identique. Je leur fais *voir,* à tous successivement, les différents actes du drame; ils *voient* l'assassin guettant sa victime ; ils *assistent* à la lutte ; ils entendent les cris, les appels désespérés, les exclamations suprêmes ; ils sont terrifiés par le spectacle que j'évoque devant eux; mais surtout je leur *montre le criminel,* dans l'accomplissement même de son forfait, et ce criminel sera pour eux, *la personne qu'il me plaira de leur désigner !* Et tous iront déposer devant la justice, feront des récits concordants, prêteront serment de dire la vérité, et, en leur âme et con-

1. V. Obs. II, III, IV, VI.
2. Comp. Bernheim, *op. cit.*, pp. 99 et 100.

Digitized by Google

science, ils la diront, puisqu'ils ne raconteront que ce qu'ils auront *vu* et *entendu*.

Quelles graves réflexions s'imposent ici à notre esprit[1] !

Plus d'une fois déjà, on m'a dit à ce propos : « Mais « vous allez rendre impossible la poursuite des crimes ! »

Je répondrai très simplement : Impossible ? Non. Difficile? Oui. Mais qu'y puis-je ?

Il ne s'agit pas de savoir si une vérité est commode ou gênante, mais si elle est démontrée. Si elle existe, il faut, bon gré mal gré, qu'on s'en arrange et qu'on vive avec elle. Je ferai remarquer, d'ailleurs, que plus les institutions sociales se perfectionnent, plus les citoyens trouvent de sécurité dans des garanties que l'innocent peut invoquer, dans des formes qui le protègent, et plus la distribution de la justice criminelle devient délicate et difficile. Un jour, dit une légende qui est parvenue jusqu'à nous, un sultan des Ottomans se promenait dans les rues de sa capitale ; il rencontre une paysanne qui se plaint qu'un soldat lui a volé du lait, pour le boire ; le soldat niait ; le sultan lui ouvre le corps d'un coup de sabre, et l'estomac du misérable laisse échapper du lait mêlé avec son sang. Le peuple admira beaucoup la justice de son souverain. Assurément, il avait eu recours à un procédé expéditif. Mais qui de nous voudrait être jugé ainsi ? Et, si le soldat avait été accusé faussement, qui donc lui eût rendu la vie ?

Au moyen âge, le combat judiciaire ou l'épreuve par

1. Quelle situation que celle qui serait faite à un homme contre qui de pareilles charges seraient accumulées, et qui serait, pour une raison ou pour une autre, dans l'impossibilité d'invoquer un *alibi !!*

Digitized by Google

le feu étaient bien plus *commodes,* pour rendre la justice, que les lenteurs, les formalités, les enquêtes, les longs débats prescrits par notre Code d'instruction criminelle. Qui s'aviserait cependant de proposer un retour en arrière ?

La question infligée aux accusés, afin de leur faire confesser leur crime, a été supprimée il y a un siècle à peine. Pense-t-on que, lors de cette suppression, plus d'un magistrat, je dis parmi les meilleurs, ne l'ait pas déplorée profondément ; qu'il n'ait pas gémi de voir rompre avec une tradition ancienne et respectée ; qu'il n'ait pas prédit qu'on ne pourrait plus désormais assurer une répression efficace des crimes ? Va-t-on cependant nous proposer de rétablir la torture ?

Plus récemment, la chimie découvre que les cadavres en décomposition engendrent certaines matières toxiques ; une expertise insuffisante ou incomplète croirait parfois trouver, dans ces matières, la preuve que du poison a été administré dans une intention criminelle [1]. Repous-

1. Les expertises médico-légales présentent des difficultés particulières dans certaines affaires criminelles. V. notamment : *Les Ptomaïnes devant les tribunaux,* par L. Garnier, agrégé à la Faculté de médecine de Nancy.

M. Victor Meunier a bien voulu signaler à mon attention une curieuse affaire, dans laquelle s'est posée la question de non-responsabilité pénale, fondée sur un état de somnambulisme spontané. Il en a entretenu les lecteurs du *Rappel* dans le numéro du 1er février 1881. Voici de quoi il s'agit.

Le 18 octobre 1880, un sieur D.... avait été arrêté pour outrage public à la pudeur ; il protesta en vain de son innocence ; dans les trois jours, il fut jugé par le tribunal correctionnel de la Seine, condamné et envoyé à la prison de la Santé. Heureusement pour lui, M. le Dr Motet, qui avait eu antérieurement l'occasion de l'observer, à l'hôpital Saint-Antoine, et qui l'avait vu mettre en somnambulisme par le Dr Mesnet, eut connaissance de son arrestation et considéra comme un devoir de

Digitized by Google

sera-t-on cependant les enseignements de la science, sous prétexte que le ministère public aura ainsi trop de peine à faire condamner un accusé ?

Eh bien, il en sera de même de la suggestion hypnotique. Il ne s'agit pas de savoir si elle rend la poursuite des crimes plus difficile, mais si elle peut réellement être employée pour commettre ou faire commettre des crimes. Si cela est, il faut se rendre à l'évidence. La vé-

---

lui venir en aide. Appel fut interjeté du jugement rendu en première instance; une expertise fut ordonnée et on la confia précisément à M. le Dr Motet. Ce savant médecin a publié le rapport qu'il rédigea à ce sujet, dans les *Annales médico-psychologiques* (6e série, t. V, 1881, p. 468). Ce document est du plus haut intérêt; il concluait nettement à l'irresponsabilité. Mais l'avocat général, se fondant sur le témoignage des agents qui avaient arrêté D..., maintenait l'accusation; la chambre des appels de police correctionnelle hésitait; M. le Dr Motet eut alors une heureuse inspiration : il proposa à la Cour de faire, en chambre du conseil, des expériences qui démontreraient, selon lui, que, au moment de son arrestation, D... avait dû être dans cet état que M. le docteur Azam a appelé *condition seconde*. L'épreuve parut concluante et la Cour, infirmant le jugement frappé d'appel, renvoya D... des fins de la plainte. Il n'en est pas moins vrai, que, sans M. le docteur Motet, un innocent eût été condamné.

Enfin, je citerai encore un cas analogue, dont je dois la connaissance à M. le docteur Dufay, sénateur de Loir-et-Cher. M. Dufay a lui-même donné ainsi qu'il suit le récit des faits, dans l'*Indépendant de Loir-et-Cher* du 16 décembre 1883 (M. le Dr Azam l'a reproduit dans la *Revue scientifique* du 1er du même mois) :

« Notre confrère, M. le Dr Girault, d'Onzain (Loir-et-Cher), avait une jeune domestique chez laquelle il provoquait souvent le sommeil magnétique; or, à quelque temps de là, — j'étais alors médecin de la prison de Blois — à ma visite, je reconnais parmi les prévenues cette jeune fille. Fort étonné de la voir en ce lieu, je la questionne, et elle m'apprend qu'elle n'est plus chez M. Girault, mais au service d'une dame de Blois, qui l'accuse de l'avoir volée et l'a fait arrêter.

« La pauvre fille, au milieu des larmes et des sanglots protestait de son innocence. Comme j'avais vu plusieurs fois Mlle R... L... ranger, pendant ses accès de somnambulisme, des objets que, éveillée, elle croyait avoir perdus, et qu'elle retrouvait sans avoir besoin de chercher, dès qu'elle retombait en somnambulisme, je demandai à la jeune pri-

Digitized by Google

rité, une vérité quelconque ne peut être cachée ; elle doit être mise en pleine lumière et, pour ainsi dire, étalée au grand jour.

Et si nous sommes tentés de laisser ces questions de côté ; si elles nous paraissent obscures, si nous trouvons les solutions proposées incertaines ou incomplètes, il y a un moyen de provoquer notre attention, de réveiller notre paresse, de stimuler notre intérêt. C'est de nous

---

sonnière si l'habitude d'être magnétisée ne l'avait pas rendue somnambule ? Elle n'en savait rien, mais la religieuse de service, qui assistait à l'entretien, me dit que chaque nuit, depuis qu'elle était en prison, elle se levait, s'habillait et circulait dans le dortoir.

« J'avais vu mon confrère Girault provoquer chez elle le sommeil : je l'imitai et il me suffit de lui appliquer ma main sur le front pour la mettre en état de somnambulisme. Alors je l'interrogeai, et elle nous raconta qu'elle n'avait jamais eu la pensée de voler sa maîtresse, mais qu'une nuit il lui était venu à l'idée que certains objets de valeur, appartenant à cette dame, seraient plus en sûreté dans un autre meuble que dans celui où elle les avait placés. Elle les avait alors changés de place, se réservant d'en informer sa maîtresse.

« Mais, comme le souvenir ne persistait pas après le réveil, et comme, d'autre part, enfermée chez elle pendant la nuit, la dame ne voyait jamais sa bonne en état de somnambulisme, elle crut à un vol et porta plainte contre sa domestique.

« J'allai aussitôt raconter ces faits au juge d'instruction ; celui-ci m'écouta avec bienveillance, mais non sans un sourire d'incrédulité.

« Cependant, il voulut bien, le lendemain, m'accompagner à la prison ; la prisonnière, endormie de nouveau, répéta tout ce qu'elle m'avait dit la veille. Le magistrat écoutait avec attention, prenait des notes très détaillées, se faisant décrire la maison, la chambre, le meuble, le tiroir.

« Aussi, lorsque, sorti de la prison, il se transporta chez la dame volée (à Montigny), il alla droit à la cachette et en retira les objets disparus, au grand ébahissement de leur propriétaire. L'innocence de la prévenue était clairement démontrée, et sa maîtresse alla elle-même la chercher à la prison en lui faisant des excuses. »

« Un jour, peut-être, si mon honorable confrère Girault veut bien me prêter son concours, nous ferons connaître des faits très extraordinaires dont cette jeune fille nous a rendus témoins, nous et d'autres encore. »

Dr D.

Digitized by Google

dire que, demain peut-être, notre vie, notre honneur, la vie et l'honneur des êtres qui nous tiennent le plus au cœur, peuvent être compromis ou menacés par telle accusation, que nous jugerons peut-être inepte ou ridicule, mais que d'autres, mal instruits, pourront trouver sérieuse ou même entièrement justifiée.

C'est là précisément la pensée qui a inspiré ce travail, qui n'est guère — je le sens bien — qu'une ébauche, mais qui aurait pourtant son utilité, s'il appelait l'attention publique sur la suggestion hypnotique et sur les abus qui en peuvent sortir.

Qu'on ne croie pas d'ailleurs que les craintes que je viens d'exprimer soient purement chimériques et qu'il suffise d'être innocent, pour n'avoir jamais rien à démêler avec la justice de son pays. En voici la preuve.

J'ai systématiquement laissé de côté tout ce qui touche à l'hystérie; mais l'hystérie est parfois intimement liée au somnambulisme, comme l'ont montré les beaux travaux de M. Charcot; et voici un cas dans lequel chacun de ces états a eu sa part d'influence.

On connaît bien maintenant les caractères de l'hystérie; on sait par quelles imaginations bizarres, les femmes qui en sont atteintes sont souvent portées invinciblement, soit à s'accuser elles-mêmes, soit à accuser les autres de crimes imaginaires, qu'elles savent parfois rendre très vraisemblables. Mais *on ne savait rien,* ou à peu près, de cette curieuse affection, en 1835, et l'ignorance dans laquelle on se trouvait encore, à cette époque, nous paraît avoir entraîné la condamnation d'un innocent.

J'ai relu, il y a deux ou trois ans, le compte rendu détaillé du *Procès de Laroncière,* qui eut, il y a près d'un

Digitized by Google

demi-siècle, un immense retentissement[1]. Cette relation, éclairée par ce que nous savons aujourd'hui de l'hystérie, présente un intérêt poignant. On y voit un malheureux accusé, se débattant en vain contre les charges qui pèsent sur lui, charges qui parurent sans doute accablantes aux jurés, puisqu'ils le condamnèrent, mais qui font naître, dans des esprits non prévenus, les doutes les plus graves.

J'étais déjà arrivé à une conviction presque absolue de l'innocence de La Roncière, à cause du rôle que l'hystérie et le somnambulisme avaient joué dans cette affaire. J'en avais même entretenu un de mes amis, avocat distingué du barreau de Nancy[2]. J'ai été heureux, depuis cette époque, de voir la même opinion formulée positivement, dans son livre récent sur les *Hystériques*, par M. le docteur Legrand du Saulle, avec l'autorité qui s'attache à son nom[3].

---

1. *Procès du sieur de Laroncière*, imprimé à Strasbourg, chez Dannbach, in-8°, 1835. V. notamment p. 23, 30, 149, 151, 152, 227, 229, 230, 231, 247 et 269.

2. M. Louis Lallement.

3. Legraud du Saulle, *les Hystériques*, p. 410. Paris, 1883.

La Roncière fut condamné, par la cour d'assises de la Seine, à dix ans de réclusion (avec dispense de l'exposition), pour tentative de viol. Les personnes qui voudraient étudier cette intéressante énigme judiciaire, pourront rapprocher des deux documents cités au texte, le passage suivant de M. Ch. Richet (*a*) : « Il faut les voir à l'œuvre (les hystériques), c'est-à-dire jetées au milieu du monde extérieur, fécond en excitations de toutes sortes, afin de comprendre à quelles extravagances, pour ne pas dire plus, elles peuvent s'abandonner dès qu'aucun frein ne les retient... Le plus souvent, elles forgent toute une série de fables pour tromper la justice. *Celle-ci se lacère avec des ciseaux et prétend qu'on lui a fait des blessures*, etc., etc. » Il y a une analogie singulière entre ces faits et plusieurs de ceux qui ont été relevés contre La Roncière.

(*a*) Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence*, p. 290. *Les Démoniaques d'autrefois et les démoniaques d'aujourd'hui.*

Digitized by Google

VII.

Quand on nie systématiquement les phénomènes du somnambulisme provoqué, on argumente toujours en se fondant sur une prétendue simulation. Il nous faut répondre à cette objection, que nous ne pourrions passer sous silence, sans affaiblir singulièrement nos conclusions.

Si l'on ne considère que tel ou tel fait en particulier, il est vrai qu'il peut quelquefois être simulé. Tel individu pourra se montrer plus ou moins insensible à des piqûres, faire semblant de dormir, de tourner les bras, d'être en catalepsie, feindre une amnésie partielle ou totale. Mais, de ce que certains phénomènes peuvent fournir matière à simulation, s'ensuit-il nécessairement que tout le monde simule ? Non, évidemment [1].

D'abord, on peut toujours prendre des précautions contre ceux qui seraient tentés de simuler. Plus d'une fois, j'ai placé sous les narines des sujets mis en expérience, de l'ammoniaque liquide, dont les émanations étaient, pour tout le monde, insupportables ; ou bien je leur faisais respirer l'acide sulfureux que dégage une allumette chimique ; ou encore je tenais une allumette

1. Il y a un moyen bien simple de déjouer la simulation. On sait que l'homme le plus robuste peut difficilement tenir les bras étendus horizontalement plus de 10 à 15 minutes. On peut, au contraire, chez des hypnotisés de constitution plus ou moins délicate, vieillards, femmes, enfants, donner aux membres tant inférieurs que supérieurs, les positions les plus bizarres, les plus hétéroclites, et les y maintenir aussi longtemps qu'on le veut, sans que les sujets accusent la moindre fatigue. Quel est le partisan le plus déterminé du système de la simulation générale et constante qui consentira à en faire autant?

Digitized by Google

enflammée à un centimètre à peine de leurs yeux, sans que la pupille se contractât : dans tous ces cas, aucun signe extérieur ne manifestait en eux la moindre sensation pénible.

M. Bernheim a été plus loin : il a soumis une de ses malades à des électrisations qui n'eussent pu être supportées à l'état normal ; aucune sensation de douleur n'a été ni perçue, ni révélée par un signe quelconque [1].

Admettons pourtant, si l'on veut, que ces preuves ne soient pas infaillibles et qu'un simulateur habile puisse tromper l'expérimentateur. Cela ne suffira pas pour démontrer l'inanité des phénomènes hypnotiques. Pour que

---

1. M. Bernheim s'exprime ainsi : « Pour exclure toute idée de supercherie, je me suis servi d'un chariot de Dubois-Reymond, variant l'intensité du courant en éloignant ou rapprochant l'une de l'autre la bobine inductrice et la bobine induite. Une règle graduée en centimètres, indique le degré d'écartement des bobines. Or, j'ai constaté préalablement que le fourmillement électrique est perçu par cette malade, quand l'écartement est de 5, et que la douleur devient insupportable, que la malade retire vivement son bras, quand cet écartement est de 3 à 2 ; ces chiffres restent absolument les mêmes quand on lui ferme les yeux hermétiquement, de façon qu'elle ne puisse pas voir le degré d'écartement, et j'ai fait cette constatation plusieurs fois. J'ai établi par là que la douleur est perçue réellement et n'est pas simulée.

« Cela posé, je provoque l'anesthésie par affirmation, et je place la pince électrique sur le bras, avec le courant maximum, en recouvrant la bobine inductrice par l'induite. La perception douloureuse ainsi produite normalement est absolument insupportable ; la simulation d'une pareille analgésie, disait mon collègue, M. Victor Parisot, qui a bien voulu contrôler cette expérience, serait plus merveilleuse que la production de l'analgésie. Or, la malade ne manifeste aucune réaction, affirme ne pas sentir son bras, garde la pince électrique sur lui indéfiniment, jusqu'à ce que je dise : « Le bras est de nouveau sensible. » Au bout d'une seconde, elle le retire vivement. Je produis la même analgésie par affirmation, sur tous les points du corps. Cette expérience avec contrôle a été répétée devant plusieurs collègues ; je la reproduis chaque fois que je passe devant la malade. » (*Op. cit.*, p. 53.)

Digitized by Google

la conclusion fût logique, il faudrait que *tout le monde pût simuler*.

Mais d'abord, dans quel intérêt les sujets seraient-ils tentés de simuler? Et, le voulant, le pourraient-ils? Comment! voilà des malades qui viennent trouver M. le docteur Liébeault pour lui demander de soulager leurs souffrances; beaucoup appartiennent aux classes inférieures de la société; la plupart sont sans instruction; ils ne savent pas ce que c'est que l'hypnotisme; ils diffèrent entre eux par le sexe, l'âge, les habitudes; ils ne se sont jamais rencontrés antérieurement: et l'on veut qu'ils se soient tous entendus, pour simuler des phénomènes qu'ils ne connaissent pas! Est-ce vraisemblable? Est-ce possible?

J'ai vu mettre en catalepsie des enfants de 3 à 4 ans, et des vieillards de 75 et de 80 ans; une foule d'autres sujets s'échelonnaient entre ces extrêmes. J'ai expérimenté moi-même sur plus de vingt-cinq personnes et fait plus de cent épreuves; M. Bernheim en a fait aussi un grand nombre; M. Liébeault a endormi plus de *six mille personnes*. Et nous aurions été, les uns et les autres, trompés, dupés, bafoués par ces enfants, ces femmes, ces vieillards! Tous se seraient concertés pour simuler des effets qu'ils ne connaissent ni ne comprennent!

Mais ce n'est pas seulement à Nancy, et de nos jours, que la simulation aura été organisée sur cette échelle formidable. Pour être conséquent avec soi-même, il faut soutenir qu'elle existe depuis cent ans, car le *Mémoire* de Puységur, que j'ai sous les yeux, est de 1784. Il a donc fallu, après Puységur, tromper successivement De-

Digitized by Google

leuze, Dupotet, le général Noizet, Braid, de Manchester, le docteur Durand de Gros, le docteur Azam, puis Broca, MM. Charcot, Demarquay, Giraud-Teulon, Ch. Richet, etc. M. Heidenhain, l'éminent physiologiste de Breslau, aura aussi été joué, non seulement par Hansen, mais encore par les étudiants qui se sont soumis à ses expériences, et même par son propre frère, qui aura, lui aussi, simulé les phénomènes de catalepsie, d'illusions des sens, d'hallucination, etc., produits par l'hypnotisme[1] !

M. Ch. Richet, agrégé à la Faculté de médecine de Paris, a, dans un livre récent, péremptoirement réfuté cette objection de la simulation, et nous ne trouvons rien à ajouter à ses paroles: « Je disais, en 1875 : « Toutes les « fois qu'on a étudié la question par soi-même, on a vu « qu'on pouvait provoquer cette névrose. Ceux qui le « contestent sont ceux qui n'ont pas observé eux-mêmes « et se contentent de réfuter les divagations des charla- « tans. » Cette sorte de prédiction s'est trouvée vérifiée. Depuis 1875, les nombreux auteurs qui se sont adonnés à cette étude ont tous, — je dis *tous*, — sans aucune exception, tiré cette conclusion que le somnambulisme est un fait indiscutable[2].

VIII.

Nous résumerons les faits et les considérations qui précèdent dans les propositions suivantes :

I. On peut, par certains procédés, développer chez

1. Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence*, p. 156.
2. *Ibidem*, p. 152 et 511.

Digitized by Google

quelques personnes[1] un état de somnambulisme artificiel analogue au somnambulisme naturel.

II. Les sujets placés dans cet état manifestent un automatisme, non seulement physique, mais cérébral.

III. Ils deviennent ainsi accessibles à toutes sortes d'hallucinations et de suggestions, qui s'imposent à eux avec un caractère de réalité absolue et de fatalité inconsciente.

IV. Ils peuvent être réduits à l'impossibilité de se défendre contre les tentatives criminelles dont ils seraient l'objet; les actes les plus graves dont ils auraient été victimes ne laisseraient aucune trace dans leur mémoire, une fois qu'ils auraient été ramenés à l'état normal.

V. Le souvenir, effacé à l'état de veille, pourrait être revivifié par une hypnotisation nouvelle et, dans un second sommeil, les somnambules pourraient donner, à

---

1. M. Liébeault, qui a hypnotisé plus de six mille personnes, donne la proportion de 15 p. 100 environ. Durant le mois de février 1884, il a atteint la proportion de 24 p. 100.

M. Taine s'exprime, sur ce point, de la façon suivante : « Quand le « sommeil, au lieu d'être naturel, est artificiel, le travail hallucinatoire « devient plus visible encore. Tel est le cas de l'hypnotisme et du som- « nambulisme. Dans cet état, *qu'on provoque à volonté chez beau- « coup de personnes,* le patient croit, sans résistance ni réserve, aux « idées qu'on lui *suggère...* » (*De l'Intelligence,* 4e édition, 1883, t. II, p. 17.)

M. le Dr Brémaud, médecin de la marine, a produit chez quatre-vingt-dix-sept jeunes gens, des phénomènes physiologiques analogues à ceux que nous avons réalisés nous-même ; il déclare que tous ces sujets étaient absolument sains. « Je crois pouvoir affirmer, dit-il, que tous ces phé- « nomènes peuvent, *chez un très grand nombre de jeunes gens,* être « provoqués sans charlatanisme, sans compérage, sans supercherie, et « enfin que, s'ils paraissent extraordinaires, ils ne sont pas du moins « extra-scientifiques. » (Dr Brémaud, *Des différentes phases de l'hypnotisme et en particulier de la fascination,* p. 3 et 21. Paris, Léopold Cerf, éditeur, 1884.

Digitized by Google

leurs parents ou à la justice, toutes les indications de nature à permettre la recherche et la punition des coupables.

VI. Ils peuvent recevoir des suggestions tendant à leur faire commettre des crimes ou des délits, après plusieurs heures ou plusieurs jours d'intervalle [1] et ils les commettent fatalement.

VII. En pareil cas, l'auteur du fait matériel doit être considéré comme irresponsable et doit être acquitté ; celui qui aurait donné la suggestion devrait seul être puni.

VIII. De faux témoignages en matière civile ou criminelle [2], des faux en écriture privée ou publique, peuvent être provoqués par des suggestions hypnotiques.

IX. La justice n'a pas le droit de faire hypnotiser un prévenu, pour obtenir de lui, par ce moyen, des aveux ou des dénonciations auxquels il se refuse dans son état normal, c'est-à-dire quand il jouit de son libre arbitre.

X. Si un accusé ou la victime d'un crime le demandaient, il y aurait lieu, au contraire, de recourir à ce

---

1. Peut-être après plusieurs mois ! Mais c'est là un fait à vérifier. — Depuis la lecture de mon travail, j'ai vu se réaliser la suggestion, faite par moi, d'un acte (indifférent à la vérité), plus de cent jours après le moment où je l'avais provoquée.

2. Une hallucination se produisant spontanément pourrait même, chez certaines personnes, produire une conviction égale, de tous points, à celle qui serait le résultat d'un fait réel. Un de mes collègues, qui avait assisté à la lecture du présent mémoire, m'a fait connaître que, récemment, dans un département du Midi, une fille avait accusé son père d'avoir tenté de la violer. L'instruction, menée avec beaucoup de soin et de prudence, aurait établi que la malheureuse enfant avait porté contre son père cette terrible accusation sous l'empire d'une hallucination qui avait eu, pour elle, tous les caractères de la réalité objective.

Digitized by Google

procédé, pour en tirer des indications que les requérants prétendraient devoir leur être favorables.

XI. Même conclusion pour des actes civils : contrats de toute nature, obligations, prêts d'argent, etc., argués de suggestion hypnotique.

XII. Et pour des donations ou des testaments.

XIII. Chez certaines personnes, le plus grand nombre des suggestions dont nous venons de parler, et en particulier les suggestions d'actes, peuvent être données, non seulement en état de sommeil somnambulique, mais encore en état de veille apparente.

XIV. Nous recommandons à toute personne de ne jamais se laisser hypnotiser sans un témoin choisi et inspirant une confiance absolue. Les plus graves dangers peuvent être courus par tous ceux qui négligeraient cette règle de prudence.

Enfin, une dernière observation doit ici trouver sa place.

Selon nous, l'hypnotisation régulière et normale, en montrant quelles sont les personnes susceptibles d'être amenées au somnambulisme artificiel, révèle une situation qu'elle ne crée pas.

Et alors se posent les questions suivantes :

Telle personne qui, sans avoir encore été hypnotisée, serait, par sa constitution même, prédisposée à devenir somnambule, et qui, par curiosité, frayeur ou autrement, regarderait avec une trop grande fixité tel ou tel individu, ne pourrait-elle être, de la part de ce dernier, l'objet de l'une des nombreuses suggestions dont nous avons parlé : une suggestion malhonnête ou criminelle, faite

Digitized by Google

en pareille circonstance, s'imposerait-elle à l'esprit avec le caractère de fatalité inconsciente que nous avons constaté ? Une femme ne pourrait-elle être ainsi victime des plus odieuses tentatives[1] ? Ce sont là de graves questions que nous ne sommes point encore en état de résoudre et dont l'étude présente, on le conçoit, les plus grandes difficultés.

En attendant que la lumière se fasse, les personnes qui rêvent souvent à haute voix et qui semblent, *à priori*, plus hypnotisables que les autres, agiront prudemment en ne regardant pas trop longtemps et avec une trop grande fixité, des étrangers, des inconnus, avec lesquels elles se trouveraient seules, par exemple, dans un compartiment de chemin de fer.

Je n'ai examiné, dans l'étude qui précède, que le côté juridique des questions qui se rattachent à l'hypnotisme. Mais, sans parler du côté médical, il en est d'autres par lesquels la suggestion hypnotique me paraît devoir appeler l'attention des philosophes et des moralistes.

La suggestion présente un nouveau moyen d'investigation pour l'étude de l'esprit humain. Elle permet — chez les sujets susceptibles d'être amenés au somnambulisme artificiel — de faire naître des pensées, des volontés, des sentiments, de les modifier, de les étendre, de les faire varier à l'infini, de faire même disparaître la notion du *moi*[2]. Quelles ressources nouvelles n'y peut-on

1. V. sur la suggestion à l'état de veille : Dr Bernheim, *op. cit.*, p. 102.

2. V. Taine, *De l'Intelligence*, Note sur les éléments et la formation de l'idée du *moi* ; 4e édition, II, 465. — Ch. Richet, *l'Homme et l'In-*

Digitized by Google

pas trouver? Quelle lumière n'en ferait-on pas jaillir sur la question des rapports du moral et du physique !

Je résumerai ma pensée d'un mot, en disant que les savants ont maintenant à leur disposition, dans la suggestion hypnotique, un procédé de *vivisection morale et intellectuelle.*

---

telligence, p. 245. — Dr Azam, *les Altérations de la personnalité, Revue scientifique* du 17 novembre 1883, p. 610.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1884.

A. BABEAU. — Imprimeurs, libraires et relieurs troyens d'autrefois, 1623-1725; Troyes, 1884, in-8°. — Une dissertation inédite de Grosley; Troyes, 1884, in-8°. — Deux collectionneurs de province au XVIIe et au XIXe siècle; Troyes, 1884, in-8°. — Les galeries des anciennes maisons de Troyes; 1884, in-8°. — Rapport sur la Société des Amis des arts; Troyes, 1883, in 8°.

V. BARBIER. — Rapport sur les travaux cartographiques publiés par les ministères français en 1883; Nancy, 1884, in-8°. — De l'emploi de la projection conique dans un atlas systématique uniprojectionnel; Nancy, 1884, in-8°. — A travers le Sahara, les missions du colonel Flatters; Paris, 1884, 1 vol. in-18.

H. BARDY. — L'empoisonnement par les champignons; Saint-Dié, 1883-1884, in-8°.

BELLIN. — La grotte de Rousseau; Lyon (*Salut public*, 28 août 1884).

A. BENOIT. — Le Breitenstein (Grande-Pierre); Metz, 1883, in-8°. — Bébé, le nain du roi de Pologne Stanislas, 1741-1764; Saint-Dié, 1884, in-8°.

Digitized by Google

H. DE BIZEMONT. — L'Indo-Chine française; Paris, 1884, 1 vol. in-18.

E. BLANCHARD. — Discours lu à l'Académie des sciences, le 5 mai 1884; Paris, in-4°.

E. BLAVIER. — Étude des courants telluriques; Paris, 1884, in-4°.

BLEICHER. — Le minerai de fer de Lorraine au point de vue statigraphique et paléontologique; Nancy, 1884, in-8°. — Note sur la limite inférieure du lias en Lorraine; Nancy, 1884, in-8°.

BLEICHER et MIEG. — Terrain carbonifère de la haute Alsace; Nancy, 1884, in-8°.

ED. BONVALOT. — Le Tiers-État, d'après la charte de Beaumont et ses filiales, ouvrage couronné par l'Académie de Stanislas; Paris, 1884, 1 vol. in-8°.

E. BRIARD. — Le comique en musique; Nancy, 1884, in-8°. — Bureau de bienfaisance de la ville de Nancy, onzième année; Nancy, 1884, in-8°.

CASTONNET DES FOSSES. — Madagascar; Paris, 1884, 1 vol. in-18. (Don de M. de Bizemont.)

CHAUTARD. — Faculté catholique de Lille; Rapport sur les travaux de la Faculté des sciences en 1882-1883; in-8°. — Séance solennelle de rentrée, 15 novembre 1883; Lille, in-8°.

COMPTE des recettes et dépenses départementales; Nancy, 1884, in-4°.

CONGRÈS international des Américanistes. 5e session à Copenhague, 1883; Copenhague, 1884, 1 vol. in-8°.

E. COURTONNE. — Langue internationale néo-latine; Nice, 1875-1884, in-8°.

C. E. DANIELS. — Un cas de *Leontiasis ossea* (*Cranio-sclerosis*); Harlem, 1883, in-4°.

Digitized by Google

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Rapport sur une mission littéraire dans les Iles Britanniques; Paris, 1883, in-8°.

ED. DENY. — Études sur la fonderie; Paris, 1883, in-8°. — Études sur le rafraîchissement des salles d'hôpital, d'habitation, d'ateliers, etc., en été, pendant les grandes chaleurs; un manuscrit petit in-folio.

J. DIDION. — Histoire des épidémies qui ont régné dans le département de la Moselle, 1821-1871; Nancy, 1884, in-8°.

E. DIETZ. — Notes sur quelques monnaies du moyen âge trouvées près de Fouday au Ban-de-la-Roche (Vosges-Alsace) 1880, in-8°. — Les pluies en Alsace-Lorraine, de 1870 à 1880; Strasbourg, 1883, in-8°. — De l'influence des forêts sur les pluies, l'alimentation des sources et le climat; Strasbourg, 1882, in-8°. — Un explorateur africain. Auguste Stahl, son voyage et sa correspondance; Paris, 1884, in-8°. — Topographie et climatologie de Rothau; in-8°. — Les assurances bovines au Ban-de-la-Roche; 1881, in-8°.

F. DINAGO. — Publication des œuvres inédites de Dom Calmet, 1re série. Divinités payennes. Origine de la cérémonie du Roi-boit. 2 br. in-8°. — Histoire de l'abbaye de Senones, 5 liv. in-8°. — Notice historique sur la donation de 100,000 livres de France faite par le roi Stanislas, duc de Lorraine, en faveur des habitants de Saint-Dié, après l'incendie de 1757; 1 br. in-4°. — Notice biographique de Fr. Simottel, avocat à Colmar; in-8°. — Usages locaux à Saint-Dié et à Rambervillers en 1855 et 1857; Saint-Dié, 1876, in-8°. — Un bas-relief du Donon *Bellicus Surbur*, in-8°. — L'entrée des Badois à Colmar, le 14 septembre 1870, in-8°.

DUTTON. — *Tertiary history of the grand canon District Monography of the United States Geological Survey*, tome 2e

Digitized by Google

avec atlas; Washington, 1882, in-4° et in-f°, reliure anglaise.

FALLIÈRE. — Discours prononcé à la séance générale du congrès des Sociétés savantes, le 19 avril 1884; in-4°.

J. FAVIER et L. DE MORIÈRE. — Un livre de liturgie au XV^e^ siècle, ayant appartenu au château de Gombervaux; Nancy, 1884, in-8°.

H. FAYE. — Sur l'origine des Mondes. Théories cosmogoniques des anciens et des modernes; Paris, 1884, 1 vol. in-8°.

P. FLICHE. — Sur les Lignites quaternaires de Bois-l'Abbé, près d'Épinal; in-4°. — Étude paléontologique sur les Tufs quaternaires de Resson; 1884, in-8°. — Description d'un nouveau *Cycadeospermum* du terrain jurassique moyen; in-8°.

Abbé FRIZON. — Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Verdun, histoire; Verdun, 1884, 1 vol. in-8°.

F. GARRIGOU et DUHOURCAN. — Revue médicale d'hydrologie et climatologie pyrénéennes, 1884, in-8°.

L. GERMAIN. — Le Camée antique de la bibliothèque de Nancy; Tours, s. d., in-8°. — Le Pèlerinage de la ville de Nancy à Notre-Dame de Benoite-Vaux en 1642; Nancy, 1883, in-8°. — Monuments funéraires de l'église paroissiale de Montmédy; Paris, 1882, in-8°. — L'Enseigne de la compagnie d'ordonnance de Claude de Lorraine, duc de Guise; Nancy, 1884, in-8°. — Inscriptions d'autel du XV^e^ siècle à Marville (Meuse); in-8°. — Les Armoiries de Gérardmer (Vosges); Nancy, 1884, in-8°. — La date de la mort d'Édouard I, comte de Bar. — Une sculpture monumentale d'origine lorraine. — Inscription d'autel du XV^e^ siècle à Marville (Meuse). — Philippe Emmanuel, comte de Ligniville. — Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne à Saint-Mihiel; Nancy, 1884, 5 broch.

Digitized by Google

in-8°. — Copie d'une notice manuscrite de N. Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert. — Documents sur les dîmes de Torgny; 2 broch. in-8°.

G. DE GOLBÉRY. — Ormont, légende historique, paysages vosgiens; Paris, 1884, in-8°.

LE Dr F. GROSS. — Manuel du brancardier, avec dessins, par E. Auguin; Nancy, 1884, 1 vol. in-18.

E. GRUCKER. — Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne; Paris, 1883, 1 vol. in-8°. — François Hemsterhus, sa vie et ses œuvres; Paris, 1866, 1 vol. in-8°. — Discours prononcé à Poitiers à l'ouverture du cours de littérature étrangère; 1868, in-8°.

CH. GUYOT. — Quelques contrats d'apprentissage au XVIe siècle; Nancy, 1884, in-8°.

N. HAILLANT. — Bibliographie vosgienne, 1883; Épinal, in-8°. — Essai sur un patois vosgien, Uriménil, près Épinal; in-8°. — L'Expédition américaine à la recherche de Francklin; in-8°. — Trois journées dans les montagnes d'Alsace en 1876; in-8°.

Vte D'HAUSSONVILLE. — A travers les États-Unis, notes et impressions; Paris, 1883, 1 vol. in-12. — Le salon de Mme Necker; Paris, 1884, 2 vol. in-12. — Les Établissements pénitentiaires en France et aux colonies; Paris, 1875, 1 vol. in-8°. — L'Enfance à Paris; Paris, 1879, 1 vol. in-8°. — C. A. Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres; Paris, 1875, 1 vol. in-12. — Études biographiques et littéraires; Paris, 1879, 1 vol. in-12. — Notice biographique sur M. le baron E. V. B. Crud; 1853, in-8°. — Le Congrès des Américanistes tenu à Madrid en septembre 1881; in-8°.

C. HUSSON (de Toul). — Hygiène et Éducation de la première enfance; 1879, in-8°. — Recherches micrographiques sur les cires et les beurres utilisés en pharmacie; in-8°. — Histoire des pharmaciens de Lorraine; Nancy, 1882,

Digitized by Google

in-8°. — Champignons comestibles et vénéneux dans l'arrondissement de Toul ; Nancy, 1884, in-8°. — L'Alimentation animale ; Paris, 1882, 1 vol. in-8°. — Étude sur les épices, aromes... ; Paris, 1883, 1 vol. in-8°. — Le café, la bière et le tabac ; Paris, 1879, 1 vol. in-12, reliure anglaise. — Du vin ; Paris, 1877, 1 vol. in-12, reliure anglaise. — Le lait, la crème et le beurre ; Paris, 1878, 1 vol. in-12, reliure anglaise. — Note sur les caractères de la viande saine et de la viande altérée ; Nancy, 1881, in-8°. — Étude sur le camp de Châlons ; Toul, 1872, in-8°. — Étude sur le café, le thé et les chicorées ; Paris, 1879, in-8°. — Note sur l'absinthe ; Paris, 1880, in-8°.

INSTALLATION de M. Sadoul, procureur général. Cour d'appel de Nancy, séance du 20 déc. 1883 ; Nancy, 1884, in-8°.

CH. JOURDAIN. — La Société de l'histoire de France, de 1833 à 1854 ; Paris, 1884, in-8°.

M. LALLEMEND et A. BOINETTE. — Jean Errard de Bar-le-Duc, sa vie, ses fortifications ; Bar-le-Duc, 1884, in-12.

J. F. LE BRUN. — Mémoire sur l'âge des Roches des Vosges ; Épinal, in-8°.

E. LEHR. — Éléments de droit civil anglais ; Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

LE MERCIER DE MORIÈRE. — Thèses pour le Doctorat en droit : 1° Droit romain, de la *Manus* ; 2° Droit français, de l'Autorité maritale ; Rennes, 1877, 1 vol. in-8°. — Positions des thèses soutenues à l'École des Chartes en 1883 ; in-8°. — Recherches sur la Famille des Armoises (de Neuville) ; Nancy, 1881, in-8°. — Les Testaments au profit de l'Église de Toul ; Nancy, 1884, in-8°.

F. LESCUYER. — Mémoires d'ornithologie ; Saint-Dizier ; 1884, in-8°.

F. LIÉNARD. — Archives de la Meuse, tome II, avec atlas cartonné ; Verdun, 1884, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

E. LORIN. — Causerie sur les Vosges; Nancy, 1884, in-8°.

LUXER. — L'Organisation judiciaire en Lorraine sous Léopold et les réformes de ce prince, 1697-1729; discours prononcé à la rentrée de la Cour d'appel de Nancy, 3 novembre 1883; Nancy, 1883, 1 broch. in-8°.

MAGGIOLO. — Trois chants choisis de la *Divine Comédie* de Dante; Lunéville, 1834, in-12. — Essai sur la philosophie morale de Pétrarque; Saint-Nicolas, 1843, 1 vol. in-8°. — Souvenir des conférences pédagogiques de la Sorbonne; Nancy, 1868, 1 vol. in-12. — Huit allocutions aux distributions de prix. — Six rapports sur la situation de l'instruction primaire dans le département de la Meurthe, 1861-1869. — Quatre mémoires pour servir à l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, 1864-1867. — De la condition de l'instruction primaire en Lorraine avant 1789, in-8°. — Statistique rétrospective. — État récapitulatif et comparatif indiquant par département le nombre des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage aux XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles; in-8°. — Les Écoles dans les anciens diocèses de Châlons et de Verdun avant 1789; in-8°. — Simples notes pour servir à l'histoire de la cartographie en Lorraine; 1881, in-8°. — Nicolas-Jean-François de Neufchâteau; in-8°.

A. MARCUS. — Recherches expérimentales sur la dessiccation artificielle du bois; Metz, 1884, in-8°.

F. MARÉCHAL et J. DIDION. — Tableau historique, chronologique et médical des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans le pays messin; Metz, 1863, 1 vol. in-8°.

E. MELLIER. — Souvenir de l'Exposition des beaux-arts à Nevers; Nevers, 1873 et 1874, 2 broch. in-8°. — Discours à la distribution des prix du lycée de Nevers; 1874, in-8°. — Rapport sur la situation de l'enseigne-

Digitized by Google

ment primaire dans le département de Meurthe-et-Moselle; 1882, in-8°.

F. MOREAU (père). — Album Carenda : Les Fouilles de Chany en 1883; Saint-Quentin, 1884, in-4°.

MOREY. — Un manuscrit : Plans du château des Deux-Ponts, bâti par Stanislas; atlas in-folio.

E. OLRY. — De Nancy au mont Saint-Michel, près Toul; Nancy, 1883, in-8°.

PARISET. — Monographie d'une famille de bûcheron usager de l'ancien comté de Dabo (Lorraine allemande); Paris, 1884, in-8°.

FR. PASSY. — Discours à la distribution des prix du lycée de Vanves, 5 août 1884; in-8°. — Édouard Laboulaye, Conférence à la Société du travail; Paris, 1884, in-8°. — L'Économie politique en une séance; in-8°. — Le vrai et le faux amour; Orléans, 1884, in-8°.

L. POINCARÉ. — Prophylaxie et Géographie médicale des principales maladies tributaires de l'hygiène; Paris, 1884, 1 vol. in-8°.

PUISSANCE DU CANADA, le Nord-Ouest; Ottava, 1882, 2 br. in-8°.

A. PUTON. — Organisation de l'enseignement forestier supérieur dans l'Empire d'Allemagne; in-8°.

L. QUINTARD. — Monnaies inédites d'un maître échevin de Metz; in-8°.

RAYET. — Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde, de juin 1882 à mai 1883; Bordeaux, 1883, in-8°.

H. RÉVOIL. — Conférence sur le théâtre antique d'Orange; Tours, s. d., in-8°.

F. DES ROBERT. — Ex-voto de Charles V, duc de Lorraine, dans l'église de Todtmoos (Brisgau); Nancy, 1884, in 8°. — Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze; Nancy, 1884, in-8°.

Digitized by Google

E. ROBIN. — Trois numéros de la *Gazette médicale* de l'Algérie relatifs à la prophylaxie, 30 juin 1884.

J. ROMAN. — Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes; Paris, 1884, 1 vol. in-4°.

SALMON. — M. le baron de Gérando, premier président honoraire de la Cour d'appel de Nancy; in-8° — Le lieutenant-colonel Emmanuel-Victor Regnard de Gironcourt; in-8°.

H. DE SAUSSURE. — Coup d'œil sur l'hydrologie du Mexique, partie orientale, 1re partie; Genève, 1862, 1 vol in-8°. — Mémoire sur la manière d'atteler les bœufs; 1869, in-8°. — Découverte des ruines d'une ancienne ville mexicaine; 1858; in-8°. — La Grotte du Sée, près Villeneuve, station suisse du Renne; 1880, in-8°. — Mélanges orthoptérologiques, Gryllides; Genève, 1877-1878, 2 vol. in-4°. — Rapport du président de la Société de physique et d'histoire naturelle en 1884; Genève, in-4°.

H. DE SAUSSURE et J. SICHEL. — *Catalogus specierum generis Scolia* (sensu latiori); Genève, 1864, 1 vol. in-8°.

A. TERRIEN DE LA COUPERIE, dit PONCEL. — *The old numerals the Counting-Rods and the Swan-Pan in China;* London, 1883. — *Paper-Money of the Ninth-Century and leather Coinage of China;* London, 1882, in-8°.

A. THÉVENOT. — Notice topographique sur Fontette; Bar-sur-Seine, 1884, in-8°. — Faits et accidents météorologiques survenus à Troyes et aux environs avant 1790; Troyes, 1883, in-8°.

VAGNER. — Association catholique des Patrons de Nancy, rapport du 4 février 1884; in-8°. — Société charitable de Saint-François-Régis de Nancy; compte rendu des travaux de l'œuvre en 1883; in-8°. — Société des ouvriers de Saint-François-Xavier à Nancy, assemblée générale du 6 avril 1884, compte rendu et liste des membres; in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul, confé-

Digitized by Google

rence de Nancy; assemblée générale du 1er mai 1884; in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul, assemblée générale du 24 juillet 1884; in-8°. — Le Postillon lorrain, 1885.

A. VAUGEOIS. — Du Rôle et de la formation du droit international privé; Caen, 1883, in-8°.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1883-1884

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AGEN. — Académie Jasmin.

AIX. — Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres.

ALGER. — Alger médical.

ALGER. — Bulletin de correspondance publié par l'École supérieure des lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne de Picardie.

AMSTERDAM (Hollande). — Koninklike Akademie van Wetenschappen.

ANGERS. — Académie des sciences et belles-lettres.

ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie).

ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.

ANVERS (Belgique). — Académie d'archéologie de Belgique.

Digitized by Google

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA (île de Java). — Tidschrift von indische Taal-Land en Volkenkunde.

BELFORT. — Bulletin de la Société belfortaine, d'émulation.

BERLIN (Prusse). — Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Institut géographique international.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BOSTON (États-Unis d'Amérique). — Society of Massachusets Natural history.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.

BRÊME (Allemagne). — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK (Hanovre). — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale de médecine.

BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique du Jardin botanique.

BUENOS-AYRES (République Argentine d'Amérique). — Academia nacional di ciencias.

CAEN. — Académie nationale des sciences et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des Beaux-Arts.

CAHORS. — Société des études.

CAIRE (Le) [Égypte]. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et des sciences.

Digitized by Google

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique.

CHERBOURG. — Société des sciences naturelles.

CHERBOURG. — Société nationale académique des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA (Norvège). — Université royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

COLMAR (Alsace). — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Agronome praticien.

CONSTANTINE (Algérie). — Société archéologique.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM (Norwège). — Det Kongelige Norske Videnskabers Selskabs.

DUBLIN. — The transactions and proceedings of the Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM (Allemagne). — Jahresbericht der Pollichia.

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation.

ÉVREUX. — Société industrielle.

FLORENCE (Italie). — Reale Instituto di Studi superiori.

GENÈVE (Suisse). — Société biblique.

GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN (Allemagne). — Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

HALLE et DRESDE. — Nova acta Academiæ Cæsareæ Leopoldinianeæ Carolinæ Germaniæ Naturæ Curiosorum.

HARLEM (Hollande). — Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij van Nijverheid.

Digitized by Google

KIEL (Danemark). — Gesellschaft für Schleswig.

KÖNIGSBERG (Prusse). — Königliche physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences.

LE HAVRE. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.

LE HAVRE. — Société nationale d'études diverses.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LIÈGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE (Belgique). — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société des architectes du Nord de la France.

LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts.

LIMOGES. — Société archéologique du Limousin.

LONDRES (Angleterre). — The Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation.

LOUVAIN (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.

LUXEMBOURG. — Institut royal-grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques.

LUXEMBOURG. — Société de botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Musée Guimet.

LYON. — Société d'agriculture et d'histoire.

LYON. — Société linnéenne.

LYON. — Société littéraire.

MÂCON. — Académie.

MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

Digitized by Google

MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

METZ (Lorraine). — Académie.

METZ. — Société des sciences naturelles.

MODÈNE (Italie). — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and Numismatic Journal.

MOSCOU (Russie). — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation.

MULHOUSE (Alsace). — Société industrielle.

MUNICH (Allemagne). — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-physikalische Classe.

NANCY. — Conseil d'hygiène publique et de salubrité.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique.

NEW-HAVEN (Connecticut) [États-Unis d'Amérique]. — Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts.

NÎMES. — Académie du Gard.

NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

Digitized by Google

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
PARIS. — Académie de médecine.
PARIS. — Association philotechnique.
PARIS. — Association scientifique de France.
PARIS. — Bibliothèque de l'École des chartes (Revue d'érudition).
PARIS. — Club alpin français.
PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
PARIS. — École polytechnique.
PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue internationale de l'enseignement.
PARIS. — Société académique indo-chinoise.
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société de biologie.
PARIS. — Société de botanique de France.
PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
PARIS. — Société de médecine légale.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société des études historiques.
PARIS. — Société française de géographie.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société géologique de France.
PARIS. — Société philomathique.
PARIS. — Société philotechnique.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées.
REIMS. — Académie.
RIO-DE-JANEIRO (Brésil). — Museun nacional.
ROMANS (Drôme). — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROME (Italie). — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

Digitized by Google

ROME (Italie). — Reale Accademia dei Lincei.
ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
SAINT-DIÉ. — Société philomathique.
SAINT-DIZIER. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.
SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences.
SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Jardin botanique.
SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.
SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.
STOCKHOLM (Suède). — Konglica Svenska Vetenskaps Akademien.
STRASBOURG (Alsace). — Société des sciences, agriculture et arts.
TOULOUSE. — Académie des sciences.
TOULOUSE. — Revue médicale.
TOULOUSE. — Revue médicale d'hydrologie et de climatologie pyrénéennes.
TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie.
TOULOUSE. — Société des sciences physiques et de pharmacie.
TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.
TOULOUSE. — Société hispano-portugaise.
TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.
TRIESTE (Autriche). — Società academica di scienze naturali.
TROYES. — Société académique d'agriculture.
TURIN (Italie). — Reale Accademia delle scienze.
VALENCIENNES. — Société agricole industrielle.
VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

Digitized by Google

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geographical-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geological-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Zoologische Reichsanstalt.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et des arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United States Geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne). — Nassauischer Verein für Naturkunde.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1885.

BUREAU.

—

Président : M. L. VIANSSON.
Vice-Président : M. CHASSIGNET.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. E. LEDERLIN.
Secrétaire annuel : M. L'abbé MATHIEU.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Digitized by Google

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres, rue du Tapis-Vert, 1 (Associé depuis le 30 décembre 1859, Titulaire depuis le 7 février 1862).

1884. 19 Déc. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850, Titulaire depuis le 21 novembre 1850), place de la Carrière, 18.

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1838, Titulaire depuis le 2 février 1866), à Toul.

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue Lepois, 9.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Associé national de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Profess. de Droit administratif et chargé du cours d'histoire du droit à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue de la Source, 4.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Professeur de Chimie minérale et de Chimie organique, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866); Associé national de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.

Digitized by Google

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8 *bis*.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur d'histoire naturelle à l'École nationale forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, rue Gambetta, 38.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, Professeur de Droit romain, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur de langue et de littérature grecques, Doyen de la Faculté des Lettres, rue de la Monnaie, 8.

M. VIANSSON, Percepteur des contributions directes (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie, rue de Lorraine, 4.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22 *bis*.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), rue de Lorraine, 5.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames, 11.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai. M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, place de l'Académie.

17 Déc. M. PARISET, ancien Receveur particulier des finances (Associé depuis le 2 juillet 1880), rue de Guise, 7.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Antoine) [Associé depuis le 4 juin 1880], rue de la Ravinelle, 27.

M. DRUON, ancien Proviseur, place d'Alliance, 2.

M. PUTON, Directeur de l'École nationale forestière (Associé depuis le 4 juin 1880), rue Girardet.

Digitized by Google

1881. 5 Août. M. CHASSIGNET, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 mai 1882), rue de Boudonville, 18.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Associé depuis le 5 août 1881), rue de la Prairie.

1884. 18 Janv. M. Ch. GUYOT, Professeur de Législation à l'École nationale forestière, rue Girardet (Associé depuis le 19 janvier 1883).

18 janv. M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres, au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle) [Associé depuis le 1er mai 1863].

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Nancy, rue Jeanne-d'Arc (Associé depuis le 7 décembre 1883).

7 Nov. M. FERDINAND DES ROBERT, Homme de Lettres, Villa de la Pépinière, 1 (Associé depuis le 20 avril 1883).

1885. 6 Mars. M. Léon GERMAIN, Archéologue, rue Héré, 26 (Associé du 15 décembre 1882).

23 janv. M. Émile GRUCKER, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres, rue Stanislas, 59.

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie, 138, rue Saint-Dizier (Associé du 21 mars 1884).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mai. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

Digitized by Google

1840. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École nationale forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

1850. 2 Mai. M. DENYS, ancien Notaire à Nancy (Titulaire du 3 février 1854 au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, ancien premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57, à Paris.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25, à Paris.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*, à Paris.

Digitized by Google

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), rue de Condé, 30, à Paris.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général, Directeur de l'École supérieure de Télégraphie (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1872).

3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1868. 20 Nov. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) [Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871], rue Bréa, 17, à Paris.

1873. 10 Janv. M. HUGUENY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Institut catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1855).

1877. 2 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1857 ; Titulaire depuis le 22 janvier 1858).

23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris, 27, rue d'Astorg.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens [Somme] (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

1879. 7 Nov. M. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 novembre 1872 ; Titulaire depuis le 5 décembre 1873), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

18 Nov. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire depuis le 1er mai 1874), à Paris, boulevard Montparnasse, 84.

1880. Janv. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 17 mars 1865 au 9 janvier 1880), avenue de l'Observatoire, 9, à Paris.

Digitized by Google

1881. 20 Mai. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat, place Saint-Georges, 93 (Titulaire depuis le 10 janvier 1873).

1882. 21 Avril. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire depuis le 3 mai 1878).

16 déc. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation, 104, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris (Titulaire depuis le 5 août 1882).

1883. 9 Nov. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire depuis le 12 avril 1872).

1884. 7 Nov. M. LORIN, Directeur des Contributions directes à Saint-Lô [Manche] (Titulaire depuis le 5 août 1882).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, à Toul, Grande-Rue, 10.

M. PÊTRE, Directeur de l'École régionale de dessin de Bourges.

M. DE SAULCY (Ernest), ancien Officier de marine, Nancy, 27, rue de la Ravinelle.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie, à Fontainebleau.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy, rue du Manège, 3.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1845. 7 Mars. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 21.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Paris, 168, boulevard Saint-Germain.

1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Azerailles.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy, rue Montesquieu, 15.

1855. 21 Déc. M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 10 Déc. M. l'abbé BÉNARD, Aumônier de la chapelle ducale, à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue de la Pépinière, 27.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy-Paris.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, à Nancy, quai de Choiseul, 12 *bis*.

21 Juin. M. le comte de PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.

1862. 7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, Paris, rue de Lille, 45.

1863. 1er Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue Madame, 49.

Digitized by Google

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Docteur ès sciences, Agrégé de l'Université, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 23.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy, Grande-Rue, 13.

1874. 6 Mars M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Institut catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRANDŒURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences. Section de botanique), à Saint-Étienne (Loire).

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Paris.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, à Nancy, cours Léopold, 37.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Carcassonne.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Collège d'Épinal.

M. SERGENT, Avocat, ancien Magistrat, à Épinal.

1880. 4 juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 janv. M. le vicomte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, à Paris, rue des Saints-Pères, 76 *bis*.

M. Léopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

5 Août. M. GILLIOT, Juge de Paix, Grande-Rue, 41, à Nancy.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers.

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

Digitized by Google

1883. 15 Juin M. le vicomte Lucien DE WARREN, rue Saint-Michel, à Nancy.

7 Déc. M. X. THIRIAT, Homme de lettres, à Gérardmer (Vosges).

1884. 18 Janv. M. Albert JACQUOT, Luthier, rue Gambetta, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Avocat, à Saint-Dié (Vosges).

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, à Épinal.

1885. 20 Mars M. CLESSE, Notaire honoraire, maire de Conflans (Meurthe-et-Moselle).

2°

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1832. 2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, quai Voltaire, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

18 Nov. M. MILLER, ancien Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, à Lorient (Morbihan), rue du Port, 78.

1843. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, 6, rue de Savoie.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de la Sorbonne, 2.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

Digitized by Google

1850. 5 Déc. M. Barthélemy de Beauregard, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. Renard, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. Lucien Coutant, Président de la Société de sphragistique, à Paris.

16 Déc. M. Henri d'Arbois de Jubainville, Membre de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.

1853. 5 Août. M. Colson, Docteur en médecine, à Noyon.

M. Grellois, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. Séguin, ancien Recteur, boulevard Saint-Michel, 70, à Paris.

M. E. de Barthelémy, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. Bergmann, Professeur à l'Université de Strasbourg.

1856. 19 Déc. M. Édouard Robin, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 18 Juill. M. Bernot, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. Braun, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Mulhouse, 32, rue d'Altkirch.

1859. 21 Janv M. H. Gomont, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

1860. 9 Nov. M. Guillemin, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé Loyson, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. Simonnet, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. Carnandet, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

1862. 21 Fév. M. Bretagne, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy, rue de la Ravinelle, 41.

2 Mai. M. Joly, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. Goguel, ancien Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

1862. 5 Juill. M. Frédéric Passy, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

Digitized by Google

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, à Paris, 38, rue Cassette.

1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président du Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, à Nancy, Grande-Rue, 76.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Docteur en droit, ancien Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris, rue d'Aumale, 23.

1872. 20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

19 Déc. M. GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace),

Digitized by Google

Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 23 Avril. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, à Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, à Paris.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Doyen et Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique*, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, Directeur du Conservatoire national de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

1880. 16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. GAUVAIN, Lieutenant de vaisseau.

M. BELLIN, poète, à Lyon.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris,

Digitized by Google

Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue du Cherche-Midi, 40, à Paris.

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 juill. M. le comte DE MARGON, chef d'escadrons de cavalerie.

7 déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

1884. 18 Janv. M. X. MOSSMANN, Archiviste de la ville de Colmar (Alsace).

21 Mars. M. HUSSON fils, Pharmacien, à Toul.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).

15 Mai. M. BOUVIER, Chef de division au ministère des finances, 16, rue de Chabrol, à Paris.

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des études, Directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt (Würtemberg).

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1876. 7 Juill. M. le baron DE HOBEN, Consul général, à Alger.

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. Henri DE SAUSSURE, à Genève (Suisse).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Séance publique du 21 mai 1885.

Troisième concours de la fondation Herpin. — Rapport, par M. Ch. Guyot I
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Mourin. IX
Le Général Fabvier, 1782-1855, par M. A. Debidour . . . XXIX
Réponse du Président, M. Ed. Lallement, aux récipiendaires. LXXII
Compte rendu de l'année 1884-1885, par M. Bleicher, secrétaire annuel LXXXIV
Discours prononcé aux obsèques de M. Piroux, par M. Ed. Lallement, Président, le 30 juillet 1884. CIV
Inauguration du buste du baron Guerrier de Dumast. CIX

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

La Vie et les œuvres de l'abbé Grégoire, 1794-1831, par M. Maggiolo. 1
Appréciation de l'œuvre de Le Play, fondateur de l'école de la paix sociale, par M. Jules Gouy. 146
La Muse moderne, par M. A. Lombard. 154
Maison de campagne de Schifflique, dans la principauté des Deux-Ponts, construite pour le roi de Pologne Stanislas Leczinski, d'après des dessins manuscrits, par M. P. Morey 164
Siège de Thionville, juin 1639, par M. F. des Robert. . . 172
Le Chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine, par M. Léon Germain 207
Étymologie des noms des rois de Rome, par M. F. Antoine. 237
De la Suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel, par M. Jules Liégeois. 249

Digitized by Google

Pages.

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1884 319

Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1883-1884 329

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas, suivant l'ordre de réception 337

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google